



INRAe



## Préserver la qualité des sols : vers un référentiel d'indicateurs

Synthèse du rapport scientifique de l'étude coordonnée par INRAE  
Direction de l'Expertise scientifique collective, de la Prospective et des Études (DEPE)  
Novembre 2024

**Direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études (DEPE)**  
Guy Richard, directeur

**Pilotes scientifiques du projet :**

Isabelle Cousin, directrice de recherche, INRAE, Unité de recherche InfoSols, Orléans, France

May le Desoursseaux, maîtresse de conférences, Institut d'agronomie de Paris, Champs-sur-Marne, France

**Coordination du projet :**

Sophie Leenhardt, INRAE, DFFF

**Contacts :** [isabelle.cousin@inrae.fr](mailto:isabelle.cousin@inrae.fr); [may.le.desoursseaux@i-paris.fr](mailto:may.le.desoursseaux@i-paris.fr); [sophie.leenhardt@inrae.fr](mailto:sophie.leenhardt@inrae.fr)

L'étude a été colabriée par le GIES Soi et financée conjointement par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques (MTIECPR), le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (MAGAF). Le rapport d'étude a été élaboré par un collectif d'experts scientifiques sans condition d'approbation préalable par les commanditaires ou INRAE. La présente synthèse ainsi que le rapport dont elle a été tirée, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les documents relatifs à cette étude sont disponibles sur le site web d'INRAE ([www.inrae.fr](http://www.inrae.fr)).

**Pour citer ce document :**

Isabelle Cousin (coord.), May le Desoursseaux (coord.), Sophie Leenhardt (coord.), Denis Angers, Laurent Augusto, Jean-Sauvage Ay, Arthier Bayssiere, Philippe Bianchi, Alain Bravard, Marie-Caroline Brichler, Nicolas Chemidlin, Précovost-Bourré, Claude Compagnon, Céline Frugier, Raphaël Gros, Carole Hermier, Julie Irey, Catherine Kalter, Bertrand Laroche, Virginie Lelèvre, Sibille de Mareschaux, Germain Meulemans, David Montagne, Guennola Perez, Nicolas Saby, Emmanuel Vandour, Jean Villard, Cyrille Viala (2024). Préserver la qualité des sols : vers un référentiel d'indicateurs. Synthèse du rapport d'étude, INRAE (France). 176 p.

## Synthèse du rapport scientifique de l'étude

# Préserver la qualité des sols : vers un référentiel d'indicateurs

Isabelle Cousin, Maylis Desrousseaux et Sophie Leenhardt (coord.)  
Denis Auger, Laurent Auguste, Jean-Sébastien Azé, Anne Chauvel-Larue  
Philippe Bérenger, Alain Chauvin, Marie-Claire Guichet, Nicolas  
Lemire et Frédéric Pélissier, Clémence Lamagnere, Cécile Roger-Baudet,  
Gwen Tanguy-Hermann, Julie Delp, Catherine Gé, et Bertrand Lachapelle,  
Virginie Lelièvre, Émilie de Margelat, Géraldine Menyman, Gérald  
Montague, Guénola Perrot, Noémie Sabay, Frédérique Vauchez, Jean  
Méline, Cyril Vialle

Etude menée par l'InraSols, financée par l'Agence de la transition  
écologique (ADEME), l'Office français pour le développement (OFD)

le ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat, et  
de la prévention des risques (MTECR), le ministère de l'Agriculture,  
de l'agriculture durable et de l'environnement (MAPEN)



## Avant-propos

Au cours de la dernière décennie, la montée en puissance des préoccupations relatives à la dégradation de la qualité des sols s'est accompagnée d'un foisonnement de propositions d'indicateurs, de façons de les valider et de les mettre en œuvre, de la part d'acteurs publics comme privés, avec des bases scientifiques plus ou moins bien équilibrées. Afin de faire iter, à priori en compte de la qualité des sols dans l'environnement et la mise en œuvre des politiques publiques, le Gouvernement s'intéresse scientifique sur les sols (GIS Sol) a mis en exergue le besoin de rassembler les ressources scientifiques disponibles pour caractériser cette qualité identitaire et tester les principaux indicateurs mobilisables et les menaces associées.

Le GIS Sol a pour mission de constituer et de gérer le système d'information sur les sols de France afin de répondre aux demandes des pouvoirs publics et de la société. L'ensemble de partenaires qui l'englobe le possèdent au sein de l'interministériel annexe sols et terrains et recherche. Pour répondre au besoin de synthèse sur les indicateurs de la qualité des sols, la conduite de la présente étude a été déléguée et financée par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques (MTECR), et le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (MASAF). La conduite en a été confiée à la Direction de l'expertise scientifique, technique, de la prospective et des études (DESTE) d'INRAE.

Les résultats sont publiés sur les sites internet d'INRAE et du GIS Sol, sous trois formats de documents disponibles en ligne : le rapport scientifique complet (comporte un rappel des éléments de contexte de l'expertise, les éléments de cadre scientifique de l'étude, la description de la méthodologie en revue et de l'ensemble de la bibliographie citée qui intègre plus de 1 200 références, les analyses produites par les experts, ainsi que les conclusions générales qui en découlent) ; la présentation synthétique (rassemble les principaux commentaires établis dans le rapport d'étude, sans mobiliser l'intégralité du corpus scientifique utilisé) ; les sources figurant dans l'annexe bibliographique de cette synthèse ne comportent donc pas l'ensemble du corpus, qui ne l'aura consulté dans le rapport. Le résumé présente succinctement les principaux enseignements tirés de ces travaux. En outre, les résultats ont fait l'objet, le 20 novembre 2024, d'un colloque public de restitution, dont les captations vidéo sont également disponibles en ligne.

# Table des matières

<b>1. Fondements de l'étude .....</b>	<b>7</b>
1.1 Contexte et traitements de la science .....	7
1.1.1. L'objectif .....	7
1.1.2. Le fonctionnement du sol et ses activités humaines .....	9
1.1.3. Brevet identifiés et enjeux de l'étude .....	11
1.2 Collectif d'experts mobilisé .....	12
1.3 Corpus bibliographique analysé .....	14
1.4 Génére de lecture et terminologie employée pour la présente synthèse .....	15
1.4.1. Génére de lecture .....	16
1.4.2. Terminologie employée .....	16
<b>2. Cadres de mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des sols .....</b>	<b>18</b>
2.1 Acteurs et dispositifs de l'évaluation de la qualité des sols .....	18
2.2 Diversité des perceptions des sols et de leurs qualités .....	19
2.2.1. Fauchage sols roulés .....	19
2.2.2. Enroûlement,耕耘和 la production des cultures .....	20
2.2.3. Argiles et sables .....	20
2.2.4. Designations de la qualité des sols .....	22
2.3 Co-production de l'information sur la qualité des sols .....	23
<b>3. Place de la qualité des sols dans les cadres de gouvernance .....</b>	<b>25</b>
3.1 Propriété privée et intervention publique .....	25
3.1.1. Le rôle communautaire et le rôle d'autorité transposé (tO) .....	25
3.1.2. Le gouvernance en la qualité des sols au regard de celle de l'eau et de la .....	25
3.1.3. Resture d'une intervention publique sur le sol .....	26
3.1.4. Modalités d'intervention publique sur les sols .....	26
3.1.5. Relation des institutions et obligations régionales .....	28
3.2 Mesures et valeurs économiques de la qualité des sols .....	29
3.2.1. Prise de facteur sur le sol .....	29
3.2.2. Valeur des sols roulés et enroulés et leur intégration dans le territoire .....	30
3.2.3. La qualité des sols dans l'analyse économique .....	31
3.2.4. Valeur économique d'un sol .....	31
3.3 Critères mobilisés dans le domaine du droit .....	32
3.3.1. Critères juridiques portant sur les types d'usages .....	33
3.3.2. Critères juridiques portant sur les modalités de gestion .....	34
3.3.3. Critères juridiques portant sur la qualité des sols .....	35
3.3.4. Le potentiel agronomique et éco-énergétique qualité de gestion et qualité en sol .....	36
3.4 Encadrer la décarbonatation des sols et leur restauration à l'écologique .....	37
3.4.1. Université des objectifs et des critères juridiques .....	37
3.4.2. Terminologie de l'écologie de la restauration .....	38
3.4.3. Brevets brevetés .....	39

<b>3.5 Territorialité d'une intervention publique sur la qualité des sols</b>	<b>45</b>
3.5.1. Complémentarités entre l'Europe et les institutions locales	40
3.5.2. Nouveaux éléments de gouvernance	41
3.5.3. Coordonnées territoriales et approches	42
<b>4. Les dimensions de la qualité et de la santé des sols et le choix des fonctions</b>	<b>44</b>
4.1. Évolutions de la terminologie et des concepts	44
4.1.1. L'acceuil intégrer et extenué d'évolution systémique	44
4.1.2. L'aval historique de la perception des capacités systémiques et synthétiques	44
4.2. Une distinction non établie entre qualité et santé des sols	45
4.3. De la qualité aux fonctions écologiques des sols	45
4.3.1. Choix d'une approche par les fonctions des sols	46
4.3.2. La qualité des sols en six fonctions écologiques	47
4.4. Approches pour évaluer la multifonctionnalité des sols	51
4.4.1. Notion de multifonctionnalité des sols	51
4.4.2. Qualité et multifonctionnalité des sols	53
4.5. Limits d'une approche par les fonctions	54
<b>5. Démarche d'évaluation</b>	<b>55</b>
5.1. Finalité de l'évaluation	55
5.1.1. Caractéristique du territoire	56
5.1.2. Besoin à une évaluation	56
5.1.3. Prise en compte des usages et pratiques de gestion	57
5.2. Choix de l'indicateur et des indicateurs pertinents	58
5.2.1. Définition de l'indicateur	58
5.2.2. Sélection d'un ou plusieurs indicateurs cohérents et pertinents	59
5.2.3. Sélection par un concepteur adapté par les parties	60
5.3. Mesure des valeurs de paramètres et d'indicateurs	61
5.3.1. Objectif de débrouillage	61
5.3.2. Relations entre indicateurs, indicateurs et grandes ressources	62
5.3.3. Intérêt et limites de quelques méthodes de mesure	63
5.3.4. Une autre tendance : des méthodes et perspectives	71
5.4. Référentiel et cadre d'interprétation	72
5.4.1. Cadre de référence	71
5.4.2. Génération de valeurs en exemple	73
5.5. Scoring ou normalisation des indicateurs	73
5.6. Aggregation multi-situationnellement un indicateur de qualité des sols	73
5.7. Surveillance de la qualité des sols dans l'espace et le temps	75
5.7.1. Cartographie conventionnelle et cartographie par modèle-simulation-développement	75
5.7.2. Evaluation numérique des sols	76
5.7.3. Suivi temporel	77
<b>6. Liste générique d'indicateurs de fonctions des sols et essai d'évaluation sur un territoire</b>	<b>78</b>
6.1. Principales catégorisations des indicateurs	78
6.1.1. Indicateurs globaux de fonction	78
6.1.2. Indicateurs spécifiques de fonctions et critères	78
6.1.3. Indicateurs « intérieurs »	79

<b>6.2 Indicateurs généraux sélectionnés</b>	<b>95</b>
6.2.1.1) logique de sélection des indicateurs	99
6.2.2. Présentation de la liste d'indicateurs de fonds	91
6.2.3. Un avec les niveaux de dégradiation	91
6.2.4. Relations entre indicateurs	93
<b>6.3 Opérationnalisation</b>	<b>93</b>
6.3.1. Généralité de l'opérationnalité pour l'évaluation de qualité des sols	93
6.3.2. Profil en opérationnalité et sous-généralités	95
<b>6.4 Évaluer la qualité des sols en France</b>	<b>97</b>
6.4.1. Données pour évaluer la qualité des sols	97
6.4.2. Exemples d'évaluation d'un sol en fonction de la qualité des sols	98
6.4.3. Pour aller plus loin	98
<b>7. Enseignements et pistes de recherche</b>	<b>93</b>
<b>7.1 Recapitulation des principaux enseignements</b>	<b>93</b>
7.1.1. Les qualités attendues d'un sol	93
7.1.2. Un système d'évaluation d'une qualité, mais une catégorie d'évaluation, bien	94
7.1.3. Vers un régime intégré de préservation de la qualité des sols	96
<b>7.2 Pistes de recherche</b>	<b>98</b>
<b>Annexes</b>	<b>103</b>
Annexe 1. Etat des lieux initial : matières institutionnelles pour l'évaluation de la qualité des sols	104
Annexe 2. Valeurs de référence pour les indicateurs sélectionnés	106
Annexe 3. Opérationnalité : méthodes de mesure, modalités de quantification	109
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>114</b>
<b>Sources bibliographiques</b>	<b>116</b>
<b>Collectif de travail</b>	<b>124</b>

# 1. Fondements de l'étude

## 1.1. Contexte et traitement de la saisine

### 1.1.1. Contexte

La qualité du sol est une préoccupation ancienne, et a longtemps été quotidiennement perçue par les populations alors majoritairement rurales comme facteur essentiel de subsistance. L'industrialisation et l'urbanisation ont contribué à une forme d'affranchissement des activités humaines vis-à-vis des caractéristiques et contraintes du sol. Elles ont introduit un éloignement du sol pour un temps, après par la construction de défilés, et/ou la remise en état de cette surface par des revêtements plus stables et inertes. Dans le domaine agricole, la mécanisation, les aménagements et les intrants, sont venus atténuer les spécificités des sols cultivés (craieuse des sols humides, irrigation des sols séchants, marnage et chaulage des sols arides, fertilisation minérale des sols pauvres, etc.). Cette mise en culture des terres et l'augmentation des rendements ont accompagné une dynamique démographique et une évolution des régimes alimentaires sans précédent.

Les impacts sur les sols des activités humaines se traduisent aujourd'hui par des dégradations face auxquelles la résilience du système sol est limitée, voire compromise, à l'échelle de quelques décennies. Si les sols sont l'origine d'une large part des ressources utilisées par les humains, notamment pour leur alimentation, et leur fragilité face aux dérèglements environnementaux croît. En effet, ils jouent un rôle important dans l'atténuation des changements, mais peuvent à l'inverse y contribuer directement : des sols que certains seuls sont dénudés (émission de gaz à effet de serre associés au dégel des pergélisol — sols polaires —, à la désertification des sols médiiterranéens, etc.). L'alerte est ainsi relayée à chaque niveau institutionnel : l'estimation globale de la part des terres concernées par la dégradation est de 70 à 40% (United Nations Convention to Combat Desertification, 2022) ; au sein de l'Union européenne (UE), Observatoire des sols (EUSO) établit que 60 à 70% des surfaces de l'UE sont affectées par au moins un processus de dégradation des sols<sup>1</sup> (affricia, érosion, assèchement, perte d'humus, excès de nutriments, salinisation, perte de matière organique, perte de biodiversité) ; et en France, de l'ordre de 70 000 ha d'espaces naturels, agro-sols ou forestiers sont consommés chaque année<sup>2</sup>. Les changements d'usage des sols sont à ce titre intégrés dans la liste des 9 limites planétaires dont le dépassement compromet la durabilité des conditions de développement de l'humanité<sup>3</sup>.

La préservation des sols et des enjeux planétaires tels que le climat et la biodiversité auxquels il est étroitement relié. En effet, ce sont de l'ordre de 40% des espèces vivantes connues (Anthony et al., 2023) qui résident dans le sol, et celui-ci joue un rôle majeur dans les cycles hydrobiogéochimiques qui régulent la teneur atmosphérique en gaz à effet de serre. Assurer des conditions de vie favorables à la biodiversité et aux sortes humaines passe de manière inéluctable par la préservation des sols.

La prise de conscience progressive du rôle des sols pour la préservation des écosystèmes sur lesquels reposent les activités humaines et la sécurité alimentaire, s'est traduite par des initiatives politiques et l'adoption d'instruments institutionnels aux niveaux internationaux nationaux, dont les principales jalons et la filière chronologique représentées en Figure 1. Le millénaire des années 2000 est remarquable à ce titre, avec l'inauguration d'importants partenariats sous l'égide de l'ONU. Au cours de l'année internationale des sols en 2015, les grandes stratégies adoptées au début des années 2000 au niveau européen (Fiche vert et Fiche pour des sols sains en Europe) et au niveau français (Stratégie nationale pour la biodiversité - SNB 2030), qui prévoient notamment l'élaboration d'une stratégie nationale sur les sols, portent les jalons d'une politique de préservation des sols.

<sup>1</sup> : UN Convention to combat desertification - <https://www.unccd.int/regions/europe-and-central-asia/deserts> (consulté le 4.11.2024).

Observatoire des sols de l'Union européenne - [https://ec.europa.eu/eurogeoharvest/development-of-soils\\_en](https://ec.europa.eu/eurogeoharvest/development-of-soils_en) (consulté le 9.11.2024).

<sup>3</sup> : Les sols des planètes sont des systèmes de développement, de maintien et de protection. L'assainissement des sols est un des processus biophysiques qui assurent que le système terrestre et marin a échappé de la variété. Bien que ces processus soient essentiels, nous devons faire en sorte qu'ils continuent à fonctionner durablement. L'enjeu de la préservation des sols est donc de comprendre que ce sont les sols qui sont responsables de la santé de l'atmosphère, et que les changements dans les sols peuvent entraîner l'acidification des sols, la perte d'humus, la dégradation de la biodiversité et l'assèchement des sols. Ces changements peuvent avoir des répercussions négatives sur la santé humaine et l'environnement. C'est pourquoi il est important de protéger et de restaurer les sols, et de promouvoir des pratiques agricoles durables. La préservation des sols est donc un élément essentiel de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité mondiale. Pour en savoir plus, consultez la fiche "Stratégie nationale pour la biodiversité - SNB 2030" ([https://www.maitredepays.fr/sites/default/files/2024-01/SNB\\_2030.pdf](https://www.maitredepays.fr/sites/default/files/2024-01/SNB_2030.pdf)) et la fiche "Fiche pour des sols sains en Europe" ([https://ec.europa.eu/eurogeoharvest/development-of-soils\\_en](https://ec.europa.eu/eurogeoharvest/development-of-soils_en)) (consulté le 9.11.2024).

Sur un plan régional, des initiatives sont prises au début des années 2000 en France (loi Climat et résilience fixant un objectif de limitation de l'artificialisation des sols) et dans l'UE (proposition de directive cadre sur la surveillance et la résilience des sols)

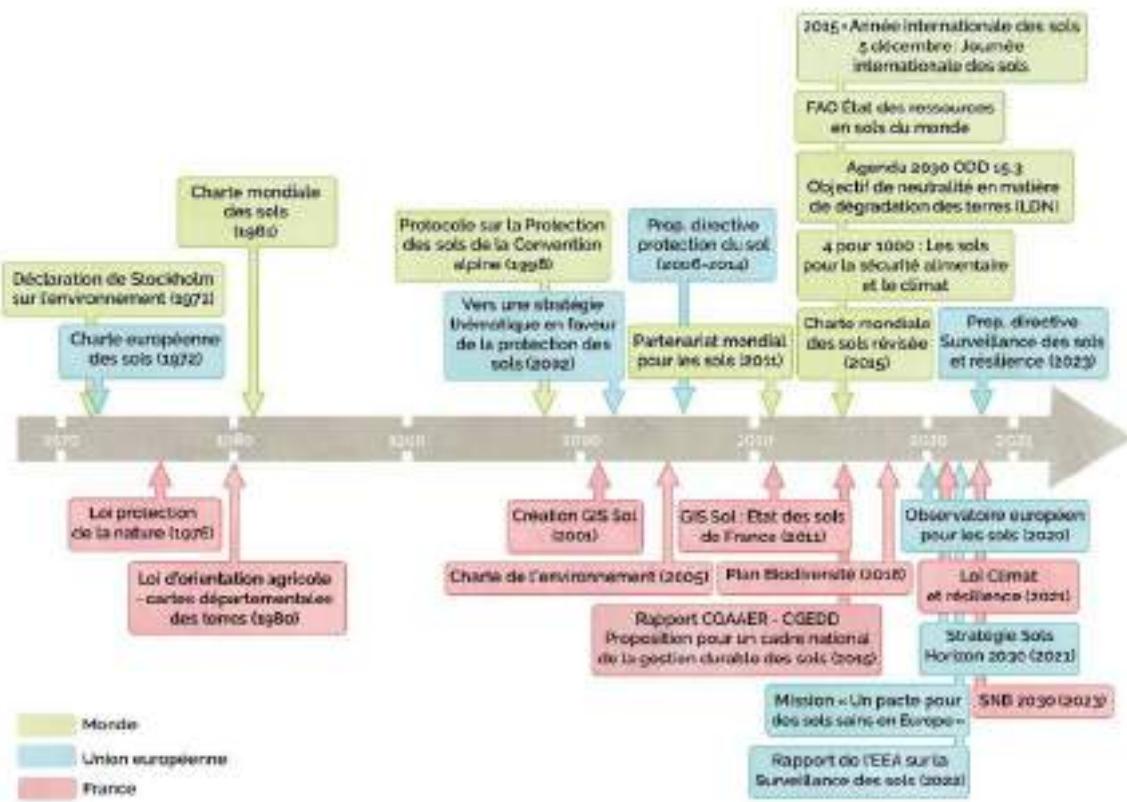


Figure 1 : Ligne temporelle des principaux jalons pour la préservation de la qualité des sols

(HDI : Objectif de développement durable ; ILO : Déclaration des Nations unies sur l'environnement et l'agriculture ; CDD/R : Cadre européen de l'implémentation de l'directive et de ses préoccupations ; CDD/P : Cadre européen de l'éducation et du développement durable à l'échelle nationale ; EEA : Agence Européenne pour l'environnement)

## 1.1.2. Le fonctionnement du sol et les activités humaines

### ▪ Les sols en lien avec les cycles hydrobiogéochimiques et la biodiversité

La montée en puissance des préoccupations concernant les sols est liée au rôle fondamental qu'ils jouent dans les cycles qui les relient aux différentes sphères constituant le globe terrestre : l'atmosphère, la lithosphère, la lithosphère et l'hydrosphère. Les états de surface de la couverture pédo-biologique sont en relation avec la gravité, les vents, la circulation de l'eau, verticale ou latérale, dans, en dessous ou au-dessus de la couverture pédo-logique (nappes superficielles et profondes, évaporation, évapotranspiration, pluies, eaux courtes et marines). La biosphère influence les sols par ses apports organiques (litterer non décomposant, plus ou lessivé et surtout riche en faune du sol) ainsi que par des processus de nutrimentation que les rûbes mettent à sa disposition. La lithosphère, en plus d'un rapport à la couverture pédo-logique, constitue une ressource de minéraux qui sont transformés, altérés et réorganisés.

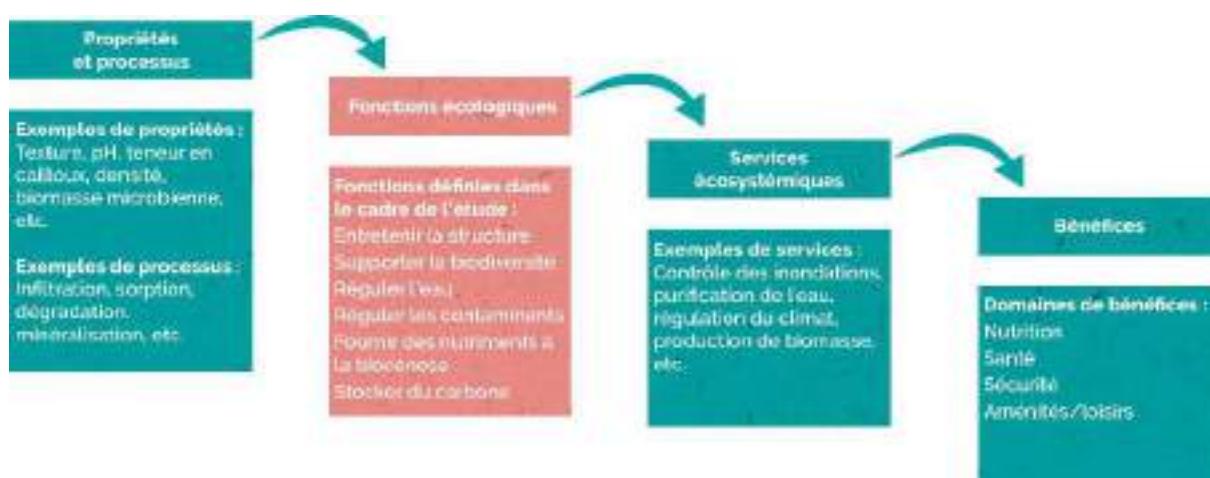
La couverture pédo-logique est un système dynamique de flux. Il est ainsi difficile de parler de formation du sol comme si le sol prenait naissance à une date donnée (Girard et al., 2003). Certains processus regissant les cycles hydrobiogéochimiques contribuent des entrées vers le sol (notamment l'altération du substrat géologique, les dépôts atmosphériques et les précipitations, l'activité biologique, les apports anthropiques comme la fertilisation), d'autres contribuent des sorties (notamment le lessivage et l'érosion à la surface du sol vers les cours d'eau, la percolation et la lixiviation vers les couches profondes, les émissions gazeuses vers l'atmosphère, l'exportation par les rûbes de biomasse).

les sols jouent aussi un rôle majeur dans les cycles de nombreux éléments, notamment ceux du carbone, de l'azote, du phosphore et encore du potassium. Ils constituent le principal réservoir planétaire pour certains d'entre eux, et le lieu de leur recyclage au sein de la matière organique, en interaction avec le fonctionnement des organismes minébiers, végétaux et animaux. Les sols de grandeur réellement rassemblés (Fusselstein et al., 2023) montrent que les sols ferment le plus grand réservoir de carbone organique devant la biomasse terrestre. Les rédiments superficiels et l'atmosphère sont les lieux de carbone entre le sol et l'atmosphère sont importants et peuvent être positifs (séquestration) ou négatifs (émission de CO<sub>2</sub>). L'augmentation ou la diminution du stock en carbone du sol, est considérée comme indissociable pour limiter ou pour accroître l'augmentation prévue de la teneur en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et son conséquence en matière de changement climatique (Brunet et Volz, 2023).

À l'échelle mondiale, les sols continentaux reçoivent en moyenne 800 mm de pluie par an (Brunet et Volz, 2023). Pour la France, cette moyenne est de 600 mm. Les sols reçoivent une partie de l'eau infiltrée durant les saisons humides, eau qui peut ensuite être accessible aux plantes pour leur croissance. Elle est alors évaporée, soit par la végétation, soit directement par les sols. L'influence des sociétés humaines est déterminante sur le partage entre eau de pluie infiltrée, eau qui visseille et eau qui percolle dans les sols. La capacité de stockage des sols peut atteindre, dans les milieux tempérés, les 25% de la moitié de la pluviométrie annuelle (Brunet et Volz, 2023). L'eau non stockée transite par le sol, constitue l'eau des rivières, des lacs, et finit par aboutir dans les mers et les océans.

#### ■ Le sol et les activités humaines : services écosystémiques, fonctions et dégradations

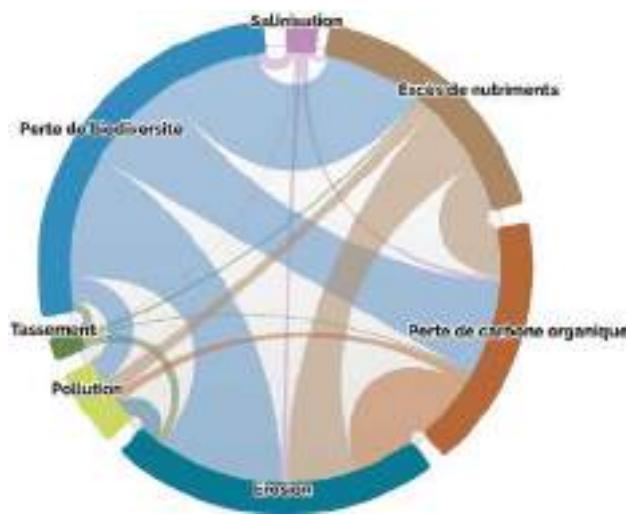
Les activités anthropiques dépendent de ces cycles et les influencent. Le cadre conceptuel de la cascade des services écosystémiques proposé par Haines-Young et Potschin (2010) permet d'analyser les relations entre les propriétés d'un sol, ses fonctions, et les services écosystémiques qu'il bénéficient aux êtres humains. La Figure 2 en reprend l'illustration adaptée par Greiner et al. (2017). Les propriétés du sol déterminent ainsi directement les avantages qui peuvent en être attendus.



**Figure 2.** La vision dite « en cascade » des relations entre propriétés, processus, fonctions, services écosystémiques et bénéfices (d'après Greiner et al., 2017)

Réiproquement, les interventions humaines en terrains d'aménagement (par ex : nivellement, imperméabilisation drainante) ou de gestion des sols (par ex : travail du sol, fertilisation), influencent ces propriétés avec des intensités et des temporalités variées. C'est résulte des dégradations des sols qui peuvent être mesurées en tant que telles. C'est l'approche qui a été privilégiée jusqu'à présent au niveau de l'observatoire européen des sols<sup>4</sup> (repris dans la Figure 3). Huit principales menaces y sont évaluées : l'artificialisation d'une part, et pour les sols non artificialisés, la perte de biodiversité, la perte de carbone organique, la pollution, l'excès de nutriments, le lessivage, la salinisation et l'érosion.

<sup>4</sup> (ISCU) (Observatoire continental des sols) - <https://esgar.eu/observatoire-europeen-des-sols/> (version validé 11/2023)



**Figure 3.** Les dégradations des sols de l'UE et leurs recouvrements.

La dimension de l'aire reliant deux formes de dégradation est proportionnelle à l'étendue en ha de leur recouvrement<sup>5</sup>

Le sol est considéré comme dégradé lorsqu'il est artificialement, au-delà lors que l'une de ces menaces atteint un niveau établi comme critique. En effet, certains de ces processus peuvent être observés de manière naturelle dans les sols. Par exemple certains contaminants sont naturellement présents dans les sols à des concentrations qui correspondent à ce que l'on appelle le fond géochimique. Cela est tout au-delà de niveaux de base observés dans des environnements non perturbés, que l'on considère le niveau de contaminant causé par les activités humaines. Il en est de même pour l'érosion ou la salinité qui sont des processus naturels d'évolution des sols, mais qui peuvent être considérablement accélérés et aggravés par les activités humaines. Ce n'est donc qu'au-delà d'un certain seuil que ces menaces doivent être évaluées comme des dégradations.

#### ■ Le sol, la terre et le foncier

Le sol est une composante de l'écosystème intégrant plus globalement la végétation et la faune terrestre, et de l'agrosystème intégrant les activités humaines. Selon les dimensions dans lesquelles on le prend en compte, les termes « sol », « terre » ou « foncier » désignent des réalités qui se recouvrent en partie.

Le sol est défini par l'Association française d'étude des sols (AFES) comme « un éclat qui s'étend depuis la surface de la Terre jusqu'à une profondeur marquée par l'apparition d'une roche dure ou minérale, peu altérée, ou peu marquée par la pédogénèse. L'épaisseur du sol peut varier de quelques centimètres à quelques dizaines de mètres, ou plus. Il constitue, localement, une partie de la couverture pédologique qui s'étend à l'ensemble de la surface de la Terre. Il comporte le plus souvent plusieurs horizons correspondant à une organisation des constituants organiques et/ou minéraux (la terre). Cette organisation est le résultat de la pédogénèse et de l'alteration du matériau parent. Il est le lieu d'une intense activité biologique (racines, faune et micro-organismes) »<sup>6</sup> le sol peut ainsi être analysé comme matériau, comme compartiment de l'environnement, et comme système susceptible de réaliser des fonctions et rendre des services écosystémiques.

La terre est la plus paysanique de ces trois termes. Elle peut dès grer la planète Terre, le marais ou la terre (par exemple les « terres excavées »), le sol (« analyses de terre », « terres noires »), ou la diversité géographique et florale comprise dans le « sol anglophone » (« terres agricoles », « valeur des terres »). Dans le vocabulaire agricole, les terres ont une connotation forte (on loue des terres, pas des sols) alors que sol est davantage associé à des caractéristiques qui permettent de le cultiver (par ex. : sols profonds, sols hydromorphes). L'usage des termes « peut excepter des dynamiques d'échanges de parcelles (remembrement) alors que la « gestion des sols » renvoie davantage à un ensemble de pratiques agricoles et forestières qui vont faire fonctionner ensemble au regard de leurs conséquences pour le sol.

<sup>5</sup> : ANC (Institut national du sol observatoire) : <http://www.sols.anc.fr/sol/observatoire>, « dégradation et couvertures sols et sols » (consulté le 6/11/2017); <http://www.sols.anc.fr/sol/observatoire> (consulté le 6/11/2017).

Le foncier renvoie à la propriété immobilière et à la manière dont l'espace est de misé, occupé et support de droits. La dimension géographique est plus large, incluant à la fois les caractéristiques du sol, ses usages et sa valeur. Le terme *sand* en anglais peut être compris comme couvrant à la fois les dimensions immobilières et géographiques en lien avec « usage des terres pour le bâti ou pas », la dégradation des sols pour « land degradation », la consommation d'espaces pour « land take ».

### 1.1.3. Besoins identifiés et cadrage de l'étude

Parallèlement à la prise de conscience de l'importance du fonctionnement des sols pour les activités humaines, les tensions se sont intensifiées entre utilisations des sols : pour la nourriture, les matériaux, les énergies renouvelables, les espaces terrestres, les paysages, l'logement, les infrastructures, l'industrie, le stockage de déchets et dans certains cas leur réputation, la régulation des eaux, etc. Les relations entre utilisations appellent une coordination à un niveau large et des arbitrages à une échelle plus locale sur la base d'informations élaborées permettant d'évaluer la qualité des sols et son adéquation avec les utilisations envisagées. En réponse à ce besoin et en lien avec le développement des connaissances, les propositions scientifiques et techniques se sont multipliées. Des offres commerciales de prestations de notation de la qualité des sols sont également apparues, qui posent question quant à la validité scientifique des sources et méthodes utilisées, dont la transparence n'est par toujours assurée.

#### ▪ *Etat des lieux initial des démarches existantes*

La diversité des variables interagissant au sein du sol, et des compétences requises pour les analyser, engendre en effet une grande diversité d'approches possibles. Le Tableau A1, en Annexe, répertorie en priorité projets de recherche et observations institutionnels qui ont été mis en œuvre au cours de la dernière décennie aux différents niveaux de gouvernance. Ces projets se distinguent principalement par l'aire géographique concernée (monde, ILE, France, certains indicateurs nationaux), les types d'approches privilégiées (unité des sols, fonctions ou multifonctionnalité, services écosystémiques), la finalité (suivi, évaluation, bénéficiaire territoriale, gestion de site ou de parcellaire), voire parfois un usage spécifique (par exemple, agricole, urbain). Dans une même perspective d'état des lieux et au niveau français, l'ADFM a réalisé en 2023 un bilan portant sur les projets de recherche relatifs à la multifonctionnalité des sols qui ont bénéficié de son appui au cours des 20 dernières années (Vincenot et Blanchard 2023).

Bien souvent, les pages de présentation de ces projets énoncent le besoin de disposer d'un instrument d'évaluation harmonisé et calibré de la qualité des sols. Le caractère crucial que constitue l'élaboration d'un référentiel commun à l'ensemble des acteurs et décideurs est largement mis en évidence. Il est attendu que celui-ci corresponde aux objectifs poursuivis en matière de politiques publiques ou de gestion prévue, qu'il soit fondé sur le plan stratégique, et opérationnel sur le plan tactique. Or, les propositions disponibles à ce jour restent très diversifiées. Les approches de la qualité des sols qui y sont déclinées varient entre les notions de qualité, santé, menaces de dégradation, sécurité, fonctions, services écosystémiques, fertilité. Les projets peuvent être centrés sur certains usages (agricole, forestier, urbain, zones naturelles), ou intégrer tous les usages. Les paramètres mesurés couvrent presque toujours l'ensemble des domaines de la physique, de la chimie et de la biologie. Ces données économoniques sont traitées dans certains travaux portant sur les services écosystémiques et leur évaluation. Des projets liés au suivi de l'artificialisation des sols ou de la gestion des sols urbains, assurent de faire décerer des données physico-chimiques et des données relatives à l'occupation des sols comme des pistes permettant d'approcher la finalité annuelle des sols (par ex. EOR-EVAL (Observatoire national de l'artificialisation, ART-SOI, DESTISOL)). D'autres, font à la prise de conscience de l'importance de la biodiversité et de la culture, telle à l'évaluation, ont été plus particulièrement tributaires cette dimension (par ex. EJP Soil MINOTAIL, ECOFINDERS, Biocvaluateurs de qualité des sols).

#### ▪ *Une approche de la qualité des sols commune à tous les usages*

C'est dans ce contexte que la présente étude a été réalisée, avec pour objectif d'appuyer une cartification sur les bases scientifiques aujourd'hui mobilisables à l'appui d'une évaluation de la qualité des sols. Elle s'inscrit notamment dans la perspective intégrative promue par deux instruments de politique publique en cours de mise en place : la loi Climat et résilience adoptée en France en 2021 qui instaure une limitation de l'artificialisation des sols, et la proposition de directive européenne Sol et biodiversité et ressources publiée en juillet 2023, qui prévoit l'harmonisation à l'échelle de l'UE d'une suivi régional de la dégradation des sols comme étape préliminaire en vue de leur préservation. Ces deux initiatives abordent

la qualité des sols de manière non spécifique à chaque usage ou type d'espace (naturel, agricole, forestier ou urbain). Dans cette perspective, l'état des lieux réalisé ici est centré sur les ressources scientifiques adaptées à l'ensemble des usages. Les travaux traitant plus spécifiquement de la qualité technique pour la production agricole ou forestière par exemple, n'ont pas été spécifiquement cités. L'objectif est de produire un état des lieux partageable par l'ensemble des acteurs, et qui permette de traiter des effets des changements d'usage, ainsi que du suivi territorial.

#### ■ Sites et sols pollués

La question des sites et sols fortement pollués n'a pas été examinée en tant que telle dans la présente étude. Les fondements de la politique nationale de gestion des sites et sols pollués sont détaillés dans les textes décrivant la méthodologie élaborée en 2007 (cf. la loi du 6 février 2007) et mise à jour en 2017.<sup>7</sup> L'approche actuelle de la gestion des sites pollués repose sur une évaluation des risques sanitaires et environnementaux en fonction de l'usage des sites. Elle met l'accent sur la compatibilité de l'état de ce lieu avec les usages constatés et futurs, avec la nécessité de établir cette compatibilité afin de maîtriser les risques sanitaires et environnementaux (après réhabilitation des sites). Un plan de gestion porte sur le traitement des sources de pollution et notamment des pollutions concentrées, ainsi que sur la maîtrise des pollutions résiduelles pluviant en rameau les techniques de réhabilitation et leurs coûts.

Tes indicateurs de pollution ont été considérés et rassemblés lorsqu'ils interviennent dans une démarche d'évaluation intégrée de la qualité du sol et de ses fonctions, mais l'abondante littérature spécifique aux sites et sols pollués n'a pas été passée en revue.

## 1.2. Collectif d'experts mobilisé

La constitution du collectif de travail et le processus de l'étude ont été conduits suivant les Principes de transparence des expertises scientifiques établis par les études à l'IRSN (Dannaré et al., 2007), succinctement rappelés dans l'Encadré 1.

### Encadré 1. Principes de l'étude

Cette étude s'appuie sur une analyse critique des contributions scientifiques disponibles au niveau mondial sur les multiples dimensions de la qualité des sols. L'analyse de cette thématique a été réalisée par un collège d'experts scientifiques appartenant à des organisations publiques de recherche ou d'environnement supérieur. Outre une synthèse sur les perceptions et définitions de la qualité des sols, une identification des principales étapes de leur évaluation est proposée en assortie d'une sélection des principaux indicateurs et méthodes permettant d'évaluer les fonctions des sols. Les points de vigilance et sujets de controverse sont mis en évidence, ainsi que la dynamique d'innovation dans ce domaine. En mettant à jour l'état de nos connaissances acquises, les données d'hétérogénéité et de controverse, ainsi que les questions sur lesquelles les connaissances sont insuffisantes, ces travaux ont vocation à contribuer à l'ébauche des différentes catégories d'actions sur la prise en compte de la qualité des sols dans les politiques publiques. Ils contribuent ainsi à la mission d'appui aux politiques publiques menée par l'Institut de recherche.

Tes experts sont sélectionnés sur la base de leurs publications dans des revues scientifiques à comité de lecture, en utilisant ce que les Cnes n'utilisent pas : financement, affiliations institutionnelles (lieux de collaboration), thématiques dans la recherche réalisée, soient les plus diversifiées possibles, en excluant les cas de conflit d'intérêt. La transparence est assurée par la description dans le rapport de l'étude des sources mobilisées et de la méthode employée.

L'étude est conduite en interaction avec les financeurs dans le cadre d'un Comité de suivi et avec un Comité consultatif d'experts reconnaissant les principales parties prenantes concernées par le sujet.

<sup>7</sup> <http://www.siteweb.sciences.gouv.fr/methode-evaluation-qualite-sols/>, télé 01-19/194

La coordination scientifique de l'étude a été assurée par Isabell e Cousin - INRAE, et Maylis Desrouvreaux - Ecole d'Urbanisme de Paris. Au total, 19 scientifiques (chercheurs et enseignants chercheurs du secteur public) ont été mobilisés (dont 14 sont les pilotes) pour composer le Comité d'experts scientifiques.

Les participants ont été identifiés à partir de leurs compétences disciplinaires et de leurs publications sur les thématiques de l'étude. Le comité ainsi rassemblé présente une forte pluridisciplinarité illustrée par la Figure 4. Deux grands pôles se sont constitués par les sciences du sol et les sciences humaines et sociales. Ces compétences ont également été recherchées en Analogie au-delà de la science en soi, ce qui a permis à tout détour de concevoir et réaliser des développements dans d'autres milieux et qui pourraient présenter un intérêt pour les sols. D'autres compétences ont enfin une très faible base sur le traitement des données et la gestion des systèmes d'information.

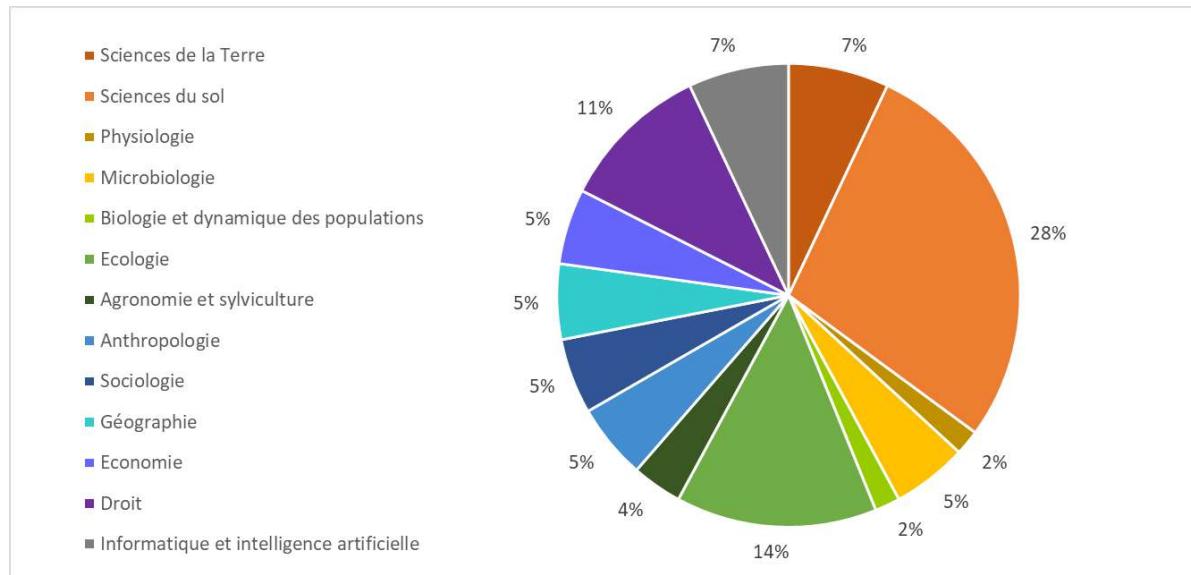


Figure 4. Disciplines des expertises des experts de l'équipe (n=19), source : le géologue (INRAE) (source : document technique du rapport)

Les membres du comité d'experts sont issus de 10 organismes de recherche/universités. Ils sont tous membres d'une grande université avec seulement 26% d'expert INRAE, une mobilisation importante de l'enseignement supérieur (41% des experts), mais seulement un expert non français (Figure 5).

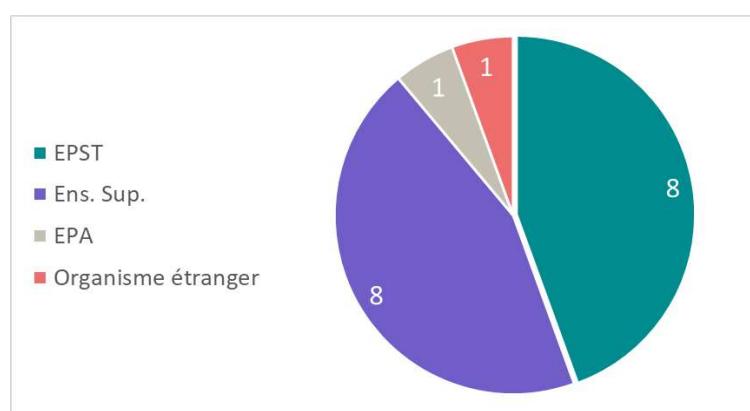


Figure 5. Affiliation des experts de l'équipe par type d'organisme (n=19).  
EPST = Etat, Développement public et Accélération scientifique et technologique; Ens. Sup. = Enseignement supérieur;  
EPA = Établissement public à caractère administratif

Des contributeurs ponctuels ont été sollicités sur ces questions particulières et interviennent sous la responsabilité de l'expert qui les sollicite. Ils ne sont donc pas membres en tant que tels du Comité d'experts scientifiques de l'étude, mais sont partie du collectif de travail et des auteurs du rapport.

### 1.3. Corpus bibliographique analysé

Un corpus bibliographique de plus de 1 500 références est créé dans ce rapport, constitué à partir de plateformes bibliographiques internationales telles que le Web of Science (WoS) ou Scopus, complétées au besoin par la littérature francophone ainsi que par des rapports et ouvrages, ou autres articles non référencés dans ces plateformes. Les connaissances citées sont applicables aux contextes pétrochimiques de la France hexagonale. Les articles sont sélectionnés en suivant les revues de littérature déjà existantes lorsqu'elles sont pertinentes au regard de la question étudiée (Tableau 1).

Tableau 1. Types de documents du corpus cité

Type de document	Nb. de références	% du corpus cité
Article	1 500	92 %
Document de recherche	247	7 %
Chapitre ou chapitre d'ouvrage	164	3 %
Rapport	91	1 %
Acte de conférence ou communication	28	1 %
Thèse	13	1 %
Autre type de publication cité	9	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 795</b>	<b>100 %</b>
<b>Nombre de documents pris en compte dans le WoS ou Scopus</b>	<b>1 363</b>	<b>76 %</b>
<b>Nombre de documents dans le WoS</b>	<b>1 270</b>	<b>71 %</b>
<b>Nombre de documents dans Scopus</b>	<b>1 347</b>	<b>75 %</b>

Fait la plus grande part (92 %) le corpus cité est postérieur à 1990. Des références plus anciennes ont été mobilisées notamment pour retracer les évolutions des perceptions des acteurs et renvoyer à certaines sources méthodologiques anciennes qui font encore référence aujourd'hui. Plus de la moitié du corpus a pour autant été publiée au cours des 10 dernières années (Figure 5).



Figure 5. Répartition temporelle du corpus cité (n=1795)

Une large partie inédite du corpus est représentée par la Figure 7 réalisée à partir des 1 290 sources référencées dans le WoS. Elle montre les 10 premières catégories WoS auquel se sont rattachées les revues de publication des articles cités, sachant que les 300 références qui ne sont pas intégrées dans ce classement des catégories WoS, relèvent essentiellement de la littérature grise et des articles de sciences humaines et sociales. Cette figure montre le seul aéroport dans des sources analysées autour des sciences du sol, de la terre, et de l'environnement, l'écotourisme apparaît plus largement par la mobilisation de l'œuvre en écoologie en lien avec les fonctions du sol, le lien avec la gestion durable des ressources (éau, biodiversité, agroforesterie, etc.) non visible à ce niveau plus fin, et certaines méthodes de mesure basées sur des technologies qui sont aussi spécifiquement repérées par le WoS comme la télédétection ou l'imagerie.

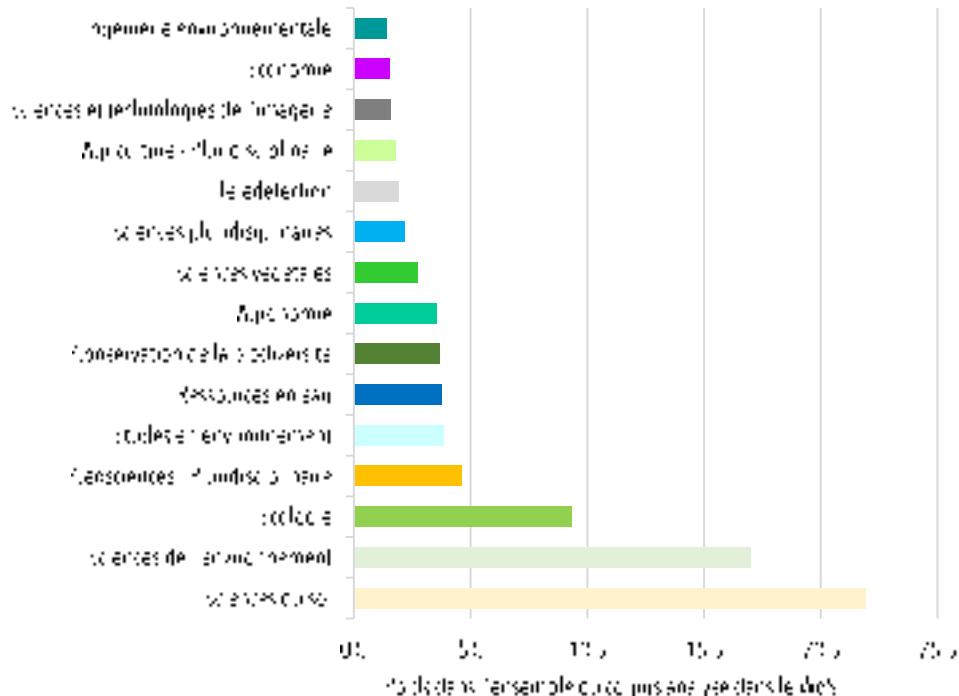


Figure 7. Distribution des recherches des 1 280 références du corpus dans les catégories Web 10 prioritaires régionales.

La représentation du pays ou relatif des pays d'implantation des organismes d'affiliation des auteurs du corpus cité dans le rapport (Figure 8), montre la prédominance absolu de matière géographique des zones géographiques les plus dynamiques en termes de production scientifique (Etats-Unis, UE, Chine). Elle permet toutefois d'observer une autre relativement importante de la France, en lien non seulement avec les critères de sélection des sources recherchées pour leur applicabilité dans un contexte français, mais aussi avec l'investissement historiquement développé de la recherche française sur la question des sols. On peut également souligner la présence dans cette figure d'autres pays connus pour l'importance de leur investissement dans ce domaine tels que l'Australie, le Canada, la Suisse et le Brésil.

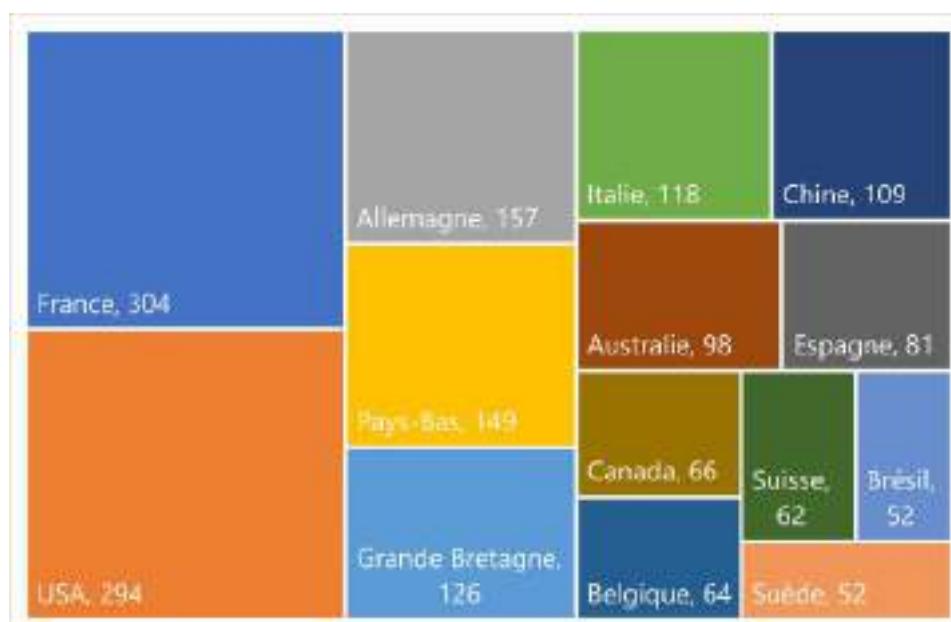


Figure 8. Pays d'origine des pays d'implantation des organismes affiliations des auteurs du corpus à partir de 1 280 références analysées dans le Web 10 (ordre de fréquence).

## **1.4. Guide de lecture et terminologie employée pour la présente synthèse**

### **1.4.1. Guide de lecture**

Le corpus bibliographique ainsi constitué révèle la grande hétérogénéité lié des cadres conceptuels et des terminologies employées. La qualité des sols apparaît en effet étudiée sous des angles aussi divers que l'état du sol, ses propriétés, les menaces qui pèsent sur son intégrité, sa dynamique de dégradation, sa vulnérabilité, sa santé, sa valeur, ou encore sa sécurité, les processus, fonctions, et services écosystémiques qu'ils soient réels ou potentiels, avec un large éventail de notions associées telles que la fertilité, la contamination et la pollution, la multifonctionnalité, le sol vivant, les contributions de la nature (aux populations, à la nature, comme culture), la durabilité des ressources.

Cette hétérogénéité constitue un enjeu sur le plan scientifique, l'unification des concepts étant nécessaire pour la comparaison, la compilation, le repliement, ou le transfert des résultats produits. Elle constitue également un enjeu sur le plan social et politique où l'acte collectif n'est possible que sur la base d'une convergence des objectifs visés. Elle constitue surtout un enjeu à l'intérieur même des domaines, pour conjuguer la robustesse de connaissances universelles scientifiquement établies, avec la complexité qui facilite le partage entre acteurs de perception et d'objectifs communs.

C'est pourquoi la choix a été fait de structurer la présente synthèse en deux grands temps.

Le premier temps est celui des constats sur les manières d'aborder la qualité des sols dans le champ social (Section 2) et dans les cadres de gouvernance (Section 3). À ce stade, l'hétérogénéité du vocabulaire est considérée comme une réalité dont des enseignements sont à tirer. Elle est en effet instructive en ce qu'elle révèle les bases sur lesquelles travailler à un langage commun. Elle montre qu'un tel langage est aisément adopté de manières strictement descendantes. Un vocabulaire partagé est à établir au niveau du dispositif d'évaluation de la qualité des sols, en fonction de sa finalité et en lien avec les acteurs concernés. C'est au regard de cette finalité que les ressources scientifiques des domaines biotecnologiques sont mobilisées.

Ces dernières sont dans le second temps rassemblées et structurées pour suivre la démarche d'évaluation. Il s'agit tout d'abord de mettre l'accent sur les différentes étapes de cette démarche, et sur les choix qui, pour chacune, doivent être explicités car ils sont le fonds de conséquences sur l'interprétation des résultats produits (Section 5). Ces choix étant explicités, les indicateurs peuvent l'être manière pertinente. À l'appui de cette démarche, une cinquantaine d'indicateurs est présentée (Section 6).

Ces deux temps sont articulés par la Section 4 qui, à partir de l'hétérogénéité décrite et des besoins qu'elle révèle au Sections 2 et 3, explicitie les bases communes établies dans le cadre de l'étude. Les choix de différencier qualité et santé des sols, et de les aborder au travers des fonctions écologiques y sont alors explicités. Cette section permet d'introduire les enseignements tirés dans le domaine des sciences humaines et sociales, avec les bases biotechniques sur lesquelles ils sont proposés en réponse aux besoins identifiés.

### **1.4.2. Terminologie employée**

#### **▪ Qualité / santé des sols**

La qualité des sols recouvre des dimensions diverses qui peuvent amener à distinguer les notions de qualité et de santé des sols. Dans le domaine biotechnique, une proportion adoptée dans la présente étude (cf. Section 4.2) revient à considérer la qualité comme étant relative à un type de sol (par ex. des luiseux dégradés), ou bien à un ensemble de sols sur un territoire donné (par ex. : les sols d'un canton). On évalue la qualité de ces sols à partir de l'ensemble de leurs propriétés, ou de les soient perçues (c'est-à-dire statutaire, ou échelle de quelques déterminants en l'absence d'intervention humaine), ou dynamiques (c'est-à-dire modifiables sous l'effet d'usages et/ou de pratiques). Cette évaluation permet de qualifier une gamme de possibilités pour un type de sol, c'est-à-dire un potentiel. On évalue ensuite la santé d'un sol, en un lieu donné, en comparant les valeurs réelles à celles des valeurs potentielles du type ou du territoire auquel il appartient. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, dans le cadre juridique et dans le langage courant, la qualité désigne de manière très large les

questionne que présent tout ce qui concerne aux caractéristiques des sols et à leurs conséquences, sans que la distinction entre potentiel et réalisé soit toujours à propos. Par exemple, lorsque le sol est considéré pour sa valeur patrimoniale ou sa rareté relative, il n'est question ni de potentiel ni de réalisation de ce potentiel.

De manière à couvrir l'ensemble de ces sujets, le vocabulaire adopté dans la présente synthèse est repartitionné dans la Figure 9, en revient à employer le terme « qualité » pour désigner de manière englobante tout ce qui concerne les caractéristiques des sols et leurs conséquences. Le vocabulaire est alors précis lorsque il s'agit de désigner le « potentiel » de performance, évalué au regard de la performance observée dans des situations comparables ou situation de référence. Le degré de réalisatilité de cette performance compte tenu des usages et des pratiques mis en œuvre, est désigné par la « santé ». Cette distinction entre qualité et santé est applicable quelle que soit la dimension mesurée choisie, et il s'agisse par exemple des fonctions ou des dégradations.

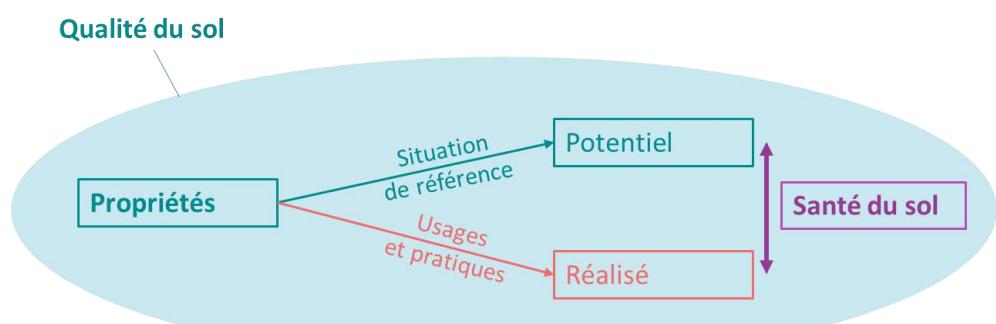


Figure 9. L'apport des termes « qualité » et « santé » du sol

#### ■ Référentiel

Dans le domaine biotechnique, le référentiel d'interprétation d'un indicateur comprend la définition de l'indicateur, sa méthode de mesure, et ses valeurs de référence par rapport auxquelles évaluer les valeurs mesurées (cf. Section 5.4). Or, pour un objectif d'évaluation donné, il y a souvent plusieurs indicateurs possibles, et pour un indicateur plusieurs méthodes de mesures disponibles, et plusieurs manières possibles de mobiliser les valeurs de référence. Le référentiel est ainsi à raisonner en fonction des objectifs de l'évaluation et de son contexte, en tenant compte de la disponibilité des données. Ce raisonnement fait intervenir l'ensemble des éléments qui sont ici désignés comme constituant le « système d'indication », détaillé dans la Section 5.

#### ■ Indicateur

Un indicateur peut être défini comme servant à l'obtention et à la transmission d'une information sur un objet ou phénomène d'intérêt, auquel il est associé. Il se différencie de la variable mesurée ou paramètre par le sens qui lui est donné au regard de l'objet d'intérêt. L'indicateur est donc considéré ici comme étant nécessairement : « indicateur de quelque chose », et non pas comme une simple grandeur mesurée ou calculée. Cette dernière peut être appelée propriété ou paramètre. Le terme « propriété » est davantage relié à la dynamique des processus du sol, tandis que « paramètre » renvoie à une grandeur mobilisée dans le cadre d'un calcul ou d'une modélisation. Ainsi, propriété, paramètre et indicateur peuvent dans certains cas renfermer la même grandeur. Par exemple, la diversité des nématodes est une propriété biologique du sol, elle constitue un indicateur de la réalisation de la fonction « appuyer la biodiversité », et intervient comme paramètre dans le calcul de certains indices de biodiversité (cf. Section 5.3.2). C'est donc avant tout l'usage fait de l'information qui caractérise son statut à la grandeur considérée, et l'indicateur est défini par son rôle établissant une relation entre une grandeur scientifiquement mesurée et la perception de l'individu ou par les acteurs.

## 2. Cadres de mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des sols

### 2.1. Acteurs et dispositifs de l'évaluation de la qualité des sols

Pour aborder l'évaluation de la qualité des sols, il est ici proposé de commencer par donner un aperçu des principaux acteurs et dispositifs qui sont au cœur de sa mise en œuvre. Le tableau suivamment dressé dans cette section part du niveau le plus local jusqu'à l'intervention du gestionnaire du sol, pour élargir ensuite progressivement à l'échelle en cours d'exécution les prestataires avec lesquels le gestionnaire interagit pour des niveaux de plus en plus larges (cf. organisation).

#### ▪ Gestionnaires du sol

Le gestionnaire qui intervient à titre individuel ou collectif (société, association, collectivité, Etat...) est débiteur et responsable des interventions humaines dont fait l'objet le sol considéré. Il peut s'intéresser à la qualité des sols pour différentes raisons. Il peut le faire par intérêt personnel (par ex. connaissances naturalistes) pour prévenir les risques associés à l'occupation des lieux (par ex. risque d'érosionnement, contamination par des polluants), pour décider d'un mode d'occupation du sol (par ex. choix du type de culture à aménager), ou pour adapter ses pratiques de gestion (par ex. modalités d'exploitation forestière préservant les sols de la compaction ou de l'érosion).

#### ▪ Techniciens conseil et prestataires de services auprès d'entreprises

Le gestionnaire peut être accompagné dans l'examen de la qualité de ses sols par des experts techniques. Ces techniciens spécialisés assurent une interface avec les outils et connaissances scientifiques tels que les instruments de mesure non déployables à une échelle individuelle (par ex. analyses de laboratoire ou mise en œuvre d'outils de prospection), et leurs référentiels d'interprétation. Ces outils peuvent être proposés par des organismes publics (par ex. CNE, ADEME, CEREMA, organismes de recherche), consulaires (par ex. chambres d'agriculture) ou des prestataires privés. Au cours des dernières années, le développement des outils numériques, conjoint à une prise de conscience de l'importance du rôle des sols dans la durabilité des conditions de vie et des activités humaines, a conduit à un foisonnement des offres de prestations de services par des sociétés à capitaux privés.

#### ▪ Services techniques des collectivités et bureaux d'études d'urbanisme

Historiquement, l'activité des bureaux d'études et des services techniques des collectivités s'est prioritairement déroulée sur les études visant à vérifier la compatibilité des caractéristiques du sol avec des projets de construction ou d'aménagement urbain, sur la base de données essentiellement géotechniques. La qualité des sols n'intervient que rarement comme critère de délimitation des zones à urbaniser (Serrano et Vianey, 2014). Ces acteurs font face d'une difficulté à intégrer la diversité des paramètres caractérisant les sols, ainsi que l'hétérogénéité de ces derniers, dans leurs reflexes. Ils mentionnent un manque d'outils opérationnels accessibles aux urbanistes, paysagistes et architectes, permettant de « composer avec » les sols en offre afin de choisir les plantations les mieux adaptées (Concasès et al., 2022). Par exemple, la mise à disposition de données pédologiques piétées à l'emploi dans l'ex-région Languedoc-Roussillon a engendré de nombreuses demandes de la part des Etats intervenants publics de coopération intercommunale [1] et de prestataires privés [2] pour appuyer les démarches d'élaboration de diagnostic de terrains (Balessat et al., 2011), et notamment mises en œuvre de la biologie et de la cyanothérapie des sols.

#### ▪ Cadres globaux des politiques publiques

Les gestionnaires des sols sont déris responsables des activités mises en œuvre dans leur périmètre, sous réserve du respect d'un cadre juridique et d'obligations politiques qui sont très peu globalement. Ce cadre est composé de divers niveaux de dérision (de la municipalité aux instances européennes et mondiales) et s'inscrit dans différents domaines (politiques urbaines, agricoles, forestières, environnementales...). Il s'appuie sur des indicateurs qui servent de critères pour délimiter des zones, déclencher des règles de droits et d'obligations, encadrer la mise en œuvre de projets, accorder des autorisations. L'évaluation de la qualité des sols est alors globalement requise en termes de suivi ou monitoring, pour fixer des

objectifs politiques et documenter les résultats obtenus. En appui à ces besoins de suivi, un Groupeement d'intérêt scientifique (GIS) a été constitué en 2001 à l'interface entre politiques publiques et recherche, le GIS Sol. Il a pour missions de concevoir et de gérer le système d'information qui regroupe les résultats de différents programmes de caractérisation et d'évaluation de la qualité des sols de France.

### ▪ Dispositifs participatifs

Les sciences et recherches participatives sont définies comme « les formes de production de connaissances scientifiques auquel des acteurs non-scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée » (Houllier et al., 2017) pour résoudre, notamment, des problèmes socio-économiques ou environnementaux. De tels dispositifs dans le domaine des sols connaissent un développement important depuis une vingtaine d'années, notamment dans des contextes agricoles (par ex : projet AgriTERRA ; Banjard, 2016) et urbains (par ex : projet RISES 2020-2024 ; Banjard, 2020), en réponse à la nécessité d'une implication des acteurs pour améliorer les pratiques de gestion des sols. Par exemple pour agricultrice, certaines études préconisent une adaptation des stratégies de communication aux perspectives et au langage que les agriculteurs eux-mêmes utilisent pour appréhender la qualité ou la santé des sols.

Ces dispositifs sont très variés dans leurs objectifs, leurs périmètres ou circonscriptions, leurs méthodes et modalités de mise en œuvre. Un encadrement des méthodes d'échantillonnage et de mesure peut être assuré, comme par exemple dans les cas de l'Observatoire participatif des vers de terre (OPVT<sup>8</sup>, AgirEnviron, Projet Clé des sols). Tous ces dispositifs reposent sur des démarches interdisciplinaires et mobilisent une large diversité d'acteurs (à décl. lieux d'échange comme les Living Labs ou les ateliers). Ceci aboutit à un apprentissage commun en termes de cadre conceptuel, de connaissances théoriques, pratiques, de leviers d'actions, basé sur une synergie positive valorisant autant les savoirs académiques que les savoirs locaux.

L'implantation des participants peut varier du simple « co-échantillonage » (contribution à l'acquisition de données), à la co-interprétation (participation à l'interprétation des résultats avec les chercheurs), la co-construction (participation à l'élaboration du projet, la définition des questions de recherche, de la démarche) ou la co-responsabilité (implantation dans le portage logistique, technique et financier). Elle détermine également la portée du dispositif en termes de productivité d'indicateurs ou de méthodes, d'acquisition de données, et d'actions engagées sur la base de l'utilisation de certains acteurs. Certains dispositifs mettent davantage l'accent sur une démarche interactive de définition de la question à traiter et des objectifs à atteindre, alors que d'autres s'appuient sur l'implantation des groupes de citoyens ou de professionnels pour accéder à une diversité de situations (catégories professionnelles, occupations des sols, pratiques de gestion), bien supérieure à ce qui peut être imaginé et conduit dans le cadre d'approches d'expérimentation classiques. Ceci contribue à l'amélioration de la représentativité des bases de données de référence, notamment sur des thématiques actuellement peu documentées (espaces urbains, espaces forestiers, espaces privés).

## 2.2. Diversité des perceptions des sols et de leurs qualités

### 2.2.1. Facteurs sociaux

Suivant leurs activités, leurs préoccupations, leurs situations sociales, les différents types d'acteurs ont des perceptions variées de la qualité des sols, et des manières différentes de l'évaluer. Cette diversité peut être source d'incompréhension et de conflit entre acteurs ; elle est à prendre en compte pour l'élaboration d'une démarche commune portant sur la qualité des sols.

Au niveau européen, une étude a été réalisée dans le cadre du projet ANDMARK (Bampi et al., 2019, O'Sullivan et al., 2018) pour identifier les freins à la mise en œuvre d'un scénario d'optimisation de la gestion des sols dans une zone de captage des eaux pour atteindre les objectifs de développement durable adoptés par l'UE (O'Sullivan et al., 2018). Elle montre que la mise en œuvre du scénario d'optimisation dépend de différences dans la perception des fonctions des sols suivant le positionnement des acteurs, mais aussi dans les connaissances disponibles (savoirs, savoirfaire, solutions techniques), dans les contraintes institutionnelles (par ex : les interactions à la mise en œuvre), et dans les paramètres culturels et les règles informelles. En prolongation de cette étude, une enquête met en évidence les différences d'opinions auxquelles les acteurs

<sup>8</sup> <http://www.agirenviron.fr/le-project/> (consulté le 31.10.2017)

positionnent les enjeux liés aux sols (Rampa et al., 2019). Les acteurs régionaux, nationaux ou européens les situent sur des espaces vastes, en s'appuyant sur des savoirs généraux et une connaissance faible des contextes locaux. À contrario, les agriculteurs et les conseillers agricoles les placent plutôt à des échelles locales, et s'appuient sur d'importants savoirs locaux et des savoirs techniques, tout en notant qu'ils manquent de références techniques (Garcia-Odeouf et al., 2023; Jonsson et al., 2016).

De nombreux travaux cherchent à identifier les déterminants de ces différences de perceptions et de préoccupations vis-à-vis de la qualité des sols. En ce qui concerne l'agriculture par exemple, des différences sont mises en évidence selon le modèle de production dans lequel les agriculteurs sont engagés (par ex. : agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, agriculture conventionnelle). Elles naissent en partie liées aux caractéristiques matérielles des exploitations (taille, orientation technique économique...) et des exploitants (âge, formation...), mais les travaux les plus récents mettent aussi en évidence le caractère primordial des systèmes de normes sociales et réseaux de relations adaptés aux agriculteurs. Ces différences entre agriculteurs dans les pratiques de conduite des sols peuvent prendre une nature politique (dans le sens où elles marquent la défense d'orientations différentes) et identitaire (dans le sens où leur culture renvoie à une manière dont les acteurs se qualifient eux-mêmes). Une enquête conduite en Bourgogne (Corneille et Pribelich, 2017) montre ainsi comment des agriculteurs en agriculture biologique, de conservation ou conventionnelle, se positionnent différemment par rapport à la mise en œuvre du non-labour, et comment ce positionnement peut être relié à leur identité d'agriculteur. De même, un travail mené dans le Burgenland en Autriche (Wahlbäumer et al., 2014) met en évidence l'importance des sols dans la construction des identités des agriculteurs. Ceux-ci se distinguent ainsi d'autres agriculteurs, groupes du domaines de travail, à partir d'aspects ayant trait à la qualité des sols ou à leurs stratégies de gestion des sols. Dans l'un et l'autre cas, en agriculture biologique ou en agriculture de conservation, la relation de ces praticiens à leur sol est particulièrement importante dans la construction de leur identité agricole.

## 2.2.2. Encastrement social de la production des connaissances

La qualité des sols n'est pas une chose directement perceptible de manière homogène par l'ensemble des acteurs. Des indicateurs sont donc indispensables à une représentation partagée de cette qualité, et à son objectivation. Pour ce faire, des savoirs scientifiques sont mobilisés, dont l'abstraction est elle-même encastree dans un contexte social.

Les travaux portant sur sciences humaines et sociales à partir des années 1980, notamment dans le domaine des science and technology studies (Jasanoff, 2010), permettent de mettre en évidence quatre principales dimensions sociales qui jouent sur la production de savoirs et contribuent à la perception des sols. La dimension politique réside essentiellement dans la mise à l'agenda de problèmes par les décideurs politiques et le financement des programmes de recherche financés (Bspo et Schnebelen, 2018; Fourni et al. 2018; Haszenteufel, 2010). La dimension cognitive ou normative intervient dans la définition de catégories avec la production de seuils adjoints aux indicateurs. Dans une perspective normative, les seuils permettent de porter un jugement sur le plus ou moins bonnes ou mauvaises qualités du sol. Ces distinctions se font au regard de la connaissance générale que l'on peut avoir d'une situation, qui dépasse le strict cadre des données avec lesquelles opèrent les scientifiques, et nécessite des débats entre experts, décideurs et praticiens (connaissances des autres disciplines, des techniques de pratiques, des exigences des différents acteurs pour des usages variés, etc.) (Jansson et al., 2016). Cet encastrement social se révèle également dans sa dimension opérationnelle, conditionnée par la disponibilité des ressources nécessaires à l'utilisation des indicateurs (ressources cognitives et matérielles) (Jansson, 2015). Enfin, la dimension performative indique que la mise en avant d'indicateurs entraîne un dessein et dans les perceptions et les points d'attention des différents acteurs vis-à-vis de sols.

## 2.2.3. Angles disciplinaires

Les conceptions du sol et de sa qualité montrent des divergences au sein même du champ académique. Ces divergences sont liées pour partie aux spécificités de chaque discipline, mais aussi à une évolution historique des paradigmes qui sous-tendent la démarche de recherche. L'angle de lecture importante des différentes acceptions de la qualité des sols, qui tient de l'examen de la littérature et des discussions entre experts est l'angle disciplinaire. Les principaux traits caractérisant ces différences d'approches sont retracés ici.

**En droit.** La qualité peut notamment s'exprimer au statut d'une personne, physique ou morale, à la capacité juridique, ainsi qu'à un standard légitimement attendu d'un bien ou d'une prestaison. En droit de l'environnement, la qualité a suivi au fil du temps une trajectoire d'interprétation partant du droit à un environnement sain dans un sens très anthropocentré, pour ensuite enrichir ces différents domaines des sciences de l'environnement. Dans le domaine de l'eau par exemple, l'perception de la qualité peut être associée à l'usage (par ex : potabilis, eau de baignade), ou, dans une perspective plus large, la qualité des milieux aquatiques comme habitats écologiques, avec différents indicateurs définis selon le type de masse d'eau. Une telle approche n'a pas été développée en ce qui concerne les sols, ni en droit français, ni en droit européen ou international. Si certains textes législatifs et réglementaires, tout comme les juges, ont recours à la notion de qualité des sols, cette dernière recouvre des réalités très variables voire contradictoires.

**En économie,** la qualité d'une ferme est conditionnelle à l'usage qui en est fait avec une articulation des différents usages en termes de valeur. Dans cette littérature, les déterminants l'ordre financier primant généralement sur la qualité du sol en termes pédagogiques, le terme sol n'est pas absent des publications scientifiques en économie urbaine et économie des transports, où l'ordre est largement inversé. La littérature qui s'intéresse toutefois à des propriétés rurales sans le sol, peut considérer sa qualité comme une cause ou une conséquence des choix d'usage. Ce corpus est largement dominé par des travaux relatifs à l'agriculture. Pourtant, les années les plus récentes montrent une dynamique d'étude intégrant davantage d'autres usages des sols comme la forêt et les usages environnementaux (conservation, restauration, compensation).

Avec les enjeux économiques associés au développement des outils de l'agriculture de précision qui mobilisent d'importants jeux de données sur les propriétés du sol, à une échelle intra-parcellaire, une littérature économique émerge pour traiter de la valeur de l'information relative à la qualité des sols (Toboe et Zell, 2022). Cette valeur est estimée par les bénéfices potentiellement associés aux meilleures décisions que l'information sur la qualité des sols permettrait de prendre.

**En sociologie, anthropologie et géographie,** la qualité des sols est comprise en observant la manière dont les humains et leurs formes d'organisation sociale la conçoivent et l'établissent dans des systèmes de normes et l'intègrent dans leurs choix d'usage et de gestion des sols. Ces disciplines n'ont donc en elles-mêmes aucune norme sur ce qui fait qu'un sol est de bonne ou mauvaise qualité, mais éclairent les mécanismes par lesquels des groupes humains, en relation avec leurs terroirs, construisent et déconstruisent ces normes.

**Les disciplines élémentaires des sciences de la matière et du vivant** qui s'emparent de l'objet sol sont centrées sur les processus qui mobilisent le plus leurs autres disciplinaires. La physique est majoritaire vis-à-vis de la structure et de la dynamique hydrologique du sol ; la chimie est fortement mobilisée pour comprendre les transformations des nutriments et contaminants ; la biologie est indispensables pour comprendre les dynamiques des communautés végétales du sol à toutes les échelles et pour l'ensemble des domaines du monde vivant (Anémocole (animaux), Phytocole (végétaux), Fungi (champignons), Bactéries (bactéries), Arthropodes (arthropodes), Chrysophytes (chrysophytes), Protozoes (protozoa et c.)). Ces trois disciplines sont toutefois insuffisantes pour comprendre des processus fondamentaux du sol comme la nédogénèse, la nutrition des plantes, et les grands cycles hydrobiogéochimiques dont la cyprine que au sein du sol associe des éléments abiotiques et biotiques. Certains indicateurs de fonction des sols sont ainsi difficilement classifiables suivant leur nature physique, chimique ou biologique (la teneur en carbone organique par examp ex). Ces disciplines élémentaires sont aussi en interaction étroite avec la pédologie et l'écologie.

**La pédologie** centre son champ d'étude sur les sols, contre lequel elle établit une typologie, et contre lequel elle explique les mécanismes de formation et d'évolution. Longtemps associée avec l'agronomie, elle a eu tendance à admettre la productivité agricole comme un critère de bonne qualité. La composante chimique de la fertilité a également dominé en lien avec les avancées qui a connues la science dans ce domaine au XX<sup>e</sup> siècle. On depuis quelques décennies, les progrès de l'écologie des sols (minéralogie, micrabiologie, etc) se positionnent et viennent au cœur de l'étude du fonctionnement du sol.

**L'écologie**, suivant l'angle choisi, peut considérer le sol comme habitat pour des organismes, comme écosystème, ou comme composante de l'écosystème auquel le sol appartient. Comme les sciences sociales pour les systèmes sociaux, l'écologie étudie la manière que des interactions et les évolutions des systèmes écologiques, et n'a pas de l'élémentiel pour juger de leur plus ou moins bonne qualité. Ainsi, on peut souvent implicitement que la qualité écologique des milieux se trouve associée à celles des conditions de vie que ces milieux offrent aux êtres humains.

### 2.2.3. Désignations de la qualité des sols

La qualité est un terme qui comporte une ambivalence du fait qu'il peut être désigné, de manière négative, ce que le sol est, c'est-à-dire son type, et de manière plus positive en termes de jugement, ce que le sol peut être tant que sol de plus ou moins bonne qualité. Ce jugement implicite également un point de vue sur ce que le sol devrait être, et qui va guider l'action.

- **Ce que le sol est ou ce que le sol fait**

La désignation de « ce que le sol est » est déclinée suivant deux axes complémentaires : une décomposition-type logique et une décomposition analytique.

Dans une approche typologique, les sols sont l'objet de classements par rapport à certains critères vernaculaires, souvent associées à la couleur (par ex. : terres blanches), ou sols arums forestiers et qui peuvent être harmonisées en lien avec des procédures nationales ou internationales (par ex. : sols d'Andouïes dans le département de l'Indre, dans le cadre d'un classement en fonction du potentiel agroéconomique), ainsi que dans des classifications scientifiques qui font l'objet de conventions à différents niveaux ; Référentiel pédologique au niveau français<sup>9</sup>, World reference base (WRB) au niveau mondial<sup>10</sup>, ou encore la Soil Taxonomy<sup>11</sup> états-unienne souvent utilisée.

La décomposition analytique vise à décrire les différentes propriétés du sol contribuant à sa qualité : ses compositions physique, chimique et biologique (par ex. : teneur en sable, en argile, teneur en eau, en contaminants, teneur en matière organique, abondance des organismes), ses propriétés (par ex. : conductivité, texture) et les processus qui s'y déroulent (par ex. : vitesse de minéralisation de la matière organique, activités enzymatiques, transferts d'eau ou de gaz).

- **Ce que le sol vaut**

Désigner un sol comme étant « bon », « riche », « fertile » ou « vicant », revient à en apprécier la valeur. De telles dénominations opèrent à partir de critères d'évaluation d'héritage suivant les catégories d'acteur, parce que les systèmes de classement des choses à part themselves opèrent un jugement soit propre à leur système de pensée, en lien avec leurs préoccupations. La littérature en Sciences humaines et sociales (SHS) incite à expliciter et contextualiser tout cadre normatif utilisé par les acteurs pour établir ce qu'est un sol de bonne ou mauvaise qualité.

Parmi les usagers des sols, la désignation de la qualité tend à privilier les paramètres qui sont les plus contraignants pour les interventions anthropiques qui relèvent de leur activité, c'est à dire les plus sensibles aux interventions. Par exemple, le sol peut être considéré comme une entité sur laquelle à gérer en fonction de besoins liés en termes de production de ressources alimentaires, de régulation de la ressource en eau, de stockage de carbone, de risques, de support d'activités anthropiques (économiques, loisirs) ou encore d'habitats d'espaces naturels visés à viser recréatives et/ou de conservation. Le sol des paysagistes est appréhendé à partir de phénomènes d'érosion, de lessivage et de dissolution dont il doit se protéger. D'autres acteurs, comme les agriculteurs ou les forestiers utilisant du machin donc bûrd, vont être confrontés aux problèmes de taillage : les agriculteurs à celui de la sa gréation et le forestier à agriculteur des spécificités ont été relevées chez les agriculteurs qui appliquent aussi la qualité du sol non seulement pour ses potentialités productives, mais également pour sa singularité en tant que composante du territoire marquant une identité du produit final.

- **Ce que le sol devrait être ?**

Du fait de ces différences de conception et de perception, des oppositions peuvent naître entre types d'acteurs ne conduisant pas les mêmes activités, sur l'évaluation de la qualité d'un même sol. La mise en œuvre d'une gestion durable des sols est alors entachée par des intérêts divergents portés par des acteurs différents. Si les agriculteurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur donnent la priorité aux critères économiques pour penser la durabilité des sols, les acteurs engagés dans la protection de l'environnement mettent en avant des critères environnementaux.

<sup>9</sup> <https://www.sols.fr/essai-de-classification-des-sols-francais/> (consulté le 11/10/2024)

<sup>10</sup> <https://www.iparral.org/soils/soil-profiles.html> (consulté le 11/10/2024)

<sup>11</sup> <https://www.nrcs.usda.gov/soils/estimates-and-instructions/classification/> (consulté le 11/10/2024)

Bouard et al. (2018) identifient ainsi les logiques de « requalifier son environnemental » du sol à l'heure depuis le milieu des années 2000, qui se démarquent de l'appellation agricole dominante dans actuel et le secteur comme support à la production. Deux logiques de requalification environnementale sont distinguées : l'une s'attache à la conservation par soi des sols et de leur biodiversité face aux dégradations qui les menacent ; l'autre met l'accent sur l'intérêt de favoriser la sécurisation des fonctions et services rendus par les sols.

## 2.3. Co-production de l'information sur la qualité des sols

Les connaissances scientifiques sont ainsi une composante parmi l'ensemble des éléments qui concourent les acteurs à qualifier les sols. La littérature traite tant de manière générale de l'usage d'indicateurs pour la décision publique à conceptualiser les interactions entre science et décision suivant différents modèles rappelés dans l'Encadré 2.

Dans ces systèmes quer d'interaction, l'indicateur est un outil intellectuel et plus que. À travers sa multitude des caractéristiques à partir desquelles le sol peut être potentiellement connu, il marque celle qui il renseigne comme étant pertinente pour comprendre ce qui agit. Dans le même temps, il s'analyse lui et propose des éléments pertinents permettant d'évaluer correctement cette caractéristique. Cette position accueillie par l'indicateur dans les interactions entre acteurs, a amené certains auteurs à le considérer comme un « objet frontière » (cf. Encadré 3).

### Encadré 2. Principales conceptualisations des interactions entre science et société (Pihet et Rennelaender, 2007)

- **Le modèle de transfert**, dans une conception linéaire de la circulation des savoirs, de la science vers la société. Le savant est vu comme bras de production de savoirs, dont le seul moyen de valider sépare du monde de la production, bras de l'application du savoir. (Une conception des interactions à largement réactive en question, au profit de l'application dans les meilleures conditions pour justifier le présent de l'application de la science par le modèle des actions selon leur propre rythmodynamique.)
- **Le modèle transactionnel** ; considère la formation d'interactions entre acteurs dans lesquelles le savant joue divers rôles d'acteur, participant à la recherche, échangeant avec les acteurs sur le marché et l'ensemble des sphères humaines de recherche, ainsi que de la co-construction et de l'interprétation des résultats, produisant en fonction de leur contexte d'application, sociologiques et/ou géographiques, soit à la fois partage et production de savoirs et de valeurs.
- **Le franchissement de frontière** (boundary spanning) (Pihet et Rennelaender, 2007), met l'accent sur le basculement d'interactions entre le champ scientifique et celui des acteurs, comme ça semble le cas de l'analyse d'évaluation. Celui-ci est alors explicité le passage vers une négociation entre les différentes parties prenantes et l'absence de pouvoir régulier des acteurs, mais aussi des responsabilités, des significations des discours et des usages des sols.

### Encadré 3. L'indicateur comme objet frontière

Le concept d'*« objet frontière »* issue de la sociologie de sciences (Star et Heckler, 1989; Bourdieu et Star, 2009), avec à l'origine de l'objet, ce devient l'objet que des acteurs des deux domaines des recherches et techniques, qui sont à la fois utilisateurs sociaux pour les acteurs techniques, utilisateurs sociaux pour les chercheurs, et utilisateurs sociaux pour les agriculteurs, et utilisateurs sociaux pour les gestionnaires. Ces acteurs ont donc, dans le cadre de l'usage de plusieurs indicateurs sociaux à la fois, des rôles différents à jouer. Star et Heckler (1989) dit l'objet frontière est donc quelque chose qui fait partie de plusieurs indicateurs sociaux à la fois, et sont susceptibles à jouer, indépendamment de leur rôle, dans toute l'enquête. Il faut se demander pourquoi certaines actions (Lambert et al., 2007) considèrent alors que les indicateurs sociaux sont des objets frontières, alors que l'indicateur, c'est à dire, est la signification changeante en fonction de l'acteur, mais que ce n'est pas une signification suffisamment stable pour être reconnue, de manière à partager l'usage de l'indicateur entre les acteurs, de l'acteur et de l'indicateur entre eux. Ces auteurs suggèrent que le caractère trop fixe ou spécifique d'un indicateur peut le préparer à une faible utilisation, et que l'acteur peut également poser des acteurs de négociation, soit technique et/ou géopolitique, soit à un autre, tel que l'acteur place à des représentations à propos que les représentants politiques ou scientifiques, peuvent poser un certain degré de négociation et de pose au temps de l'interactions qui n'auront pas été formellement délimité et qui peuvent être des acteurs de négociation et d'interactions dans les interactions verticales que l'indicateur met en relation. Ce sont notamment ces interactions qui sont perçues au début des années 2000 à travers les acteurs de qualité écologique et l'écologie et science en langage commun entre le secteur de la publication et d'autres parties prenantes et de faciliter les discussions, des négociations et la pose de décisions (Bouard et al., 2018).

À nos jours, le processus de construction d'un indicateur s'inscrit dans des cycles de co-conception et d'évolutive d'acteurs divers et multiples impliquant des usagers sociaux, des décideurs politiques, des groupes d'intérêt, de citoyens, etc. Il est indissociable d'un débat quant à la caractérisation des questions à traiter, de ce qui fait problème, des sous-catégories du problème, et des indicateurs supposés en rendre compte. Les enjeux de définitions occupent une large place dans ce débat, qui met en évidence l'importance d'accorder sur un langage commun.

Le choix par les experts se fait sur quelles des indicateurs sont considérés comme pertinents au regard des préoccupations des acteurs, de l'information reçue sur la qualité des sols, son interprétation et son partage, et de la perception de cette qualité par les acteurs, soit ainsi le produit d'une co-évolution. Celle-ci tamine de circulation sociale de l'information sur la qualité des sols est représentée par la Figure 10, qui décline les principales modalités d'interaction entre trois grandes catégories d'acteurs : les usagers du sol (par ex : agriculteurs, foretiers, urbanistes, naturalistes), les experts techniques et scientifiques, et les décideurs publics. Pour chacun de ces pôles sont rassemblés les rôles normatifs auxquels se réfère la catégorie d'acteurs, et la diversité des préoccupations qui sous-tendent leurs positionnements est explicitée par quelques exemplaires.

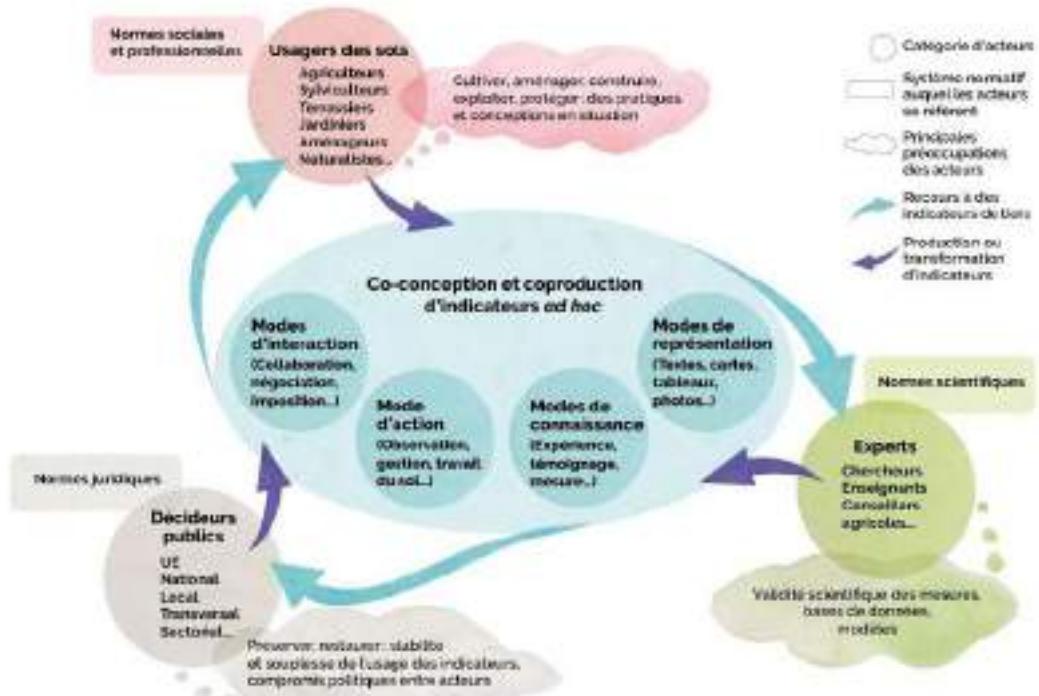


Figure 10. Co-conception et élaboration des indicateurs de qualité des sols

De nombreux acteurs contribuent pour la construction de l'élargissement dans le cadre de projets de recherche-action : « pour que l'information se transforme en connaissance, il est nécessaire qu'une diversité d'acteurs interrogent et négocient, de manière collective (par exemple par des phases de modélisation participative, de scénarios prospectifs), le sens qu'ils attribuent à ces informations, afin qu'elles soient utilisées dans un but commun co-défini par les divers groupes d'acteurs » (Plantard et al., 2021).

### **3. Place de la qualité des sols dans les cadres de gouvernance**

#### **3.1. Propriété privée et intervention publique**

##### **3.1.1. Le sol comme commun, semi-commun ou transpropriété**

L'exploitation du capital des terres comme à titre collectif, privé ou publics au cours de l'histoire, est pour certains économistes un facteur de la grande transformation qui ont connue les économies aujourd'hui développées. À l'heure actuelle dans ces pays, le foncier fait en grande partie l'objet de droits de propriété, que ceux-ci soient détenus par des personnes physiques ou morales (sociétés, sociétés territoriales). Ces droits plus ou moins étendus compte tenu de droits concurrents (servitude, expropriation ou préemptio) par exemple au titre du droit de préservation des sols, du zonage des documents d'urbanisme, de la réglementation environnementale), réservent en général aux propriétaires l'exclusivité sur les décisions relatives à l'occupation, à gestion, la vente de ces surfaces.

Le fait que la propriété foncière emploie celle du matériel au sol est couramment mis en évidence comme élément explicatif du faible dévouement des dispositifs publics de préservation de la qualité du sol. La comparaison est souvent avancée avec les rades plus discutées concernant la qualité de l'eau ou celle de l'air, qui illustrent par le droit de choses communer prolongées au titre du patrimoine commun de la nation (Juelgen et Haneijer, 2018). Or, à travers l'UE, le droit de propriété accorde une grande latitude d'actions dans la conduite de pratiques dégradantes mais aussi prélevant les sols.

Les articles de droit ne jugent pas toujours nullement que le droit de propriété n'est pas incompatible avec la mise en place d'un régime de préservation des sols. Ces derniers sont en effet partie de l'environnement et bénéficient donc d'une valeur constatationnelle, au même titre que le droit de propriété. Une mise en balance des intérêts peut donc être archetée par le législateur (art. 1595), lorsque vient à lui la mécanique de la transpropriété qui existe pour d'autres intérêts (monuments historiques, qualité de l'eau, etc.), et qui vise à déroger la propriété du fonds des qualités qui elle-même constituent : le propriétaire d'un bien est reconnu comme responsable et garant de la préservation des qualités du sol qu'il possède en droit et à la force.

Au-delà du cadre juridique européen et français, la perspective adoptée en anthropologie pour l'étude des lieux de droits fonciers considère la propriété des terres indépendamment des catégories fondatrices du droit civil romano-germanique (eaux, forêts et autres), en distinguant ce qui relève des sols versus du bâti. Dans une telle logique, les propriétaires fonciers pourraient conserver la jouissance de l'espace dans la limite de certains lignes directrices à définir, tandis que la communauté des occupants considérées sur un périmètre plus large, serait garantie de la gestion des ressources naturelles et de la préservation des fonctions et services des sols. « Commun » ou « semi-commun » selon les auteurs, le sol (en tant qu'entité de nature) serait, dans son fonctionnalisme, appelé à être géré par un ensemble d'acteurs pas nécessairement identiques à celui intervenant sur le foncier (conçu comme une entité naturelle).

Le droit de propriété n'apparaît ainsi pas incompatible avec la création par le législateur d'obligations de préservation de la qualité des sols. L'absence d'harmonisation européenne des règles est identifiée en revanche comme une source importante d'inaction au niveau des Etats.

##### **3.1.2. La gouvernance de la qualité des sols au regard de celle de l'eau et de l'air**

Pour l'eau et l'air, des objectifs de qualité sont posés par le droit, précisés par des indicateurs qui étaient initialement conçus au regard d'objets de santé humaine, et sont été complétés par des indicateurs de qualité écologique du milieu. Des mesures sont ensuite prescrites par le droit pour atteindre ces objectifs. Chacun de ces milieux se voit attribuer une conception de la qualité qui lui est propre. Dans le cas de l'air, la « qualité » fait référence à la présence ou à l'absence de contaminant (gaz

<sup>1</sup> Pour des idées de développement scenario, voir ce qui a été proposé par la Commission Europeenne (2017) et l'Agence de l'environnement de la Chambre des communes.

ammoniac, ozone, parthie &c<sup>1</sup>. Ces concentrat<sup>s</sup> de ces substances sont pour parties à des valeurs seules qui conditionnent le niveau de la qualité. Or contrairement à l'air<sup>2</sup>, il n'existe pas de « sol pur » : tous les sols ont un héritage d'éléments qui de composé naturellement de près de leurs traces aux d'origine et ce fond géométrique nature varie d'un endroit à l'autre. Ainsi, les sols de serpentinite contiennent naturellement de fortes traces tritantes de nickel, de chrome et de cobalt provenant des matériaux parentaux et non d'activités anthropiques.

Si cette approche par les contaminateurs a également valu pour l'eau, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, le droit comme les politiques publiques ont intégré la dimension « écosystème » de l'eau en visant désormais la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (qui comprennent par exemple la rivière)<sup>14</sup>. Comme le souligne Meyer (2000), « la démarche qui s'inscrit dans l'objectif d'un bon état des masses d'eau consiste à définir des indicateurs scientifiques de qualité auxquels sont associés des systèmes de classement se rapportant à une période : puis sont établis un système de suivi lancé adapté aux indicateurs et des mesures en contremaîtrise d'amélioration, ou pour le moins de non-dégradation, des milieux ». Il résulte donc de l'exigence de bon état des masses d'eau des critères scientifiques de la qualité de l'eau et des classifications des masses d'eau selon leur état écologique et chimique, ou même quantitatif pour les eaux souterraines. Par ailleurs, les sols comme les milieux aquatiques (dont les zones humides font partie) présentent des caractéristiques positives, qui contribuent à leur qualité au-delà de l'absence de contaminant. Il s'agit par exemple pour les sols de la teneur en matière organique, la stabilité des agrégats ou la biodiversité. Cependant, la transposable idée du concept de qualité de l'eau à celui de la qualité des sols, si elle exprime une certaine logique à court terme face à ces milieux protégés par le droit, serait limitée par les différences de statut juridique (les sols sont majoritairement appropriés par des personnes privées contrairement à l'eau) et les différences de fonctionnement. C'est donc une approche conceptuelle qui distingue ce qu'il faudra traduire en termes de gouvernance.

Pour une approche complète des liens entre qualité du sol et qualité de l'eau, le rapport du projet NORMASOL (Farinetti, 2013) tente à ce jour le travail le plus complet. Il préconise « une approche globale de la qualité », au-delà de la simple référence aux usages ou aux services et par référence à un état idéal qui est l'état non perturbé dont il s'agit de s'approcher au plus près » (Farinetti, 2013).

### **3.1.3. Doctrine d'une intervention publique sur le sol**

les processus décisionnels concernant les sols vont définitivement large (par Juerges et Hansjörg (2018), comme « la somme de toutes les institutions formelles et informelles (par ex.: les prescriptions légales, le cadre juridique, les institutions du marché, les règles, les normes, les habitudes, les attitudes) qui concernent les processus déterminants liés au sol des éco-systèmes et pour établir les règles de tous les niveaux de décision »).

En ce qui concerne la composante publique, c'est-à-dire juridique et institutionnelle de la gouvernance des sols, il est alors nécessaire de la délimiter la plus pertinente entre le cadre étatique et l'administration (et son échelle territoriale) et l'autonomie et de garantir laisser à aux acteurs privés. Dans sa version la plus élémentaire, énoncée publiquement que les décisions prises sur l'usage des sols sont efficaces lorsque les conséquences de ces décisions sont pleinement internalisées, c'est-à-dire qu'elles se traduisent par un gain ou une perte pour l'acteur qui les a prises. En présence d'externalités, c'est-à-dire de conséquences non prisées en compte sur le marché pour des tierces personnes, une intervention publique est nécessaire pour éviter ou compenser ces conséquences.

Des auteurs qui supposent ou il n'y a pas ou peu d'externalités, montrent notamment aux États-Unis que la plupart des bénéfices de la conservation des sols sont arrivés. Les agriculteurs qui se préoccupent de la qualité de leurs sols sont un retour sur investissement positif et ses améliorations apparaissent au fil du fait de leurs pratiques se répercutant sur la production. Suivant cette optique, le degré de dégradation des sols correspond donc à un choix accepté socialement, ce qui a été par exemple montré pour l'érosion (McConne, 1983).

l'application de la norme ISO 14001 et l'ISO 14001 : 2015 pour l'Europe (l'audit est en cours) et l'ISO 14001 : 2015 pour le secteur thermique de la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'Ouest (l'audit est en cours). L'ISO 14001 : 2015 a bien évidemment posé les bases de la première des stratégies thermiques articulées dans les systèmes de gestion de l'environnement.

<sup>14</sup> La possible est un espace d'échanges, appelé émotion, entre les individus tenus dans le même groupe.

Ces résultats sont mis en évidence par certains travaux, toujours en Amérique du Nord, qui mettent en évidence que les pratiques observées dépendent de l'état du sol seulement pour de hauts niveaux de dégradation, alors même qu'il ne prend en compte plus précisément l'avantageuse érosion gleyante pour les agriculteurs concernés. La question qui découle de ces constats est de comprendre pourquoi les agriculteurs ne font pas en sorte d'obtenir un niveau optimal de qualité des sols alors qu'ils gagneraient à le faire (Stevens, 2018). Dans cette optique, une synthèse de 87 études en Europe évoque des différences d'attitudes vis-à-vis de la préservation de l'environnement, de compétences, de telles qu'elles n'ont pas d'expérience pour expliquer ce paradoxe (Bartkowiak et Bartels, 2018), alors que les facteurs démographiques comme l'âge, le genre, l'éducation, les perceptions des voisins ou de la voie étaient des effets plus incertains (cf. Section 2.2.1).

La mise en évidence d'externalités liées à l'utilisation des sols s'effectue sur les plans spatial et temporel. Les externalités repérées sur le plan spatial sont les conséquences, sur d'autres espaces, des pratiques mises en œuvre sur une parcelle. Par exemple, les inondations peuvent être en partie transférées vers les milieux aquatiques, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau qui sera à la charge de la collectivité ; ou, encore la destruction d'un couvert végétal, affectant la dynamique d'infiltration de l'eau, peut entraîner des inondations à l'aval. Au bassin versant, il existe une augmentation de l'érosion hydrique avec des écoulements de boue et une dégradation de la qualité de l'eau en aval de la parcelle. Les externalités repérées sur le plan temporel correspondent à des conséquences subies par les usagers futurs de la parcelle. Par exemple le labour systématique permet à court terme un gain de rendement plus profitable que le coût monétaire de cette intervention, mais à des conséquences différées dans le temps sur la structure et la teneur en matière organique du sol qui affectera de manière durable les conséquences de la décision prise par un usager du sol sans être supportée par son successeur.

Pour les économistes, la mise en évidence de ces externalités permet d'identifier les mesures correctives pertinentes et d'indemniser les contributeurs et les bénéficiaires. Cependant, face à la difficulté de mesurer les préférences des individus et de la société pour les fonctions et services fournis par les sols, l'opérationnalité de ces principes n'est pas encore bien stabilisée dans la littérature.

### 3.1.4. Modalités d'intervention publique sur les sols

La gouvernance des sols consiste ainsi à organiser l'échange et l'attribution quant à la place relative à accorder aux différentes fonctions des sols, et à l'évolution des usages associés. Certains auteurs proposent de classifier les outils disponibles pour ce faire, qui s'parent du domaine public ou privé, en 5 catégories : juridique, d'aménagement, basée sur le marché, informative et coopérative (Juergens et al., 2018), tandis que d'autres (Prager et al., 2014) les rassemblent en trois catégories de mesures : obligatoires, volontaires et informatives. En ce qui concerne plus spécifiquement l'intervention publique, de manière commune au droit et à l'économie, la doctrine se divise schématiquement en deux principaux types d'intervention :

la première, très classique en droit administratif, consiste à créer un mécanisme préventif de police administrative spéciale qui découlant de la reconnaissance que la préservation de la santé des sols est d'intérêt général. L'absence d'intérêt d'intervenir à la fois en amont de la dégradation des sols en soumettant les activités à certaines règles et de créer un système de sanction dans l'éventualité de leur non-respect. C'est par exemple la voie qui se dessine en droit de l'urbanisme avec la perspective de la mise en place d'un système où les décisions administratives liées à l'affectation et à l'occupation du sol seraient attelées à ses fonctions. L'efficacité d'un tel régime est néanmoins mise en doute, notamment par les économistes, en raison de sa rigidité, de sa potentiellement lourdeur administrative et des besoins d'information qu'elle implique. S'agissant de fixer des obligations en termes de moyens et/ou de résultats pertinents pour la société, et de contrôler le bon respect de ces obligations.

La seconde partie constat que le caractère coercitif de la norme environnementale n'est pas nécessairement un critère de son efficacité ni de son adoption par les acteurs concernés. Elle consiste donc à développer des approches volontaires se déroulant par exemple en politique de contractualisation, de renforcement du marché, comme en l'obligation d'entreprendre dans la politique de conservation des sols aux Etats-Unis ou dans le domaine du stockage de carbone des terres agricoles. Cette approche est davantage animée par les économistes de manière à valoriser les objectifs sur les fonds et les services qui sont réalisés dans les sols et impactés par les décisions d'ordre pris. Il s'agit de proposer une rémunération pour la mise en œuvre de pratiques identifiées comme favorables à la fourniture de ces services alors qu'une taxaison sur les pratiques

identifier comme défavorables. C'est l'approche la plus utilisée actuellement pour les usages agricoles (Jeffery et Verheyen, 2020), avec par exemple les incitations accordées pour la rotation des cultures, la réduction du travail du sol, l'amendement organique à la demande, composts et de lomier, ou l'utilisation de cultures intermédiaires. Toutefois, une grande fragilité de ce type d'intervention est que la pérennité de ses effets dépend de rellementes financements et des incitations proposées. Toutefois, la fournitutie effectuée ces services écosystémiques n'est pas vérifiée par ces mesures sur le terrain, car seule la mise en œuvre des pratiques fait l'objet de contrôles. Contrôle ici la fournitutie de services écosystémiques qui ne résout la question finale pas la question du choix entre des interventions basées sur des obligations de moyens ou de résultats (cf. Section 3.1.5) : la justification technique des incitations accordées est une quantification des services tenus résultant des pratiques mises en œuvre, qui est établie sur la base d'expérimentations ponctuelles. Les évaluations ainsi produites sont transposées au champ expérimental à l'ensemble des situations de mise en œuvre, sans que la validité d'un tel transfert ne soit vérifiée.

### 3.1.5. Nature des incitations et obligations instaurées

La littérature fait état de l'intérêt de baser les incitations sur des obligations de moyens (usages, pratiques) (Jeffery et Verheyen, 2020), sous réserve d'anticiper et actualiser les fondements scientifiques sur lesquels leur définition repose. La modélisation est mise en avant dans cette perspective (Barkowski et al., 2021), ce champ de recherche étant encore très ouvert. L'effet réel des incitations sur la qualité des sols à une échelle globale et à long terme reste à documenter et, regard de questions qui touchent plus largement à l'évaluation des politiques publiques : les effets d'autrui, les négociations entre usagers, les moyens investis dans la restauration après dégradation au regard de dispositifs évitant les dégradations.

La plupart des dispositifs de gouvernance de la qualité des sols reposent sur des obligations de moyens et un fort présupposé quant à la relation entre l'usage et les pratiques de gestion mises en œuvre, la qualité des sols qui en résulte, et les avantages obtenus en termes de services écosystémiques. C'est en effet le plus souvent au motif de la préservation de certains sols que les cadres réglementaires sont établis. Ainsi, l'appropriement en biomasse alimentaire et non alimentaire conduit au régime de protection du sol agricole entourant : la fournitutie d'eau, de qualité conduisant aux mesures de protection des sites de capage ; la régulation du climat conduisant à instituer des incitations au stockage de carbone dans les sols, etc. Or, les dispositifs pris en charge reposent sur des obligations de moyens dont la mise en œuvre est réputée favorable à la fourniture de ces services, sans que le résultat obtenu ne soit toujours mesuré. En outre, tout en soulignant l'importance d'opérer le lien entre qualité des sols et services, certains auteurs alertent sur le risque que la démarche ne conduise « à occulter en partie la dimension environnementale à la source de la production de ces services » (anglais, 2015) en trois lettres, voire moins misant, la production en soi.

Pour équilibrer cette tendance à considérer prioritairement les services écosystémiques les plus quantifiables au risque de négliger des dimensions qui seraient moins directement perçues, ces réflexions portent une approche de la préservation de la qualité des sols qui considère la dimension patrimoniale de certains sols en raison de leur rareté ou de leur localisation. Selon l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, les sols « contribuent à la constitution du patrimoine commun de la nation ». Ce lien conduit parfois à leur préservation, par exemple lorsque « ils constituent l'habitat d'une biodiversité protégée<sup>15</sup>. » Si ce passage par la biodiversité reporte vers le sol les biotic associés aux modalités d'insertion des listes d'espèces protégées, qui sont connus sur le plan national. En particulier, ces listes comportent une sur-représentation des espèces ornithologiques et mammologiques, laissant une place secondaire à la protection des insectes, pourtant fortement liés aux sols. Cette conception a nécessairement des répercussions sur les types de sols bénéficiant d'une protection au titre d'habitat. En prolongeant cette logique, la question pourrait également se poser pour les microorganismes, comme tenu ces connaissances en développement sur la spécificité des microbiotes et sur leur rôle écologique majeur.

En effet, aujourd'hui, les mécanismes de valorisation évoluent depuis une dizaine d'années en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité. À travers notamment les objectifs de préservation de la nature en ville, sans nécessairement l'associer à un caractère patrimonial. La relative rareté des sols urbains non imperméabilisés constitue un potentiel pour la

<sup>15</sup> Article 1 de la loi relative à l'UICN (CII) du 1er mai 1972 concernant la mise en œuvre des habitudes naturelles, à l'usage de la faune et de la flore sauvages.

<sup>16</sup> On note que la quasi-totalité des mesures bénéfice de celle-ci, mentionnée à l'Art. 16 (ayant, à la protection de la faune sauvage et pour l'heure, date 1996-3-1997), p. 227.

mise en œuvre de mesures de préservation pour lequel le droit doit encore évoluer. Progressivement, les collectivités comme les bureaux d'études intègrent une dimension fonctionnelle des sols non imperméabilisés, qui sont pris en compte au regard des services qu'ils rendent. C'est ainsi que le concept de « *terre brune* », sans être ni défini ni imposé juridiquement, fait l'objet de reflexion, et que certaines communes dont Poitiers, Toulouse, Paris ou Rix-Brangis, réfléchissent à la restauration et à la préservation des continuités écologiques fondées sur la biodiversité des sols.

## 3.2. Mesures et valeurs économiques de la qualité des sols

### 3.2.1. Primauté du foncier sur le sol

#### ▪ Dans le corpus en économie

La littérature économique traitant de la qualité des sols apparaît dichotomique. La majorité partie (90 %) dénie le rôle sous le terme (tout dans le distinguant, et majoritaire de manière prépondérante les caractéristiques foncières de celles que la localisation, le statut juridique, les autres ressources en communantes (eau, énergie), ou les interactions économiques et sociales entre usages et usagers (proximité d'un centre urbain, proximité de structures de transformation et de commerce rural pour l'agriculture). L'économie urbaine et l'économie des transports n'abordent que très marginalement la composante « sols de la terre, hors quelques exceptions rurales isolées ». Ensuite de paramètres quant aux dimensions considérées, les variations de caractéristiques biologiques, chimiques ou physiques des sols sont majoritairement toutes dénées de second ordre dans les arbitrages économiques sur les choix d'usage du sol dans un contexte urbain. La partie restante de la littérature (10 % qui traite explicitement de sol) se concentre sur les usages agricoles et, dans une période plus récente, prend en compte d'autres considérations en communautaires (pollution, conservation, restauration). Les résultats principaux restent néanmoins assez proches, avec des décisions d'utilisation des sols qui dépendent moins de paramètres humains (gris des produits agricoles, taux d'actualisation, ou retours sur investissement) que de paramètres biologiques, chimiques et physiques.

#### ▪ Dans les arbitrages entre usages du sol en France

Cette primauté du foncier sur le sol est également documentée dans les travaux en SHS qui montrent que les connaissances disponibles sur la qualité des sols parent peu dans l'orientation des choix d'aménagement. Par exemple dans le département du Gard, la carte que de l'urbanisation a été mise en regard d'une évaluation de la potentialité agro-forestière des terres (ces travaux soulignant que « les bonnes et très bonnes terres agricoles ont été proportionnellement plus consommées par l'espace urbain que les terres de moindre qualité » (Gauthier et al., 2010)). Différents freins à la prise en compte des caractéristiques du sol ont plus généralement pu être mis en évidence :

la territorialisation de l'espace par les documents d'urbanisme (entre zones classées urbaine - U : à urbaniser - A : agricole - A : naturelle et forestière - N), produit des effets de cadrage qui marquent les caractéristiques pédologiques des sols et leur intégration dans les projets d'aménagement urbain notamment (Consalès et al., 2007). Il en est de même du maillage cadastral, base de l'allocation des droits d'usage, de gestion et de propriété établi en fonction de critères ne tenant pas nécessairement compte du sol.

En outre, les mesures réglementaires imposant que les zones à urbaniser soient situées dans la continuité immédiate du tissu urbain (Gauthier, 2020) limitent à priori l'espace d'aménager les sols de construction qui, à l'échelle du territoire concerné (Aix-en-Provence, à la périphérie des usages de la plaine entre construction et agriculture ne semble pas avoir été considérée au prisme des différentes qualités des sols, [malgré un travail d'identification] des « meilleures terres » par les producteurs et [par le biais] de mesures de « qualité physico-chimiques du sol » (Gauthier, 2020).

Enfin, même quand des critères pédologiques sont utilisés pour discriminer des zones à protéger ou pas, ils sont souvent utilisés en deuxième resort, après un premier partage de l'espace appuyé sur des critères fonciers. Par exemple à Montlouis-sur-Loire, une commune de l'AOC viticole Vouvray, la délimitation d'une Zone agricole protégée (ZAP) s'est basée sur l'emprise spatiale du vignoble d'appellation (Serrano et Vianey, 2014). De tels cas de demandes de classement en AOC comme rempart à l'urbanisation ont été confirmés, à dire l'expert, comme n'étant pas anecdotique.

Faire à ces voiretats, une piste a été explorée par la recherche pour réintroduire certaines dimensions de la qualité des sols dans la valeur foncière. Tatami et Jouze (2022) avancent la proposition d'un coefficient de constructibilité potentiel (CCP), qui vise à moduler la valeur du fonds en tenant compte à la fois de la valeur agronomique du sol et de la temporalité des projets d'aménagement posés par la commune. Ce coefficient augmente avec l'indice étaté de la constructibilité prévue, puis est multiplié par la valeur agronomique (dont le référentiel reste à choisir, en cours ce sujet la Section 3.3.4) pour donner le prix à l'hectare du fonds. Cette proposition a cependant un peu de portée : « l'outil n'est pas simple à prendre en main car il détermine des valeurs décorrélées de la valeur canale des sols [prix de vente de la terre] – ce qui tend à troubler l'usager et probablement aussi, le décideur – [mais] on retiendra l'idée d'établir une nouvelle grille de valeur tenant compte des multiples fonctions des sols afin d'éclairer la décision publique ».

### 3.2.2. Valeur des baux ruraux et amélioration/dégradation du fonds

Au croisement entre économie et droit, la valeur des baux ruraux est un paramètre économique fortement encadré par le droit français. En outre, lors de la rupture du bail, le versement d'indemnités peut être revendiqué par l'une ou l'autre partie sur la base ou consécutif d'une amélioration (elles sont alors perçues par le preneur sortant) ou d'une dégradation (elles sont alors perçues par le bailleur) du fonds.

C'est à l'échelle départementale que la qualité de la terre est prise en compte pour en établir la valeur locative au regard du statut du fermage (Parry et al., 2014). Dès les années 1970, l'Inra et Inrae ont recours à des données géologiques pour proposer une méthode de classement et de notation des terres agricoles. Actuellement, les arrêtés préfectoraux encadrent les leviers agricoles intégrant de manière variable des critères pédologiques. Des distinctions sont d'abord apportées en fonction du mode d'occupation : culture des sols (champs, prés, cultures permanentes, spécialisées ou propres à un département ou une zone), mais aussi de zones intra-départementales, repartant en partie le maillage des petites régions agricoles.

D'une méthodologie d'évaluation coefficient : l'une s'appuie sur des typologies taxonomiques de sols (qui peuvent varier suivant les départements), l'autre sur des grilles de notation à points. Dans ces dernières, les critères pédologiques sont prédominants (surtout pour les champs et prés) et renvoient principalement à des caractéristiques physiques (profondeur, compactation, aérage) ou liées à l'eau (hydromorphie, sensibilité aux aléas pluviométriques). La faible fréquence de mise en jeu de ces méthodes explique en partie l'ancien statut des critères pris en compte, et l'absence de paramètres chimiques ou biologiques.

Les commentaires concernant la notion d'amélioration ou de dégradation du fonds s'appuient sur l'article 1411-2<sup>1</sup> du code rural, qui prévoit les modalités de calcul des indemnités. L'amélioration est qualifiée lorsque le potentiel de production a augmenté d'au moins 20 %. Ces dispositions législatives sont prérites par un décret inventaire établi par l'Aneté du 31 octobre 1976 qui n'a jamais été mis à jour, et dont le contenu traduit une conception aujourd'hui dépassée de la notion d'amélioration du fonds, en partie contradictoire avec des pratiques agroécologiques. Ainsi, dans certaines juridictions, sont considérés comme une amélioration le retournement des prairies, l'épandage d'engrais minéraux ou de produits phyto-sanitaires. Cette approche repose sur une perception de la qualité du sol fondée sur le rendement obtenu par hectare. Si la relation directe entre établissement et qualité du sol est posée problème, car le rendement dépend non seulement de la qualité du sol, mais aussi des aménagements (par ex : destruction des haies, terrassement, drainage) et peut faire de gestion (par ex : abords de terriains et pesticides ou interventions mécaniques). Elles sont susceptibles à la fois de compenser et d'enrichir temporairement un élément de la qualité (par ex : chaulage d'un sol acide qui n'aurait renouvelé), mais également d'affecter la capacité du sol à entretenir par lui-même sa qualité (par ex : fertilisation minérale inhibant à terme la capacité de minéralisation). En outre, un sol est parfois considéré comme dégradé du fait que les modalités de gestion ne correspondent pas aux pratiques culturales usuelles et au rendement assuré qui sont classés comme pris pour référence. Le devoir d'exploitation du preneur – ou autrement dit « jouissance active », en opposition à la « jouissance passive » du sol loué – représente une règle sur le fonctionnement éthique et droit rural appliquée par la juge. Le retour au naturel : c'est-à-dire à un état en deçà des rapports du sol loué, est interprété comme une dégradation du fonds. Cela said, ce sont les pratiques historiquement implantées qui constituent le référentiel commun au regard duquel comparer les rendements, sans considération pour la particularité des pratiques agricoles en intrinsèques que certains agriculteurs auraient pu adopter, améliorant la qualité écologique de leurs sols tout en renforçant à une part de productivité.

### 3.2.3. La qualité des sols dans l'analyse économique

L'analyse économique étudie la qualité des sols à la fois en amont et en aval des décisions d'utilisation des sols. Dans le premier cas, la qualité est un facteur de production (*input*) qui permet de fournir différents niveaux de biens et services. Cette qualité est cernée au regard des biens et services attendus et des usages mis en place pour les atteindre. Un sol de bonne qualité économise pour produire des réelles ne l'est pas forcément pour produire du vin. Dans le second cas, la qualité des sols est un produit (*output*) qui est une conséquence des décisions liées à son utilisation. En effet, l'utilisation d'un sol entraîne souvent une modification du milieu, qui peut améliorer ou dégrader sa qualité (comme la fertilisation minérale ou le labour qui peuvent impacter la teneur en matières organiques). Ces analyses éconómiques complémentaires doivent considérer la qualité des sols dans ces deux directions, pour prendre en compte l'ensemble du système. De plus, les modifications des sols n'impactent pas nécessairement les différentes dimensions de la qualité du sol de manière équivalente. Par exemple, le drainage d'un sol permet d'augmenter sa qualité sous un angle agronomique mais la diminue sous l'angle de la régulation des masses d'eau.

Au regard de ces principes, le travail des paramètres liés à la qualité des sols pour évaluer (*input* ou *output* ou les deux) suivant le point de vue adopté et les enjeux traités par l'étude. Dans la littérature internationale analysée, la fertilité est surtout censée être comme *output*, tout comme la matière organique, la capacité de stockage en eau ou la densité apparente. Cela traduit la dominante de ces travaux en économie intégrant des mesures de la qualité des sols, où l'on se préoccupe davantage des répercussions économiques pour l'agriculture d'un plus ou moins bon état du sol, que des conséquences des choix d'occupation et de gestion sur ces mêmes propriétés.

### 3.2.4. Valeur économique d'un sol

Pour faire face au déficit d'information sur la qualité des sols et sur son échelonnement dans les décisions privées et publiques, des méthodologies ont été développées à la fois pour tenir de la valeur économique d'un sol et pour estimer les coûts potentiels de sa dégradation. Ces démarches quantitatives s'inscrivent dans une volonté plus générale d'évaluation de la valeur économique du capital naturel (au sein duquel les sols se trouvent) et des services écosystémiques qu'il rend. L'intérêt de ces indicateurs économiques réside surtout dans leur caractère instrumental, pour aider aux décisions des utilisateurs et des politiques publiques plutôt que pour organiser des achats ou des ventes de qualité de sol comme des prix pourraient le faire. Ces indicateurs, issus de méthodologies et de données plus ou moins fiables, fournissent une comparabilité avec les autres décisions économiques et contribuent ainsi à une évaluation plus aisément biologiques, chimiques ou physiques (Bosscher, 1995). La dégradation de la qualité d'un sol peut être plus directement comparée avec des coûts de réhabilitation lorsqu'elle est exprimée en termes monétaires que lorsqu'elle est exprimée en termes de quantité de nutriments ou de teneur en matières organiques.

Les fondements de la monetarisation, qu'ils soient philosophiques ou pratiques, se retrouvent dans le contexte particulier de la qualité des sols. Elles concernent :

- La comparabilité qui permet la référance à une dimension monétaire. C'est à la fois le principal avantage de la monetarisation et la table principale de ses critiques. Monétariser est un moyen d'exprimer sous une même unité les conséquences de choix qui portent sur des enjeux et des acteurs divers, qui peuvent être jugés comme incomparables ou non substituables (Pavey et al., 2014) (comme par exemple dans le cas du bien monétaire global d'un gisement renouvelable et d'une perte de biodiversité).
- La temporalité qui intègre une part d'irréversibilité. La gestion de la qualité du sol nécessite souvent des arbitrages entre différents moments du temps, comme l'antécédage entre le coût de préserver un sol aujourd'hui pour éviter les coûts éventuels futurs dans le futur, pour sa réparation. Le futur n'est pas connu. Au moment de la décision, l'évaluation repose sur des hypothèses à son sujet.
- La complétude qui nécessite la prise en compte de l'environnement du système sol. La monetarisation sur les régions ou les domaines basées sur des critères économiques nécessite la prise en compte de l'ensemble des processus en jeu, par le recours à des classifications plus détaillées des services écosystémiques et des liens avec les paramètres pédologiques (Dominati et al., 2014).

- Les données qui sont disponibles à partir des travaux en place et qui, les étendues et temporalités, malheureusement limitées par les sciences du sol ne correspondent pas nécessairement aux échelles qui seraient pertinentes pour la préservation ou l'aide à la décision dans un cadre économique (Robinson et al., 2014).

Ainsi, il n'y a aucunement pas de consensus sur l'importance économique de la prise en compte de la qualité des sols au sens de cette étude, en particulier au regard des coûts de sa préservation. Face à ces difficultés, les recherches en cours se sont donc déroulées dans le sens d'une prise en compte plus précise de chaque dimension de la qualité des sols, quitte à renoncer à leur articulation complète. Cela explique la segmentation observée entre l'économie agricole, l'économie de l'environnement ou l'économie urbaine qui étudient ces dimensions différentes de la qualité des sols, sans nécessairement expliciter les interactions. L'apport en qualité des indicateurs pour l'aide à la décision s'en trouve plus limité, dans la mesure où certains arbitrages entre les différentes dimensions de la qualité des sols ne sont plus possibles et tous les impacts des décisions ne sont pas pris en compte.

Face à la difficulté d'évaluer économiquement la qualité des sols dans son entiereté, une tendance est de rentrer dans les analyses au périmètre des éléments supposés les plus impactés par les conséquences des décisions à prendre. En contraste avec les approches en termes de coûts économiques totaux ou en termes d'indicateurs multiorientés qui nécessitent des règles d'agrégation arbitraires, cette littérature favorise l'évaluation sur des décisions et objectifs précis plutôt qu'exhaustifs. Il est ainsi proposé aux chercheurs d'agir comme des « plombiers » (Della, 2017) et d'utiliser des indicateurs centrés sur les détails des décisions qui font souvent la différence. Ces travaux ont une forte composante opérationnelle, ils peuvent être fondés sur la base d'expérimentations en situations réelles et peuvent se décliner à l'échelle individuelle ou collective (avec par exemple les études d'impacts des politiques publiques). Actuellement, ils sont le plus souvent appliqués à la terre et aux sols. Ces approches sont complémentaires à ces approches holistiques qui, aussi difficiles à quantifier soient-elles, restent importantes pour repérer des dimensions négligées. Par exemple, certains effets à basse intensité à long terme peuvent échapper à une trop forte focalisation sur les éléments les plus impactés. Une approche plus globale est également nécessaire à la négociation entre les acteurs sur ce qui est comparable et ce qui ne l'est pas, à partir des informations produites et partagées.

### 3.3. Critères mobilisés dans le domaine du droit

Il n'existe pas dans l'UE ni en France, de législation axée à la préservation des sols comme il en existe pour d'autres compartiments de l'environnement tels que l'eau ou l'air. La référence à la qualité des sols est pourtant très présente dans de nombreux domaines du droit (notamment urbanisme, agriculture, environnement). Mais elle y figure avec des acrépitions diverses, voire divergentes, et une fragmentation des dispositions relatives à la préservation des sols qui est largement reconnue comme source d'incohérence (Bille, 2016; Grimontprez, 2019; Hermouet, 2018). Dans les différents codes en vigueur en France, la notion de qualité des sols est souvent incluse dans une liste d'éléments dont la qualité doit être préservee. Par exemple l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, qui en lie les objectifs généraux, prévoit qu'il incombe aux collectivités territoriales à la protection des milieux naturels et des paysagers, à préserver ou de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts et la création, la préservation et la mise en bon état des continuités écologiques. C'est encore le cas en droit pénal de l'environnement, lorsque réprimant les dégradations subissent elles de la qualité de l'air, du sol ou de l'eau<sup>17</sup>.

L'examen des informations disponibles aux niveaux les plus centraux du droit (UE et France), montre que les indicateurs associés à des objectifs de préservation de la qualité des sols portent davantage sur les changements d'usage et les pratiques de gestion des sols (obligations de moyens), que sur la qualité des sols en tant que tel (obligations de résultat). Elles reposent ainsi très largement sur un présupposé considérant tel type d'usage ou tel type de pratique plus favorable que d'autres à l'objectif poursuivi. A un niveau moins déconcentré de gouvernance, le cadre juridique renvoie davantage à la mobilisation d'indicateurs de qualité des sols (voir par exemple Section 3.2.2 sur les haux nitrats). L'utilisation effective de ce type d'informations n'est toutefois pas évidente car il faut considérer qu'au gré des cas d'étude documentés dans le corpus scientifique : l'analyse plus systématique des indicateurs mobilisés dans les politiques publiques nécessiterait de procéder par enquêtes incluant ces niveaux locaux de gouvernance.

<sup>17</sup> Art. L. 123-3, 404

### 3.3.1. Critères juridiques portant sur les types d'usages

les dispositifs pour la préservation de la qualité des sols qui s'appuient sur des objectifs formulés en termes superficiels de répartition des usages, sont essentiellement axés sur la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). En matière d'urbanisme, l'indication des terres est le principal levier associé à la préservation de la qualité des sols. À des fins de suivi, depuis la loi Grenelle 2 de 2011<sup>18</sup>, les documents d'urbanisme doivent présenter un bilan de la consommation des espaces agricoles au cours des 10 années précédentes, fixer des objectifs chiffrés et justifiés de consommation économe des espaces. Le code de l'urbanisme prévoit également des dispositions plus strictes pour les espaces littoraux ou de montagne, ainsi que la possibilité pour les départements de limiter, en accord avec les communes concernées, des permétries de préservation des espaces naturels et agricoles permanents (PNA)<sup>19</sup> ou des espaces naturels sensibles (ENS)<sup>20</sup>. L'évaluation environnementale des projets et programmes considère de plus en plus (mais toujours de façon limitative) les impacts sur la qualité des sols au regard des surfaces d'ENAF consommées ou compensées, en grande partie grâce aux évolutions du cadre européen.

Cet objectif de sobriété territoriale a pris une forme un peu différente et plus coercitive dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en 2021 et complétée en 2023, qui fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 50 % de la consommation d'ENAF d'ici à 2031 (Figure 11). Le sujet de cette dynamique est assuré par l'Observatoire national de l'artificialisation des sols.

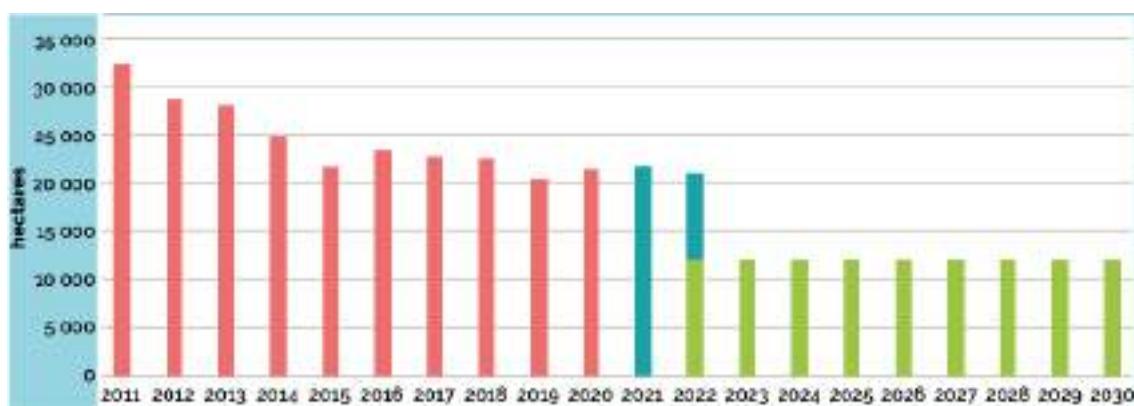


Figure 11. Evolution de la dynamique d'artificialisation des sols entre 2011 et 2030<sup>21</sup>.

1. rouge = période de référence, 2011 – 2021 ; bleu = période prévue ; 3. vert = projection jusqu'en 2030  
Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols.

Cette loi comporte deux évolutions majeures par rapport à la surveillance de la consommation des ENAF : elle remplace la métrique des ENAF consommés par celle de l'artificialisation nette, et impose une limitation de cette artificialisation nette à l'échelle du territoire, la délimitation des territoires en question étant discutée et décidée au niveau régional. La principale nouveauté de cette approche tient dans la possibilité de déduire des surfaces artificialisées celles qui sont dans le même temps renaturées, pour obtenir l'artificialisation nette. La définition des espaces artificialisés et la mesure de leur surface s'appuient sur un tableau croisant l'occupation et l'usage<sup>22</sup> tels que fournis par l'Observatoire de l'occupation des sols à grande échelle (OCSE) à partir d'images aériennes. Cette norme abstraite affecte à la catégorie « artificialisé » les occupations et usages connus pour affecter durablement tout ou partie des fonctions écologiques, mais les critères au regard desquels cet impact sur les fonctions est évalué ne sont pas explicités. Certaines ambiguités et contradictions sont toutefois persistantes, comme le statut des sols canalisés artificiellement sur dalle. Ainsi si il sera alors nécessaire de s'intéresser aux fonctions elles-mêmes

<sup>18</sup> Arr. L 113-15-6 / 2011-03

<sup>19</sup> Arr. L 113-15-7 / 2011-03 et Arr. L 113-34-14 / 2011-03

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/legislations/2013-2015/2013-2015-03-01/legi-17-03-03.html> (consulté le 8/11/2023)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/legislations/2013-2015/2013-2015-03-01/legi-17-03-03.html> (consulté le 8/11/2023)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/legislations/2013-2015/2013-2015-03-01/legi-17-03-03.html> (consulté le 8/11/2023)

Des travaux sont également en cours sur les critères permettant de considérer une surface comme « pleine terre » pour que les sols soient mieux pris en compte la qualité des sols urbains. D'autres questions sont soulevées par les usages multiples, et le décret du 29 décembre 2023 est par exemple venu encadrer la pose bâtie de considérer les installations de production d'énergie photovoltaïque au sol comme des espaces non artificiel(s) (Ici Climat et Terre, ligne, art. 19d). Il y est notamment inscrit qu'une installation devra (1) être réversible, (2) permettre le maintien du couvert végétal correspondant à la nature du sol, et, éventuellement, des habitats naturels préexistants, (3) permettre le maintien d'une activité agricole ou pastorale significative.

De même, la plupart des autres Etats membres de l'UE, en cohérence avec les objectifs de l'Accord climat identifiés dès 2011 par la Commission européenne<sup>1</sup> et malgré l'absence d'approche de la qualité des sols harmonisée par le droit européen, développent une protection quantitative des surfaces affectées à un usage agricole et/ou forestier, notamment dans une perspective de souveraineté alimentaire (France, Italie, Pays-Bas, Espagne, Belgique, République Tchèque, etc.).

Dans le domaine du climat, le sol est considéré pour les inventaires d'émission de gaz à effet de serre basés sur l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCATE)<sup>2</sup>, avec une combinaison entre une approche de comptabilisation des surfaces en fonction d'une catégorie à l'autre, et la surcharge du bilan net d'absorption par les terres et les forêts de manière à renforcer les puits de carbone à long terme. Cet objectif global n'est pas ailleurs assorti d'autre obligation de résultat quant à la tenue en carbone des sols.

### 3.3.2. Critères juridiques portant sur les modalités de gestion

Les dispositions relatives à la préservation de la qualité des sols s'ancorent également sur des critères qui tiennent les pratiques de gestion considérées comme favorables à cette qualité. Elles sont notamment mises en œuvre dans le cadre de la FSU, où de nombreuses mesures concernent le plus ou moins directement les sols, que ce soit dans les objectifs précis par le Plan stratégique national (PSN), dans les Mesures agro-environnementales et climatiques (MACC), notamment la « MACC pour la qualité et la protection du sol », ou les Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). En ce qui concerne les indicateurs concernés dans ce cadre comme permettant de suivre l'enjeu de l'amélioration de la qualité des sols, il est indiqué que « le PSN mettra annuellement la part de la superficie agricole utile (SAU) laissant l'eau et d'engagements bénéficiant d'une aide en faveur de la gestion des sols (...) à atteindre en fin de programmation et fixée à 74,07 % de la SAU ».

Dans cette même optique, des initiatives financières à stocker du carbone dans les sols ont plus récemment été instituées par des mécanismes de marché, qui portent également sur des pratiques à mettre en œuvre et non sur des valeurs à établir. Ainsi, un label bas carbone (LBC) a été institué par décret et arrêté du 28 novembre 2018<sup>3</sup>, suivant la voie du financement par des personnes qui ne sont pas tenues en droit de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, mais souhaitent les « compenser » (marché dit de la compensation volontaire), en soutenant des projets conduits par des fermiers permettant de limiter les émissions ou de stocker le carbone. Cette initiative s'appuie sur des méthodologies qui déterminent les pratiques considérées comme favorables et fournissent les bases du calcul de la quantité de carbone stockée qui découlent de leur mise en œuvre. Mais comme pour les UTCATE, le stock réel de carbone du sol n'est pas directement mesuré : « Il existe un consensus sur le fait qu'il n'est en pratique pas possible de déterminer de manière directe (par des mesures au champ) la variation de stock de carbone organique du sol d'une parcelle à court terme (3 à 5 ans) après l'introduction de pratiques stockantes. Des études ont montré qu'avec un effort d'échantillonnage conséquent de 100 échantillons par hectare, il faut attendre environ 24 ans après la mise en place de la pratique pour détecter une évolution de stock de carbone. Autrement dit, du fait des limitations liées aux échantillonnages et aux analyses de sol, et de la durée courte (5 ans) des Projets (IP), il est impossible,

<sup>1</sup> Règle de conduite pour la lutte efficace dans l'utilisation des ressources (RCU) ; 17/12/2011.

<sup>2</sup> Décret n° 2023-711 du 27 mai 2023 relatif à la révision des règles comptabilisant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'agriculture, des rejets ou émissions ou émissions d'agents et à la foresterie et aux émissions provenant des actions liées à ces activités, décret n° 2018-661 du 20 mai 2018 relatif à l'inclusion des émissions et absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des parcelles et de la foresterie dans le cadre climatique et établi pour UTCATE.

<sup>3</sup> Décret n° 2018-1461 du 28 nov. 2018 (en cours de légalisation) - dans le texte : « 28 nov. 2018 c'est à dire le 1er janvier et du label - dans le texte : Millau J-3 et II dossier déposé le 16/07/2018 et rejeté par le chef de la SAU en agriculture et en sylviculture, le 29/08/2018.

avec un effect d'échantillonnage acceptable, de mesurer l'effet du projet sur des comparaisons de valeurs de stocks de C mesurées au début et fin de projet» (Scénario n°1, p. 7221).

Cette régulation du marché volontaire et ces méthodologies vont peut-être amener à évoluer. En effet, la Commission européenne a déposé le 30 novembre 2022 une proposition de règlement établissant un cadre de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone<sup>14</sup>, dans l'objectif d'harmoniser les modalités existantes du « marché volontaire du carbone » dans l'espace communautaire et de garantir, par une certification, une comptabilisation fiable du carbone. On ne sait pour l'instant quelles méthodologies reposeraient ces certifications, mais il peut être relevé au regard du carbone deux exigences sont requises : « l'activité produira un bénéfice d'absorption nette de carbone » (art. 4) et « conduire à assurer le stockage à long terme du carbone » (art. 6), et une telle composante carbone devra être compensée par la garantie d'une incidence neutre ou bénéfique « pour tous les objets de durabilité suivants : a) l'atténuation du changement climatique au-delà du bénéfice d'absorption nette de carbone mentionné à l'article 4, paragraphe 1 ; b) l'adaptation au changement climatique ; c) l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines ; d) la transition vers une économie circulaire ; e) la prévention et la réduction de la pollution ; f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes » (art. 7).

Enfin, des obligations relatives aux modalités de gestion des sols sont également prévues en ce qui concerne les énergies renouvelables :

- Pour préserver certains sols d'un développement inconsidéré des cultures destinées aux biocarburants et à bioéthanol, des critères dits de « durabilité » de la production ont été introduits par les directives 2009/28/CE et 2009/30/CE du 23 avril 2009<sup>15</sup>, complétées le 9 septembre 2013<sup>16</sup>, de sorte que certains sols ne puissent être utilisés ou convertis pour produire des matières premières destinées aux biocarburants et bioéthanol. Santé sols : les sols de grande valeur en termes de biodiversité, (les) terres présentant un important stock de carbone<sup>17</sup> et (celles) ayant le caractère de tourbières.
- L'Observatoire des Énergies renouvelables et de la biodiversité, créé par décret n° 2024-315 et mis en œuvre conjointement par l'ONF et l'ADeme, est chargé de « la synthèse des connaissances disponibles au travers des études et données existantes sur les incidences des énergies renouvelables terrestres sur la biodiversité, les sols et les paysages »<sup>18</sup>.

### 3.3.3. Critères juridiques portant sur la qualité des sols

Beaucoup de critères inscrits dans les textes juridiques accessibles et consultables de manière centralisée, font directement référence à des propriétés des sols, notamment en ce qui concerne les milieux urbains. C'est davantage dans des dispositions prises au niveau intranational (voir par exemple les critères encadrant la valeur des hautes terres au niveau départemental, cf. Section 3.2.2) que de tels paramètres interviennent la gestion des sites et sols pollués (au sens, avec un référentiel qui porte sur la qualité des sols). Toutefois, les seuils et dispositions qui y sont associés visent essentiellement les enjeux de santé humaine, et s'appliquent sur une part très restreinte du territoire. Dans une approche tournée vers la fonctionnalité écologique des sols, il sera nécessaire de disposer d'un cadre permettant de rendre compte de la charge polluante globale à laquelle sont exposés les organismes du sol. Une telle méthode n'est pour le moment pas disponible.

Certains dispositifs s'intéressent toutefois de manière plus précise à la typologie et à la métamorphose des sols. Il s'agit de la délimitation de zones comme les zones humides, et zones défavorisées humides (avec pour critères : drainages, éléments gleysoïques, sable, argiles, lourdes, matière organique, sols certifiés, précurseur d'enracinement, affleurements, calcaréité, toxicité, acidité, perturbation), et les auers d'AOC.

<sup>14</sup> COM(2022)60 final.

<sup>15</sup> Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 respectivement, à l'origine 2009/30/CE.

<sup>16</sup> Directive 2013/31/EU du 26 septembre 2013.

<sup>17</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/papiers/legi/16/1603031294>

<sup>18</sup> Article III du règlement (UE) n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au rapport sur ce règlement ainsi qu'à la méthode pour le développement et la mise à exécution de ce règlement (UE) n° 1301/2013 du Conseil

### 3.3.4. Le potentiel agronomique : entre usage, modalités de gestion et qualité du sol

La définition en droit du potentiel agronomique, qui sert à la délimitation des usages, associe des critères qui renvoient à la fois aux modalités de gestion et à la qualité du sol. Le potentiel agronomique est une notion utilisée en droit de l'urbanisme pour identifier les zones à occupation agricole dans un classement en zone A dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLU+). Ces zones A sont définies par l'article R. 131-22 du code de l'urbanisme, comme des zones à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique ». Or, de ces trois critères, celui du potentiel agronomique est le plus mobilisé dans l'utilisation du critère de potentiel agronomique à des fins de planification territoriale pour faire émerger le lien d'un croisement entre une perspective stratégique (décliner de l'affirmentation des surfaces), la prise en compte des modalités de gestion, et la mobilisation d'indicateurs qui documenteraient le potentiel agronomique.

- **Les Cartes départementales des terres agricoles (CDTA) comme tentative d'établir un référentiel**

En application de la loi d'orientation agricole de 1990, les CDTA avaient pour mission de hiérarchiser les terres agricoles en six classes de « productivité potentielle », pour éclairer les décideurs dans la gestion et la programmation des améliorations foncières et protéger le fonds agricole. Seules 132 cartes ont été réalisées sur les 1 023 initialement prévues, et elles sont tombées dans l'oubli : aucune n'a été utilisée (mais grâce à l'ouverture de plusieurs zones de frange urbaine, comme à Strasbourg ou Reims). Elles se sont heurtées au fait que la classification des contraintes agronomiques, qui pouvait paraître comme une opération purement technique, impliquait un parti pris quant au modèle de mise en valeur du sol (Arrondays et al., 2022).

- **Des démarches encore très ponctuelles d'évaluation de la qualité des sols**

Dans le domaine juridique, et notamment des cas de conflit auxquels ont été analysés, cette notion peut prendre les appellations de « intérêt agricole », « intérêt agronomique », « potentiel agronomique », « qualité agricole », « qualité agronomique », « qualité des terres », « valeur agronomique » et « valeur agricole ». Mais elle a peu d'ancêtres d'être explicitement définie par les acteurs de la planification territoriale. Le plus souvent, ce sont les Chambres d'agriculture qui fournit aux décideurs locaux un diagnostic agronomique à partir d'une prospection fine sur le terrain (variété, analyses géochimiques), ou (Boutet et Serrano, 2013), voire à dire d'experts, notamment par des enquêtes auprès des agriculteurs (Marseille et al., 2019). Ce sont donc des pratiques ponctuelles d'évaluation de la qualité des sols qui interviennent lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, par exemple à Toulouse, Nantes, dans l'Indre, ou à Strasbourg et Poitiers. Des définitions variées sont alors proposées. Certaines, proches des concepts des sciences du sol, indiquent que le potentiel agronomique est la combinaison des paramètres climatiques, geomorphologiques et de l'avantage agronomique d'un sol, à savoir « sa structure et la présence ou l'absence en éléments nutritifs de plantes qui s'y trouvent naturelles ou cultivées » (Boutet et Serrano, 2013). D'autre part, dans une approche patrimoniale, sont cernés les sols à potentiel agronomique comme « les sols ayant dû être transformés ou passés pour trouver une valeur – dans le présent – de potentiel de production pour l'avenir » (Baleschke et al., 2011).

- **Exemple de l'Indre (Anton et al., 2011)**

La Chambre d'agriculture de l'Indre a ainsi réalisé des outils d'aide à la décision pour son département à partir de la base des sols présentée Figure 12 et de la base de données associée au 1/50 000<sup>e</sup>. Les cartes des potentiels agronomiques des sols, établies sur la base des contraintes à la mise en valeur (pierrotage, excès d'eau, texture, réserve en eau utile) ont permis de gérer des conflits d'usage en zones périurbaines et en milieu rural lors de l'agrandissement de zones d'activités ou de la conduite de travaux d'aménagement d'infrastructures dans le cadre de PLU (implantation, la délimitation et la préservation des zones humides ou la mise en place par la cartographie des textures de surface, des réserves en eau, de la sécheresse à l'infiltration ou à la batture formation d'une couche superficielle favorisant l'érosion), etc.

- **Exemple en Occitanie**

Une autre autre approche, conduite dans la ex-région Languedoc-Roussillon, est particulièrement documentée par la littérature, avec l'élaboration au début des années 2000 d'une carte de qualité agronomique des sols, afin d'aider les acteurs locaux interpanneables de l'urbanisme dans les cinq départements concernés. Son intention initiale était « de faire perdre

conservée à ces acteurs] comme elle considère qu'ils ont une vision principalement urbaine, de la nécessité de préserver les meilleures terres agricoles à des fins alimentaires (Marten-Scholze et al., 2013), en objectivant ce phénomène de manière quantitative et illustrée. Ce processus alimentaire a contribué à définir la qualité des sols sur la base de leur aptitude à porter des cultures diversifiées, et en particulier des grandes cultures telles que les céréales et les oléo-potagères (Carmona et al., 2021). La carte a ainsi résulté d'une co-construction entre la DRRAF, les DDT, des représentants de collectivités locales, l'INRA et le Cemagref.

Plus généralement, il est établi que la qualité des sols est largement négligée dans la délimitation de ces zones (Marsella et al., 2019). Des travaux d'enquêtes rapportent que « les acteurs avaient leur incapacité à intégrer la nature, la profondeur et surtout l'hétérogénéité des sols urbains dans leurs réflexions » (Corrao et al., 2022).

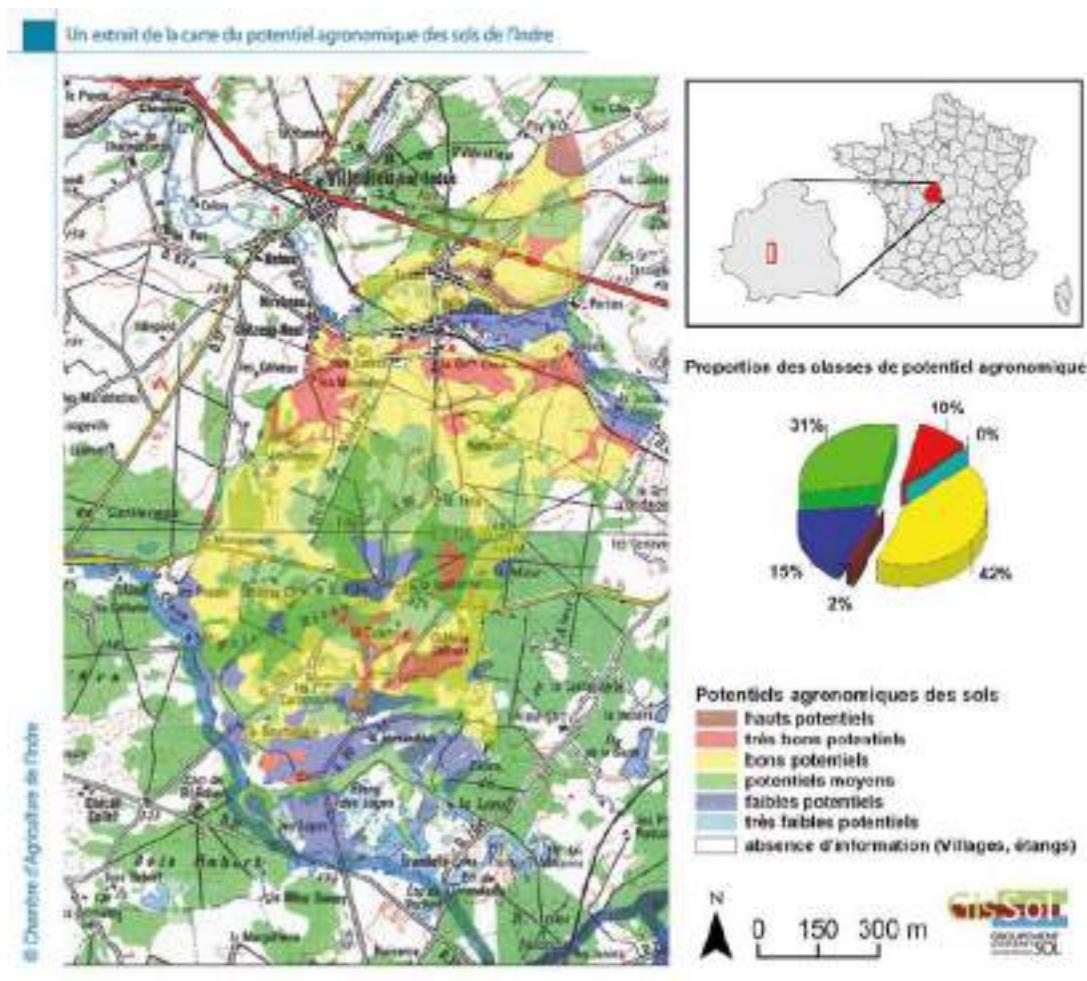


Figure 12. Exemple de cartographie du potentiel agronomique des sols (cf. fig.31)

### 3.4. Encadrer la désartificialisation des sols et leur restauration écologique

#### 3.4.1. Diversité des objectifs et des cadres juridiques

lorsque les écosystèmes atteignent un état de dégradation trop important, les capacités de résilience de l'écosystème ne lui permettent plus de retrouver son état initial ou de favoriser une trajectoire écologique vers cet état initial. Ils peuvent alors subir une transition vers un autre état stable d'alternativité. Cette conversion souvent brutalement répond à des changements faibles

<https://www.agencefrance-terre.fr/sites/la-carte-du-potentiel-agronome-sol/> (consulté le 21/10/2021)

et certains d'un ou plusieurs facteurs externes au-delà d'un seuil de dégradation, appelé seuil critique (Speake et al., 2002). La perte de biodiversité et des fonctions écologiques correspondant à ce nouveau état stable, peut alors justifier la mise en œuvre de pratiques de restauration pour créer une trajectoire conduisant à un état de référence.

La restauration des écosystèmes est identifiée au niveau international comme un moyen de réparer ce qui a été dégradé et s'inscrit aussi dans une logique de compensation afin de parvenir à un monde sans dégradation nette. Elle concerne la biodiversité ainsi que les terres. Dès lors, la pose à question de savoir dans quelle mesure cet objectif de restauration est atteint à la fin de la trajectoire de qualité des sols dégradés.

En droit français cohabitent des notions véhiculant des niveaux d'exigences très variés, à l'instar de la réhabilitation d'un espace pour le rendre compatible à un usage, à la restauration écologique des milieux compris dans des espaces naturels protégés, en passant par un concept en construction, celui de la renaturalisation, et qui est susceptible d'impliquer différentes procédures techniques. Au regard de l'objectif de renaturalisation, seule la désartificialisation des sols prévue à l'article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme y fait expressément référence. Au niveau européen, la proposition de directive sur la surveillance et à la réhabilitation des sols fixe un objectif de « régénération » et de « renaturalisation », visant à ramener les sols d'un état dégradé à un état sain.

### 3.4.2. Terminologie de l'écologie de la restauration

Dans le domaine académique de la restauration écologique, la diversité des objectifs et des trajectoires correspondantes fait l'objet d'une nomenclature élaborée par la Society for Ecological Restoration (SER) et illustrée par la Figure 13. Ainsi, la restauration au sens strict vise à restaurer toutes les caractéristiques de l'écosystème de référence, y compris sa richesse en espèces, sa composition, sa structure et ses fonctions. La réhabilitation concerne quant à elle sur le plan d'insertion de certaines fonctions écologiques, de certains services écosystémiques, ou sur le recyclage partiel des attributs de l'écosystème. Par exemple, la désimperméabilisation d'une zone donnée pour compenser l'imperméabilisation antérieure est souvent mise en avant. Il est en effet considéré que dès qu'un sol est imperméabilisé et à peu près la totalité ou dans le meilleur des cas, la plupart de ses fonctions se sont tout effectivement perdues à jamais. Le terme anglais *restoration* (remise en état ou récupération en français) désigne la stabilisation des sols, la protection de la santé et de la sécurité publiques, ou l'amélioration du paysage dans les contextes de terres industrielles ou militaires dégradées. Cette remise en état est également parfois utilisée comme synonyme de réafforestation (Archibald et al., 1993). Enfin, la réafforestation vise un écosystème très différent de l'écosystème de référence choisi pour la restauration et la réhabilitation. Cette table est identifiée dans l'objectif d'améliorer la biodiversité ou la fourniture de services écosystémiques.

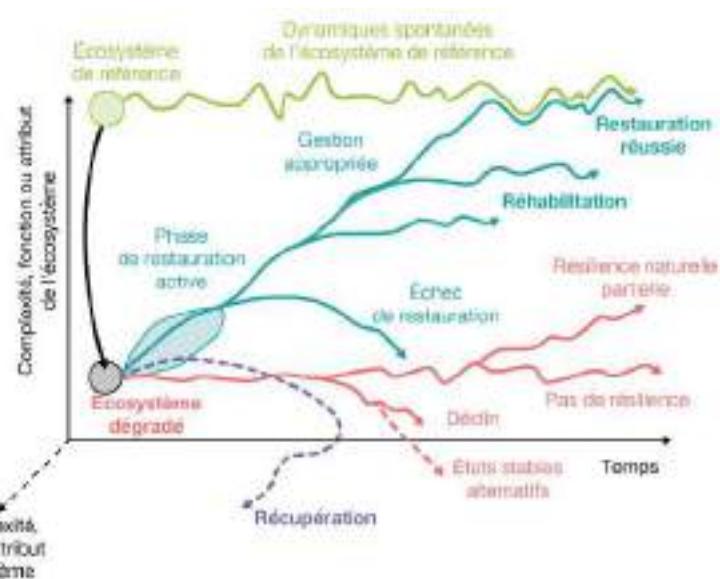


Figure 13. Représentation des différents chemins réalisés en restauration écologique en fonction du objectif et du type d'intervention (Gómez-Jiménez, 2012 ; Gómez-Acevedo et al., 1993 ; Gómez, 2011).

### 3.4.3. Suivi des opérations

La stratégie de localisation des opérations de restauration reste un sujet à explorer du point de vue de la recherche comme du point de vue opérationnel, avec par exemple l'identification des « zones préférentielles de renaturation » prévues par les SCOT (Schémas de cohérence territoriale). Le critère ne précise pas non plus si la cesation d'utilisation sera compréhensible dès lors que les travaux (actions ou opérations) seront arrêtés, ou bien à partir du moment où l'on observera effectivement la fonctionnalisation écologique du sol concerné. La réponse à cette question sera déterminante pour la préservation de la qualité environnementale et/ou culturelle concernée, en regard aux grandes incertitudes qui accompagnent les opérations de restauration. Dans une étude portant sur des cas français, Weisgerber et al. (2019) rapportent la difficulté à mettre en œuvre des solutions compensatoires permettant réellement d'obtenir des gains en matière de biodiversité. Ils constatent que sur les 577 ha étudiés ayant fait l'objet d'une restauration afin de compenser les zones artificielles, seuls 3 % étaient artificielles avant les travaux de compensation, alors que 81 % correspondaient à des habitats semi-naturels dont l'amélioration écologique n'est pas établie.

La durée nécessaire au renabonnement de l'écosystème est difficile à préciser. À titre d'exemple, la rétablissement des pseudo-steppes méditerranéennes entraîne la nécessité d'un suivi sur plusieurs dizaines d'années. Dans l'intervalle, une évaluation régulière des attributs écologiques permet de corriger les opérations de restauration en cas de trajectoire non désirée, et d'adapter les pratiques de gestion qui accompagnent fréquemment ces opérations de restauration.

L'information qui caractérise la réussite d'une restauration et la manière de la mesurer continuent cependant d'être l'objet d'importantes discussions et de lectures de littérature qui peuvent être de portée générale ou spécifique à certains types de milieux (par ex. : mines, forêt, zones humides). En 2016, la SFR a proposé une première version de cadre générique pour suivre les progrès et le succès de la restauration. Ce cadre a ensuite pris la forme d'une « grille de la restauration » (Gann et al., 2019) composée de 6 catégories d'attributs écologiques (absence de menaces, échanger avec l'extérieur, fonctions de l'écosystème, diversité structuelle, composition spécifique et conditions physiques).

Bien que la plupart des écosystèmes réalisent des fonctions écologiques multiples, la très grande majorité des travaux scientifiques évalue le succès de la restauration à partir de seulement quelques propriétés. Soit le plus généralement retenues les caractéristiques physico-chimiques du sol (pH, matière organique, azote, phosphore, potassium, stabilité structurelle...), la composition de la communauté végétale, la composition de la communauté edaphique (abondance et diversité de la faune du sol, ses communautés microbienne) et parfois la présence/absence de certaines espèces ou taxons animaux (insectes, céphalopodes...).

Les études scientifiques devraient désormais intégrer l'ensemble des fonctions du sol, analyser le rôle de différents taxons dans le fonctionnement de la multifonctionnalité, et élargir l'évaluation de cette multifonctionnalité à diverses échelles de restauration dans le cadre contextuel écologiques. Des études à long terme devraient permettre d'évaluer la persistance de ces effets positifs, et les conséquences du décalage temporel entre la restauration des attributs de l'écosystème et la multifonctionnalité sur la stabilité (c'est-à-dire la résilience, la résistance et la connaissance) des écosystèmes restaurés dans le contexte des changements climatiques.

Sur les expériences de fabrication de sols, une littérature considérable a été repérée. À ce stade encore hétérogène et non tirée, les conclusions sont diffuses et générairement, les suivis réalisés permettent d'établir des constats au cas par cas, non comparatifs d'une étude à l'autre, et restent de courte durée au regard de la temporalité des processus en jeu. En outre, certaines opérations peuvent ne viser qu'une fonction (par ex. : l'infiltration d'eau pour les opérations de dés imperméabilisation) avec peu d'informations sur les évolutions concomitantes des autres fonctions. Pour autant, la réalisation d'espacesverts après une procédure de désimperméabilisation est mise en avant comme une solution adaptée pour rehabiliter les fonctions des sols. Le Tableau 2 montre quelques exemples de propriétés ayant fait l'objet de suivis suite à la remise en état de sols dégradés d'une part, et dans le cas de la construction de sols d'autre part. Ces indicateurs sont généralement associés à ceux permettant de suivre le développement de la végétation.

**Tableau 2.** Résultats d'études pour la notion de la qualité en cas de sols dégradés, en construction de sols biologiques

— = n'importe ; X = présent ; ✓ = présente toujours ; (✓) = peut-être ; (X) = peut-être ; (X) = objectif d'échange obtenu ; (✓) = espérée ; (X) = théorique

Références	Objectif	Propriétés physiques	Propriétés chimiques	Propriétés biologiques
(Bouyoux et al., 2012)	éliminer les sols dégradés éliminer les sols dégradés	rétablissement des sols dégradés éliminer les sols dégradés	PH, P, C, CUS	biomasse microbienne, activités enzymatiques
(SNC)	éliminer les sols dégradés éliminer les sols dégradés	éliminer les sols dégradés éliminer les sols dégradés	P, P, C, C, F, C, (X) Mo, L, C, PH, MC	communautés de micro-organismes
(Gremillet et al., 2013a; Gremillet et al., 2013b)	sols contaminés	rétablissement physico-chimique (sol dégradé)		éliminer les sols contaminés en les stabilisant, réduire les teneurs en Métaux lourds Micro-organismes (bactéries/fonges); éliminer les sols contaminés par les plantes éliminer les sols contaminés, stabiliser les sols contaminés, éliminer les sols contaminés

### 3.5. Territorialité d'une intervention publique sur la qualité des sols

#### 3.5.1. Complémentarités du cadre européen et des initiatives locales

les études passées en revue confirment la très forte influence des cadres internationaux sur la définition de politiques environnementales. Par exemple en Espagne, il ressort clairement d'un article que la mise en place d'une politique de gestion de l'erosion des sols devait être en premier chef de testes internationaux (Conseil de lutte contre la désertification, 1993) et européens (la PAC ainsi que le directif cadre sur l'eau de 2000) (van Leeuwen et al., 2019). Du point de vue de la dynamique juridique, la mise en place d'une gouvernance des sols qui concernerait l'environnement et du territoire d'un Etat nécessiterait un appui, du moins dans un premier temps, d'une approche top-down.

Les résultats du projet NORMASOL (Bille, 2016b) constituent une étape importante dans la reflexion sur une approche juridique de la préservation de la qualité des sols. Un tel régime juridique aurait dans un premier temps pour effet de gommer le caractère discutable ou, au contraire, très marqué en la matière. Dans un second temps, il favorisera l'intégration d'un référentiel de la qualité des sols dans d'autres branches du droit, permettant une « mise en cohérence environnementale des processus décentralisés » (Hervé-Aumatteau, 2009; Pieper et al., 2023).

Sur un plan opérationnel, ces attentes sont exprimées par les acteurs des sols en vertu territoriales sur l'accès aux informations. Des pistes sont données et déjà été explorées dans ce sens. En ce recent travail (Corra à et al., 2022) cherchent à développer des outils pour la gestion de projets reposant sur : 1) un nombre limité d'indicateurs de diagnostic permettant de limiter les coûts, voire de recourir à des proxies ne nécessitant pas l'intervention de pédologues; 2) des logiciels qui traitent ces données courantes, produisant des analyses semi-quantitatives et pouvant fonctionner avec des jeux de données incomplets. D'autres travaux mettent en avant les types d'acteurs à mobiliser à chaque étape de réalisation d'un document d'urbanisme dont les producteurs de données, en les ayant sur les rôles à confier à chacun (Véel et al., 2022). Dans le cadre du projet MUSOL ainsi que à l'aboutissement d'un référentiel méthodologique utilisable en interne (au sein des EPCI), qui intègre une vision transversale des sols (permet la montée en compétence des services), juridique, les chaînes de développement de l'urbanisation, [...] donne des outils pour adapter les prescriptions sur les zones constructibles, [...] permet de déterminer des zones de cesimperméabilisation/renaturalisation prioritaires et de traduire des enjeux relatifs aux sols via les « Orientations d'aménagement et de programmation » (Véel et al., 2022). Le projet DESTISOL, quant à lui, sur la base d'analyses documentaires et de sondages, cherche à accompagner les décideurs dans l'optimisation de l'adéquation entre fonctions et occupation des sols, à l'échelle d'un site où une analyse d'aménagement est conduite (Anne et al., 2018).

Des marges de manœuvre ont ainsi été repérées sur le plan réglementaire pour une meilleure prise en compte de la qualité des sols dans certains éléments du PDU relatif à l'environnement et de la commune (évaluation environnementale, rapport de présentation PUDO-Projet, aménagement d'un décret prévisionnel), mais aussi des éléments plus particuliers (comme

les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les emplacements réservés, voire les espaces boisés classes). Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN) et 74F pourraient aussi intégrer ces éléments relatifs à la qualité des sols, d'autant que pour cette dernière procédure, la protection doit être justifiée par un intérêt général découlant soit de la qualité de production, soit de la situation géographique, soit de la qualité agronomique<sup>12</sup>.

### 3.5.2. Niveaux territoriaux de gouvernance

Les travaux sur la gouvernance de la qualité des sols soulignent l'importance d'envisager la territorialisation de l'action publique à une échelle locale ou régionale pour renforcer la protection des sols. C'est dans cette optique que la proposition de directive européenne Soil monitoring and surveillance précise : la délimitation de Sol district (pour la gouvernance) et de Soil units (pour la surveillance) au sein de chaque Etat membre. La littérature analysée permet de parser en revue les options possibles concernant le barème d'un maillage territorial pertinent.

- Entité déjà existante, notamment les bassins versants

Le principal avantage de cette option est d'éviter de multiplier les périmètres de délimitation : le périmètre du bassin versant est souvent évoqué, compte tenu des liens écologiques étroits entre la dynamique des eaux, celles des sols, et de nombreux autres enjeux (agriculture, foresterie, loisirs, industrie, urbanisation, énergie). Pour autant, les lignes de partage des eaux traversent couramment des zones dont les sols sont harangées de part et d'autre de la ligne. Elles ne constituent donc pas une délimitation pertinente du point de vue pédologique.

En Australie, la gouvernance des sols a été instituée au sein des Natural resource management (NRM) régional border qui ont vocation à traiter de manière intégrée l'ensemble des ressources écologiques. La délimitation de ces NRM s'est appuyée sur celle des bassins versants. Aux Etats-Unis, la création des Soil Conservation districts montre que malgré des intentions initiales de prise en compte des limites physiques et de la spatialité des phénomènes pédologiques à gérer, la rationalité administrative a plutôt conduit à créer un district par comté, voire par entité préexistante. En outre, ces districts ont la possibilité de programmer, financer et produire des projets, mais n'ont finalement jamais été dotés de compétences en termes d'encadrement réglementaire malgré ce qui était initialement prévu.

- Entité spécifique, pédologiquement homogène, ou petites régions agricoles (PRA)

À l'inverse, d'autres propositions soulignent le sol et ses caractéristiques au centre des critères de délimitation, sans tenir compte des frontières administratives. Il peut s'agir des Unités cartographiques de sol (UCS<sup>13</sup>), ou d'un ensemble de propriétés (carbone organique, capacité d'échange cationique, pH, densité apparente, texture, capacité de rétention d'eau) associées au climat, à la couverture végétale et à l'usage du sol, et combinées à la cartographie des risques (par ex. : érosion, pollution) dont la gestion est liée aux sols. Les PRA fixent leur portée au niveau de base à un tel découpage, constituant une forme de compromis entre une approche basée sur les caractéristiques des sols et une approche purement administrative.

- Région urbaine

Une approche singulière du périmètre fonctionnel de la région urbaine, intégrant en plus des zones bâties d'une agglomération toutes surfaces non cultivées (les infrastructures vives et aquatiques), relève à la fois celle des habitants en cas de risques légers ou graves, passagers ou chroniques, et proposée dans un article (Donadiou et al., 2016). Il s'agit de constituer une entité cohérente sur le plan environnemental et lisible sur le plan politique, adoptant pour la planification le principe de « la protection et de la valorisation des sols non consommés, et si possible végétalisés ». Rien n'est toutefois précisé sur le découpage du reste de l'espace rural.

Aut. L 117/3 b/c.

Les UCS sont des unités de cartographie pédologique qui présentent des ressemblances communes en termes de paysage et de potentiel des sols (cf. <http://www.psgo.be/mesures-caractere-geopaysage-4d/>) et dans lesquelles les facteurs de la formation des sols sont homogènes (pédologie, géologie, durant et dans cette mesure l'occupation du sol) - (https://adf.be/absolu-euve/programme-climatique/la-besois-conceptuel-entre-region-pedologique/).

### • Gouvernance par enjeu

Plusieurs articles suggèrent de ne pas proposer de nouvelle strate&gt;gicative pour la gouvernance des sols, mais de créer un lieu de coordination stratégiq;ue entre acteurs, autour des enjeux, par exemple l'>mission. Certains proposent de définir une échelle de gouvernance par fonction ou site (Simone et al., 2015). D'autres imaginent la création d'un système de services distinct (Heal et al., 2003) pour optimiser la fourniture de services à l'échelle pertinente en trouvant des compromis entre les différentes utilisations possibles des ressources naturelles. Pour ce faire, ils seraient dotés de missions de coordination, d'information, ainsi que de pouvoirs de planification (partageant entre les services éventuellement antagoniques) et de ceux. Cette option se rapproche des NRM écopes institués en Australie. Enfin, certains articles mettent l'accent sur la nécessité de définir un périmètre de gouvernance qui correspond aux échelles et systèmes de valeur auxquels se réfèrent les acteurs concernés.

### 3.5.3. Compromis entre harmonisation et appropriation

Un équilibre sera à trouver entre le besoin d'intégration et d'harmonisation des approches de la qualité des sols entre les différents niveaux territoriaux, et la degré de souplesse qui reste nécessaire pour que les acteurs s'approprient localement la mise en œuvre de sa préservation. La pertinence d'un indicateur n'est pas l'équilibre atteint entre rigueur et souplesse, lui permettant d'être utilisé par des acteurs différents, dans des configurations spatiales et écologiques diverses, et en tenant compte des objectifs différents. Ce débat se décline également sur le plan des méthodes d'élaboration et de mesure des indicateurs (cf. annexe 3).

#### ▪ Démarques d'harmonisation

De nombreux programmes de recherche ont visé l'harmonisation des méthodes de mesure des indicateurs (ENWASO, FraFinders, LAVOCMAS) afin de pouvoir comparer les résultats acquis par les différents partenaires et assurer la stabilité temporelle des méthodes employées. Cependant, face à la diversité des méthodes disponibles et à la possibilité de les appliquer à des niveaux plus ou moins complexes, la stratégie choisie tient compte des attentes et du contexte de chaque étude. Le rapport du projet SIREN souligne la forte variabilité des méthodes selon les Etats membres de l'UE et trace la voie d'une harmonisation à court terme d'une première génération d'indicateurs de qualité des sols (CS). Cette harmonisation est proposée en préservant une flexibilité dans le choix des méthodes et des protocoles dans le cadre d'IOS harmonisés (c'est-à-dire une normalisation limitée). Une possibilité de différenciation des critères d'évaluation en fonction du contexte régional a également été une condition tacitement exprimée, tel étant que les sols, le climat et les systèmes agricoles peuvent différer considérablement d'un pays à l'autre.

Le succès d'une telle approbation des indicateurs sur lesquels se fonde un régime de préservation, dépend certes de la pertinence scientifique de l'indicateur pour décrire une situation connue, de sa simplicité à être mesuré, de la concordance entre l'échelle à laquelle s'applique l'indicateur et l'échelle d'action du gestionnaire, des coûts de fonctionnement associés à l'indicateur, ou, encore de sa comparabilité vis-à-vis d'autres formes de mesure. Mais il dépend également fortement du caractère social de sa trajectoire.

#### ▪ Appropriation sociale

Un indicateur qui s'installe et perdure dans les usages de matière institutionnalisée et inscrit dans ces procédures, et qui se trouve alors cité comme référence pour fixer des normes et juger de l'efficacité des politiques publiques, est dès lors doté de « nouveaux pouvoirs » (Bouleau et Beaufic, 2016). Il contribue à façonner autour de lui ces infrastructures et des communautés de pratiques au sein desquelles des générations de participants acquièrent une familiarité avec son fonctionnement, ses limites, et les objets qui lui sont associés. Ce travail de socialisation mobilise d'importantes ressources cognitives, économiques et politiques, et contribue à une dépendance au secteur par le biais dissipatif des remises en question ou ajustements qui seraient ensuite proposés, quelle que soit leur pertinence (cf. Encadré 4). Bouleau et Beaufic (2016) montrent qu'autre que du fait de l'accumulation de données de suivi sur le long terme, plus l'utilisation d'un indicateur est ancienne, plus elle est perçue, et plus il devient robuste à l'en charge.

Faire cette rigidité « clémence du problème » par Forsyth (2007) est un enjeu à la fois scientifique et politique. Il s'agit de déterminer les paramètres de l'expertise considérée comme légitime pour participer à la discussion scientifique. La gouvernance environnementale n'est pas fondée sur des indicateurs universels et prédictifs mais admet des critères plus souples, interprétés au cas par cas, prenant en compte le contexte socio-environnemental local, et telles doivent être la manière dont les sont définis, ce qui peut affaiblir les acteurs locaux sur les plans politique, économique et social.

#### Encadré 4. La RUSLE comme quantification de l'érosion

La Revised Universal Soil Loss Equation (RUSLE) est l'un des principaux modèles mathématiques utilisés aujourd'hui pour quantifier et prévoir l'érosion des sols. Publiée en 1992, elle résulte d'une série de corrections et d'adaptations à l'interdisciplinarité de la Universal Soil Loss Equation (USLE). Ce modèle, prenant en compte la configuration des précipitations, le type de sol, la topographie, le système culturel et les pratiques de gestion, a été élaboré sous le Dust Bowl des années 1930 par la Soil Conservation Service du ministère américain de l'Agriculture (USDA), afin d'améliorer la politique de conservation des sols mise en place par cette institution. Sa version révisée est encore aujourd'hui utilisée partout dans le monde dans les programmes de préservation des sols et de l'eau.

Ce nombreuses critiques ont pourtant été formulées envers cette équation. Des géologues tels qu'Ernest Hellwinkel (Hellwinkel, 1987), mais aussi des chercheurs en géologie politique (Rieckie, 2016; Forsyth, 2007) ont remarqué que cette équation était loin d'être « universelle ». L'équation utilise des chiffres de précipitations moyennes qui ne prennent pas en compte les tempêtes intenses qui causent la plus grande partie de l'érosion dans beaucoup de pays du monde. Ensuite, elle ne tient pas compte des taux de renforcement du sol, facteur important dans certaines régions pour évaluer l'irréversibilité d'une perte de sol. Enfin, malgré les tentatives d'adaption de l'équation à différents contextes locaux, elle ne permet pas de prendre en compte une grande partie des pratiques locales de conservation du sol.

Les nombreux rapports de spécifications véracité de la FAO sur l'érosion des sols montrent un paradoxe : si l'équation RUSLE est largement utilisée par de nombreux acteurs – des agences de développement internationales aux services de la fonction publique – elle fait également l'objet de critiques largement partagées au sein de ces communautés. Les experts ayant participé à ces spécifications reprochent à l'équation de ne prendre en compte que l'érosion hydrique diffuse, et d'ignorer l'érosion couverte, l'érosion solifluve, les effets du labour, ou bien encore l'érosion due à la tempête. Ces dernières peuvent toutefois être bien plus importantes que l'érosion diffuse, et leur peut s'ajouter à une aggravation relative de ces formes dans un contexte de changement climatique (FAO, 2013b). Or, au fil de l'utilisation croissante de la RUSLE, ces facteurs sont l'objet d'un débat de recherche. Ces experts constatent aussi que la RUSLE est régulièrement employée à des échelles trop larges qui ne correspondent pas à celle pour laquelle l'outil a été conçu (FAO, 2013b). Pour toutes ces raisons, il apparaît que l'utilisation de la RUSLE peut générer des contrastes et des prédictions hasardeuses qui sont toutefois pris au sérieux par des décideurs peu ou pas au fait de ces débats scientifiques, et peuvent donc véritablement peser sur l'orientation des politiques publiques.

Ces modèles plus simples, plus complets, ou mieux adaptés aux différentes échelles existent pourtant depuis des décennies (Forsyth et Al Wahidi, 2007). La pertinence de l'utilisation de la RUSLE semble débattre essentiellement l'exactitude que représente ce modèle simple et multiplicatif. Mais elle tient aussi et surtout dans le fait que de nombreux acteurs savent l'utiliser, ce qui facilite la capitalisation des données et la compréhension des situations. Elle contribue ainsi à stabiliser la situation dont le phénomène est issu, et offre un résultat de ses causes et de ses effets qui est communiqué pour la gestion locale. Une fois que l'on atteint un « état de « compréhension du problème » (Hajer, 2006) – que le problème n'est « rendu » à quelques paramètres apparemment simples et maîtrisables – la définition spécifique qui en a été formulée rend à nouveau les recherches fondées sur cet objet et à relativiser les types d'expertise qui se sont appelés à s'exprimer sur la question, ce qui renforce encore la dépendance du secteur.

## 4. Les dimensions de la qualité et de la santé des sols et le choix des fonctions

### 4.1. Evolutions de la terminologie et des concepts

Au sein du domaine biologique, la qualité des sols renvoie à un large éventail de notions et concepts qui ont fait l'objet de travaux divers, comme la fertilité, la pollution, le fonctionnement, la réalisation de fonctions et la multifonctionnalité, la santé, le sol vivant, la fourniture de services écosystémiques, les contributions de la nature (aux populations, à la nature, comme culture), la durabilité des ressources, la résilience, les dégradations et menaces de dégradation, la valeur ou bien encore, la sécurité. Ce faisceau n'est terminologique que correspond à une réalité quant à la difficulté à circonscrire le sol et sa qualité comme objets d'étude. En tant qu'interlace entre différents compartiments et différentes composantes, le sol est une entité fortement reliée à d'autres, ce qui rend sa délimitation toujours discutable. C'est pourquoi le choix est assumé ici d'expliquer les enjeux de cette diversité terminologique et les tensions qui s'configurent, plutôt que de s'arrêter à une définition qui piétonnerait mettre fin au débat.

#### 4.1.1. Facteurs internes et externes d'évolution historique

L'usage des différents termes scientifiques désignant la qualité des sols montre différents types d'évolutions historiques. Dans certains cas, l'usage des termes peut traverser plusieurs époques et connaître des évolutions conceptrices, sans changement du vocabulaire. Cela concerne notamment les termes propres du langage courant tels que la qualité, la santé, ou la fertilité des sols, qui sont utilisés à différentes époques, avec des acceptions qui évoluent dans le temps et suivent les communautés de recherche et d'utilisation. Dans d'autres cas, les évolutions sont plus nettement datées par la proposition d'un concept associé à une définition adoptée et utilisée par une communauté de recherche. C'est par exemple le cas pour les services écosystémiques à la fin des années 1990 ou la révolution des sols au milieu des années 2010 (Vriestinx et al., 2014).

L'évolution des concepts scientifiques relatifs à la qualité des sols est liée à la fois à des facteurs externes au domaine académique, correspondant à la place occupée par la qualité des sols dans les perceptions et préoccupations au sein de la société celle qu'elle est retracée en Section 2.2, et à des facteurs internes correspondant aux outils scientifiques, ou ils soient techniques ou conceptuels. Ces deux catégories de facteurs se conjuguent pour expliquer les évolutions historiques de la conceptualisation de la qualité des sols.

#### 4.1.2. Survol historique de la place relative des approches systémiques et analytiques

Dans les périodes les plus anciennes, dont on retrouve la trace à partir de l'Antiquité, la qualité des sols est appréhendée de manière holistique et métaphorique. Le sol y est considéré comme un tout dont les diverses parties ne peuvent se comprendre qu'au regard de cette globalité. C'est vu comme un être vivant dont il convient de préserver la santé pour préserver celle des occupants humains de la terre. L'étude du sol est pendant longtemps basée sur l'observation de la croissance des plantes comme l'évaluation de cette santé, le plus souvent en lien avec les activités agricoles. Avec les développements scientifiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la qualité du sol a pu être caractérisée de manière plus atomistique (ou analytique) à partir de ses propriétés physiques, chimiques et biologiques. À l'inverse de la démarche holistique, il s'agit alors de développer une compréhension du sol dans sa globalité à partir des caractéristiques de ses parties. La distinction s'est ensuite instaurée entre des éléments très déterminants, intrinsèques et non évitables du type de sol, et des éléments manipulables et souvent aménageables « managables » répondant aux actions de gestion.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la science du sol connaît un essor important alimenté notamment par la pédologie russe (Dokourchakov, 1895). Depuis cette époque, la pédologie explicite l'organisation des sols sur la base d'une description des profils de sols, dont la structure intégrale des processus physiques, chimiques et biologiques de la nécogénèse, dans une approche naturelle intégrée. Cependant, le développement industriel de la chimie et de la mécanisation asperge par ailleurs la possibilité de passer d'une démarche d'amélioration de la qualité du sol par les pratiques, à sa substitution par les intrants. Le sol retrouve

ainsi longtemps échappé à un rôle de support pour les plantes et les activités humaines. Ce sont les déséquilibres causés par ce déve appement industriel qui amènent une prise de conscience des risques que comporte la dégradation des sols. La première menace identifiée est la perte de sol causée par l'érosion en lien avec la mécanisation, notamment avec les ravages causés aux Etats-Unis par le Dust Bowl dans les années 1930. À partir des années 1970, l'accumulation de résidus chimiques notamment en milieu urbain conduit à une prise de conscience des dangers de la pollution du sol.

Progressivement, en lien notamment avec la prise de conscience de l'importance de la matière organique du sol face à l'environnement, mais aussi des nombreux enjeux dans lesquels elle est impliquée, une meilleure prise en compte de la composante biologique trouve sa place dans les travaux scientifiques. Une approche systémique et pluridisciplinaire du sol est redéployée, qui se rapproche finalement de la démarche holistique des anciens, mais avec une plus grande connaissance des interactions entre les éléments du système. À partir des années 1990, la prise de conscience de plus en plus large des limites environnementales conduit à progressivement re situer le caractère central de la fonction productive du sol comme objet d'étude, pour mettre en lumière les autres rôles qu'il assure au regard des enjeux hydrologiques, climatiques, de biodiversité, patrimoniaux et culturels. C'est ainsi qui émergent dans les années 2000 dans le domaine de l'étude des sols, les concepts de multifonctionnalité et de services écosystémiques développés antérieurement dans d'autres domaines. Cet engorgement systémique que s'est poursuivi en direct de l'HS pour considérer les interactions sol-humains à une échelle planétaire, diminue à son intégration dans le concept de sécurité des sols proposé en 2000 (Rauch et Seizing, 2009) en lien avec les enjeux internationaux liés à la désertification. En parallèle, l'amélioration des connaissances sur la dynamique des écosystèmes, sur l'importance des interactions entre composantes abiotiques et biotiques, ainsi que le fort déve accroissement des cours de la biologie, de la génomique et de l'écologie, ont conduit à replacer au centre de l'étude la dynamique système que du sol, et à réélargir le périmètre des dimensions prisées en compte. Il en résulte une évolution de la conception de la qualité des sols, et la resurgence d'une terminologie relative à la santé des écosystèmes et à la santé des sols au cours des dernières décennies.

Les variations historiques ainsi remarcées dans ce grand tournant globalisent momentanément des différences importantes suivant les sphères d'adoption des termes et des concepts, partout en lien avec des mobilités transnationales. La notion de santé des sols est ainsi plus particulièrement adaptée d'une part, chez certains agriculteurs (Richele, 2019), et d'autre part, dans les instances internationales où elle l'échoit, concernant « une seule santé » (santé des hommes, des animaux et de l'environnement, y compris les sols). La notion de « sol vivant » a été associée à des mobilisations militantes avec une prédominance dans le corpus théorique de l'agriculture, notamment la viticulture, et des collectifs scientifiques dissidents. Par exemple dans les années 1930, l'AFRN (Association française pour la recherche de l'alimentation normale), proche du courant vitaliste en médecine, dénonce le recours massif à la chimie et ses conséquences sur l'alimentation et la santé. Elle publie un périodique intitulé « Sol – Aliment – Santé », pour promouvoir des techniques qui préfigurent l'agriculture biologique. Dans le domaine académique au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, la terminologie employée montre également ces variations entre auteurs francophones et anglophones. La sphère francophone a eu tendance à faire évoluer la notion de qualité des sols dans un sens plus holistique et à n'adopter que marginalement la terminologie relative à la santé des sols, qui est beaucoup plus répandue dans la sphère anglophone.

## 4.2. Une distinction non stabilisée entre qualité et santé des sols

La dynamique historique a su relancer morte une concurrence entre d'un côté l'élargissement progressif des dimensions, alors délaissées dans la qualité des sols, et de l'autre la promotion, notamment dans certaines institutions internationales, de la notion plus explicitement holistique de santé des sols. L'enjeu le plus accusé de ces deux termes présente encore des renouvellements importants, et que l'on peut voir dans les tentatives de clarification proposées dès le début des années 2000 (Dolan et Peiss, 2000), elle continue de la re débat dans la sphère scientifique.

Les premiers éléments de distinction formelle mettent l'accent sur la partie plus importante accordée, dans la notion de santé, à la biologie et à la fonctionnalité du sol (Carlen et al., 1997). Plus récemment, des propositions ont associé la notion de qualité aux propriétés pérennes du sol, et celle de santé à la performance obtenue en termes de services écosystémiques, du fait des modalités de gestion mises en œuvre, et compte tenu de l'étendue des possibles encadrée par les propriétés pérennes. Cette approche s'approuve de celle proposée notamment par Kibblewhite et al. (2018) consistant à considérer la

qualité comme un potentiel et la santé comme un degré de réalisation de ce potentiel, qui reflète la performance réelle (par défaut en état) du sol potentiel et donc bornée par le qualifié, en partie liée aux propriétés dynamiques affectées par la gestion du sol. Suivant cette approche illustrée par la Figure 14, le sol B présente une meilleure santé que le sol A.

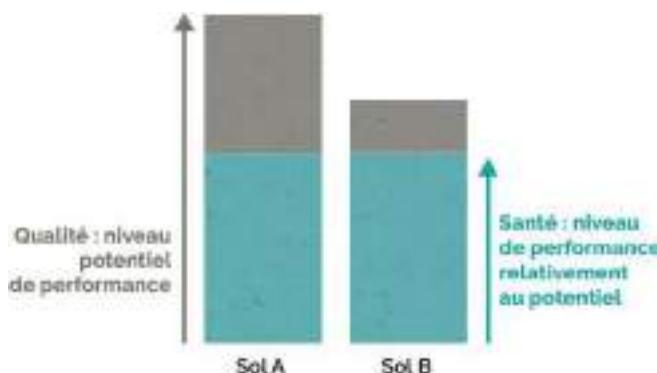


Figure 14. Distinction entre qualité et santé au regard du potentiel, et santé comme degré de réalisation du potentiel

Sur un plan plus général, le succès rencontré dans la littérature scientifique par la terminologie relative à la santé des sols a pu être analysé comme un succès métaphorique destiné à la sensibilisation du grand public et sans fondement scientifique. Certains auteurs dénoncent une dérive qui consiste à édouquer dans le domaine académique que ces termes prennent pour des raisons politiques, sans qu'ils soient suffisamment formalisés et stabilisés sous forme de concepts. Ils proposent de remplacer la notion de qualité des sols par la notion de qualité du management des sols, mais cette proposition n'a jamais été très populaire. D'autres mettent en évidence l'intérêt de la métaphore dans le domaine des sciences, pour le renouvellement des concepts. Mais qu'il s'agisse de qualité ou de santé, la difficulté à associer ces démarches de quantification à des notions aussi générales est un argument que l'on retrouve de manière récurrente dans l'environnement et la littérature critique (Lehmann *et al.* (2020) soulignent que les chercheurs n'ont pas encore réussi à définir la santé des sols de manière à permettre une évaluation quantitative). Ils suggèrent que dans le domaine académique, la santé des sols devrait être considérée comme un principe primordial au regard duquel développer les connaissances, plutôt que comme une grandeur à mesurer.

## 4.3. De la qualité aux fonctions écologiques des sols

### 4.3.1. Choix d'une approche par les fonctions des sols

La Section 3.2 a permis de maintenir en quoi une valorisation de la qualité des sols trop étroitement liée aux bénéfices tels qu'ils sont directement perçus par ses utilisateurs ne conduit pas au maintien de cette qualité. En lien avec les évolutions évoquées en Section 4.1 de la définition de la qualité des sols, l'enjeu est alors aujourd'hui de mieux intégrer le fonctionnement écologique des sols dans l'évaluation de leur qualité. Le choix fait pour la présente étude d'adopter une approche centrée sur les fonctions a été motivé au regard des intérêts et limites identifiés ci-après.

La notion de fonction est ainsi retenue dans la loi Climat et résilience de 2021 (cf. Section 3.3.1). C'est le maillon conceptuel qui permet l'articulation entre les processus et les services (cf. Section 1.1.2). Cette approche permet de valoriser les services écosystémiques tout en veillant à préserver l'ensemble des fonctions écologiques. Elle couvre ainsi les différentes dimensions de la qualité des sols de façon la plus complète possible, c. à. l'qu'un service écosystémique est soutenu par une diversité de fonctions, et qu'une fonction peut soutenir une diversité de services écosystémiques.

Au niveau de l'observation europeen des sols<sup>12</sup>, le suivi est en recherche jusqu'à présent basé sur une approche par les dégradations. L'évaluation de la santé des sols y est fondée sur huit principales menaces : l'artificialisation d'une part, et pour les sols non artificialisés, la perte de biodiversité, la perte de炭素 organique, la pollution, l'excès de nutriments, le tassement, la salinisation et l'érosion. Le sol est considéré comme dégradé dès lors que l'une de ces menaces atteint un

<sup>12</sup> (ISU) (Inventaire sols et sols urbains) - https://esdac.jrc.ec.europa.eu/esdac/webservices/sols/index.jsp (consulté le 4-11-2021)

niveau critique comme critique. Cette approche met en évidence des relations en partie liées au déroulement qu'elle peut produire chez les auteurs. En effet, elle est construite de telle sorte que le risque d'un diagnostic négatif augmente avec la progression de la connaissance sur les dégradations des sols, ce qui peut dissuader l'amélioration de la surveillance des sols et du suivi de leurs fonctions. Dans la présente étude, le choix a donc été fait de privilier une approche de la santé des sols qui soit moins批判的, fondée sur les fonctions écologiques réalisées. Les fonctions et les dégradations des sols peuvent d'ailleurs être évaluées par des indicateurs simples, voire scientifiques.

#### 4.3.2. La qualité des sols en six fonctions écologiques

Le corpus bibliographique est exhaustif en ce qui concerne la définition de la notion de fonction et présente une forte héritage liée à ce qui concerne la définition entre les différentes fonctions du sol. Certaines sources considèrent toutefois comme équivalents fonctions et processus, et d'autres, fonctions et services. Il est pour autant admis de manière assez largement consensuelle qu'une fonction est un ensemble physique (biologique) de processus bio-physico-chimiques (Rüinemann et al., 2018) qui interagissent entre eux, assurant une action intégrée qui permet au sol de fonctionner.

Les modalités d'assemblage des processus en fonctions, c'est-à-dire d'identification de l'art en intégrés au sein de celui-ci et d'avoir un ou plusieurs processus pour constituer une fonction, dépendent des angles d'approches et des objectifs poursuivis dans les différentes études. Il existe à ce dans la littérature une multitude de propositions de listes de fonctions des sols. Pour tirer des enseignements de la façon dont les fonctions des sols sont abordées dans le corpus scientifique, une analyse thématique a été réalisée sur les 157 principaux articles étudiant les fonctions des sols, dont la grande majorité a été publiée après 2013. Le nombre de fonctions déclarées dans ces articles varie de 1 à 37, avec une totalité de 555 titrées différentes. Une observation des termes les plus fréquents dans ce corpus révèle deux grands types : des mots d'action (par ordre décroissant d'occurrence : synthèse, régulation, stockage, production, consécration, etc.) et des mots d'objet (par ordre décroissant d'occurrence : sols, sol, sols, carbonatation).

Sur cette base, il a été convenu de délimiter les fonctions des sols comme étant chacune une action du sol sur un objet ou un élément. Un regroupement des dénominations a été réalisé autour des associations action-objet les plus fréquemment trouvées dans la littérature, avec la préoccupation de considérer l'action du sol sur lui-même (formation et entretien de la structure du sol). Il en résulte une liste de 6 fonctions qui influencent la composition, la structure et les fonctions observables dans les sols (Figure 15).

Le Tableau 3 permet de repérer les correspondances entre cette liste de fonctions et les rôles institutionnels abordant la fonctionnalité des sols : d'une part, la Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030 (COM(2021) 699), à partir de laquelle la proposition de directive Sol-morale et résilience a ensuite été déclinée, et d'autre part, les dispositions du code de l'urbanisme issues de la loi Climat et résilience de 2021 (Article L101-2-1).

##### ▪ Fonction « Supporter la biodiversité »

Le sol est l'un des plus grands réservoirs de biodiversité du globe. Seule une étude recentre l'analyse qui bien compte de la richesse estimée de l'ensemble des groupes d'organismes, le sol hébergeant de l'ordre de 100 % de la biodiversité terrestre (Anthony et al., 2023). Pour que un organisme soit considéré comme organisme du sol, il doit effectuer au moins une étape de son cycle de vie dans le sol ou faire de ses annexes (il est, toutefois à décomptez, radicaux d'animaux, débris...) Des associations sont distinguées car elles peuvent être associées à des milieux différents.

La sous-fonction « supporter les organismes du sol » (sous-entendu, organismes non végétaux) est définie comme étant la capacité du sol à maintenir ou favoriser la diversité, l'abondance et l'efficacité des formes de vie (communautés, populations, espèces, gènes, microfaunes, enzymes) en interactions et capables de générer des processus biologiques et écologiques.

La sous-fonction « supporter la végétation » correspond à la capacité du sol à soutenir l'émergence et la survie des plantes, la croissance et la production de biomasse végétale, la reproduction, la résistance aux stress et la survie, et les successions naturelles ou induites des plantes. Cette définition implique de considérer l'environnement et milieux terrestres végétal et, notamment ceux où la productivité n'est pas le principal service écosystémique attendu.

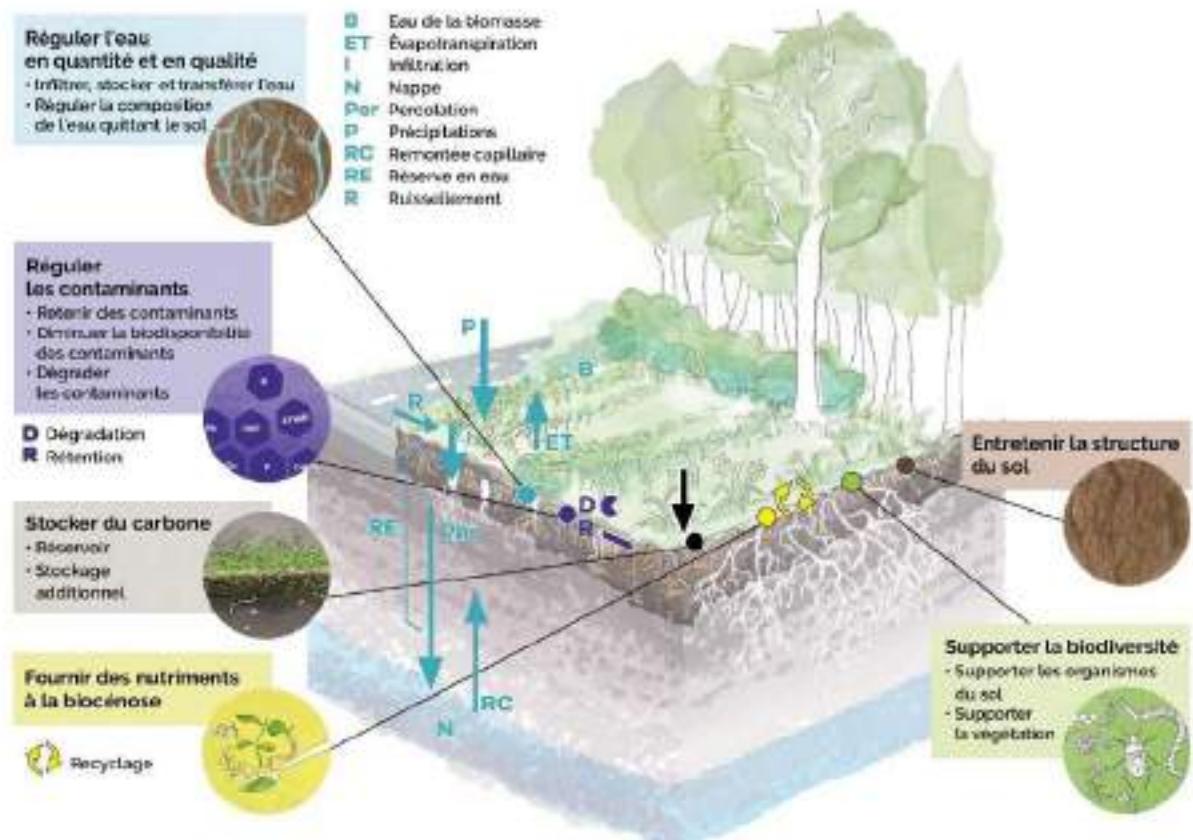


Figure 15. Résumé des fonctions du sol, schéma pour cette étude

Tableau 3. Liste des correspondances entre les fonctionnalités dans cette étude (cf. Figure 15), les services auxquels elles sont liées et l'objectif de l'UE pour la protection des sols (directive 2006/2/CE) et les fonctions équivalentes (cf. Plan et Planification)

Services listés dans la Stratégie de l'UE pour la protection des sols	Fonctions listées dans cette étude	Fonctions listées dans la Loi Climat & Résilience	Fonctions listées dans cette étude
Avoir une production d'humus et de biomasse y compris dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture			
Protéger les nappes aquifères en absorbant, en retenant et en filtrant l'eau, et en transforment des éléments nutritifs et des polluants			
Assurer une sécurité suffisante à la vie et à la santé humaine y compris les habitats, les espèces et les gènes			
Assurer le rôle de réservoir de carbone			
Servir de plateforme pour les cycles d'eau et de carbone, un élément du système naturel			
Établir une source de matières premières			
Constituer une archive de patrimoine géologique, géomorphologique et archéologique			

#### ▪ Fonction « Stocker du carbone »

Le stockage de carbone est le moyen par lequel l'énergie solaire et le CO<sub>2</sub> captés par la photosynthèse réalisée par les plantes sont incorporés au sol. Ce stockage constitue une source d'énergie pour la biocénose, et contribue à la régulation du taux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère (Wiesmeier et al., 2018). Deux sous-fonctions de stockage de carbone sont distinguées : celle relative au réservoir de carbone organique du sol (COS) qui représente le statut organique actuel d'un sol, et celle relative à la fonction de capacité de stockage additionnel qui représente la quantité de CO<sub>2</sub> additionnelle que peut stocker un sol sous certaines conditions et conditions. Il convient aussi de ne pas confondre stockage et sequestration de C : le terme stockage utilisé ici est générique et réfère à toutes formes d'accumulation de C dans le sol, alors que le terme sequestration désigne plus précisément le retrait net de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

#### ▪ Fonction « Fournir des nutriments à la biocénose »

Un nutriment est une substance nécessaire aux organismes vivants et pouvant être assimilée directement ou indirectement sans avoir eu besoin de subir des transformations. Sont ainsi pris dans les nutriments les éléments nutritifs « majeurs », comme notamment l'azote, le phosphore, le calcium ; et les éléments nécessaires en petites quantités (ou « oligoéléments », comme par exemple le cuivre ou le zinc). Les nutriments présentent un caractère assez vaillant, c'est-à-dire indispensables à la biocénose, ils génèrent des pollutions à trop fortes doses. Bien que le carbone soit l'élément structurant des organismes vivants, il n'est pas considéré ici parmi les nutriments dans la mesure où son acquitance autotrophe (par la photosynthèse) ne concerne pas le sol, et que son dévoiement hétérotrophe (décomposition versus stabilisation) est traité dans la fonction « stocker du carbone ». La fourniture de nutriments dépend bien sûr de la quantité de nutriments présents, mais aussi de leurs formes (dont certaines sont à assimilables (Verschueren, 2012) et d'autres non), et de leur disponibilité dans l'espace et dans le temps.

#### ▪ Fonctions hydrologiques : « Réguler l'eau quantitativement et qualitativement »

Le sol est tant que volume étendant de la surface de la Terre jusqu'au matériau parent (ou, pas à l'échelle, interagit directement avec l'hydrosphère. Sa surface reçoit en effet une partie des précipitations et participe à la répartition de ces flux d'eau pluviale et à l'alimentation de réservoirs. Ainsi, ces précipitations peuvent s'infiltrer, puis se lever, s'évaporer, être stockées dans le sol et atteindre soit par percolation le sous-sol et une éventuelle nappe. L'eau est emprisonnée dans les sols sous différentes formes plus ou moins disponibles pour les plantes, constituant des minéraux du sol, constituant ces êtres vivants, eau libre circulant sous l'effet de la gravité dans la névé et l'armorpionité, ou, plus au moins immobile et accessible pour les végétaux en étant autorisée à la microporousité du sol (Haselmayer et al., 2016). Une quantification des flux à l'échelle mondiale a été proposée par Te Velde et al. (2020) sur la base des précipitations annuelles sur les terres : 39 % des précipitations retourneraient dans les cours d'eau, et 30 % par ruissellement, 7 à 12 % rejoindraient la nappe par percolation, et la plus grande partie (30 à 60 %) serait temporairement stockée dans les sols puis retournerait à l'atmosphère via l'évaporation et l'évapotranspiration. Cette quantification globale masque cependant une grande hétérogénéité temporelle et spatiale, dépendant du climat, de l'occupation et de l'usage des sols, et de la saisonnalité.

Quantitativement, les sols régulent les flux d'eau qui arrivent à leur surface et qui viennent de la nappe par capillarité. Cette fonction de régulation quantitative est relative à la capacité du sol à recevoir, stocker et translier l'eau.

Qualitativement, les sols régulent le transport de l'eau qui les traverse. Cette fonction de régulation qualitative est reliée à des processus de retention et de dégradation des composés véhiculés par l'eau, permenant vers les eaux souterraines et/ou les milieux aquatiques. Elle est intimement liée à la fonction quantitative, car elle est associée à un mouvement de l'eau dans le profil de sol et à sa surface. Du fait qu'il le traîne des sucs de matières associés à l'eau, il est également complémentaire de la fonction d'absorption des nutriments à absorption contributive de la disponibilité des nutriments dans le sol, et de la fonction « réguler les contaminants » qui concerne la dynamique de transformation des contaminants dans le sol.

#### ▪ Fonction « Réguler les contaminants »

Les sols sont le lieu de passage de nombreuses substances pour lesquelles les sols peuvent jouer un rôle de régulation. Il s'agit des contaminants comme les pesticides, ces éléments traces métalliques ou des micropollutants pathogènes, mais aussi de nutriments (par ex. : nitrate et azote) présents en excès.

La fonction de régulation des contaminants passe par des processus variés, comme la rétention ou la dégradation (schéma quaternaire), et le peut être réalisée au travers de trois sous-fonctions, complémentaires mais pas nécessairement effectives contre tous les sols ou pour tous les contaminants :

- i) la capacité à retenir des contaminants (par ex : par sorption) (Nordje et Lakat, 2017) contribue à préserver les écosystèmes complexes en limitant les transferts, mais elle contribue également à l'accumulation de ces contaminants dans le sol ;
- ii) la capacité à diminuer la biodisponibilité des contaminants (par ex : par sorption, par complexation ou par changement de la spéciation) (Jin et al., 2014) ;
- iii) la capacité à dégrader les contaminants (notamment via l'activité des microorganismes du sol) (Wania et al., 2020).

Néanmoins, par ce que, si les sols peuvent parfaitement réguler certains contaminants, il n'est pas par moins que, lorsque les teneurs en éléments sont très élevées, la fonction de régulation ne peut plus être réalisée, et le sol reste ou devient contaminé.

#### ▪ Fonction : Entretenir la structure du sol

La structure des sols est définie comme l'organisation spatiale des pores et des solides du sol. Entretenir cette structure renvoie à la capacité du sol à maintenir ou favoriser une organisation spatiale des pores et des sols permettant son propre fonctionnement chimique, biologique et physique. Cette définition met en évidence le caractère dynamique de la structure. On peut ainsi distinguer l'état de la structure de son niveau de stabilité. Le premier, comme son nom l'indique, relève à l'état de la porosité ou de l'agrégation à un temps *t*, et la seconde est un indicateur de la résistance de la structure à une contrainte comme l'impact des gouttes de pluie, la sécheresse ou le tassement qui soit naturel ou engendré par les activités anthropiques (par ex : engrangements, sylviculture, piétinement des animaux).

**Tаблицa 4. Liste des deux organismes du sol sur les principaux processus écologiques, les fonctions et les propriétés du sol régies par les propriétés des fonctions (cf. Figure 15)**

Organismes	Principaux processus écologiques	Fonctions	Exemple de propriétés du sol
Bactéries, Actinées	Cycle des nutriments (fixation du N, nitrification, dénitrification, P...), cycle de la matrice organique du sol, décomposition, aggrégation, évolution cyclique du sol, dégradation, rejet et accès populations		Capacité d'entretien : structure, stabilité, texture, potentiel...;
Oxygènes	Cycle des nutriments, décomposition, aggrégation, dégradation des contaminants		Capacité d'entretien : structure, stabilité, texture, potentiel...;
Racines des plantes, champignons	Cycle de la matrice organique du sol, évolution du sol		Structure, porosité, matrice organique, pH...
Algues, cyanophycées, cyanobactéries	Cycle de la matrice organique du sol, évolution		pH...
Protistes	Régulation des populations		Groupe des microbioréactifs, capacité d'échange ionique...
Nématodes	Régulation des populations, cycle des minéraux		Groupe des microbioréactifs, structure microaggregat, stabilité, fonctionnelle de l'écologie...
Archéobactéries	Décomposition, régulation des populations, transport de matériaux, intégration, régulation		Structure, fonctionnalité, intégration, régulation...
Virus de terre	Décomposition, fragmentation, aggrégation, transport de matériaux, intégration, régulation, dégradation		Structure, porosité, complexité, aggrégation, stabilité, structure, intégration, régulation...
Chytridiomycètes	Décomposition, aggrégation		Structure, fonctionnalité...

## ▪ Relations entre fonctions

Ces six fonctions interviennent et interagissent les unes avec les autres, selon des interactions combinées et imbriquées à différentes échelles. Elles sont toutes liées à la fois à déterminantes et résultantes, les unes des autres.

Par exemple, la biodiversité du sol en interaction avec les conditions abiotiques de son habitat, joue un rôle clé pour l'ensemble des fonctions. Elle peut influencer la fourniture de nutriments, ou être interprétée comme la conséquence d'un certain niveau de biodisponibilité en nutriments. Le tableau 4 propose une synthèse des priorités réalisées par les principaux organismes du sol et les contraintes de ces derniers sur certaines priorités du sol.

L'entretien de la structure du sol est particulièrement relié aux fonctions de support de la biodiversité dont la végétation, et de régulation quantitative de l'eau. La structure est en effet à la fois une élement fondamental de l'habitat des organismes, et la résultante de leur activité. Elle détermine la dynamique de circulation dans le sol de l'eau et des nutriments et contaminants qu'elle a emporté, tout en évoluant sous l'action physique et chimique de l'eau.

Composée de plus de 50 % de carbone, la matière organique des sols (MOS) influence la plupart des propriétés et fonctions des sols telles que la rétention en eau, la stabilité structurelle, le stockage et la fourniture de nutriments, et le support de la biodiversité.

Grâce à la circulation de l'eau dans le sol, et en fonction de son temps de séjour, l'eau interagit plus ou moins fortement avec les différents constituants des sols (minéraux et organiques) et participe aux différents processus tels que l'altération, l'érosion, la minéralisation de la matière organique, le lessivage et la transformation des nutriments, l'adsorption des contaminants, etc. Ces interactions modifient ainsi la composition physico-chimique des eaux circulant dans le sol. Elles partiellement, la solution du sol et son interaction avec les composants organo-minéraux sont des éléments fondamentaux pour la croissance de la biomasse.

Il n'y a pas de croissance possible des organismes sans nutriments. De ce fait, la fonction de fournir des nutriments est un déterminant important du rapport de la biodiversité, mais elle en est aussi la résultante du fait des processus de dégradation, de minéralisation et fixation, auxquels contribuent les organismes et permettant de transformer sous une forme biodisponible les ressources du milieu. Elle est aussi dépendante de la structure. Par exemple, un horizon de sol très lâche limite la profondeur du sol profond par les racines des plantes, réduisant d'autant le réservoir d'eau et de nutriments biodisponibles.

Un sol ayant une bonne capacité à retenir l'eau permet d'augmenter le temps de résidence des solvants en son sein, et ainsi augmenter les possibilités de fixation-dégradation des contaminants. Cette capacité dépend de propriétés physiques du sol comme la texture, la profondeur, la teneur en eau et la rétention en eau au champ, la présence de microsites constituant fréquemment des voies de transport préférentiel.

## 4.4. Approches pour évaluer la multifonctionnalité des sols

### 4.4.1. Notion de multifonctionnalité des sols

La complexité des interactions entre fonctions, leurs complémentarités et leurs antagonismes, soulèvent la question de leur prise en compte intégrée dans une approche globale du fonctionnement du sol. Comment en effet évaluer la qualité d'un sol tenant compte à la fois de sa capacité à transférer l'eau et à la retenir, à stocker le carbone et à le recycler ?

La notion de multifonctionnalité, qui a émergé dans les années 1990 et est promue dans le domaine des sols dans les années 2000 (cf. Section 4.1.2), peut recouvrir des questionnements et enjeux différents. Dans le langage courant, notamment autour des enjeux d'aménagement, la multifonctionnalité est généralement évoquée pour répondre au besoin d'élargir les dimensions prises en compte face au caractère jusqu'alors dominant des services écosystémiques d'approvisionnement, et de mieux considérer les services de régulation et les services culturels rendus par les sols (voir par exemple « Entretiens avec les professionnels » dans Vincent et Blanchard, 2003). Cette façon d'aborder la multifonctionnalité des écosystèmes est déclinée par Mannig et al. (2008) comme étant une « multifonctionnalité de services », de manière à la différencier de la

« multifonctionnalité de fonctions » : la multifonctionnalité de services ambiante vise à un approche consistant à évaluer la fourchette de services en réponse à la demande humaine. Le résultat que la pondération associée à chaque service peut être différente suivant les erreurs introduites.

La multifonctionnalité de fonctions aurait vocation à s'affranchir de tout jugement de valeur en évaluant de manière objective l'ensemble des processus biologiques, géochimiques et physiques qui régulent les cycles biogéochimiques. Une « bonne » multifonctionnalité serait donc le résultat des différentes fonctions qui contribuent à l'écosystème ces cycles biogéochimiques effectués, marqués en particulier par un recyclage des nutriments via le et affirme. Cela devient de fait à valoriser implicitement les sols présentant des valeurs élevées de décomposition de la matière organique, de minéralisation, de production primaire, de circulation de l'eau (filtration et percolation), et potentiellement à negiger les fonctions de rétention d'eau (par ex. zones humides) de stockage de carbone (par ex. forêt à humus peu dégradé, tourbeux), de support d'une biodiversité caractéristique de milieux pauvres en nutriments (par ex. prairies calcaires). Cette approche est très largement aujourd'hui représentée dans le corpus bibliographique analysé (86 % des 265 études proposant une quantification de la multifonctionnalité).

Toutes ces fonctions sont donc réalisées dans tous les types de sols, mais dans des proportions et avec des dynamiques différentes. Pour faire face à cette difficulté posée par l'intégration des fonctions, trois principaux types de stratégies ont été identifiées dans la littérature, qui sont décrits ci-après, et dont les principaux intérêts et limites sont recapitulés dans la Figure 16.

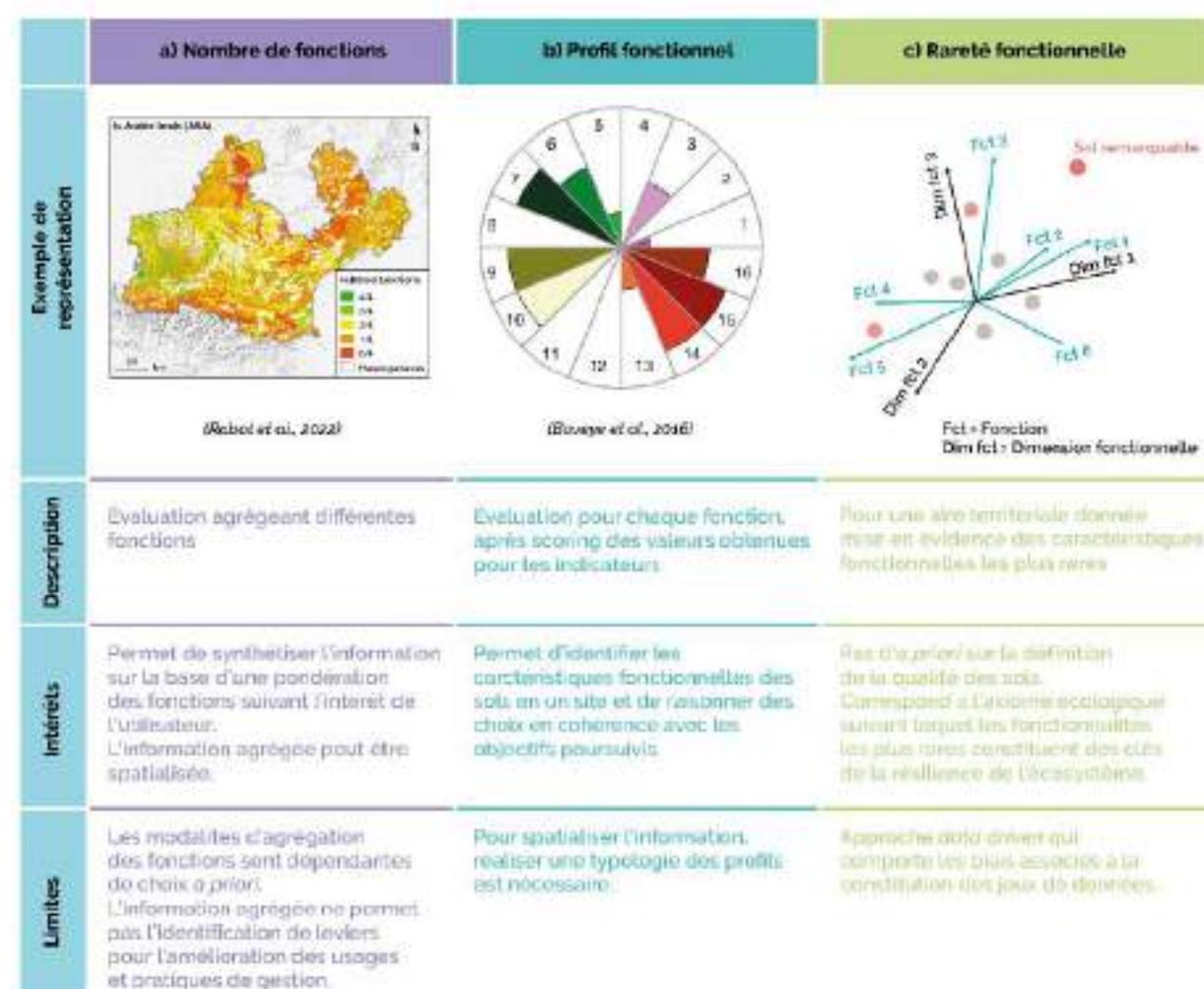


Figure 16. Diverses approches pour évaluer la multifonctionnalité des sols

#### 4.4.2. Evaluer la multifonctionnalité des sols

##### ▪ Maximiser la multifonctionnalité

Une première approche consiste à assembler les evaluations obtenues pour chacune des fonctions en une seule grandeur, la multifonctionnalité, que l'on cherche donc à maximiser. Deux grands types de méthodes sont le plus couramment utilisées pour agréger les fonctions dans une mesure unique de la multifonctionnalité. Le premier consiste à évaluer la marquée binnaire (oubit) ; la réalisation de chaque fonction évolue que la multifonctionnalité est ensuite considérée comme correspondant au nombre de fonctions réalisées. C'est par exemple la démarche mise en œuvre par Rabot et al. (2007) (Figure 16-a). Le second type d'approche consiste à évaluer par un score la réalisation de chaque fonction puis à agréger les fonctions par sauf de la moyenne pondérée de ces scores. Si cette pondération, non seulement peut être spécifique selon les parties plenantes considérées, mais reste dans les faits encore très majoritairement mise en œuvre. Il n'y a en effet pas de référentiel donnant le poids relatif de chaque fonction dans un écosystème, sauf à s'appuyer sur une configuration subjective choisie comme référence par l'utilisateur.

##### ▪ Favoriser la diversité des profils fonctionnels

Une approche très présente dans le corpus (68 % des 265 études proposant une quantification de la multifonctionnalité) consiste à renoncer à l'aggrégation des fonctions en un indice unique, et à évaluer à qualité près, par la lecture d'un profil fonctionnel composé du degré de réalisation des différentes fonctions prises une à une (Figure 16-b). Chaque unité de sol est ainsi caractérisée par un bouquet de fonctions, ce qui permet à l'utilisateur d'identifier les unités les plus adéquates à certains usages ou objectifs (Baveye et al., 2016). Ce type d'approche permet aussi et surtout d'identifier les éventuelles synergies, complémentarités ou antagonismes entre fonctions (Vauchet et al., 2017). Pour représenter la variation spatiale de la fonctionnalité des sols considérées au vent, une de l'approche, Baveye et al. (2016) ont associé une typologie des bouquets de fonctions à un score couleur reporté sur une carte.

##### ▪ Préserver les profils fonctionnels les plus rares

L'approche d'une évaluation de la multifonctionnalité basée sur l'obtention de taux élevés pour ce qui est des fonctions, tend à valoriser les types de sols dont le fonctionnement est le plus dynamique. En response à cet aspect, une approche complémentaire peut être envisagée en considérant cette fois la rareté fonctionnelle de certains sols au sein d'un territoire, c'est-à-dire l'originalité du profil de fonctions que l'unité de sol présente. Face à la forte incertitude qui perte sur les caractéristiques fonctionnelles qui seront les mieux adaptées aux conditions environnementales à venir, la décision de privilégier certains profils fonctionnels par rapport à d'autres réduit les possibilités d'adaptation à ces nouvelles conditions, au profit de la valeur d'option de la biodiversité (Faith, 2007).

Cette proposition s'inspire de travaux développés depuis trois décennies en écologie, notamment en écologie fonctionnelle. L'idée n'est alors pas tant d'apporter une valeur « fonctionnelle » abstraite aux espèces, mais de les comparer les unes aux autres. Cette approche dite comparative permet d'identifier les espèces fonctionnellement intercompatibles au sein de l'écosystème, et à l'inverse celles qui pourraient être remplacées par d'autres si elles venaient à disparaître (on parle de redondance fonctionnelle) (Grime et Walther, 1998). D'un point de vue méthodologique, c'est-à-dire les espèces qui sont ou non redondantes fonctionnellement et leur éventuelle proximité fonctionnelle, il existe plusieurs méthodes. Ces dernières sont basées sur la caractérisation de distances multidimensionnelles entre les espèces et l'analyse de l'ensemble de ces distances via, par exemple, une analyse en composantes principales (ACP) (Figure 16-c).

En s'inspirant de ces approches, une réflexion plus exploratoire est proposée pour appliquer aux sols et à leurs fonctions une telle approche. Celle-ci permettrait d'identifier ces sols plus ou moins proches fonctionnellement dans un espace à *n* dimensions, et de caractériser la redondance fonctionnelle entre sols (c'est-à-dire à quel point un sol partage les mêmes fonctions qu'un autre). Elle permettrait notamment de documenter la valeur de sols par nécessaires les mieux notées pour leur multifonctionnalité, mais avec un profil particulier et une de réalisation des fonctions, qui il serait important de préserver pour sa variété même. Une telle information est bien utile pour des prises de décision de protection à des échelles régionales notamment. Elle est notamment incluse de façon de plus en plus systématique dans les algorithmes d'optimisation utilisées pour délimiter les aires de protection de la biodiversité sur un territoire (Pollard et al., 2007; Pollard et al., 2017).

Cette proposition de transposer au sol les méthodes de mise en évidence de la rareté fonctionnelle développées en écologie, semble à tester sur le plan opérationnel, mais permettrait d'apporter une dimension jusqu'à présent négligée dans les dispositifs de surveillance de la qualité des sols et de leur capacité de résilience.

## 4.5. Limites d'une approche par les fonctions

En écologie, il n'y a pas de justification à instaurer une hiérarchie entre des sols différents du point de vue fonctionnel, par exemple entre un sol de tourbière qui stocke des réserves importantes de carbone et d'eau, mais produit peu de nutriments, ou un sol agricole présentant un cycle rapide des nutriments mais dont certains sont moins efficaces en biodiversité, ou un sol forestier qui stocke une grande quantité de carbone, fournit peu de nutriments, et présente une biodiversité importante. Si, une démarche d'évaluation consiste à porter un jugement sur une situation de sol donnée. Ainsi, même si la notion de fonction reste moins tournée vers le sol en d'objectif humains, elle porte dans nombre de travaux une dimension théologique qui lui assigne un objectif ou une finalité. Mobiliser la notion de fonction dans le cadre de l'évaluation nécessiterait d'assumer un choix dans le poids accordé aux différentes fonctions.

De plus, l'approche par les fonctions présente un risque par rapport à la préservation patrimoniale des sols naturels. En effet, suivant leurs caractéristiques, les sols naturels réalisent plus ou moins les différentes fonctions. Une approche strictement fonctionnelle pourra aboutir à artificieliser des sols peu fonctionnels mais naturels, et à privilégier la fabrication de sols potentiellement plus fonctionnels. Une telle évaluation peut aboutir à une perte de diversité des sols existants. En réponse à la préoccupation patrimoniale de préservation des sols pour ce qu'ils sont dans leur diversité, la naturalité des sols reste donc un facteur à considérer au-delà de la fonctionnalité.

## 5. Démarche d'évaluation

La diversité des perceptions et dimensions de la qualité des sols dont relèvent compte les sections précédentes, et celle des contextes de son évaluation, ne permettent pas de proposer un référentiel unique pour juger de la qualité d'un sol. Il s'agit donc davantage de manière à mettre en évidence les principales étapes de la démarche d'évaluation, en soulignant toutefois les points de vigilance et en jeu méthodologiques qui conditionnent la validité scientifique des résultats obtenus, ainsi que les ressources disponibles permettant d'y répondre.

La démarche d'évaluation proposée est ainsi décomposée en 7 étapes dont certaines sont facultatives. Ces étapes sont positionnées dans la Figure 17 avec des pastilles portant le numéro de la sous-section correspondante pour celles qui suivent. La démarche part des objectifs fixés dans le cadre des politiques publiques, qui sont contrastés avec trois grands types concourant chacun à des manières différentes de mobiliser les éléments de l'évaluation. Caractériser l'objectif correspond à la réalisation d'un état des lieux descriptif des sols, sans jugement sur leur plus ou moins bonne qualité. L'objectif de préservation implique un jugement sur la situation évaluée, notamment au moyen de valeurs seuils. Renouveler enfin implique la définition d'un objectif à atteindre, et des valeurs cibles correspondantes. À partir de ces objectifs, la figure montre par des traits pleins les étapes vraiment indispensables à l'évaluation de la qualité des sols, et par des tirets noirs qui sont actives au cas par cas par ce qui suit : les objectifs poursuivis et les niveaux et types de représentations recherchés. Elle met également en évidence les étapes auxquelles les utilisateurs de l'évaluation sont plus particulièrement nombreux de sorte qu'il leur revient d'expliquer, et sur la base de quelles les experts scientifiques peuvent justifier le paramétrage de l'évaluation.

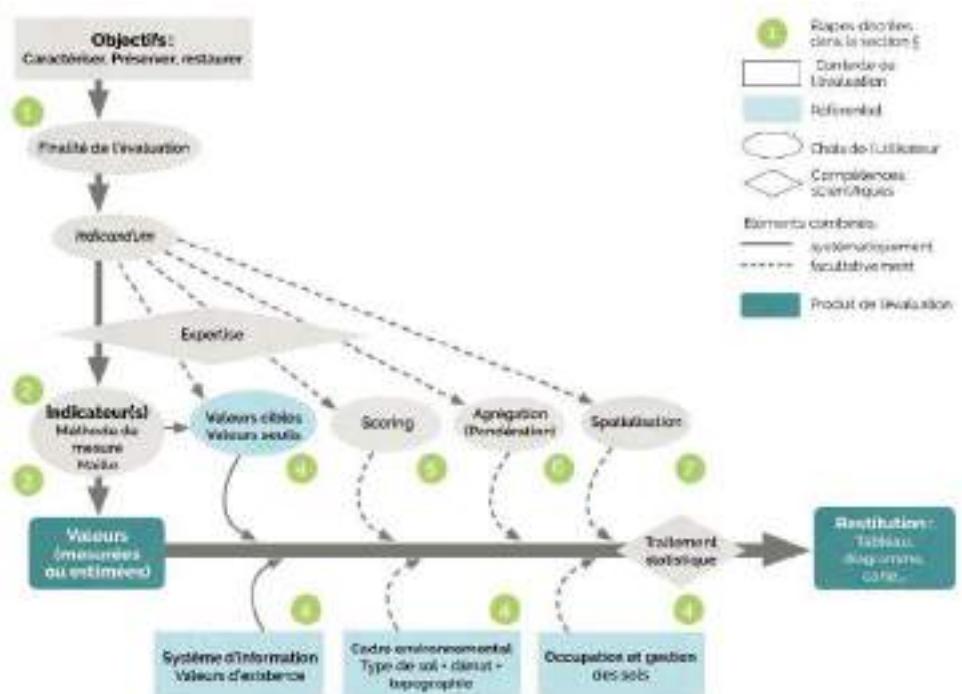


Figure 17. Étapes pour la mise en œuvre du système d'évaluation

### 5.1. Finalité de l'évaluation

La finalité dans laquelle est posée l'évaluation est importante à explorer avec les acteurs impliqués, car elle détermine en grande partie les étapes suivantes. Si, s'agissant de définir les caractéristiques du sol ou de juger de ses potentialités au regard d'un objectif précis, les choix de mise en œuvre ne seront pas les mêmes. C'est explique la grande diversité des propositions de référentiel que comporte la littérature, et une partie de leurs différences. À part de la diversité des situations rencontrées, une classification des principaux types de finalités est ici proposée.

### 5.1.1. Caractériser ou évaluer

#### ▪ Établissement d'un état des lieux

Le finalité d'une surveillance globale de la qualité des sols est généralement celle du pilotage des politiques publiques. Il s'agit de fixer des objectifs, et de suivre leur degré de réalisation. Cette surveillance peut être mise en place suivant deux modalités qui se distinguent par leur aspect soit descriptif, soit normatif au sens où un jugement est porté sur la qualité.

La première consiste à caractériser la qualité des sols sans émettre de jugement. Par exemple, la cartographie mondiale réalisée par la FAO sur les stocks de carbone organique dans les sols<sup>17</sup> n'établit pas de jugement sur le caractère faible ou élevé de ce stock. De même, la carte du pH des sols forestiers établie pour la France en 2011 (Anton et al., 2011) met en 5 classes de pH, des sols très acides aux sols très basiques, sans élément de jugement.

Le second type de finalité consiste à associer un élément de jugement aux informations recueillies, en particulier avec l'agir de présenter des sols ou leurs fonctions, au regard de possibles dégradations, ou bien de proposer des chemins de restauration à des situations dégradées. Par exemple, l'Observatoire européen des sols<sup>18</sup> propose en ligne un tableau de bord de la santé des sols, qui comporte un suivi très global du pourcentage de surface de sol affecté par au moins un processus de dégradation, et une carte indiquant les sols imperméabilisés et le nombre de processus de dégradation affectant les sols non imperméabilisés. Le passage entre une caractérisation, dite descriptive, et une évaluation, dite normative, portant un jugement sur la qualité des sols, fait intervenir la définition de critères sur la base desquels un sol est considéré comme dégradé.

#### ▪ Aide à la décision

Les décisions à prendre par les gestionnaires des sols portent sur des choix d'usage et/ou de pratiques de gestion du sol. Il s'agit alors d'évaluer l'inéquation entre les types d'usages et modalités de gestion envisagés, et les caractéristiques du sol rencontrées.

Dans le cas de la planification territoriale, il s'agit de décider de la répartition des usages au sein d'un territoire, en optimisant l'adéquation entre les potentialités du sol estimées à partir de ses caractéristiques, et les usages souhaités à partir des besoins de la population. L'évaluation couvre donc l'ensemble des usages. Par exemple, les projets MUSÉ (Véel et al., 2022), ou SI-PRA (Corrao et al., 2022), s'inscrivent dans cette perspective.

Dans le cas de la gestion d'un site ou d'une parcelle au sein d'un usage donné, le diagnostic entraîne l'évaluation des impacts sur le sol des pratiques de gestion mises en œuvre et leur optimisation au regard des potentialités du sol est reliée à part de ses caractéristiques pour ce même usage. Par exemple pour l'usage agricole, le projet ANDYARK s'inscrit dans cette perspective, avec l'outil d'aide à la décision sol/navigat�, de même que le projet FIOR-FVAL s'agissant de l'usage forestier. Le diagnostic et l'évaluation permettent de hiérarchiser les facteurs importants à la qualité du sol et de prévoir les mesures de gestion.

### 5.1.2. Besoins de spatialisation

Les besoins relatifs à d'éventuelles modalités de spatialisation des résultats sont également importants à l'origine de l'évaluation, car ils jouent sur les choix relatifs aux modalités d'intervalle statistique et à la stratégie d'échantillonage à mettre en œuvre (cf. Section 5.3.1). Les résultats d'une évaluation peuvent par exemple être statistiquement décrits globalement (par leur moyenne, écart-type, variance, etc.) au niveau d'une aire géographique, ou spatialisés sur une carte au niveau de chaque unité de sol échantillonnée. Ces deux options peuvent enfin faire l'objet de diverses combinaisons. Elles peuvent également être choisies avec le fait d'intégrer ou pas un jugement de valeur accordé à la section précédente. Des exemples sont détaillés dans le Tableau 5 pour illustrer ces possibilités.

<sup>17</sup><https://www.fao.org/soils-soil-sciences/geospatial-information-and-data/global-soil-database/globsoil/> - (Consulté le 07/11/2024).

<sup>18</sup><https://restaurer-et-economiser-le-sol.fr/index.html> - (Consulté le 07/11/2024).

**Tableau 5.** Exemples d'évaluation de la qualité des sols par plusieurs types de finalité.

Finalité	Statistiques calculées pour une aire géographique	Statistiques spatialisées différencierées par unité du sol
Caractérisation sans jugement	Teneur en sels et en carbone régénérable des sols, variétés et humus	Carte du pH des sols d'une commune
Evaluation avec jugement	taux de sols dégradés dans l'UL	Carte du potentiel agricole que des sols d'une région

### 5.1.3. Prise en compte des usages et pratiques de gestion

La qualité d'un sol résulte de l'interaction des interactions entre ce sol, le climat et les activités humaines, et différents types d'impact sont mesurables à partir de différentes propriétés du sol, à des échelles de temps et d'espace différentes. Certaines propriétés des sols sont plus sensibles que d'autres aux pressions anthropiques. Pour mettre en évidence ces effets des interventions humaines sur les sols et éclairer les choix et décisions, les travaux de recherche proposent notamment de différencier des propriétés sensibles à court terme de celles peu sensibles ou à très long terme. Il n'est donc pas évident ainsi dans le corpus bibliographique entre des propriétés pérennes, dynamiques, et/ou manipulables ou non manipulables. Le partage entre ces types de propriétés dépend de la finalité de l'étude, notamment de l'horizon temporel des décisions à prendre, et des modalités de prise en compte du type d'usage et des pratiques de gestion mises en œuvre. La distinction entre ces types de propriétés porte aussi sur les éléments suivants :

- Propriétés pérennes : qui ne varient pas à l'horizon temporel de plus de quelques décennies (par ex. ferme en éléments permanents)
- Propriétés dynamiques : qui varient à l'horizon temporel de moins de quelques décennies, au sein avec les activités humaines ou d'autre événements de l'écosystème (par ex. bactéries/champignons)
- Propriétés manipulables ou manipulables : celles qui varient à l'horizon temporel qui intéresse l'utilisation, en fonction de son utilité et de ses objectifs (par ex. teneur en nutriments). Ce caractère manipulable renvoie aux propriétés dynamiques uniquement. En effet, même si les propriétés pérennes sont aussi modifiées par des interventions humaines (ex : terrassement, drainage, éperçage), on ne parle pas dans ce cas de propriétés manipulables ou manipulées.

Les modalités d'évaluation ne vont ainsi pas être les mêmes s'il s'agit d'évaluer sur une année les effets d'apports organiques sur une parcelle ou l'évolution des caractéristiques de la parcelle tenue, ou l'environnement des pratiques mises en œuvre à l'issue de plusieurs années de bail, ou l'évolution globale de l'état des sols agricoles d'un pays comme tenue de facteurs anthropiques conjugués à ces évolutions / maladie

Ce point est majeur en matière d'évaluation car il implique de se référer à l'aire dans laquelle sont considérées les informations qui ne sont pas du sol, ces contexte(s) pédoclimatique(s), du ou des usage(s) possibles et du ou ces type(s) de pratiques de gestion mises en œuvre. Si vers les uns, un même paramètre peut ainsi être considéré comme un élément de culture, ou représenter la grandeur que l'on souhaite évaluer. La Figure 19 présente des exemples de situations fictives, choisies pour le constat qu'elles présentent quant à elles de l'efficacité de l'évaluation. Elle montre que la façon de prendre en compte les éléments va être organisée différemment suivant cette finalité. Il est ainsi possible d'articuler entre les fonctionnalités du sol parmi ses différents usages. Suivant la finalité choisie, il est également possible de considérer un usage donné et de ne faire varier que les pratiques de gestion. Suivant l'échelle géographique de l'étude, le sol et le climat vont être considérés comme des constantes de culture (étude très locale, suivant la variabilité spatiale du type de sol), ou comme des variables (au niveau d'un pays ou d'un continent, comportant d'ailleurs types de climats).

Il est à noter que pour chacune de ces catégories (pédoclimat, usages, pratiques de gestion), un degré de détail très variable peut être envisagé suivant les objectifs de l'étude. Pour les conditions pédoclimatiques, les sols sont comme les sols font l'objet de nombreux systèmes de classifications plus ou moins détaillés. Les plus courants sont par exemple la classification des climats de Körppen (Berger et al., 2018), et pour les sols, la WRRI<sup>1</sup>, ou le Référentiel pédologique plus utilisé en France (Baille

<sup>1</sup><https://www.igp.gouv.fr/plantes/wrrt/> (consulté le 31/11/2017)

et Guard, 2009). Pour les usages, l'OCDE-GF<sup>17</sup> fournit pour la France une norme relative établie avec au choix 4 ou 17 postes pour les usages du sol (par ex : agriculture, forêt, zone abandonnée) croisé avec 2, 4, ou 14 sortes pour la couverture du sol (par ex : zone brûlée, surface d'eau, déôrées). Pour les pratiques de gestion, les typologies distinguées, par exemple dans le domaine agricole, font référence à des pratiques (par ex : avertisseur labour) ou à des systèmes de production (par ex : Agriculture de conservation) pour certains associés à des certifications (par ex : Agriculture biologique).

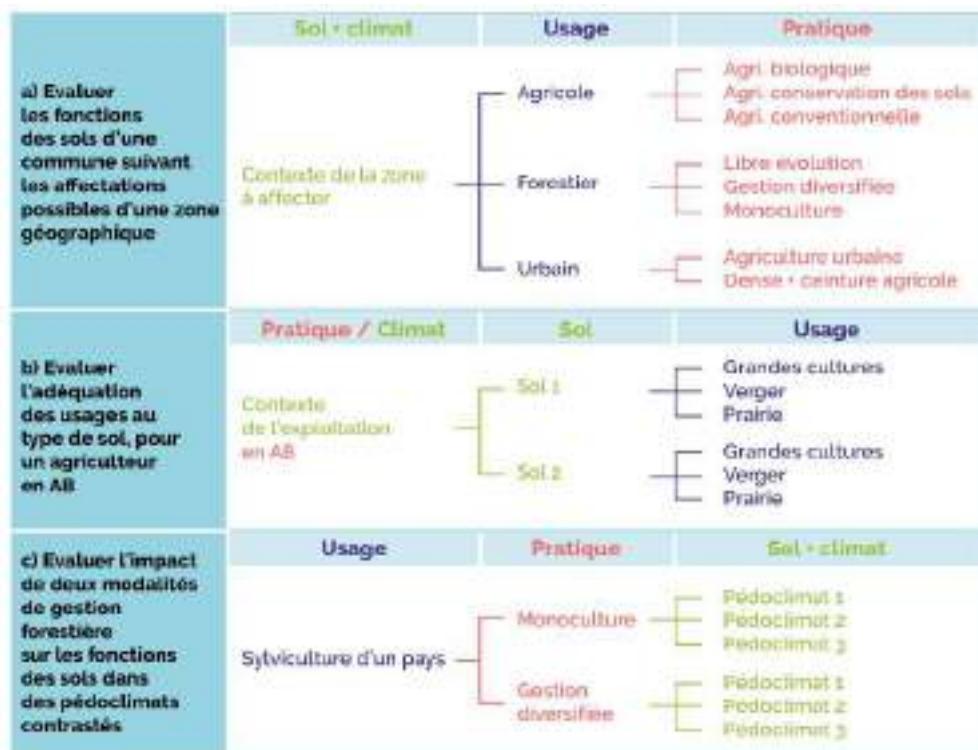


Figure 38. Exemples d'indicateur pertinents pour évaluation, fonction d'évaluation de la qualité des sols : la logique des indicateurs de performance globale de qualité pédoclimatique des usages et de régulation de gestion

## 5.2. Choix de l'*indicandum* et des indicateurs pertinents

Un indicateur sert à l'obtention et à la transmission d'une information sur un objet ou phénomène d'intérêt, appelé *indicandum*. Ce relation indicateur-indicandum peut être de différentes natures. Il peut s'agir par exemple de liens de représentation liant le tout à certaines de ses parties, ou de relations causales ou corrélatives qui peuvent être traduites mathématiquement. La sélection d'un sous-ensemble de paramètres implique toujours une approche réductionniste privilégiant certaines dimensions de l'indicandum au détriment du tout. Les expertises sociales montrent que ces premiers choix nécessitent d'être transparents, documentés, et si possible partagés par l'ensemble des parties impliquées dans la construction et l'utilisation du système d'indication (Couturier *al.*, 2021).

### 5.2.1. Définition de l'*indicandum*

L'examen de la littérature relative à la qualité des sols montre que les indicateurs sont à la plupart du temps sélectifs sans raisonnement explicite sur l'indicandum que l'on souhaite représenter. Une forte dépendance au secteur a donc pu été mise en évidence en Section 3.3.3., qui résulte des habitudes de travail, de l'accès aux outils et données, et la popularité des indicateurs les plus souvent rencontrés. Bien définir l'indicandum est pourtant une étape indispensable pour tailler et ensuite la sélection des indicateurs au regard de leur lien avec cet objectif intérêt.

<sup>17</sup> <https://www.oecd-ilibrary.org/docstore/m010000000000000000.pdf?coll=3&coll=20210>

les études traitant de la qualité des sols en lien avec les politiques publiques, s'appuient sur une diversité de cadres conceptuels dans lesquels des natures différentes d'indicateurs (ou objets d'indication) peuvent être repérées. Certains travaux s'appuient sur le cadre conceptuel DPS-R (Vrijeheid et de Groot, 2008) qui catégorise les déterminants (comme facteurs d'évolution) généraux tels que l'augmentation de la population, pressions, états, impacts et réponses, dans la dynamique de l'écosystème. Dans le domaine des politiques publiques ainsi que dans le corpus en économie, on retrouve souvent comme justification les menaces (pressions) ou le risque de dégradation (impacts), avec une très forte prépondérance à soi que ce l'érosion. Par exemple le baromètre de la santé des sols établi par l'Observatoire européen des sols est basé sur 8 sources de dégradation (érosion, lessivage, salinisation, perte de carbone organique, perte de biodiversité, pollution, excès de nutriments, artificialisation)<sup>17</sup>. D'autre part, travaux s'appuient sur le cadre conceptuel de la cascade des services écosystémiques (cf. Section 1.1.2) pour catégoriser la condition (ou état), les fonctions, les services, et les avantages tirés de l'écosystème.

Dans le cas de la présente étude et en lien avec la loi Climat et résilience de 2021, le choix a été fait de considérer comme indicatrices les fonctions écosystémiques des sols, qui permettent d'articuler les propriétés du sol aux services écosystémiques de la façon la plus complète possible (cf. Section 4.3.1).

### 5.2.2. Sélection d'un jeu d'indicateurs cohérent et performant

Il s'agit ensuite de sélectionner les indicateurs qui vont faire une représentation de l'indication. Cette étape de sélection repose sur l'hypothèse que la variation de ces indicateurs reflète la variation de l'indicandum. La littérature scientifique énonce différentes préconisations pour identifier un ensemble minimal d'indicateurs prioritaires dans un MDS, garantissant cette variabilité. L'effort de paramétrage dans le nombre d'indicateurs considérés, repart à des préoccupations pratiques de coût de l'étude et de confort de lecture et d'interprétation des résultats, mais aussi à des préoccupations scientifiques d'exhaustivité (intégration des processus physiques, chimiques et biologiques liés à l'indication évaluée) et de non-colinéarité ou redondance pour éviter ce déséquilibre entre l'importance relative de dimensions mesurées. Dans les années 1990, les premiers travaux de formalisation d'indicateurs qualitatifs des sols ont mobilisé cette notion de MDS introduite par Larson et Pierce (1991) pour dégager l'ensemble minimal d'indicateurs élémentaires à considérer pour évaluer la qualité d'un sol. Le choix de ces indicateurs constituant le MDS ne laissaient pas de consensus, et la démarche même d'identification d'un MDS qui se valable dans tous les contextes est questionnée au regard de la diversité des finalités présentée en Section 5.1.

Lorsque l'objectif est de comparer différentes options (par ex : option d'aménagement, de pratiques agricoles), les indicateurs retenus doivent être sensibles. Dans ce cas, le jeu d'indicateurs n'est pas sélectionné de manière à couvrir la qualité du sol dans toutes ses dimensions, mais de manière à discriminer les options en présence. Par exemple, si la finalité de l'évaluation est de comparer le travail du sol, les indicateurs analysés porteront sur les caractéristiques les plus susceptibles d'être impactées par le travail du sol, c'est-à-dire le lessivage, la structure, les fonctions hydrologiques, l'abondance et la diversité des organismes du sol, et non la teneur en contamineants moins directement liée au travail du sol. Autrement dit, même si un indicateur renseigne un élément important tantôt de la qualité du sol, il peut ne pas être sélectionné pour l'évaluation dans le cas particulier de l'étude considérée, dès lors que sa valeur ne varie pas suivant les options considérées. De même, un indicateur discriminant pour les options en présence mais étranger aux dimensions de la qualité du sol que l'on souhaite évaluer, ne fait pas non plus partie des indicateurs sélectionnés.

La sélection des indicateurs doit également tenir compte du degré de performance de chaque indicateur envisageable, et des méthodes de mesure associées. Les conditions de cette performance des indicateurs est étudiée dans la littérature scientifique traitant des approches par indicateur, dans des travaux de pilotage à grande échelle et notamment de bio-indication, dans des guides méthodologiques élaborés par des instances nationales ou internationales impliquées en matière de l'appartage environnemental, ou encore dans des documents présentant des retours d'expériences relative à l'implémentation de systèmes d'indication. Ces travaux permettent de rassembler les critères favorables à l'opérationnalisation de l'information scientifique, entendue comme son appropriation et son utilisation pour la prise de décisions publiques ou privées. Ces sources fournissent des repères et des préconisations portant sur cet aspect de la sélection des indicateurs. Ces

<sup>17</sup> <https://research.ec.europa.eu/explore-project-data/default> (consulté le 4.11.2021).

piéronisations peuvent être regroupées en 4 grandes catégories au sein la démarche cible « credibility, salience, legitimacy » à laquelle le critère « feasibility » est parfois ajouté (UNEP) :

- La **crédibilité** renvoie à la pertinence scientifique des indicateurs mobilisés pour représenter un objet ou un phénomène d'intérêt. Elle s'exprime prioritairement à partir de la relation rattachant l'indicateur à l'opération et des caractéristiques de sa mesure. Cette relation doit ainsi être l'objet d'un consensus scientifique, et être aussi directe que possible. La mesure de l'indicateur doit être précisée explicitement afin d'assurer son degré de précision et sa reproductibilité.
- La **capacité à informer** (ou salience, qui n'est pas traduit ici par la saillance en français) traite de la pertinence de l'information fournie par l'indicateur pour la prise de décision publique et privée, par exemple à la sensibilité de l'indicateur aux pratiques de gestion ou aux changements d'usage des sols que l'on souhaite évaluer. Le ou les indicateurs du système d'indicateur doivent avant tout être cohérents avec les enjeux et besoins des utilisateurs. L'information fournie doit être compréhensible et interprétable pour réaliser un diagnostic et générer une prise de décision. Pour ce faire, il doit être possible de rendre compte de la variation des conditions de l'environnement, tout comme des actions des utilisateurs.
- La **légitimité** du processus de sélection et de construction des indicateurs pour les utilisateurs du système d'indication, traduit l'acceptation de l'indicateur, de sa mesure et de son interprétation, par les différentes parties prenantes. Elle repose sur la compréhension de la diversité des utilisateurs et de leurs intérêts liés à mes dans le processus de définition, de sélection et d'interprétation des indicateurs.
- La **faisabilité** s'intéresse au contexte pour l'utilisation d'un indicateur, l'adéquation de sa méthode de mesure aux moyens matériels, financiers ou humains disponibles, ou la disponibilité dans des bases de données à des résolutions spatiales et temporelles adéquates pour un suivi régulier.

### 5.2.3. Sélection par la conceptualisation ou par les données

Les démarches proposées dans la littérature pour sélectionner un jeu pertinent d'indicateurs constituent deux grandes familles : les approches basées sur un modèle conceptuel, et les approches basées sur les caractéristiques statistiques du jeu de données, ou data-driven.

Les démarches basées sur la conceptualisation ont été formalisées dans des cadres méthodologiques tels que le Comprehensive Assessment of Soil Health (CASH ; Fine et al., 2017), également appelé Concept framework du Soil Management Assessment Framework (SMAF ; Andrews et al., 2004).

Le cadre méthodologique CASH propose 3 ensembles d'indicateurs (packages) en fonction du rapport précision/consensus par l'utilisateur : un package basique, un standard, un étendu. Le choix est également guidé par des recommandations correspondant au contexte : basique pour les grandes cultures, standard pour l'agriculture biologique, étendu pour les sols urbains. Des analyses complémentaires sont également recommandées pour ces situations particulières, comme par exemple la contamination par les métaux lourds pour les sols urbains, certains sujets, terrains de jeu, friches.

Les démarches basées sur les données mettent en œuvre des méthodes de statistiques descriptives pour identifier les indicateurs les plus explicatifs de la variabilité d'un jeu de données multiples. Il s'agit d'analyses exploratoires multidimensionnelles des données dont la méthode va dépendre des types de données qui décrivent les situations (quantitative, qualitative ou les deux). Ces analyses multivariées sont notamment des Analyses en composantes principales (ACP), Analyses de redondance (ARD) ou Analyse factorielle (AF). Sur un plan technique, la façon de juger de l'importance relative des différents indicateurs dans cette sélection fait en revanche l'objet de divergences entre auteurs. Les divergences concernent les éléments mathématiques à considérer et qui sont produits par ce calcul. Ces méthodes présentent l'intérêt de la neutralité du choix, sous réserve de la qualité de la sélection associée aux caractéristiques du jeu de données initial. Elles sont parfois qualifiées de *a posteriori* (Gritthuber et al., 2016) du fait que les indicateurs sont sélectionnés parmi un ensemble d'indicateurs candidats déjà mesurés sur les sites d'une étude pour constituer le jeu de données initial.

On notera toutefois que, à ces stratégies scientifiques de choix des données s'ajoute fréquemment un critère d'existence ou de disponibilité des données. On n'est pas nécessaire de mettre en œuvre les démarches prévues, notamment lorsque le jeu de données disponibles est peu fourni.

## 5.3. Mesure des valeurs de paramètres et d'indicateurs

Les indicateurs nécessaires à la qualification de l'indication doivent être choisis, les modalités d'obtention de leurs valeurs comportent des enjeux méthodologiques importants. Les indicateurs peuvent en effet être plus ou moins directement reliés à une grandeur mesurable. Les méthodes d'obtention des valeurs d'indicateur sont en outre très diverses, elles peuvent être visuelles, instrumentées, faire intervenir un modèle, ou s'appuyer sur un signal capté par proximité ou télédétection.

### 5.3.1. Enjeux de l'échantillonnage

Les sols varient dans quatre dimensions, d'un point de l'espace géographique à l'autre de la surface vers la profondeur ainsi que dans le temps, et ce à travers leurs caractéristiques morphologiques, physiques, chimiques ou biologiques. Il n'existe pas de solution idéale pour rendre compte de cette variabilité, et les dispositifs mis en œuvre résultent nécessairement de compromis, comme par exemple entre précision et coût, ou entre réponse aux besoins opérationnels et comparabilité. Les développements technologiques des dernières décennies, notamment dans les domaines de la télédétection (cf. Section 5.3.3), des systèmes d'information géographique (SIG) et de la modélisation, ont permis de développer des méthodes de cartographie de la qualité des sols plus reproductibles et rapides. Ces technologies permettent de recueillir, d'analyser et de visualiser des données à ces échelles spatiales et temporelles variées.

#### ▪ Explications préalables

En lien avec la finalité mentionnée en Section 5.1, mettre en œuvre une évaluation de la qualité des sols implique d'expliquer clairement les éléments suivants :

- **Univers ciblé**, c.e. univers d'intérêt : décrire l'ensemble (population, zone) que l'on souhaite représenter et donc échantillonner, avec des limites dans l'espace et/ou dans le temps, et éventuellement une spécification des exclusions. Par exemple, la couche arable de toutes les terres cultivées d'une région, ou le sol jusqu'à 1 m de profondeur pour les zones forestières d'un pays.
- **Domaine(s) d'intérêt** : spécification de la ou des partie(s) de l'univers pour lesquelles ces résultats doivent être comparables. Il peut s'agir de sous-divisions de l'univers cible, comme par exemple les types d'occupation du sol, les délimitations administratives, géométriques « sols distincts » (cf. Section 3.1.2).
- **Variable(s) ciblée(s)** : variable(s) à déterminer pour chacune des unités d'échantillonnage (par ex. des propriétés du sol ou des indicateurs de qualité du sol pouvant être dérivées des propriétés mesurées).
- **Quantité ciblée** : combinaison d'un domaine, d'une variable cible et d'un paramètre cible. Par exemple, la teneur moyenne (paramètre) en carbone organique du sol dans la couche 0-30 cm (variable cible) des sols forestiers en France (domaine).
- **Type de résultat** : qualitatif (le modèle d'intérêt est le test, la classification ou la detection), par exemple, pour détecter la présence de sols riches en carbone dans les sols agricoles en France) ou quantitatif (le modèle d'intérêt est l'estimation ou la prédiction).

#### ▪ Définition du support

En fonction du ou des objectifs ainsi définis, l'échantillonnage est raisonné spatialement et/ou temporellement (pour cette dernière dimension, soit sur une stratification hétérogène qui s'appuie sur les horizons géologiques d'épaisseur variable, soit sur une stratification plus homogène qui s'appuie sur des couches de sol d'épaisseur constante, que celle soit la liée à une couche et un horizon de sol). On appelle support l'ensemble des mesures constituant une unité d'échantillonnage. Par exemple, le support de l'échantillon 10046-3a est un bloc de 4 x 4 m où un échantillon composite est composé de cinq sous-échantillons prélevés sur 20 cm de profondeur (Djigazier et al., 2018). L'échantillon représente ainsi la moyenne du bloc. Dans le cadre du Ressai de mesure de la qualité des sols (RMQS), un échantillon composite est constitué à partir de 25 prélevements individuels sur 0-30 cm et 30-60 cm, répartis sur un bloc de 20 x 20 mètres.

Differentes méthodes sont formalisées pour la définition du support, mais la pertinence dépend du type de résultat attendu. De Grujter et al. (2006) donnent un paramétrage détaillé des éléments à prendre en compte. Comme pour la sélection des

indicateurs décrits en Section 5.2.2, on retiendra la similitude entre les approches modèle-basées basées sur la formulation par expertise d'hypothèses complétant la variabilité du phénomène étudié, et les approches design-basées paramétrées à partir de la variabilité des données disponibles. Il est alors que pour estimer des quantités globales, telles que les moyennes et les totaux (par exemple : % de sol dégradés sur une zone), ces approches d'échantillonnage sont préférées avec inférence design-basée soit plus performantes que les méthodes modèle-basées, et permettant d'obtenir des estimations valides et non biaisées des incertitudes associées. Pour l'échantillonnage à des fins de prédictions spatialisées (cartographie), les plans sondières comme nous abordées sont basés sur différentes procédures d'estimation appelées krigage (Wadoux et al., 2019), qui consistent à optimiser la variation de l'espace en lien avec la calibration des modèles. Dans les plans pour la surveillance, la variation spatiale n'est pas le seul facteur à prendre en compte car il faut également tenir compte de la variation temporelle. Il en découle une plus grande complexité des approches à considérer.

#### ▪ Mise en œuvre

Afin de réduire, à des coûts abordables de recueil et de gestion de données, un plan d'échantillonnage rapprochant ces préconisations établies dans la littérature, il apparaît pertinent d'utiliser les données géologiques existantes et de les rendre disponibles et utilisables. À partir d'une telle base de départ, l'objectif de l'échantillonnage peut ainsi être de mieux décrire les situations pas ou peu recrites dans les données initiales ou d'augmenter la résolution de l'échantillonnage actuel, en prenant soin d'articuler la diversité des sources de manière pertinente. Par exemple en France, les données collectées dans le cadre des programmes du GNS-Sal correspondent à diverses approches (voir Encadré 7, Section A) : le programme Inventaire, gestion et conservation des sols (IGCS) a majoritairement pour objectif de produire des cartes et non de fourrir des statistiques globales. Les échantillonnages n'ont ainsi pas été conçus pour répondre aux contraintes de la théorie de l'échantillonnage probabiliste, ce qui pose question pour quantifier les incertitudes associées. Seules les observations collectées dans le cadre du RMCS répondent à ces critères, mais la résolution reste assez faible pour fournir des informations à des échelles élargies. Des efforts sont donc encore nécessaires pour constituer des jeux de données ad hoc pour l'évaluation statistique robuste de la qualité des sols à des échelles fines.

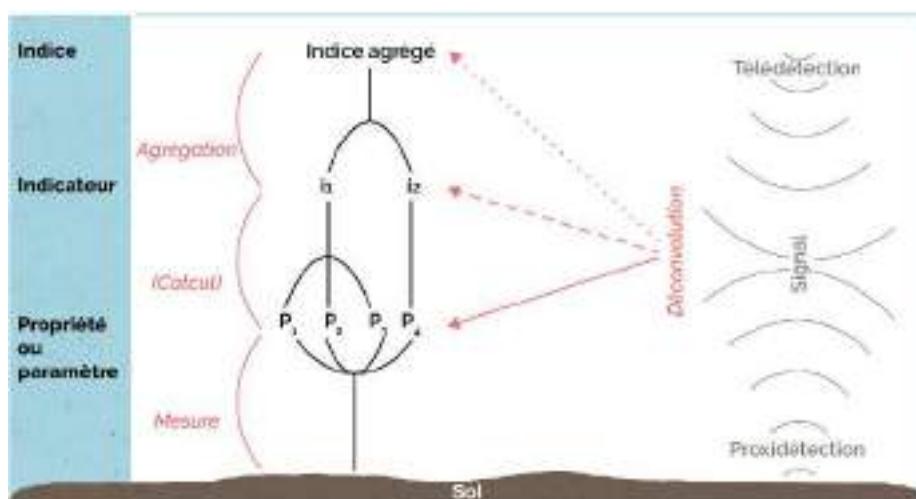
#### ▪ Quantification des incertitudes

Enfin, la projection des mesures obtenues sur l'échantillon sur la réalité que l'on cherche à observer, comporte des incertitudes qu'il est possible de quantifier, et dont l'évaluation revêt une importance forte pour aller vers l'exact. Par exemple, la réglementation encadre certains usages du sol par rapport à des teneurs en polluants. Pour vérifier la conformité à la norme, tenir compte de l'intervalle de la moyenne estimée et ses conséquences importantes pour l'usage. Lorsque la moyenne se situe juste en dessous de la norme, il existe toujours une forte probabilité qu'une partie significative de la population dépasse la norme. Il est donc fondamental d'associer une estimation à sa marge d'erreur.

### 5.3.2. Relations entre indices, indicateurs et grandeurs mesurées

Le vocabulaire relatif aux propriétés, paramètres, indicateurs, indices, et autres descripteurs reste employé de manière très hétérogène dans la littérature. Les conventions adoptées pour toute étude sont illustrées par la Figure 19, sans viser à réservier la dénomination d'un indicateur « à un attribut porteur de sens au regard de l'indicateur que l'on cherche à caractériser ou évaluer. Une grandeur élémentaire mesurée ou estimée peut ainsi parfois également être un indicateur (cas de l'indicateur i dans la Figure 19), dès lors qu'il est indicateur de quelque chose. C'est cette capacité à représenter qui donne sa nature d'attribut à une grandeur mesurée. La grandeur élémentaire mesurée ou estimée est le plus souvent appelée « propriété » lorsque le est rattachée à un processus dynamique, ou « paramètre » lorsque elle entre dans un calcul ou un modèle. Elle est nommée P dans la Figure 19.

Dans certains cas, l'indicateur est calculé à partir de plusieurs grandeurs mesurées (indicateur h de la Figure 19). À titre d'exemple, le Réserveau en eau utilisable maximum est fréquemment utilisé comme indicateur physique de la fonctionnalité hydrologique et donc d'une partie de la qualité des sols. Sa valeur peut être estimée à partir de paramètres tels que la texture, la structure, ou encore la concentration en carbone organique dans le sol.



**Figure 19.** Conceptuel de l'indice pour l'étude sur la qualité des sols comme indicateur, en utilisant les propriétés ou paramètres.   
 (tache pleine = contribution d'aggrégation; tache rouge = contribution de l'indicateur; flèche pointillée = méthode pour la mesure; flèches diagonales = méthodes pour l'interprétation)

Lorsque plusieurs indicateurs sont mobilisés pour représenter différentes dimensions de la qualité des sols, leurs valeurs peuvent faire l'objet d'une agrégation (cf. Section 5.6) en un indice unique. Mais à noter qu'il existe aussi fréquemment rencontrée dans la littérature pour déigner une grandeur moins le au niveau de l'indicateur d'une seule dimension de la qualité des sols. Par exemple dans le domaine de la biologie, de nombreux indices sont élaborés pour traduire un état (par ex. la richesse taxonomique) ou une structure (par ex. l'indice de diversité de Shannon). De même, dans le domaine de la chimie, des indices de pollution sont établis pour prendre compte d'une charge polluante globale agrégant un ensemble de substances. Mazzoni et al. (2007) parlent d'indices similaires pour les différences d'indicateurs complexes tels que les SCI (Soil Quality Index), ou SFI (Soil Function Index). L'Encadré 5 propose quelques exemples d'indices simples, mais aussi les indices complexes obtenus par une démarche d'agrégation font l'objet de la Section 5.6. Enfin, une agrégation encore plus large que le SCI peut être envisagée en intégrant la végétation et le sol, comme c'est le cas par exemple du SI (Sustainability Index) proposé par Andel Ramon (2007), où au niveau des indicateurs de qualité des écosystèmes dont le sol est une composante, et qui dépasse le champ de la présente étude.

Certaines méthodes de mesure quantifient directement une information complexe. C'est le cas notamment de signaux captes par avion ou télédétection (cf. Section 5.3.3), et traduits par modélisation sous forme d'indices qui peuvent rendre compte de certaines dimensions de la qualité des sols, comme par exemple l'état de la végétation dans le cas du Normalized Difference Vegetation Index (NDVI). Cette information complexe peut être considérée en tant que tel, mais elle peut également faire l'objet d'une interprétation à l'aide d'un procédé à gain élevé de décanalisation pour estimer les valeurs de paramètres élémentaires ou d'indicateurs, et ainsi contribuer à l'estimation des valeurs d'indicateur et d'indices constitutifs par agrégation.

### 5.3.3. Intérêts et limites de quelques méthodes de mesure

Differentes méthodes de mesure peuvent conduire à des valeurs différentes d'un même indicateur, et privilier la méthode utilisée est primordial pour éviter une interprétation erronée des résultats. Pour que les valeurs d'indicateurs soient comparables entre échantillons ou territoires, il est alors indispensable que les méthodes de calcul et de mesure (y compris les protocoles d'échantillonage et de traitement des échantillons) soient harmonisées. C'est pourquoi certaines de ces méthodes sont fait l'objet de standardisation au travers de normes dans le cadre de l'AFNOR ou, niveau national, et de l'ISO au niveau international. Des standards peuvent également être issus de sociétés savantes (INRA) ou d'organisations internationales (Global Soil Information Network - GSIGN, FAO), voire d'ONG comme la World Biodiversity Association.

Les méthodes de mesure des gisements élémentaires peuvent elles aussi être multiples. Par exemple la mesure du carbone organique peut faire l'objet de deux méthodes normalisées au ISCO ou AFNOR : la combustion par voie sèche via un analyseur élémentaire (ISO 10694 (1997), S008), privilégiée par l'ICF Forest, la WEF et la FAO (FAO, 2009), et oxydation par voie

humide selon la méthode Anne (AFNOR X 31-109) ou la méthode Walkley-Black (NF ISO 14235 : GLASSOLAN-SOF-03). Le dosage du carbone organique peut également être réalisé par spectrométrie dans le proche infrarouge, suivant la norme ISO 17184:2014. Les analyses par thermogravimetrica breakdown spectrometry (TBS) présentent l'avantage d'être réalisées sans préparation ou détertement au chlore, mais n'offrent pas de normes associées. Le choix d'une méthode est raisonnable au regard de l'adéquation des objectifs de l'évaluation, de l'accessibilité du terrain, des ressources financières, de l'équipement et des compétences disponibles.

#### Encadré 5. Exemples d'indicateurs quantitatifs sous forme d'indices simples intégrant une dimension de la qualité des sols

##### • Quantification de la structure de la biodiversité

L'indice de diversité de Shannon exprime la diversité spécifique d'une communauté. Il intègre le nombre d'espèces distinctes existantes et la répartition des individus au sein de ces espèces. Il met en évidence la présence ou non d'espèces dominante et les pourcentages et les abondances relatives (proportion) des individus qui sont mesurés mais n'ont pas forcément d'efficacité par la présence d'espèces rares. Faibles abondances entraînent

L'indice de Simpson quantifie aussi la diversité, mais en intégrant la proportionnelle pour deux individus adjacents sur le sol. Il prend en compte la présence d'espèces dominante et les espèces moins abondantes qu'il ne existe. Cet indice est alors plus facile avec la complexité et la diversité.

##### • Quantification de l'activité biologique

La bactérie et la surface des sols contribue à la sécession au niveau pour le recyclage des composés organiques. L'indice lithien consiste à classer l'activité dégradante de la bactérie au niveau des sols en deux catégories : la bactérie la plus active et la bactérie superficielle et faiblement active. Pour le deuxième, ce rapport de la bactérie au niveau des surfaces superficielles est augmenté par la bactérie superficielle, alors que celle-ci contribue aux organismes décomposateurs.

De nombreux indices microbiens sont en cours de développement, comme dans la synthèse de Blardieu et al. (2022), comme par exemple Blardieu et al. (2019), Blardieu et al. (2021), Blardieu et al. (2022), Blardieu et al. (2023), Blardieu et al. (2024).

##### • Quantification du degré de perturbation du sol

L'indice de Structure des communautés de microfaune est l'ensemble de l'ensemble relative de plusieurs facteurs de microfaune, tels que l'abondance, la proportion, la taille et la taille à l'aide d'un score de perturbation basé sur l'importance relative de ces facteurs comparée à celle des communautés générées au regard d'une population de microfaune connue comme référence. Il existe un système de rangage pour l'indice de structure de sols, où certains sont les plus perturbés et plus le score de l'indice de sols est élevé.

L'indice de Multiplicité (MI) et l'indice des nématodes Phytophages (PP) proposés par Bouyou (1992) sont basés sur les abondances de populations de nématodes différentes, pour leur contribution fonctionnelle au sol. La valeur de MI est alors évaluée proportionnellement au rapport de la perturbation du sol, alors que le PP qui est l'indice hydrologique pour les nématodes phytophages, est proportionnellement à la perturbation du sol. Les deux derniers indices de l'importance relative des nématodes se rapportent à la fonctionnalité des nématodes dans le sol, mais ne tiennent pas compte de la présence de nématodes phytophages. Ces deux derniers indices sont approuvés par la même norme /Indice de Voie de Décomposition (IVD) puisque plus la décomposition est limitée par les bactéries.

##### • Quantification du degré de bioassimilation ou d'artificialisation

Le Natural pollutant attenuation capacity of urban soils (NAC) se base sur les paramètres de l'argile, de l'argile des sols appartenant au pH et à l'Alcalinité, et contribue à mesurer des polluants dans des sols. Il est en effet proportionnel à l'absorption de l'argile dans les sols. L'indice rapporté souvent au pH, à l'argile et l'argile d'argile et mesure de l'argile, et Blardieu et al. (2023) mentionne qu'il est adapté à l'usage de l'argile dans les sols. Il est proposé par les auteurs à l'application conceptuelle de la capacité de réceptivité de sols, de l'argile, et pour le cas de la capacité d'atténuation de la pollution par les sols urbains.

##### • Quantification de la pollution

Une partie des éléments traces métalliques et métalloïdes (LMM) qui sont toxiques, sont toutefois utilisés pour la production de matériaux et objets quotidiens. Pour ce faire, les matériaux nécessaires doivent être dépollués. La méthode de degré de contamination d'un sol, tel que, est proposée. L'indice de charge polluante définit la partie de la contamination causée pour chaque élément et place toutes les références pour cet élément. Le calcul de ce tableau est spécialement nécessaire pour chaque élément, mais également pour régions, types géographiques.

Un aperçu des méthodes disponibles est apporté ci-après à l'aide de quelques exemples, en distinguant les méthodes mises en œuvre sur le terrain, les mesures de laboratoire sur échantillon prélevé, puis la mise en théodolite. Enfin, de nombreux paramètres peuvent être estimés à partir de mesures élémentaires, à l'aide de fonctions de pénétration (FFT).

#### ▪ Méthodes mises en œuvre sur le terrain pour évaluer directement la valeur d'une propriété de sol

Les méthodes employables sur le terrain, sans nécessité d'équipement scientifique, peuvent répondre à différents besoins : faciliter la participation des acteurs à l'évaluation de la qualité des sols, assurer une prospection préalable sur la base de laquelle bâtir un plan d'échantillonnage en vue de la réalisation d'analyses plus poussées, ou être intégrées parmi les mesures d'indicateurs réalisées classiquement. Elles sont objets de nombreux manuels pratiques ou kits pédagogiques.

Certaines de ces méthodes peuvent être mises en œuvre avec un minimum d'impact dommageable sur le sol, ce qui permet de mesurer répétées dans le temps (quasi-maintenant), au même endroit. Ainsi, la vitesse d'infiltration de l'eau peut être observée sur site suivant la méthode citée Beerkens (ou RST; Beerkens: infiltration of soil transient porosities), donnant une estimation de la conductivité hydraulique à saturation qui reflète la porosité du sol. Une des limites de cette méthode est la durée d'enregistrement des données, qui peut atteindre jusqu'à 2 heures, en fonction des sites.

La résistance à la pénétration, qui permet de déterminer les sols compactés limitant l'errancement pour les végétaux, peut être mesurée par un penetromètre. Cette méthode, facile à mettre en œuvre, peut être déployée sur de grandes zones.

D'autres méthodes nécessitent le prélèvement d'une petite quantité de sol : par exemple, la stabilité structurelle peut également être évaluée visuellement au moyen d'un disque terri (Hernandez et al., 2007). Fourchette à ces agrégats sont élevés à deux profondeurs : 0-7 cm et 2-10 cm, et un score est attribué en fonction de leur désagrégation ou dispersion dans l'eau au cours du temps.

Plusieurs méthodes de terrain permettent également de tenir compte de l'activité biologique en évaluant la vitesse de dégradation de la matière organique. La plus utilisée consiste à enrouler des sacs de thé (Telesh et al., 2017) : la perte de ces contenants avant et après leur séjour dans le sol (en moyenne 3 mois) donne une indication de l'activité biologique. De manière plus qualifiée, la méthode Raillana encadrée par la norme ISO 16311 (2015) met en œuvre de fines languettes en PVC percées de 16 trous remplis d'un substrat organique (notamment celulose et agaragar). Dans le sol, la matière organique est consommée au fil du temps par les organismes du sol, et l'observation du nombre de trous vidés rend compte de cette activité biologique. L'évaluation de l'activité biologique peut toutefois être mise en œuvre par l'enfoncement de cahiers de thé (Telesh et al., 2017; Keuskamp et al., 2013). Les résultats ainsi obtenus en abrègant la dynamique de décomposition de matières organiques sont toutefois à bon droit avec précaution du fait que cette dynamique est différente lorsqu'il s'agit de bactéries naturelles qui dépendent du contexte évolué dans lequel se retrouvent à la fois les végétaux et les décomposeurs adaptés à ces ressources.

#### ▪ Descriptions de sol et prélevements d'échantillon

D'autres approches de caractérisation de la qualité des sols nécessitent d'arcéder directement aux caractéristiques du sol par la visualisation ou par des prélevements destructifs de portions de sol qui sont donc détruites. Cela ne permet donc pas de reproduire la même mesure successivement dans le temps.

Ces observations concernent notamment la description macrologique des sols : couleur, signes d'érosion, texture et structure. Certaines méthodes sont mises en œuvre sur l'ensemble du profil de sol, d'autres sur le seul horizon de surface.

Les approches de description des profils de sol, le plus souvent associées aux classifications des sols, font toutes l'objet de documents méthodologiques de l'Allemagne comme par exemple au niveau de la FGO « Guidelines for soil description » (FGO, 2006) ou en France le Guide pour la description des sols (Raize et al., 1995). Elles permettent une analyse fine de la structure avec la prise en compte de sa variabilité spatiale sur le plan vertical et horizontal pour le profil culturel (Gautronneau et Marchand, 1997). L'abréviation permet un diagnostic précis de l'impact des minéraux techniques. En revanche leur mise en œuvre est longue, nécessitant le creusement du profil et son rebouchage, et nécessite une expertise non négligeable, l'autant généralement leur application à une seule fois par parcelle. Recemment la méthode du miniprofil 3D (Janssen et al., 2019) a été proposée basée sur le prélèvement de blocs de sol d'un mètre cube enroulé avec des palettes.

d'un chargeur télescopique ou le godet d'un tracteur. Cette méthode est appréciée par les agriculteurs car bien adaptée à un diagnostic en temps réel sur la parcelle. Si elle est plus facile et plus rapide à mettre en œuvre, elle nécessite encore une banque de particules (Boizard et al., 2019).

Afin de mieux rendre compte de l'ensemble des structures d'origine biologique (microstructures) conservées sur un profil de sol, une méthode intégrative a été proposée (Piron et al., 2017), qui quantifie non seulement le nombre de graines/structure tubulaire, mais également la rapport par les embûches de séparation dans et à la surface du sol, qui a des conséquences sur l'aggregation. Elle permet de photographier la structure du sol sur l'ensemble du profil à un grain fin, et d'évaluer le potentiel d'enracinement. Des méthodes simples sont également disponibles pour le relevément et le dénombrement des lombriciens (extraction par la mousarde, tri manuel d'un bloc de sol). L'identification des catégories écologiques (verrâpiges, anéciques, entêtages) peut aussi être réalisée visuellement sur le terrain, mais l'identification des espèces et l'évaluation de leur diversité nécessite une expertise, qui est désormais proposée par certains laboratoires (ex : Sol&Co, Auresa, CPTT Université de Rennes).

Concernant l'horizon de surface, la méthode Visual Evaluation of Soil Structure (VESS) (Ball et al., 2007, Gholamreza et al., 2011) dont la grille d'interprétation est reproduite Figure 20, et la méthode Visual Soil Assessment (VSA) (Shepherd, 2000) constituent les principaux outils de description de la structure du sol. Elles s'appuient sur un bloc de sol extrait au moyen d'une bêche, d'où le nom souvent employé de « terrier-bêche ». Les méthodes fondées sur l'observation de blocs extraits à la bêche produisent des indicateurs de qualité de la structure agricole et implicitement ou explicitement parallèles.

Ce type d'évaluation permet de caractériser la structure du sol, sans jugement de valeur. En effet, un état structural peut être favorable pour une fonction et défavorable pour une autre. Cette méthode peut être utilisée au côté d'autres ressources telles qu'un schéma complémentaire des interactions entre éléments structuraux, afin d'émettre des hypothèses et d'analyser le diagnostic sur l'origine des états observés. Enfin, des éléments quantitatifs peuvent être introduits en calculant la proportion de microaggregats d'intérêt par horizon ou par compartiment, par exemple pour évaluer un tassemant.

Qualité de la structure	Apparence générale	Taille	Racine	Porosité visible	Apparence après extraction : même sol mais travail du sol différent	Traits distinctifs	Apparence des agrégats ou fragments de < 1,5 cm de diamètre
Sq1 Friable Agrégats se désagrégent très facilement avec les doigts	La plupart des agrégats < 0,6 cm	La plupart des agrégats < 0,6 cm	Les racines colorent l'ensemble du bloc ; les racines sont bien présentes à l'intérieur et autour des agrégats	La plupart des agrégats sont TRÈS poreux		Agrégats très friable et poreux	 Agrégats très poreux, composés de plus petits matériaux maintenus ensemble par les racines. Ils sont pour la plupart directement obtenus lors de l'extraction du bloc
Sq2 Intact Agrégats se désagrégent facilement entre les doigts	Pas de matte ferme	30% ou plus d'agrégats arrondis de 2mm à 7cm		La plupart des agrégats sont poreux		Fort porosité des agrégats	 Agrégats arrondis, fragiles, poreux qui se cassent facilement
Sq3 Fermé	Présence possible de mattes fermes	Mélange d'agrégats de 2mm à 10cm. Moins de 30% <1cm		Présence possible de pores grossiers visibles et de sortes de retrait		Forte porosité des agrégats	 Agrégats avec peu de pores visibles et plutôt arrondis
Sq4 Compact	Principalement matte fermée sous-aggrégée	Moins de 30% des mattes sont de taille <7cm ; structure fermée possible	Pas ou peu de racines à l'intérieur des agrégats. Les racines sont concentrées	Peu de pores grossiers visibles + un peu de fissures		Racines dans les pores grossiers visibles	 Des fragments de forme cubique à bord arrondis et fissures internes sont facile à obtenir sur sa surface

Figure 20. Tableau de la grille analytique de VESS (Piron, 2017, 2019)

#### ▪ Mesures sur échantillons prélevés

Les mesures réalisées sur des échantillons de sol prélevés (et donc extraits de leur milieu naturel) sont d'une grande diversité suivant les propriétés à étudier. Le prélèvement d'échantillon peut être très réaliste, moyen d'une tarière, une méthode très facile et rapide à mettre en œuvre, ou alors dans une fosse peu pratique physiquement creusée ; dans ce cas, il ne peut pas être déployé sur de grands espaces, mais des prélevements à structure conservée peuvent être très précis, par exemple pour caractériser la structure du sol par tomographie ou observer la microstructure par microscopie. Les prélevements réalisés en milieu urbain peuvent s'avérer plus difficiles à mettre en œuvre (pierraille, remblais) et nécessiteront le plus souvent l'adaptation notamment la profondeur de prélèvement. Dans tous les cas, l'attention est mise sur la localisation du prélèvement dans la parcelle d'intérêt, le type de prélèvement (échantillon perturbé ou non perturbé), et les conditions de prélevement et de conservation des échantillons, qui doivent être maîtrisées pour réduire les marges d'erreur sur le résultat final.

Une fois l'échantillon prélevé, pour réaliser une mesure, la mise en œuvre de méthodes analytiques nécessite souvent un équipement et des compétences qui peuvent limiter leur accessibilité. En contrepartie, et notamment lorsqu'elles sont accessibles à des normes de type ISO ou AFNOR, ces méthodes garantissent la validité et la comparabilité des valeurs obtenues et documentent le degré d'exactitude associée. Les mesures élémentaires qu'elles permettent de réaliser sont fondamentales par exemple pour la calibration des autres méthodes, des fonctions de pédotransfert ou de l'interprétation de signaux de prox - ou télédétection. Dans de nombreux cas, la mesure d'une grandeur élémentaire est réalisée en différentes étapes qui font intervenir plusieurs opérations et méthodes. On peut ainsi distinguer les étapes de préparation (impregnation, mise en solution, mise en culture, techniques d'extraction, mise en présence de réactifs, etc.), des étapes de mesure en tant que telle (caractérisation d'images, dosages, dynamiques de réaction, analyse de l'ADN, identification des organismes, etc.).

Pour rendre compte de la diversité des opérations réalisables au laboratoire sur échantillon de sol, les exemples suivants donnent un aperçu des plus fréquemment rencontrées :

- dessiccation, compactation, digestion sèche ou humide, permettant d'approcher par exemple les teneurs de minéralisation, teneurs en matière organique ou en nutriments;
- colorimétrie-spectrométrie pour l'identification et le dosage de certains éléments compte tenu de leurs propriétés physiques (par ex. minéraux, contaminants);
- porométrie au mercure et adsorption de gaz, pour déterminer la distribution de taille des pores, des indices de stabilité, la (macro et micro) porosité, la quantité d'eau d'air disponible;
- analyse d'image sur des tomographies 3D permettant de caractériser la morphologie et la topologie de la structure du sol;
- fumigation-extraction pour la mesure de biomasse microbienne;
- extraction et analyse de l'ADN environnemental (méthodes directes et indirectes) permettant une mesure de biomasse, de diversité taxonomique, de structure de communautés et d'équilibre microbien, ou des rapports gène-phosphoprotéines (PLFA) donnant une estimation de la diversité et une caractérisation de structure de la communauté microbienne;
- extraction et identification des organismes du sol à l'échelle spécifique ou groupes fonctionnels permettant une caractérisation des abondances et de la diversité des communautés faunistiques;
- mesures de pression en tension (gas) (notamment oxygène) en liaison avec l'activité biologique.

#### ▪ Des approches de terrain non destructives : prox- et télodétection

##### ▪ Caractéristiques de mesures par prox- et télodétection

La diversité du sol est difficilement perceptible sans creuser une fosse pour accéder aux différents horizons et en prélever les correspondantes, c'est-à-dire le détruire localement ce qui limite le retour à un même endroit et donc ne favorise pas le suivi dynamique des propriétés du sol. Pour pallier cette limite des méthodes non destructives se sont ainsi fortement développées au cours des dernières décennies : elles reposent sur la proximité ou la télodétection et l'interprétation d'un signal physique dont les caractéristiques varient en fonction des propriétés du sol. La proxidétection est réalisée au contact du milieu, en général par l'intermédiaire d'électrodes, à quelques centimètres ou dizaines de centimètres au-dessus du

mi-ieu. En télédétection, les mesures sont la les à distance, soit des ouïs le embarqués aéroportés, dans des drones, avions ou satellites. Les instruments de proxidétection s'appuient par exemple sur la conductivité électrique, la reflexion d'ondes électromagnétiques émises par un radar et interprétées par les caractéristiques du milieu, l'analyse des champs électromagnétiques, et de manière combinée avec la télédétection soit l'imagerie spectrale ou thermique. Ces méthodes peuvent être déployées sur des surfaces à l'ant de quelques mètres-carrés à quelques dizaines d'hectares pour la proxidétection, et d'une centaine de mètres-carrés à l'ensemble du territoire national pour la télédétection, et sont ainsi mobilisables pour la cartographie d'indicateurs de sols.

Pour les images satellitaires, la fréquence temporelle élevée de revisite permet de cartographier des changements spatio-temporels. Selon les configurations des satellites utilisés, ces techniques peuvent présenter une haute résolution spatiale qui permet de repérer les zones homogènes à l'intérieur d'une zone le. Les instruments de proxidétection, devant à eux, sont largement employés à l'échelle intra-parcellaire en milieu agricole pour l'agriculture de précision.

Les mesures réalisées par ces outils sont des mesures indirectes d'une ou plusieurs propriétés de sol, et doivent être interprétées au regard de mesures sur échantillons prélevés : des modèles tel ent en effet le signal détecté à une valeur du paramètre mesuré, et permettent donc l'interprétation du signal. Le signal de proxidétection, s'il est variable dans l'espace, peut également être utilisé pour juger l'échantillonage (cf. Section 5.3.1) en vue de prélevements sur lesquels les mesures classiques sont réalisées (ce qui alimente en retour la validation des modèles).

#### ▪ Mesures de paramètres élémentaires et indices intégrés

Le signal capté par un ou plusieurs instruments peut être relié au sol à la mesure d'une grande élémentaire, par exemple la teneur en eau de l'horizon de surface ou la teneur en carbone (ce qui représente la grande majorité de leurs utilisations) soit constituer une évaluation plus intégrée de différentes dimensions de la qualité.

En ce qui concerne les mesures élémentaires (Tableau 5), ces techniques permettent d'évaluer des propriétés pérennes telles que la teneur en argile (par résistivité électrique), la teneur en sable (par susceptibilité magnétique), la profondeur du sol (par résistivité ou géo-radar); mais également des caractéristiques cycliques telles que la teneur en eau (par géo-radar), la teneur en matière organique (par spectroscopie infrarouge), la teneur en éléments métalliques (par susceptibilité magnétique). Elles sont par exemple de plus en plus utilisées pour caractériser la composition chimique des sols (par spectroscopie proche et moyen infrarouge), et apparaissent également pertinentes pour appréhender le ratio Corg/Mn.

A ce jour, pour la plupart, les approches reliant le signal détecté et les paramètres élémentaires de la qualité des sols ainsi mesurés s'accompagnent d'une démarche de validation et de calibration des modèles utilisés. Elles sont toutefois loin d'avoir systématiquement fait l'objet d'une évaluation des prévisions de production attendues selon les capteurs, résultant des spatio-temporelles et spectrales, et selon les agroécosystèmes ou écosystèmes étudiés. En milieu urbain, ces techniques présentent des difficultés de mise en œuvre opérationnelles en lien avec l'état de surface des sols.

En ce qui concerne les indices complexes, leur relation à un signal ou à des combinaisons d'informations proxidétection est plus aisément basée sur une démarche de validation. À l'exception notable des études de Veuillet et al. (2017) et de Arthizet et al. (2022), qui évaluent un indice de qualité ou de santé des sols à l'aide d'outils géostatistiques, les travaux cartographiant directement une information intégrée sur la qualité ou la santé des sols sont inexistant. Cet constat est un vrai défi pour la recherche actuelle et à venir, et la caractérisation d'évolutions spatio-temporelles.

De nombreux travaux ont été conduits dans la perspective de la télécartographie. Ils combinent des modèles et des processus simulant des flux de carbone via les couverts cultivés et mobilisant des données de télédétection, qui restent à développer en lien avec des modèles spatio-temporels sur les sols. L'enjeu de vérifier l'efficacité ou non d'un stockage de carbone dans les sols à l'appui des politiques de réduction (comme dans le cadre du projet Carbon Banking par exemple), a conduit au développement des systèmes de certification qui peuvent accepter un type d'encadrement dit MRV pour Monitoring, Reporting, vérification. Il s'agit de s'assurer que les engagements pris par les acteurs sont bien l'objet de suivi, de déclaration aux régulateurs, et de vérification. Pour autant, diverses sources d'incertitudes (spatiales, instrumentales, analytiques, liées au paramétrage du modèle de processus, etc.) restent encore à évaluer.

**Tableau 6.** Capacité de détection par proxidétection ou téledétection des propriétés élémentaires du sol

Le sol est considéré être dépollué si en place, il n'a pas d'effet négatif sur la croissance des plantes, couvertes ou déjà polluées. En rouge : estimation à priori négative, en vert : estimation à priori positive.

■ Non, ○ Non nécessairement au début, ■ Oui, □ Non connue ou le temps, □ Non : mesure sporadiquement réalisée, □ Non : estimation, □ Non : résultat non suivi.

Indicateur	Proxidétection	Télédétection
Métaux dans le sol	Non	Non
Chlorure dans l'eau	Non	Non
Fraction siliceuse	Non	Non
Stock de carbone dans le sol	AB TERRE / ONU	Non
Stock de carbone dans l'atmosphère	AB TERRE / ONU	Non
Rapport carbone oxygène	AB TERRE / ONU	Non
Teneur en carbone dans le sol à l'état	AB TERRE / ONU	Non
Pellicule humique dans le sol	AB TERRE / ONU	Non
Pellicule humique minéral dans l'OMM	AB TERRE / ONU	Non
Soluble	Non	Non
Pélabile	AB TERRE / ONU	Non
Total	AB TERRE / ONU	Non
H2O	AB TERRE / ONU	Non
Minéral	AB TERRE / ONU	Non
Capacité de retenir l'eau	Non	Non
Relevage en Cm délivrable (BD) Maximum	1000 Cm AMP	Non
Capacité de retenir l'eau pour estimation	AB TERRE / ONU	Non
Capacité de retenir l'eau pour estimation	AB TERRE / ONU	Non
Stock de carbone	AB / AMP	Non
Teneur en éléments traces	1000 Cm AMP	Non
Masses solubles appariées	AB TERRE / ONU	Non
Minéralisation des sols	AB TERRE / ONU	Non
Taux de dessèche	1000 Cm AMP	Non
Permeabilité	Non	Non

#### • Limites des approches en proxidétection et téledétection

Les principales limites de ces techniques sont que les signaux téledéTECTés concrètement éssent et aurent la surface, voire l'horizon de surface pour la téledétection, et vont généralement en qualité décroissante avec la profondeur du sol pour la proxidétection. On peut aussi noter qu'à ce jour ces outils ne sont pas adaptés à la caractéristique biologique des sols. En téledétection, les dispositifs aériens représentent un coût important, et l'acquisition des données se heurte encore à de nombreuses difficultés pour la mise en adéquation des résolutions spatiale et spectrale, la correction des effets atmosphériques, le traitement de la couverture imagée et des ombres, l'utilisation en temps-lagé d'indices spectraux et les stratégies de sélection des classes d'acquisition et de traçage temporel des images afin de tenir compte de la variabilité du déve-lopement de la végétation. D'autres difficultés ont trait aux facteurs perturbants en surface du sol tels que par exemple l'humidité, la température, la présence de résidus végétaux ou de rocaux et végétal, les influences d'autres propriétés de sols se superposant dans les comportements spectraux. En milieux urbains, l'hétérogénéité des surfaces pose une difficulté particulière pour l'utilisation de ces techniques.

On peut enfin considérer les travaux en cours d'émergence dans le domaine de la détection automatisée, comme un élargissement des approches en sol basées sur la détection d'un signal du stade actuel, ces travaux portent notamment sur l'analyse de l'activité de la macrofaune et la dynamique de la structure du sol.

## ▪ Approches par modélisation

### ▪ Fonctions de performance

les méthodes d'évaluation dérivées des referents sont coûteuses en temps et en équipement, et requièrent une technicité spécifique. On peut ainsi trouver intérêt à estimer les valeurs de certains paramètres à partir d'autres informations plus accessibles, au moyen de modèles plus ou moins complexes appelés fonctions de performance (FPT). La littérature scientifique est abondante sur les FPT, qui il s'agisse de modèles, ou de classes de modèles, toutes étant par exemple, une valeur par classe de texture. Leur utilisation nécessite toutefois de veiller à prendre en compte le type de sol, les estimations faites pour un groupe de sols n'étant pas transférables à d'autres groupes de sols. Une FPT doit àinsi être employée dans un contexte prédictif (soit proche de celui où elle a été dérivée et, idéalement, sur des mesures récentes, en y associant autant que possible une évaluation de l'incertitude).

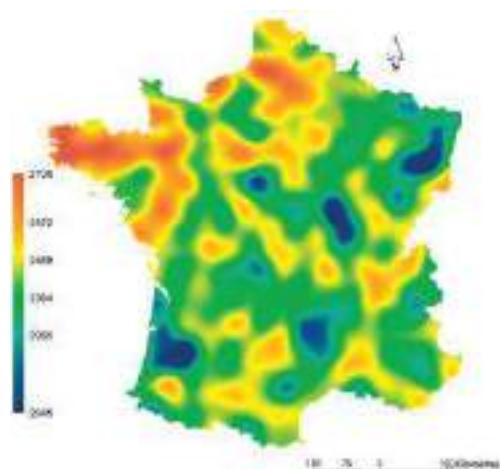
Les FPT sont couramment employées pour estimer des indicateurs de structure (masse volumique apparente) et des paramètres hydrologiques (RRI : retenue en eau, à la capacité au champ et au point de débordement, conductivité hydraulique à saturation) (Tableau 7).

**Tableau 7.** Fonction de l'empilement prédictive dans les fonctions de performance (FPT) pour calculer des indicateurs hydrologiques et de la masse volumique apparente

Indicateur	Capacité de rétention en eau (L/m <sup>3</sup> )	Conductivité hydraulique à saturation (cm/s)	Masse volumique apparente
Masse volumique apparente (g.cm <sup>-3</sup> )	X	X	
Texture	X	X	X
Abondance en éléments grossiers (%)	X	X	
Teneur en matière organique (%)	X		X
Structure d'aggrégat (classe)		X	
Pente (°)	X		
pH			X
RRI			X
Prédominance hydrologique			X

### ▪ Autres types de modélisation

Au-delà des FPT, des approches de modélisation plus complexes sont également atteintes et développées. Concernant par exemple la richesse bactérienne, un modèle prédictif permet d'obtenir des valeurs d'existence correspondant à la situation définie par ces conditions météorologiques données. La limite actuelle de ce modèle est qu'il ne prend pas en compte la variable temporelle interanuelle le niveau intravarielle (Touati et al., 2017). Ce modèle est adossé au référentiel sur la diversité bactérienne des sols basé sur les 2 123 points du RMDS, dont une représentation cartographique interpolée est proposée pour l'ensemble du territoire hexagonal (Figure 21). De même, une cartographie de richesse des champignons a été proposée pour la France sur la base du RMDS (Djem et al., 2022).



**Figure 21.** Carte de la richesse bactérienne des sols dans l'hexagone métropolitain (RMDS, 2017).

Diversité bactérienne et carte d'affinité hydrologique opérationnelle, prédominance sol

### 5.3.4. Evolutions récentes des méthodes et perspectives

l'examen de la littérature montre une prépondérance des paramètres chimiques et physiques (y compris morphologiques) utilisés pour caractériser la qualité des sols, et peu de remise en question des paramètres anciens (utilisés avant 1990). Même si leurs méthodes de mesure ou d'évaluation ont pu évoluer avec l'avancée des développements technologiques. En revanche, la prise en compte des paramètres biologiques pour évaluer la qualité des sols s'est considérablement développée au cours des 20 dernières années (Bonil à Berloga et al., 2023), en raison principalement de l'évolution technologique ayant facilité l'accès à l'information biomique de la reconnaissance des liens entre organismes du sol et fonctionnant concernant à un intérêt croissant pour la biodiversité des sols.

Si le choix des paramètres mesurés a peu évolué au cours des dernières décennies, les méthodes d'échantillonnage, de mesure et d'estimation des indicateurs sont en revanche connus de nombreux dévise apparemment. Le choix de la méthode à utiliser est rarement consensuel, y compris pour ces paramètres anciens dans la pratique de l'évaluation comme la teneur en carbone organique, le pH ou la granulométrie. Les divergences peuvent être liées à la discipline scientifique (par ex. pour le granulomètre) et/ou au pays (par ex. pour les polluants), avec un différencement donné par les choix faits dans le cadre des réseaux nationaux de mesure.

Il y a aussi un débat sur l'intérêt et les limites d'une meilleure harmonisation et standardisation des méthodes de mesure. D'un côté, l'harmonisation est promue pour assurer la comparabilité des mesures et l'intemporalité des bases de données. Elle est également requise pour ces paramètres auxquels sont assujettis des dispositifs réglementaires, qui s'agisse d'institutions accordeant (en ce qui concerne le stockage de carbone par exemple) ou d'obligations (par ex. de restauration, de compensation). Les critères de déclenchement et de contrôle de ces dispositifs sont généralement opposables, et leur mesure ou évaluation doit donc autant que possible être reproduisible et systématisée. D'un autre côté, le choix et l'adaptation de la méthode en tenant compte du contexte du sol étudié, des objectifs de l'étude et de l'existence de données locales de référence apporte une plus grande pertinence des résultats mesurés, et une meilleure précision suivant les conditions spécifiques du terrain. Cette question de harmonisation se pose par exemple dans le domaine de la télédétection dont un des avantages est de réaliser des mesures sur de larges étendues, mais sans permettre de relier ces données récentes aux séries historiques qui précis étaient. C'est le cas par exemple de la caractérisation de la teneur en carbone organique au niveau plancher.

Concernant la composition biologique, les approches "omics" occupent une place croissante dans la caractérisation de la biodiversité des sols. L'émergence de la métagenomie a permis d'améliorer de manière considérable la connaissance de la diversité biologique, avec un accent accroissant dans le dévise apparemment d'outils permettant de caractériser l'abondance et la diversité microbienne, bactérienne et fongique. Ces outils sont aujourd'hui valides et démocratisés pour la caractérisation des microorganismes du sol. Contrairement à la fin du sol, il ne sort pas au même stade de développement.

## 5.4. Référentiel et cadre d'interprétation

La mesure d'un paramètre ne fournit pas, en tant que tel, une évaluation sur le phénomène que l'on souhaite caractériser ou évaluer. Par exemple, une mesure de conductivité électrique n'appose aucun renseignement si l'on ne sait pas si cette valeur est faible ou élevée, normale ou anormale, souhaitée ou non souhaitée, ou au regard de quoi. La mesure nécessite d'être interprétée au moyen d'un référentiel qui permet d'associer une gamme de valeurs à une signification.

### 5.4.1. Situation de référence

Si la finalité de l'évaluation est simplement descriptive, le référentiel compare des valeurs d'existence qui sont en général issues de la distribution statistique des valeurs mesurées (ou de modèles prédictifs basés sur les valeurs existantes). Si cette distribution peut être très différente suivant le contexte pédologique et le type d'usage des sols. A titre d'exemple, un même niveau de stockage de carbone devra être interprété de manière très différente selon qu'il s'agit d'un sol forestier, agricole ou urbain, ou un sol cultivé au rendement non en matières organiques, ou encore d'un sol sablo-silex, limoneux argileux, calcaire ou non calcaire.

**Si la finalité de l'évaluation est normative**, c'est-à-dire qu'elle produit un jugement à partir de la valeur mesurée, le référentiel d'interprétation comporte des valeurs seuils ou seuils. Une valeur-seuil délimite ce qui est considéré comme un état dégradé, et sert théoriquement au déclenchement de mesures correctrices ou de restauration. Tandis qu'une valeur-seuble délimite ce qui correspond à un état souhaité objectif pourra être par le gestionnaire ou les politiques publiques. Différentes façons d'identifier une situation de référence permettant d'établir des valeurs-seuil et celles-ci peuvent être identifiées :

- Comparer le sol étudié à une situation « non perturbée ». C'est souvent ainsi qu'est défini l'écosystème de référence pour les opérations de restauration en agro. Mais dans les faits, une telle situation reste souvent fictive notamment dans les territoires européens, tant les activités humaines et les évolutions des écosystèmes se sont conjuguées à travers l'histoire. La situation non perturbée considérée comme référence est ainsi bien souvent une situation reconstruite par modélisation. Cette approche est la plus attentive à la valeur patrimoniale du sol préservée pour ce qui l'est dans ses caractéristiques initiales.
- Repérer les points de basculement écologique au tour desquels les fonctions écosystémiques se retrouvent significativement dégradées ou améliorées. À partir de ces seuils, on peut évaluer leur biotopes (par ex. la densité ou d'espèces indigènes ou clés de voile) ou les critères (par ex. la modification du comportement hydrologique, la pollution), les capacités de résilience de l'écosystème qui permettent plus de retrouver son état initial ou de favoriser une trajectoire écologique vers cet état initial. Dans les faits, de tels seuils écologiquement établis sont bien souvent documentés dans la littérature.
- Comparer le sol étudié à un objectif visé pour les fonctions, consistant à maximiser l'ensemble des fonctions suivant une pondération à définir, ou à équilibre entre elles les fonctions. Pour les fonctions définies au-delà, c'est alors la dynamique de ces flux qui est évaluée, comme par exemple la rapidité de la dégradation de la MC, celle de l'infiltration de l'eau, ou relatif au stockage additionnel de carbone. Ce type de mesure ne prend toutefois pas compte de la réalité des sols dont les fonctions sont peu dynamiques mais qui jouent un rôle majeur dans la régulation des eaux et du climat, comme par exemple les tourbières ou les parcs isolés (sols gelés en permanence). Ce sont de la sorte de meilleures mesures plus adaptées à la production de biomasse.
- Comparer le sol étudié à un objectif visé pour les services, la nature des fonctions attendues et leur niveau sont alors fixés en lien direct avec l'usage. Par exemple, si la présence d'un plancher imperméable (qui peu perméable) à faible profondeur est intéressante pour les zones humides, elle peut être problématique pour les cultures.

Les valeurs seuil peuvent faire l'objet de textes juridiques et/ou de recommandations professionnelles, tant le cas échéant référence à des normes standardisées. Il est à noter que pour certains paramètres, les gammes de valeurs n'ont pas de signification qu'au-delà d'une valeur de base considérée comme naturelle. Par exemple certains composés chimiques ne constituent une contamination que lorsqu'ils sont présents en excès par rapport au fond géochimique.

Le plus souvent en pratique, les valeurs d'existence pour un contexte ou un territoire donné sont considérées comme situation de référence, et utilisées à l'objet de jugement. Dans un tel cas, une valeur va simplement être considérée comme bonne, lorsqu'elle est normale par rapport à l'ensemble des valeurs existantes pour le même type de contexte. Cela permet d'une utilisation descriptive vers une utilisation normative de la distribution statistique qui est souvent impliquée de mieux, et rarement justifié sur des bases scientifiques. C'est un problème qui dépasse la question de la qualité des sols et fait également l'objet de discussions dans le domaine de la santé humaine par exemple. En effet cette utilisation de l'existant comme définition d'un bon état pose problème, lorsqu'une partie importante des sols est dégradée, car cette dégradation n'est alors mécaniquement considérée comme statistiquement normale.

Le recours à des valeurs seuils est parfait discorde dans son principe même. En effet, le seuil comme point de basculement ne correspond pas toujours à la réalité de processus dont les évolutions sont très graduées. Ainsi, des sols dans un état plancher peuvent être considérées comme très différentes (par ex. dégradé versus non dégradé); elles se situent en fait à d'autre seuil. Cela peut conduire à focaliser l'attention et les décisions sur les situations considérées comme dégradées, et à négliger les mesures de préservation qui permettraient à moyen terme d'éviter la dégradation des sols. On peut d'ailleurs signaler à ce titre qu'en économie, la littérature analysée révèle une réticence à l'utilisation de valeurs seuils qui imposent des limitations importantes dans l'aide à la décision. En effet, alors que des variations de qualité des sols ont des impacts

quel que soit leur distance au seuil, la présence de seuils limite les impacts concernés à ceux qui se trouvent au voisinage du seuil (par ex. le passage d'un état de sol non dégradé celui de sol dégradé).

#### 5.4.2. Gammes de valeurs disponibles

L'identification de valeur seuil est un élément encore très hétérogène de la littérature. Pour certains paramètres, elles sont bien stabilisées, pour d'autres elles restent très variables (soit parce que le seuil est très dépendant du contexte et que les bases de données associées ne sont pas encore assez renseignées afin de couvrir les différents contextes, soit parce que les méthodes de mesure et décodage n'ont pas encore la maturité qui permettrait une identification stable des seuils), ou elles n'ont complètement pas leur décalage (peut-être établie à différents niveaux de contextualisation, par exemple pour l'ensemble des sols français, ou par combinaison occupation du sol x contexte怕éoclimatique).

Pour disposer de valeur d'existance des systèmes d'information sur les sols sont régulièrement améliorés et toutes les données d'observations de profils de sol et de propriétés chimiques et physiques des sols, ainsi que, lorsque de façon plus récente, de paramètres biologiques. Ces valeurs seuils et critiques sont repêchées à partir de textes juridiques, ou de résultats publiés dans la littérature scientifique. L'Annexe 2 recapitule, pour les indicateurs faillant faire partie de la liste proposée en Section 4.2, d'une part, dans le Tableau A2, les valeurs d'existance disponibles dans les bases de données du CIS Sol ou dans la littérature, et d'autre part dans le Tableau A3, les valeurs seuils lorsqu'elles existent.

### 5.5. Scoring ou normalisation des indicateurs

Le référentiel d'interprétation a abordé à la section précédente permet d'associer une signification à une valeur mesurée pour un indicateur. Cependant, pour rendre possible la comparaison ou l'agrégation entre différentes dimensions de la qualité des sols, et donc entre des indicateurs répondant à des référentiels différents, on a recours à un processus de normalisation des indicateurs. C'en est ainsi de rapporter la variabilité des différents indicateurs sur une échelle commune, usuellement comprise entre 0 et 1 (ou 0 et 100 %), et de pouvoir appliquer un même critère mathématique à ces modèles paramétrés aux unités propres diverses. Cette échelle étant d'ordinaire, elle est nécessairement normative, 1 (ou 100 %) représentant le meilleur et 0 le moins bon. Il n'est par exemple pas possible de normaliser l'abondance d'un groupe biologique (par ex. les vers de terre) considérée comme un critère de qualité.

Cette étape de transformation d'une mesure en score (de normalisation de l'indicateur ou scoring) est décrite par une fonction de scoring caractérisée par sa forme : monotone croissante lorsque la variable qualité varie dans le même sens que la meilleure (« the better the better »), monotone décroissante dans le cas contraire (« less the better »), ou log-normale voire gaussienne lorsque le score maximum est atteint pour une valeur optimale. Le paramétrage de ces fonctions s'appuie sur la distribution statistique des valeurs d'existance (ou sur l'état à la médiation d'un modèle), ou sur les valeurs seuil et critique lorsque les existent. Le choix de ces valeurs de référence est crucial, et est déterminé par les objectifs opérationnels de l'évaluation.

### 5.6. Agrégation multicritère formant un indice de qualité des sols

L'étape d'agrégation consiste à construire un résultat numérique unique, un indice intégrant les éléments de nature diverse, et permettant d'entretenir une application globale et de suivre son évolution dans le temps. Si cette étape est facilitatrice, il met en œuvre impératif d'avoir préalablement procédé à la normalisation ou scoring des valeurs des différentes dimensions intégrées dans l'indice (v. Section 5.5).

Le principe même d'une telle démarche fait l'objet de débats dans de nombreux champs disciplinaires (écologie, économie, aménagement du territoire, etc.). L'agrégation de plusieurs scores en un seul peut être bien accueillie car elle éclate au lecteur l'effort d'appropriation d'une multitude d'informations, et les interrogations éventuellement soulevées par des résultats divergents suivant les dimensions consacrées de la qualité des sols. En contrepartie, cette information agrégée constitue

une perte de pouvoir explicatif qui implique le fait l'identification de mesures corrélées. Par exemple, un indice agrégé mesurant la fertilité d'un sol ne permet pas d'identifier les facteurs limitant cette fertilité. Il est nécessaire de disposer d'une information non agrégée pour repérer si par exemple le problème est lié à un excès d'aridité (auquel cas une mesure corrélatrice peut être un drainage), ou à un manque en nutriments (auquel cas une fertilisation minérale ou organique, ou encore une stimulation de la mineralisation pourraient être envisagées).

Il existe pas nor plus de consensus quant à la fonction d'agrégation qui relie mathématiquement chaque valeur d'indicateur à la valeur de l'indice agrégé, c'est-à-dire la pondération entre toutes les différentes dimensions agrégées. Les choix opérés à cette étape peuvent avoir des conséquences majeures sur la valeur de l'indice obtenu. Des résultats très différents peuvent ainsi être issus d'un même jeu de données. Or la définition de la fonction d'agrégation est largement justifiée sur le principe duilique. Le plus souvent, elle est basée sur une moyenne arithmétique. Par défaut, une égale pondération de chaque dimension est souvent adoptée. Dans d'autres cas, la pondération est ajustée en fonction de spécificités environnementales et sociales de l'époque, et/ou décidée par les gestionnaires du sol au regard de leurs objectifs, ou négociée entre parties prenantes.

L'apporche de type outillage ou par critère déclassant, est une autre option pour agréger différentes dimensions, sans passer par leur pondération. Elle repose sur un principe de facteur limitant, et revient à considérer que les fonctions en se tenant interdépendantes, toutes sont affectées dès lors qu'une seule n'est pas réalisée. De même, lorsque ce sont les dégradations qui sont évaluées, il est recommandé que le sol soit dégradé dès lors qu'une dégradation (érosion, assèchement, salinisation, perte de carbone organique, perte de biodiversité, pollution, excès de nutriments, etc.) dépassé le seuil critique. C'est par exemple suivant cette modalité que l'Observatoire européen des sols calcule le pourcentage des sols dégradés (Figure 22). Cette approche par critère déclassant présente l'intérêt de centrer l'attention et les efforts sur les aspects les plus fragilisés. Mais elle a été critiquée comme pouvant générer une volonté à introduire de nouveaux indicateurs dans le système d'évaluation car accroître le nombre d'indicateurs considérés augmente la probabilité de rencontrer un critère dépassant.



**Figure 22. Géocharte de la dégradation de sols publiée par l'EUSC**  
La carte indique la proportion des sols dégradés par critère de dégradation.

La démarche d'agrégation peut être déclinée à différents niveaux. Il peut s'agir d'agrégier les valeurs de différents indicateurs pour quantifier la réalisation d'une fonction, ou d'agrégier différents indicateurs sous fonctions pour obtenir un indice représentant globalement la qualité des sols, comme le montrent les exemples ci-après :

- **Agrégation d'indicateurs pour quantifier une fonction**

Pour la fonction « fournit des nutriments à la croissance », on peut mentionner l'Indice d'Enrichissement qui, se basant sur les nutriments libres, renseigne sur la dynamique des éléments nutritifs et augmente avec la disponibilité en nutriments (Lu et al., 2020), ou le Soil Biological Fertility Index (Berg et al., 2017) qui agrège la matière organique du sol, le carbone de la biomasse microbienne, et différents paramètres de l'activité biologique des organismes (la respiration basale, la respiration cumulée et le quotient métabolique).

\* [https://restaric.eu/europe\\_en\\_ecological\\_index.html](https://restaric.eu/europe_en_ecological_index.html) (consulté le 4.11.2020)

- Aggrégation en indice global de la qualité du sol

Le Soil Management Assessment Framework(SMAF)(Andrews et al., 2004) est le Compendium des indicateurs de Sol de l'ASH (ASH)(Fran et al., 2017) qui en résulte, ont été initialement élaborées pour des contextes agricoles du nord-est des Etats-Unis, et progressivement étendus à d'autres contextes. Aujourd'hui le Comité Soil Health Laboratory propose sur cette base différents choix de sets d'indicateurs suivant le type de contexte et le degré d'appropriation souhaité par l'utilisateur, avec les modalités d'agrégation associées.

L'indice d'adéquation d'usage des sols a été développé dans le cadre du projet L'OMA ISOL-ZU (Sel et al., 2017; Robert et al., 2013). Il combine la polyvalence d'usage des sols et le plan local d'urbanisme, est basé sur 6 fonctions (filtration et rétention de l'eau, rétention et cycle des nutriments, stabilité physique et support, biodiversité, filtration et pouvoirs tampon, par moindre pédologique) et 9 usages adaptés à la nomenclature CERIFELAND COVER. Pour chaque fonction, on établit par expertise un jeu optimal de paramètres à mesurer (optimum de la sol), caractérisant ladite fonction. Les différents usages n'ont pas la même exigence vis-à-vis des paramètres du sol : de ce fait, il convient de vérifier si chacun des paramètres présente une valeur acceptable ou non ( seuil) de l'usage considéré. Selon le résultat, le paramètre est dit en adéquation ou en non-adéquation avec l'usage considéré. Enfin, l'indice étant fondé sur la notion de facteur limitant, si au moins un des paramètres dérivant une fonction est en non-adéquation, la fonction n'est pas satisfait, même si les autres paramètres présentent des valeurs adéquates. Ensuite, il est possible d'additionner le nombre total de fonctions réalisées pour tous les usages, créant ainsi un indice de polyvalence d'usage des sols. Le résultat est donc une évaluation de l'adéquation des sols pour chacun des usages identifiés sur le territoire d'étude.

L'indice de santé des sols (SHI) produit par Biolunctool® (Brauman et Chourmazan, 2000) est basé sur neuf indicateurs dont les méthodes de mesure peuvent être mises en œuvre sur le terrain à faibles coûts, permettant d'évaluer trois fonctions principales du sol : la dynamique du carbone, le cycle des nutriments et le maintien de la structure du sol. Pour faciliter l'interprétation des résultats pour les acteurs du monde agricole, Biolunctool® propose un indice synthétique composé en 0 et 1 basé selon la méthode d'agrégation décrite par Oberholzer (2016). Différents niveaux d'agrégation peuvent être choisis (score par indicateur, par fonction, ou score total, donnant une vision multifonctionnelle du système évalué).

Il est à noter que la fonction est très rarement utilisée dans des indicateurs globaux de qualité des sols, même si on la trouve parfois utilisée comme facteur limitant pour certains nerfants (L'OMA ISOL-ZU, MU, SE). Le plus souvent le fait l'objet d'une étude spécifique, et l'en avec les racines réglementaires davantage associée à la gestion des risques sanitaires qu'à la préservation des fonctions écologiques des sols.

## 5.7. Surveillance de la qualité des sols dans l'espace et le temps

### 5.7.1. Cartographie conventionnelle et cartographie par modélisation statistique

La cartographie de la qualité des sols a pour objectif de fournir une représentation des propriétés des sols dans une représentation géographique. Comme l'agrégation, la cartographie est une étape optionnelle de la démarche d'évaluation. La qualité des sols d'un territoire peut également être évaluée et décrite sous forme de tableaux statistiques ou de diagrammes. Cartographier ces résultats pose la question du grain, ou unité de surface à laquelle le sont traitée l'information.

La Cartographie conventionnelle des sols (CCS) regroupe l'ensemble des approches basées sur un modèle proposé par un géologue, et vérifié par des observations de terrain. Le modèle mental sol-paysage est d'accord avec afin de définir les principaux caractères des sols sur la base des caractéristiques du paysage à partir des interprétations des données géographiques disponibles (géologie, vases, pédologiques existantes), des photographies aériennes et d'une représentation en relief. Ensuite, des sites d'échantillonnage supposés le plus informatif sont sélectionnés et leur position spatiale est optimisée par le géologue afin d'arriver à préciser la qualité de l'information sol solide. Ce modèle mental peut être alors affiné sur la base des observations de terrain. Enfin, la composition de l'unité d'échantillonnage servant à la cartographie qui est déterminée, la carte, considérée comme un modèle général, avec des classes de sol, est réalisée par des descriptions supplémentaires de profils géologiques relatifs à chaque unité cartographique (Farewell, 2006). La description du sol au moyen d'un système de classification des sols partage ainsi au cœur de la CCS et elle a été en particulier la découpage de l'espace

géographique en unités de sol. D'un point de vue opérationnel, la CCS est reconnue comme assez coûteuse en termes de travail car elle nécessite beaucoup de main-d'œuvre.

**La cartographie des sols basée sur des modélisations statistiques (CSMS)** s'est développée avec les outils numériques et a combiné à celle de données spatiales (modèle numérique d'élévation, imagerie satellitaire). La CSMS est déclinée par Voltz et al. (2003) comme « la production [par des outils informatiques] d'estimations spatialisées de types de sol ou de valeurs de propriétés des sols en tout point de l'espace par ces modèles statistiques à imiter par des données spatiales environnementales et reliées avec les données de sol disponibles sur la zone d'étude ». Des tests de qualité de la CSMS ont montré une performance souvent similaire voire supérieure à celle de la CCS, grâce notamment à l'utilisation d'approches de modélisation et de données et à l'exploitation des informations prédictives stockées dans les bases de données couplées aux meilleures covariables environnementales disponibles. En contre, la CSMS offre des fonctionnalités bien intéressantes avec : i) la fourniture de prédictions des classes de sol et/ou des propriétés du sol qui sont quantitatives et assorties d'estimations de l'inexactitude de prédiction ; ii) des grilles de predictions à des résolutions qui peuvent être très fines (20 m) ; ou, iii) la fourniture d'un modèle de fonction sociale quantitative reproduisant et permettant de mettre facilement à jour les produits lorsque de nouvelles données sont disponibles. Toujours, les approches CSMS doivent être calibrées et/ou entraînées sur la base de données de terrain collectées notamment lors de programmes de CCS.

### 5.7.2. Evaluation numérique des sols

la CSMS peut en outre s'inscrire dans un processus plus large d'évaluation numérique des sols (ENS). L'objectif est alors centré sur la traduction des valeurs spatialisées des paramètres mesurés, en indice agrégé de qualité des sols. Le flux de données permet de fournir un résultat unique à partir d'un ensemble de propriétés du sol qui caractérisent différents facteurs du sol. La Figure 23 représente dans un espace tridimensionnel (un cube) les trajectoires d'inférence qui peuvent être envisagées pour produire un résultat d'ENS. Chaque dimension (ou arête du cube) correspond à un type d'inférence :

- le scaling et la normalisation (cf. Section 5.1) qui permettent de traduire les valeurs de propriétés primaires du sol en indice de qualité ;
- la combinaison des couches de sol en une seule valeur par unité spatiale ;
- la spatialisation cartographique par CSMS.

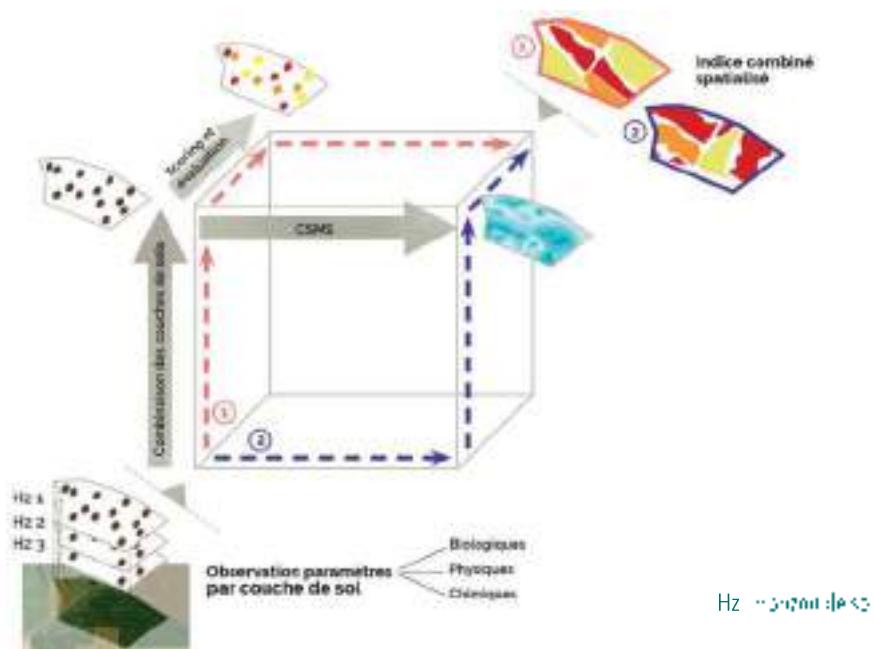


Figure 23. Exemples de trajectoires d'inférence pour la production d'un résultat d'évaluation numérique des sols (ENS) : de couches de sol à leur caractérisation et à la cartographie des sols par modélisation statistique (CSMS).

Les trajectoires d'inférence diffèrent par l'ordre dans lequel ces trois traitements sont exécutés, et donnent chacune un résultat différent à partir du même jeu de données initia. Dans l'exemple de la trajectoire 1 (en rouge sur la Figure 23), la cartographie est la dernière opération exécutée après avoir normalisé en indice les propriétés du sol et combiné les couches de sol sur le jeu de données d'entrée. C'est l'approche qui semble la plus largement utilisée dans les travaux publiés récemment. La trajectoire 2 (en bleu sur la Figure 23) commence par produire la cartographie de chaque indicateur élémentaire propre du sol, puis la normalisation de ces propriétés en indice, puis la combinaison des couches de sol. Recommandée par Ryc et Lagacherie (2019) pour une évaluation régionale très étendue, cette trajectoire ne semble toutefois pas être utilisée de manière systématique.

### 5.7.3. Suivi temporel

Les caractéristiques des sols varient au cours du temps suivant des temporalités diverses. Les caractéristiques considérées comme pérennes sont celles dont les variations associées sont observable sur une durée de quelques générations humaines, par exemple la charge en éléments miniers, la pente, la profondeur. Les caractéristiques dites dynamiques sont sensibles aux variations de l'environnement et des modalités de gestion, comme par exemple la matière organique, les nutriments, le pH, l'abondance des organismes du sol et leur diversité. Enfin, certaines propriétés peuvent varier significativement sur une temporalité de quelques heures, comme l'humidité, l'abondance des populations microbiennes et les activités associées (minéralisation, nitrification, respiration et activités enzymatiques). Il est donc indispensable de raisonner à plusieurs temps entre ceux mesurés de suivi en cohérence avec la variabilité temporelle des propriétés mesurées.

Cette question est aujourd'hui prégnante en écologie où la stabilité (et l'instabilité) d'un écosystème est l'une des caractéristiques les plus étudiées, car elle est un marqueur de la réponse des écosystèmes aux changements globaux. Il existe ainsi tout un corpus théorique et méthodologique (de Bello et al., 2021) pour caractériser la stabilité et la résilience des écosystèmes en réponse à des stimuli environnementaux ou anthropiques, ainsi que pour identifier des « signaux précurseurs » (early warning) de changements. Une telle boîte à outils déployée pour les indicateurs d'évaluation de la qualité des sols pourrait s'avérer très pertinente en appui aux politiques de préservation, par exemple pour quantifier le degré de vulnérabilité de la dégradation d'un sol causée par l'artificialisation (cf. Sect. 5.4).

## 6. Liste générique d'indicateurs de fonctions des sols et essai d'évaluation sur un territoire

Après avoir décomposé, au fil de la section précédente, la démarche de mise en œuvre d'une évaluation de la qualité des sols, une piécellection d'indicateurs est ici proposée en s'appuyant sur leur fréquence d'apparition dans le corpus bibliographique, et leur lien avec les fonctions. Cette sélection est assortie d'informations sur leur intégration dans les annexes de la proposition de directive européenne *Sol monitoring and resilience*, et sur leur degré d'opérationnalité.

### 6.1. Principales catégorisations des indicateurs

La liste des indicateurs permettant d'évaluer la qualité des sols ne peut pas être considérée comme un référentiel dont les éléments pourraient être extraits et utilisés indépendamment les uns des autres, elle constitue un ensemble. Les indicateurs sont en interactions, les uns avec les autres, et peuvent avoir différents statuts au regard de l'évaluation. La littérature révèle ainsi une diversité d'apports pour tenir compte de tels sous-ensembles en distinguant des catégories d'indicateurs, qui vont au-delà d'un classement attaché au domaine circulaire auquel se réfère la dimension mesurée (physique, chimique, biologique).

#### 6.1.1. Rôle au regard de l'évaluation

Les indicateurs peuvent être distingués suivant leur rôle dans le référentiel d'interprétation (cf. Section 5.4). Certains indicateurs, non spécifiquement liés au sol et à son fonctionnement, sont dits indicateurs de cadre : ils définissent le cadre général de l'indication. Ainsi, cette catégorie intègre les indicateurs qui permettent de caractériser le contexte environnemental : type de sol (base sur un référentiel pédologique ou que par exemple le WRB ou sur les paramètres élémentaires de texture, structure, pH... taux de matière organique de l'horizon de surface, etc.), type de climat (précipitations, température), topographie (pente, altitude), solage et la finalité de l'étude (cf. Section 5.1), le type agro de référence peut également intégrer le type d'irrigation et de couvert (par ex. forêt, prairie, verger) ainsi le type de mode de gestion (par ex. agriculture conventionnelle ou biologique) de conservation des sols)

Le positionnement d'un indicateur comme élément de cadre ou comme élément à évaluer au regard de ce référentiel d'interprétation dépend de sa sensibilité aux changements dont on cherche à évaluer les incidences. Par exemple si l'on cherche à évaluer les impacts des pratiques de gestion sur le fonctionnement des sols, les pratiques seront intégrées dans les catégories de référence, et la structure sera l'indicateur considéré pour l'évaluation. À l'inverse si l'on entend évaluer les incidences du fonctionnement sur l'activité microbienne du sol, différents degrés de fonctionnement constitueront les catégories de référence, et c'est l'activité microbienne qui sera l'indicateur considéré pour l'évaluation.

#### 6.1.2. Indicateurs spécifiques de fonctions et déterminants

En ce qui concerne le lien aux fonctions, l'information fournie par les indicateurs peut porter soit sur des caractéristiques du sol qui sont plus ou moins favorables à la réalisation d'une fonction (on parle de déterminant), soit sur une évaluation de la réalisation de la fonction. Par exemple la fonction « réguler l'eau en quantité » peut être caractérisée par l'indicateur « capacité d'infiltration », celui-ci étant lui-même sous la dépendance de la structure de l'horizon de surface dont la masse volumique constitue un indicateur (la masse volumique est : considérée comme un déterminant pour la fonction « réguler l'eau en quantité ». Cette notion de déterminant est toutefois à manipuler car les interactions toutes des fonctions écologiques entre elles font que de nombreux paramètres sont à la fois des déterminants et des indicateurs de fonctions.

Enfin, la mesure d'un indicateur de réalisation d'une fonction peut porter sur des dimensions de natures différentes, telles que des mesures de teneur (par ex. teneurs en contaminants ou en nutriments), de stock (par ex. stock de carbone organique), ces deux dimensions étant liées entre elles par le calcul puisque le stock peut être obtenu en multipliant la teneur

par la densité apparente et le volume de sol considéré, de flux (par ex. la vitesse d'minéralisation, vitesse de minéralisation), ou d'une dynamique d'état (par ex. changement/maintien des indicateurs de biodiversité, du pH ou la capacité d'échange cationique).

En ce qui concerne les indicateurs biologiques, la relation aux fonctions peut être différente suivant la grandeur mesurée. Sont ainsi distinguées l'abondance, la diversité d'une population ou d'une communauté qui peuvent être mesurées suivant le niveau (individu, espèce, population communautaire) ou le type (diversité génétique, diversité compositionnelle ou variété fonctionnelle de biodiversité), et l'activité des microorganismes (par ex. respiration, activité enzymatique, décomposition de la matière). Y compris pour un groupe biologique donné, par exemple les microorganismes, et même si tous les indicateurs mentionnés ici sont à relier à la fonction à supporter la biodiversité, on n'exprime en réalité pas la même dimension de la fonction à l'un mesure :

- la biomasse microbienne, qui indique globalement la capacité à supporter la biodiversité en termes d'abondance d'organismes ;
- la richesse taxonomique des bactéries et/ou des champignons qui indique globalement la capacité à supporter la biodiversité en termes de nombre de groupes de microorganismes, le fonctionnement biologique du sol et ses capacités de résilience ;
- la composition avec par ex. le rapport champignons/bactéries, qui indique la capacité à notamment décomposer la matière organique du sol ;
- l'activité avec par ex. la respiration microbienne, qui indique la capacité à transformer la matière organique et minérale et donc à fournir des nutriments à la biodécomposition.

### 6.1.3. Indicateurs « idéaux »

Les fonctions étant des processus pyramidalisés, un indicateur de fond ou de base théoriquement et réellement caractéristique, et donc idéalement relié à un flux ou un changement d'état, plutôt qu'à un état. Par exemple, la fonction « entretenir la structure du sol » devrait être qualifiée par un indicateur qui reflète la dynamique dans le temps de la masse volumique apparente, plurielle car elle complémente la masse volumique apparente, autre un des déterminants. Pour autant, la littérature scientifique n'est pas diserte sur le lien réel indicateur-indicateur lorsque l'indicateur est une fonction en soi. Un indicateur restant souvent évident au regard de sa proximité avec la réalisation d'une fonction (valide comme sa disponibilité dans un jeu de données), plutôt que comme sa capacité à quantifier réellement la réalité de la fonction.

De manière à s'approcher le plus près possible d'une mesure de la réalisation des fonctions, plutôt que des déterminants qui conditionnent la réalisation de cette fonction, une réflexion a été conduite à l'aide d'experts (3 ou 4 experts de chaque fonction) pour identifier une série d'indicateurs « idéaux », sur la base suivante : i) définition d'un seul indicateur par fonction ; ii) choisir cet indicateur comme ayant la meilleure capacité à représenter la fonction considérée ; iii) ne pas tenir compte des contraintes opérationnelles à la mise en œuvre de l'évaluation de cet indicateur (caractère « idéal » de l'indicateur). L'indicateur retenu renseigne alors selon les situations : le flux lié à la fonction (par ex. la quantité annuelle de eau drainée à la base du sol), le changement d'état qui en découle (par ex. la dynamique annuelle de la distribution de taille des pores qui caractérise des équilibres entre création, conservation et dissolution des pores), ou encore l'état final générée par la fonction (par ex. la structure du réseau trophique). La liste ainsi obtenue (Tableau 5) a pour volonté de représenter, par une seule et unique grandeur, les différentes fonctions et sous-fonctions conformément à leur définition dans cette étude (cf. Section 4.3.2).

Malgré l'effort consacré, lien entre chaque indicateur et la fonction représentée, les définitions proposées évoquent encore quelques limites. C'est par exemple le cas de la quantité de contaminants biodisponibles stabilisés, qui ne précise pas que ce sont les contaminants considérés qui qui ne définit pas précisément les notions de biodisponibilité et de stabilisation des contaminants biodisponibles (processus qui n'est pas nécessairement irréversible). Deux d'autres cas, l'indicateur ne rend pas compte de toute la complexité de l'apport ou du phénomène d'intérêt. Par exemple pour la fonction « échapper à des nutriments », la quantité annuelle d'azote assimilé par la biodécomposition ou la quantité annuelle d'azote non fixée (ou abstraction du phosphore). Si le comportement dans le sol de ce dernier est différent de celui de l'azote, la dynamique du réseau poreux est traitée uniquement sous l'angle de la distribution de taille des pores et non pas celle de sa connectivité ou de sa tortuosité, même si celles-ci sont prises en compte indirectement par une distribution de taille des pores qui varie avec le temps. Un

réseau trophique pourrait être caractérisé par le nombre ou l'intensité des liens, par sa stabilité ou, en revce sa résilience, plutôt que par le nombre de nœuds proposés. Pour finir, ces indicateurs sont, par construction, dépendants de la définition retenue pour chacune des fonctions qu'ils sont censés représenter. Ainsi, alors que le stockage annuel de carbone sur toute l'encaisse peut être un indicateur pertinent de la fonction « stocker du carbone », cette option n'a pas été retenue au compte-tenu de la définition des deux sous-fonctions relatives au statut organique du sol et à sa capacité d'indissociation du stockage. De même, la fonction « entretien de la structure du sol » pourrait être appréhendée sous l'angle de sa capacité à conserver sa structure tout court, à utôt que sous l'angle de sa capacité à créer de la porosité.

**Tableau 8. Liste des indicateurs « idéaux » correspondant à la définition des fonctions proposées.**

Fonction	Sous-fonction	Indicateur « idéal »	Unité
Soutenir la biodiversité	Appuyer la végétation	Indicateur de présence de végétation	kgU/n²/an
	Appuyer les organismes	Nombre d'espèces (nombre de nœuds)	
Accorder du carbone	Stocker du C	Stock de C sur l'ensemble totale du sol	kgU/n²
	Stockage dans le sol	Stock de C stocké dans le sol sur l'ensemble totale du sol	kgU/n²
Empêcher l'érosion et la dégradation		Quotidie et annuelle d'érosion humide et de dégradation	kgVne/an
Réguler quantitativement et/ou qualitativement l'eau	Transférer l'eau	Quotidie et annuelle d'eau transférée à la phase liquide	m³/n²/an
	Stockez l'eau	Quotidie moyenne annuelle d'eau stockée sur l'ensemble totale du sol	m³/n²/an
	Réguler la composition de l'eau	Quotidie et annuelle d'apport minéral non lavées	kgVne/an
Réguler les contaminants	Éliminer les contaminants	Stockage annuel de contaminant sur l'ensemble totale du sol	kg/n²/an
	Minimiser la propagation de ce des contaminants	Quotidie et annuelle de contaminant non dissipables	kg/n²/an
	Recycler les contaminants	Quotidie et annuelle de l'espacement de contaminant et/ou éliminé	kgU/n²/an
Protéger le climat et l'eau		Quotidie et annuelle d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère	m³/n²/an

Ces propositions constituent ainsi à ce stade une première base pour l'élaboration d'un système d'indication du fonctionnement des sols, et non une liste stable et prête à l'emploi. Si ces indicateurs axés sur le niveau de réalisation des fonctions constituent un nouveau cadre pour l'évaluation de qualité des sols, ils ne permettent pour autant pas de diagnostiquer les causes du degré de fonctionnalité observé, ni d'identifier les stratégies pour un rétablissement. En ce sens, ils sont complémentaires des indicateurs classiquement utilisés pour évaluer l'état des sols qui, en tant que déterminants des différentes fonctions des sols, sont et resteront essentiels à la compréhension et au pilotage des fonctionnements quantifiés à l'aide des indicateurs « idéaux » tels que ceux proposés ici.

## 6.2. Indicateurs génériques sélectionnés

### 6.2.1. Stratégie de sélection des indicateurs

La sélection des indicateurs présents dans la liste décrite ci-après a été conduite en combinant trois approches complémentaires. La première a consisté à repérer les propriétés de sol les plus fréquemment mesurées dans le corpus bibliographique traitant de la qualité ou de la santé des sols. Les propriétés ou paramètres identifiées dans plus de 70 % des publications ont été retenus. La seconde approche s'est basée sur le corpus bibliographique relatif aux fonctions des sols, pour repérer les indicateurs les plus pertinents pour l'évaluation des 6 fonctions définies en Section 4.3.2. Le croisement de ces deux approches a montré une forte convergence du résultat entre les deux approches de sélection, qui se sont complétées à la marge, et qui légitiment ainsi leur choix d'une approche par fonction pour caractériser la qualité/santé des sols. Enfin, des indicateurs ont été ajoutés à l'avis d'expert, notamment pour assurer la dimension générique, c'est-à-dire pertinente quel que soit le contexte, de la liste proposée. Par exemple, si les indicateurs relatifs aux formiciers sont issus du processus

de sélectio n, les anhydrides ont ensuite été ajoutées pour couvrir les éventuels cas de sc hier acides. En effet, de telles conditions sont incompatibles avec la présence de l'ambroisie. Ce sont les anhydrides des qui sont alors utilisés pour évaluation des priorités qui sont proches de ceux auxquels contribuent les ambroisies.

Le Tableau 9 présente les indicateurs ainsi sélectionnés (une quarantaine). Cette liste présente à la fois des indicateurs de fonctions et des déterminants de ces indicateurs, les uns et les autres étant nécessaires à l'évaluation de la fonction.

## 6.2.2. Présentation de la liste d'indicateurs de fonctions

Dans le Tableau 9, les indicateurs sont indiqués dans la colonne centrale. Les fonctions sont identifiées dans les 6 colonnes de droite. Chaque indicateur de fonction est repéré par une case rouge, et chaque déterminant par une case rosée. Une lecture en ligne du tableau permet d'identifier, pour chaque propriété de sol, de quel(s) fonction(s) il est soit l'indicateur, soit le déterminant. Certaines propriétés de sol sont ainsi : i) indicateurs d'une seule fonction (par ex. la conductivité hydraulique à saturation pour la fonction « réguler, quantifier et entretenir l'eau » et l'abondance de microarthropodes pour la fonction « appuyer les organismes du sol »); ii) indicateurs de plusieurs fonctions (par ex. la respiration bactérienne du sol), indiquant des deux fonctions relatives au support de la biodiversité; ou iii) indicateurs de fonctions ou déterminants d'autres (par ex. la masse volumique apparente indiquant que la fonction « entretenir la structure du sol » détermine celle d'autres fonctions). Une lecture en colonne du tableau permet d'identifier le ou les indicateurs caractéristiques de cette fonction, ou bien les déterminants qui permettent de la contextualiser (par ex. la fonction « entretenir la structure du sol » est qualifiée par la stabilité structurelle et la masse volumique apparente, et déterminée également par la texture et la teneur en carbone organique).

Chaque indicateur est associé d'informations relatives au système d'indication. L'espace dans lequel la mesure doit être effectuée est précisé : soit sur un horizon épais que sur une couche de sol, soit sur l'ensemble du profil de sol, soit à l'échelle d'un bassin versant et/ou d'un territoire, c'est-à-dire sur un ensemble de profils de sols. Sur le plan technique, il est précisé si une méthode de mesure a été standardisée sous la forme d'une norme ISO ou AFNOR. Le niveau d'opérationalité de l'indicateur (tel qu'il était lors des bases exposées en Section 6.2) est également figuré, ainsi que son éventuelle mobilisation dans des travaux du domaine de l'économie. On notera qu'il n'est pas fait mention ici d'un lien à l'usage ; à l'exception de l'indicateur « type et composition de l'humus forestier », tous les indicateurs retenus ici sont destinés à pouvoir être évalués quel que soit l'usage, notamment pour être utilisés dans des contextes d'évaluation territoriale ou dans des opérations de restauration.

## 6.2.3. Lien avec les niveaux de dégradation

Les indicateurs listés dans le Tableau 9 sont également mis en regard des mesures qui s'effectuent sur les sols (les 10 colonnes à gauche du tableau) : ce sont les indicateurs menés ou mis dans la proposition de directive européenne sur la surveillance et la réduction des sols, dans sa version de mai 2024. On peut observer une assez bonne concordance entre les indicateurs retenus dans la proposition de directive pour suivre le niveau de dégradation des sols, et les indicateurs de fonctions sélectionnés à partir du corpus scientifique. Pour autant, sur la quarantaine d'indicateurs de fonctions retenus, 14 n'ont pas été proposés dans la partie de la directive. À l'inverse, 6 indicateurs retenus dans la proposition de directive ne figurent pas dans la liste d'indicateurs associés aux fonctions en général parce qu'ils sont très spécifiques, ou bien parce qu'ils sont encore peu utilisés dans les évaluations.

Les dimensions considérées dans la présente étude et non dans la proposition de directive sont les suivantes :

- la teneur en disponibilité, et le potentiel de minéralisation de N et C, ne sont pas retenus dans l'annexe de la proposition de directive, mais ont un lien fort aux fonctions, notamment « fournir des nutriments à la biomasse » et « appuyer la biodiversité »;
- le type et la composition de l'humus forestier est un indicateur également largement lié à la fonction « appuyer la biodiversité », qui n'est pas retenu dans la proposition de directive (probablement en raison du tropisme de ce testol vers les sols agricoles).

**Tableau 9.** Indicateurs déterminants pour la comparaison des trois séries dans cette étude et dans plusieurs études empiriques dans le programme de drogue et toxicomanie et la réinsertion des toxicos. (Mc Crone and Bechtheil 1997; Smith

## Menaces mentionnées dans la SMLR\*

## Fonctions définies dans cette étude

卷之三

◦ TTVs do not have  
multiple peaks in the  
light curves.  
◦ Multiple peaks are  
typical for TTVs.

	negative, non-therapeutic
	negative, therapeutic
	neutral, non-therapeutic
	neutral, therapeutic
	positive, therapeutic

#### REFERENCES

- **redundant**
  - **redundant**
  - **redundant**

- ↳ individual values or through their  
↳ individual values and/or statistical  
values

- Il en est de même pour les fractions du carbone et la fraction de carbone oxydable, qui permettent de différencier la part du carbone rapidement minéralisable de celle qui est plus durablement réservée dans le sol, et sont donc indispensables à une bonne évaluation de la fonction stocker du carbone.
- Dans le domaine de la micrométrie, le ratio champignons/bactéries sélectionné pour la présente étude, peut également être obtenu au moyen des PLFA (acides gras phytomoléculaires) proposés dans l'annexe de la directive. La diversité des bactéries est retenue des deux côtés, mais celle des champignons n'est retenue que dans l'étude. Si la diversité des champignons peut être approchée au travers de l'analyse des PLFA, l'information obtenue renvoie toutefois cette diversité avec un niveau de finesse différent de celui obtenu par une approche de séquençage haut débit basée sur l'extraction du métagénomique du sol et l'amplification de régions cibles permettant une affiliation taxonomique.

En sens inverse, l'abondance et la diversité des bactéries sont mentionnées dans la proposition de directive, mais sont des indicateurs encore peu courants dans l'évaluation des fonctions, ce qui témoigne d'une ouverture à de nouveaux indicateurs.

#### 6.2.4. Relations entre indicateurs

Les indicateurs les plus courants pour évaluer les fonctions des sols sont finalement interdépendants les uns des autres. Il est important de tenir compte de ces relations pour lire et interpréter le résultat d'une évaluation de la qualité d'un sol. La liste d'indicateurs proposée en Section 6.7 ne saurait ainsi par être considérée comme une série d'informations à additionner les unes aux autres, mais s'organise en réseau dynamique de relations. Ainsi, l'examen des valeurs obtenues pour un indicateur appelle sans doute l'examen des paramètres avec lesquels il est le plus en lien. Ces indicateurs-là sont indispensables, que ce soit pour l'interprétation des valeurs obtenues (par ex. en fonction du niveau de pH), les valeurs de référence pour les indicateurs de biodiversité seront très différentes) ou pour garantir une bonne compréhension des évolutions observées et des processus qu'elles traduisent (par ex. une diminution de la conductivité hydraulique à saturation peut être liée au lessivage du sol, indique par ailleurs appauvrissement, attribuée à la perte de carbone organique, ce qui n'appelle pas les mêmes mesures correctives au niveau des modalités de gestion).

### 6.3. Opérationnalité des indicateurs

L'analyse de la littérature, réalisée dans la cadre de cette étude, montre que l'identification des principaux indicateurs de qualité des sols est assez consensuelle sur le plan scientifique, et que pour autant la mobilisation de cet outillage à l'appui des politiques publiques de préservation de la qualité des sols reste difficile. Ces constats soulèvent la question du caractère opérationnel des indicateurs.

#### 6.3.1. Grille d'analyse de l'opérationnalité des indicateurs de qualité des sols

Les choix faits par l'utilisateur des indicateurs s'appuient en effet sur une stratégie qui tient compte de la nature de ses besoins (simple état des lieux ? diagnostic approfondi avec quelle finesse de résolution ? quel degré de précision ?) et des moyens mobilisables en temps, en compétences, en instruments. L'opéralionnalité n'est donc pas une grande mesure mesurable, mais résulte de l'adéquation entre les besoins d'information et les moyens d'indication mis en œuvre.

Le niveau d'opérationnalité de chacun des indicateurs du Tableau 9 (Section 6.2.2), assorti d'une méthode de mesure (présentée en Annexe 3), a été évalué dans cette étude, ainsi que quelques indicateurs dits « idéaux » tels que présentés à la Section 6.1.3. L'opérationnalité est considérée dans ses deux dimensions, l'opérationnalité technique (fonctionnement conceptuel, méthodes, base de données) et l'opérationnalité d'usage (temps, compétences et moyens nécessaires), et est décomposée en différents critères tirés de la synthèse de la littérature. L'intérêt est de différencier les éléments qui concernent une plus ou moins bonne opérationnalité aux indicateurs, et d'apporter des réponses appropriées en termes de moyens, mais en matière et de stratégie d'indication.

#### Encadré 6. Mise en commun des approches de l'opérationnalité par Technology Readiness Level (TRL) et par Tier

L'opérationnalité technique d'un produit ou d'un développement initial peut être définie par la hiérarchisation des étapes suivantes pour la mise en œuvre de l'outil ou du processus à développer. Il existe en revanche un équivalent moyen, moins strict, mais également très utile, de cette classification opérationnelle. Dans la littérature concernant différents auteurs ont proposé d'utiliser deux de ces approches pour les recherches, soit qu'ils admettent soit l'approche par TRL et l'approche par Tier.

L'approche par TRL, qui développée avec l'initiative par la NASA, est couramment employée dans l'industrie, puisqu'elle y associe les plus grands efforts de recherche et d'application à plusieurs approches. L'approche par TRL tient compte de la nature des voies de recherche et d'application choisies. La plus grande technologie de recherche sera associée au tiers 1 (plus élevé) et sera entièrement utilisée le temps nécessaire, alors qu'une autre technologie sera associée au tiers 3 (plus basse) et sera intégrée lorsque cela sera nécessaire. Les deux approches sont généralement utilisées ensemble, mais peuvent également être utilisées de manière séparée. L'opérationnalité dépend de l'efficacité de l'outil de recherche, de l'efficacité de l'outil de développement et de l'efficacité de l'outil de production, et d'autant que l'outil de production gère les besoins et les délais d'application. Les trois types de TRL les plus élevés (Tiers 1, 2 et 3) :

L'approche par Tier (qui peut être associée à l'approche hiérarchique dans les domaines de recherche et d'application) permet de faire une analyse plus fine de l'opérationnalité. Concernant les voies de recherche, elle distingue entre les voies de recherche et d'application. Concernant les voies d'application, elle distingue entre les voies de recherche et d'application et de l'application de routine. Les voies de recherche sont celles nécessitant une recherche approfondie et une analyse approfondie. Les voies d'application sont celles nécessitant une recherche et une analyse moins approfondies. Ces deux classifications en niveaux de Tier se superposent de manière à ce que l'application de routine soit associée au niveau Tier 1, l'application de recherche au niveau Tier 2 et la recherche au niveau Tier 3. Ces deux classifications en niveaux de Tier se superposent, celles-ci étant toutes deux liées à la technologie, au degré d'opérationnalité, mais aussi à la nature de l'outil de recherche.

Pour les besoins de la présente étude, ces différentes échelles ont été converties en une échelle unique (figure 24). Ce diagramme donc regroupe l'opérationnalité technique, qui correspond à l'encadré 6, au niveau de l'outil de recherche, et de correspondance avec le tableau de l'encadré 6.



Figure 24. Proposition d'une échelle d'opérationnalité technique de réduction de ses différences entre elles et de correspondance avec l'échelle de TRL et de Tier.

La décomposition de l'opérationnalité en différents critères s'appuie sur l'approche CS.F présentée en Section 3.2.3, à laquelle est ajoutée une catégorie relative à la diversité des cadres de mises en œuvre avec lesquels l'indicateur considéré est susceptible d'être en adéquation. La question du coût de mise en œuvre d'un outil régulier est en principe incluse dans le critère de faisabilité technique. Ce critère pourrait faire l'objet d'une grande importance pour le coût de l'équipement, le temps passé et les consomables utilisés. Cela ne figure pas dans la littérature constituant le corpus de cette étude, et aurait nécessité un travail d'enquête spécifique qui n'a pas été mené en revue. En outre, le coût de mise

en œuvre serait également à considérer relativement à la valeur de l'indicateur produit. Cette question de la valeur de l'information constitue un domaine de recherche à part entière et en fort développement dans le domaine de l'économie.

De manière à proposer une forme d'objectivation du niveau de réalisation de tous les critères d'opérationalisation, ces derniers ont été basés en revue à dire d'experts pour chaque indicateur. Des modalités de quantification ont été établies de manière continue et validées par les experts, permettant d'affecter à l'indicateur un score pour chacun des critères. Suivant le critère cette norme peut être binaire (le critère est rempli ou pas), graduée (un degré d'opérationnalité est défini en termes de Tier 1, Tier 2, Tier 3 et Tier 4); une valeur de score est associée au nombre de situations dans lesquelles l'opérationnalité est assurée. L'Annexe 3 (Tableau A3) détaille l'ensemble des critères et les modalités de quantification établie pour chacun. La Figure 25 récapitule ces informations dans le cadre global de l'opérationnalité technique et de l'opérationnalité d'usage.

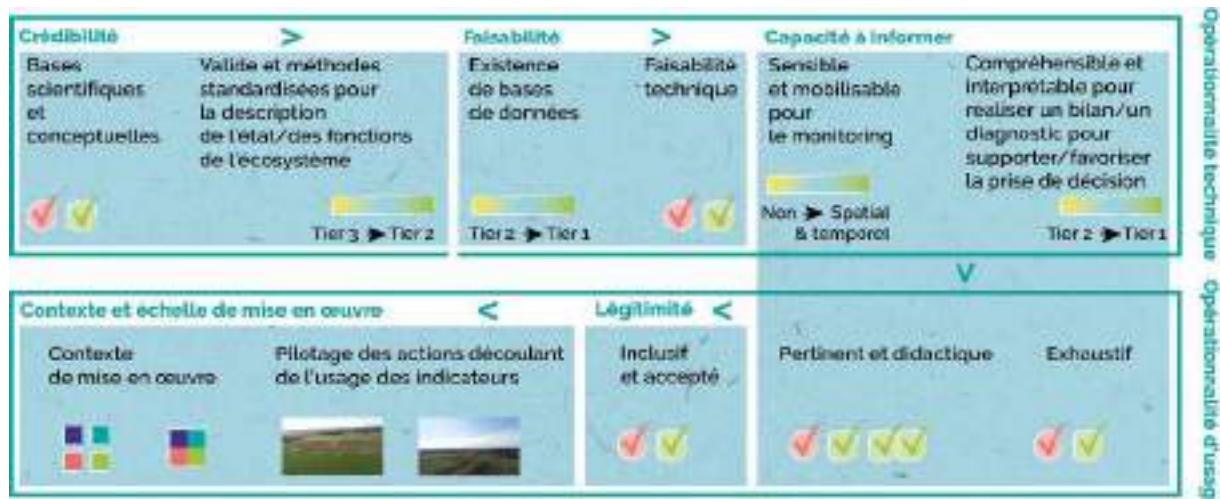


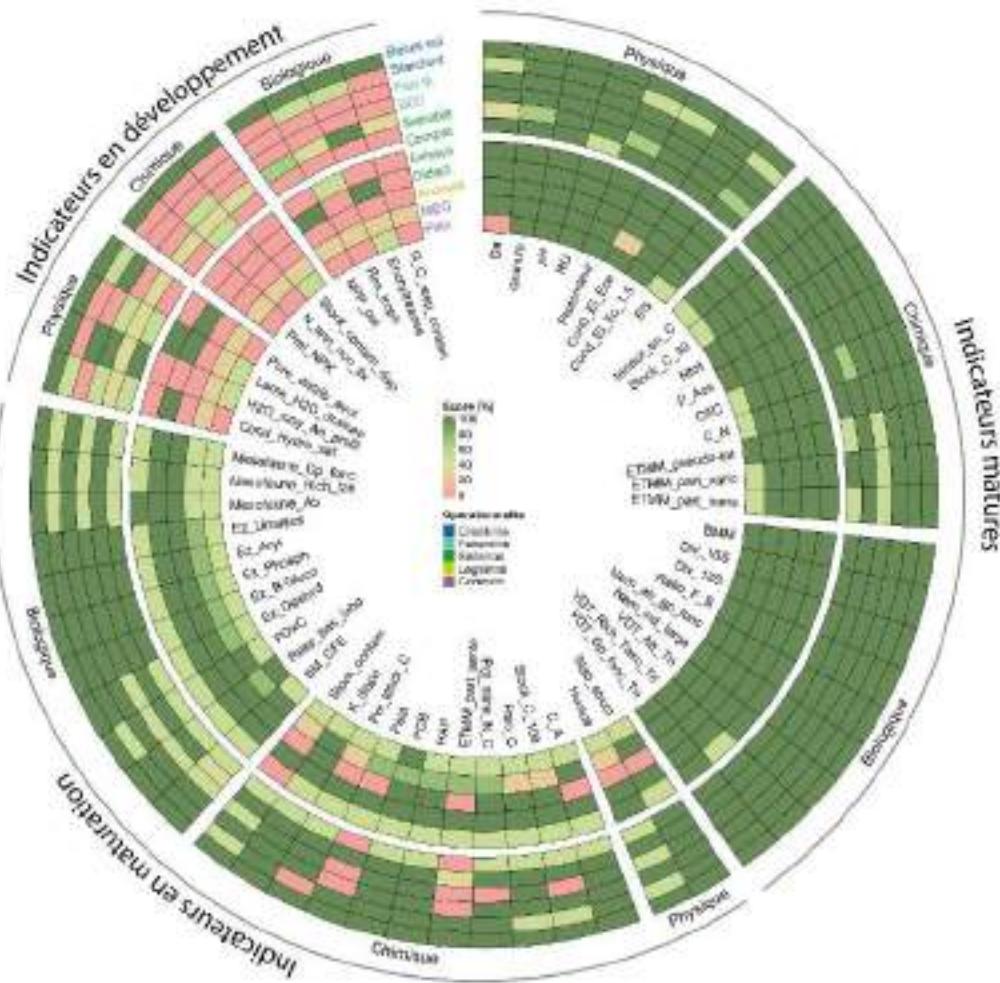
Figure 25. Schéma diagramme d'opérationalisation de l'opérationnalité d'usage.

Les symboles et icônes de chaque élément représentent le modèle de quantification (échelle de mesure, échelle de validité, échelle de légitimité, etc., peuvent varier d'un usage à l'autre, quelle que soit la nature d'élément);  
l'icône de l'ensemble indique que les échelles de mise en œuvre (partie ou tout d'ordre).

### 6.3.2. Profils d'opérationnalité et enseignements tirés

La notation de chaque indicateur physique, chimique ou biologique suivant les différents critères d'opérationnalité fait apparaître, après traitement par Analyse factorielle multiple, trois grands groupes d'indicateurs: des indicateurs en développement, des indicateurs en maturation, et des indicateurs matures actuellement fréquemment mobilisés par les acteurs (Figure 26). Ce gradient peut être mis en parallèle de l'historique d'usage des indicateurs au cours d'efforts d'acquisition/ d'agrégation de données consentis au cours des 20 dernières années. En effet, les indicateurs de absolue physiques et chimiques du groupe des indicateurs matures sont majoritairement utilisés par de multiples acteurs mobilisés dans la gestion des sols, et capitalisés dans diverses bases de données (cf. Encadré 7, Section 5.4). Parmi les indicateurs matures, les indicateurs biologiques sont l'objet d'un effort important au cours de ces 20 dernières années dans le cadre de la recherche, pour la constitution de bases de données nationales, et pour la dissemination auprès des outils et des services auprès des acteurs au travers de la formation, ce programmé de recherche-action ou de recherche participative. Les indicateurs en maturation ont pour le plus part un historique plus récent de mesure et de dissemination encore en cours, ou alors reposant sur une multitude de petites bases de données qu'il sera nécessaire d'agréger et de consolider à une échelle nationale.

Selon ces indicateurs, c'est leur apport sur la théorie technique qui n'est pas encore mature (méthode de mesure à améliorer/ normaliser, par exemple), ou leur opérationnalité d'usage (valeurs de référence pour l'interprétation encore imprécises, par exemple, ou difficultés leur appropriation par les acteurs). Pour les indicateurs en développement, dont on retrouve ici les indicateurs identifiés en Section 6.1.3, la priorité est à porter sur la stabilisation des méthodes de mesure, et l'acquisition de données conformément à ces méthodes. Sans cette base de crédibilité et bien que ces indicateurs soient considérés comme sensibles aux actions de gestion, le reste des critères d'opérationnalité peut difficilement être atteint.



**Figure 26.** Synthèse des séries des indicateurs pour les différents critères d'appréciation. Le tableau de chaque critère correspond à l'ensemble des indicateurs recommandés pour ce critère, soit les plus communément rencontrés dans les études.

## 6.4. Evaluer la qualité des sols en France

### 6.4.1. Données pour évaluer la qualité des sols

La variabilité spatiale et temporelle des sols, à diversité des paramètres qui permettent d'en caractériser la qualité, et l'évolution des connaissances et des méthodes de caractérisation, se traduisent par une production importante de données sur les sols. Ces évolutions accentuent les problématiques de stockage, gestion de métadonnées, propriété et mise à disposition des données, interopérabilité entre systèmes d'information, qui sont cruciales à tous les niveaux (individuel, commercial, territorial, national et international).

Les données disponibles et bien d'ancres pour la France, sont principalement stockées dans le système d'information national sur les sols et sur l'évolution de leur qualité (cf. Encadré 7). Par ailleurs, des données locales couvrant des territoires de petite taille, peuvent être stockées dans d'autres échelles. Des bureaux d'études spécialisés dans l'évaluation d'un ou plusieurs indicateurs spécifiques (par ex. les démarcades), développant également leur(s) propre(s) base(s) de données. L'existence de telles données n'est alors pas nécessaire de manière centralisée, et la liberté d'accès n'est pas assurée.

La gestion centralisée des données assurée par le GIS Sol permet d'en contrôler la validité et la comparabilité en encadrant les méthodes de mesure et de calcul et liées, notamment sur la base de normes ISO. La plupart des paramètres mesurés dans le cadre de cette surveillance portent historiquement sur des caractéristiques pérennes de la qualité des sols. Leur intérêt est ainsi de fournir des valeurs d'existence à différentes échelles et pour différents types de contextes, et de rendre compte de tendances globales d'évolution. Mais de nouvelles mesures de résidus de pesticides (notamment organiques, voir le Tableau 9) et de microplastiques ont été intégrées dans le RMOS sur certains échantillons. Pour les indicateurs biologiques (par ex. les activités enzymatiques, la diversité bactérienne, fongique et à biomasse microbienne, l'abondance et la biodiversité des lombrics), des évaluations sur le RMOS ont permis de fournir des estimations de valeurs d'existence dans différents contextes.

La conservation des échantillons prélevés, assurée au Conservatoire européen des échantillons de sols (CES), situé à Dijon, permet de compléter la possession et l'analyse de l'évolution des préoccupations et des connaissances, à rebours des observations réalisées.

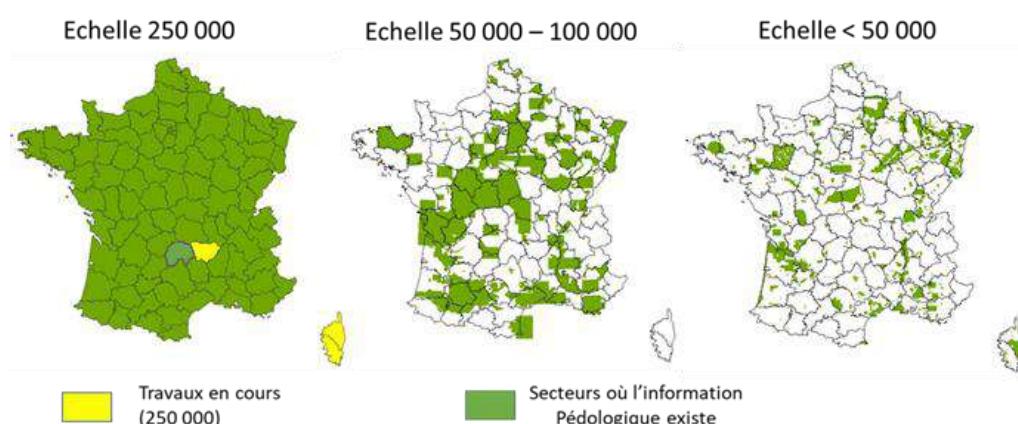


Figure 27. Dispersion de l'information pédologique par géolocalisation, par échelle pour la France métropolitaine  
(source : Landolt et al., 2024)

Enfin, l'interopérabilité entre systèmes d'information permet de relier les paramètres de sol à d'autres domaines, comme par exemple le Système d'information sur la nature et les paysages (SNP) ou les écosystèmes forestiers (données RFNFC/IFOR).

Ces dernières permanentes sont toutefois généralement de sols importants et font l'objet d'arbitrage sur la base d'une hiérarchisation des besoins<sup>41</sup>.

<sup>41</sup> [https://www.dgreq.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/le-paysage-en-france\\_0.pdf](https://www.dgreq.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/le-paysage-en-france_0.pdf) (consulté le 11/07/2024)

## Encadré 7. Le système français d'information sur les sols

Le système d'information sur les sols français est principalement dédié à l'analyse et à la gestion des sols, mais il fournit également des informations sur les sols et sur leur état de santé qualitatif (<https://www.agrinfo.fr/la-sante-des-sols>) au sens strict, ainsi que sur le potentiel éducatif des sols (<https://www.agrinfo.fr/la-sante-des-sols>). Il fournit également une information sur les sols et sur leur état de santé qualitatif (<https://www.agrinfo.fr/la-sante-des-sols>).

Il fournit également des informations sur les sols de programme (référence, géologie et conservation de sols (PGC), le Réseau de mesures de la qualité de sols (RMS)), le Réseau d'échantillonnage et d'analyse de type (RAT), le Gis de référence des phénomènes géologiques (GPRM) et la base de données des sols urbains (BDSoU).

**Le programme PGC.** pour suivre et évaluer l'évolution de la caractéristique des sols dans un espace déterminé.

- Le Réseau national pédologique (RNP) qui, 1 252 000 points pour environ 1 000 000 km<sup>2</sup>, couvre pratiquement 96 % de la surface française, avec quelques particularités de données, car la couverture nationale n'est pas uniforme (Laroche et al., 2024). Sur l'ensemble du territoire français, il existe environ 7 000 zones cartographiques de type (ZCT) et environ 77 000 types pédologiques de type (ZPT).
- Le réseau d'observation pédologique de la France (RNP), qui compte 1 100 000 et 1 35 500 points pour pratiquer l'échelle de certains paramètres dans un espace avec 36 000 à 24 000 km<sup>2</sup> des surfaces (Laroche-Delangle et al., 2024).
- Le secteur de référence (SR) qui, 1 76 000 échantillons des sols nationaux pédologique – l'environnement, géologie et géomorphologie, mais ne concernent le territoire français que de façon marginale.

Le niveau de consistance des terres est, en moyenne, moyen (consistance de type de la figure 27), mais assez variable (type d'usage, type de bonne tenue, type de la grande de culture, agencement des infrastructures, usage développement rural, etc.). Ensuite, il est très variable, en ce qui concerne les sols urbains.

Le répertoire pédologique du centre du programme PGC, qui suit l'ordre alphabétique de la répartition des sols selon l'échelle de caractéristique déterminée. Cette liste alphabétique est associée à une carte de référence, en forme de carte géologique (Carte hydrographique de France, DanoSol), jusqu'à 2 m de profondeur.

Les éléments pédologiques décrivent les observations faites sur le terrain, associant le nom du type de sol à l'usage et aux éléments pédologiques, avec de la variété de pédologique, qui démontrent l'homogénéité de grande pédologie qui constitue les terres. L'homogénéité des types de sols peuvent varier avec celle de l'usage.

**Le RMS.** offre un catalogue systématique pour le sols de 12 km, qui permet de recueillir des données de manière systématique homogène avec des caractères de précision et par granulométrie (l'ensemble du paysage).

**Le BDAT.** offre une liste de caractéristiques de sols (plus de 250 000 analyses), de laquelle résulte une liste qui associe le nom par lequel les sols sont désignés, principalement au niveau des agriculteurs. Les informations portent sur le potentiel pédologique, les propriétés de surface des sols culturels et peuvent être utilisées dans toute l'espace et dans le temps.

**Le GDETM** rassemble les résultats d'analyses, sur les éléments chimiques et minéraux, en fonction de l'agriculture, de l'industrie, de l'urbanisation, de l'exploitation minière, sur les émissions de sols prélevés, en fonction de l'origine, de l'âge, des types de géohénomènes, avec leur caractère de territoire. La SGRM comprend des sols plus de 17 400 sites référencés dans les catalogues (SGR). Des analyses prélevées dans le cadre d'études scientifiques ont en effet été intégrées.

**Le BDSoU** rassemble des données de sols et de roches, qui sont à distinguer sur les terrains culturels, de culture, ou non, pour générer un rapport – le programme national sols et géologiques – des sols et roches naturelles (roches, minéraux et gisements minéraux), et qui représente tout le fond pédologique et géologique.

### 6.4.2. Exemples d'évaluation d'indicateurs de la qualité des sols

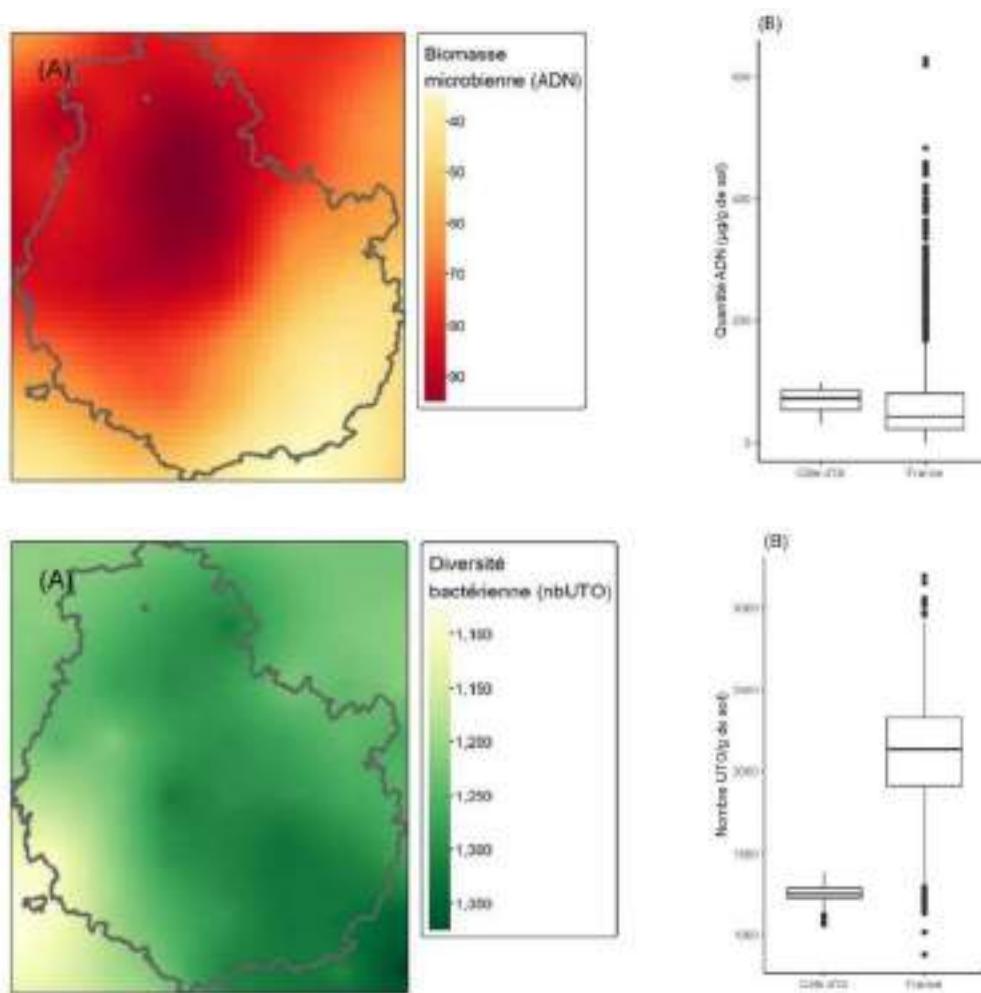
Le système d'information sur les sols sert à l'appui de l'évaluation, notamment pour fournir les valeurs d'existence qui servent de base à l'élaboration du référentiel d'interprétation des valeurs des indicateurs (cf. Section 5.4). Dans cette optique, un test a été réalisé pour établir dans quelle mesure les informations actuellement disponibles permettent de prioriser à

<sup>1</sup> <https://www.agrinfo.fr/la-sante-des-sols> (consulté le 26.11.2024)

L'évaluation des indicateurs prévus par la proposition de directive européenne Soil Monitoring and Resilience, et de quelques indicateurs complémentaires, et se préciser que quelles métriques à prendre pour réaliser de telles évaluations.

#### ▪ Évaluer des indicateurs microbiens à l'aide de données du RMDS

Des données d'indicateurs biologiques, nécessaires à l'évaluation de l'état des sols agrochimiques des sols, sont déjà disponibles en France. La Figure 25 présente la biomasse microbienne et la diversité bactérienne évaluées sur le territoire de la Côte d'Or par les données RMDS, et comparées aux valeurs nationales. On constate que si la biomasse microbienne est légèrement supérieure, en moyenne sur le département de la Côte d'Or, à la moyenne nationale, la diversité est, quant à elle, inférieure à la moyenne nationale. La répartition des 2 paramètres est hétérogène sur le territoire, et différente pour les 2 indicateurs : l'abondance est plus élevée au nord-est alors que la diversité microbienne est plus élevée dans la partie sud-est.

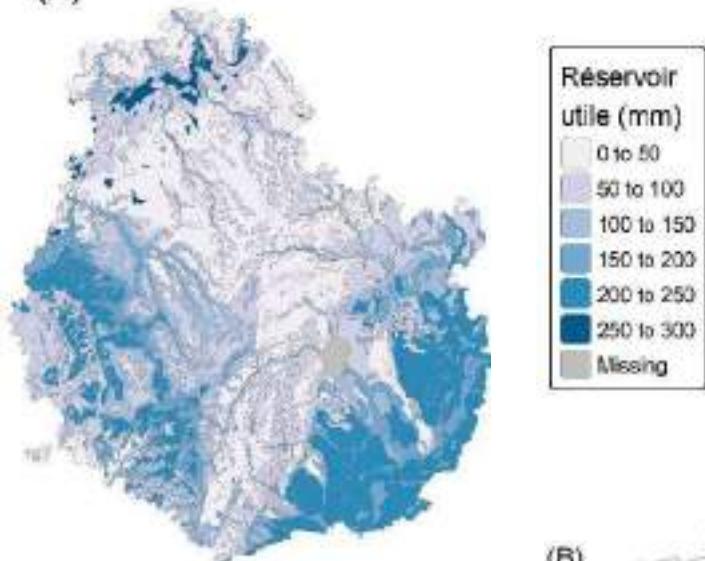


**Figure 25.** Biomasse et diversité microbiennes dans les sols de la Côte d'Or (évaluations du RMDS) ; cartes et comparaison aux données nationales du SolsDB

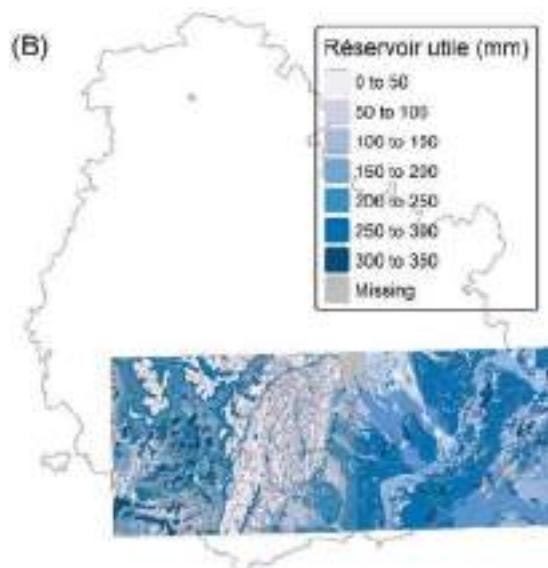
#### ▪ Évaluer le niveau de dégradation des sols au sens de la proposition de directive européenne Soil Monitoring and Resilience

La proposition de directive précise, pour certains indicateurs, le ou les seuls dérivatifs au plus haut niveau de dégradation (voir Annexe 2). La masse et l'unique appartenante des horizons arénaires constitue, par exemple, un indicateur du niveau de lessivage arénier. La Figure 26 présente l'évaluation de cet indicateur sur le territoire de la Côte d'Or : elle examine la proportion superficielle des types de sols dont dérives comme cassés sur la zone d'étude. On observe que très peu de sols sont donc cassés comme dégradés vis-à-vis du lessivage profond à l'exception néanmoins que quelques sols au nord-ouest du territoire.

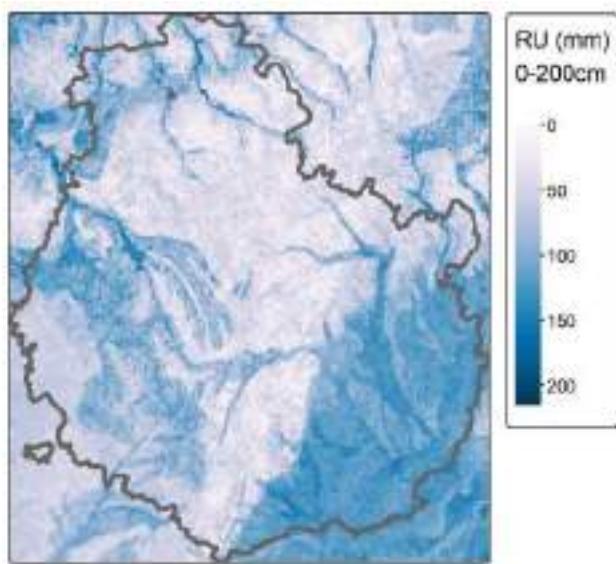
(A)



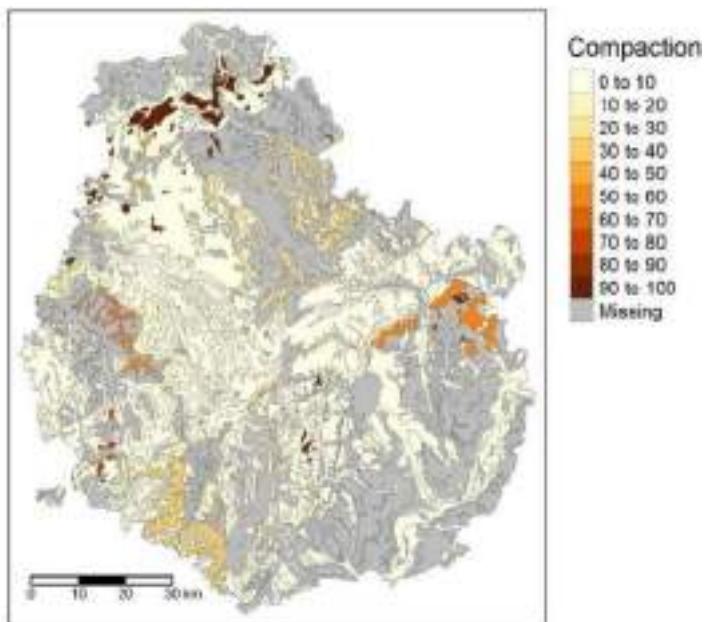
(B)



(C)



**Figure 30.** Géolocalisation et analyse régionale. A: Distribution spatiale des réserves de ruissellement (250 609 km² couvert = 125 000); B: Distribution spatiale des réserves (P<sub>5</sub> à P<sub>10</sub>) (35 000 km² couvert = 119 cm); C: Distribution spatiale de la rétention de la surface (0-200 cm) (couvert = 202 cm).



**Figure 29.** Impact des changements de régulation par les agents sur le déplacement des citoyens (Résultat 1), en changeant les lois de la ville élégante. Les séquences sont de nature équivalente proposées par L. S. Ullmaling et Lam.

- Choisir une base de données spécifiques pour évaluer un indicateur

Même si les données sur les sols sont nombreuses (voir Encadré 7), il n'est pas toujours facile de déterminer celles qui sont les plus à même de produire un résultat cohérent. La Figure 20 ci-dessous montre l'exemple de l'évaluation du Réserveur en eau utilisable Maximum, calculé par une fonction de pédotransfert à partir soit du 533 au 1 250 000, soit de l'indice pédologique de France à 1 250 000. Si les deux ensembles semblent identiques, l'évaluation en un point donné peut être légèrement différente, sans que pour autant la différence soit fausse.

C'est donc bien en fonction de la précision recherchée et de l'utilisation finale de l'éau naturelle qu'il faut sélectionner le jeu de coefficients à utiliser. Cependant, pour compléter la démarche de l'utilisateur, le facteur 10 synthétise les évaluations théoriques que l'on peut réaliser en fonction des données disponibles.

**Tableau 10.** Dispersion des éléments de la base au principal en fonction de la quantité des éléments dispersés dans cette base et de leur densité et de celle des éléments dispersés dans les autres bases de la bétail en élevage et dans les milieux à pasturage des animaux domestiques

\*U.S. Patent No. 3,635,770.

### 6.4.3. Pour aller plus loin

Il ressort des travaux analysés dans le cadre de cette étude, que les données sur les sols actuellement disponibles en France permettent d'évaluer la plupart des indicateurs identifiés pour caractériser les fonctions des sols et la qualité/santé des sols. Les principaux enjeux restent néanmoins liés à la diversité des types d'usages et types de sols et de climats couverts, et dans la temporalité des mesures dans le temps. En effet, augmenter la fréquence des mesures de suivi de certains indicateurs permettra d'en mieux caractériser et d'expliquer les changements environnementaux inédits qui mettent aujourd'hui en jeu la qualité des sols.

Dans cette optique, les suivis de terrains sur longue durée servent de base pour l'enracinement et la validation des nouveaux outils qui permettent de capter, dans l'espace et dans le temps, le renouvellement des données. Il s'agit notamment des outils de suivi et télé-détection (cf. Section 5.3.3) de plus en plus utilisés en lien avec les procédures d'intelligence artificielle. Dans une autre orientation, les Sciences et recherches participatives (SRP) contribuent à un tel renouvellement (cf. Section 7.1) et couvrent une grande diversité de contextes : agricoles (par ex. : GFVT<sup>43</sup>), urbains et périurbains (par ex. : projet RPPV-II<sup>44</sup>) ou encore les jardins (par ex. : projet Arcibiodiv<sup>45</sup>). Dans le cas particulier des lombaries par exemple, l'GFVT a permis de collecter 6 920 observations en 9 années, soit une moyenne annuelle de 767 observations alors que la recherche seule ne permettrait de collecter au maximum entre 20 et 50 observations par an avant 2010. Cette participation active a institué une base de données du projet LandWissen<sup>46</sup> qui va permettre d'aboutir prochainement à des valeurs de références contextuelisées à un grain fin (contextes agro-pédo-climatiques) et couvrant l'ensemble du territoire national.

<sup>43</sup> <https://www.seneca.fr/centres-de-recherche/gfvt/> (consulté le 22/11/2017)

<sup>44</sup> <http://www.ville-montpellier.fr/la-tete-a-chaud/> (consulté le 22/11/2017)

<sup>45</sup> <https://www.larca.com/projet-arcibiodiv/> (consulté le 22/11/2017)

## 7. Enseignements et pistes de recherche

### 7.1. Récapitulatif des principaux enseignements

#### 7.1.1. Les qualités attendues du sol

##### ▪ Intérêt croissant pour la dynamique écologique des sols

La bonne qualité est suivie suivant des apprêts diverses. Le moins classiquement, elle correspond à l'adéquation à un usage. Un sol dont la notion de bonne qualité est ainsi liée à pour l'agriculteur et le forestier, stable pour le constructeur, exempt de polluants pour l'habitant, riche en biodiversité pour le naturaliste... Celle énumération fait apparaître des antagonismes. Par exemple l'apport de fertilisants en engrangera maximise la productivité agricole tout en compromettant potentiellement la qualité de l'eau et la diversité des organismes du sol. De même, l'assèchement des zones humides répond à un objectif de production agricole et de lutte contre les vecteurs de maladies, mais compromet les fonctions hydrologiques des sols avec de graves conséquences déleteres pour agriculture et la santé humaine. Le développement des connaissances sur les dégradations du climat et de la biodiversité et sur leurs conséquences pour la sécurité des activités humaines a conduit à poser davantage d'attention aux dynamiques écologiques qui régulent et préservent plus globalement de telles qualités. La compétence hydrologique du sol, ainsi que la compréhension de ses interactions avec les composantes physiques et chimiques, ont ainsi fait l'objet d'un intérêt croissant.

##### ▪ Distinction entre qualité et santé

La notion de santé des sols connaît un essor, notamment dans les cadres internationaux, apportant à une meilleure préservation des sols (ONU, UNEP) et sur la dernière décennie dans la littérature scientifique internationale. Elle s'inscrit dans une vision plus holistique du fonctionnement écologique des sols sous la qualité, qui correspondant plus classiquement à son adéquation à un usage. Certains travaux proposent en outre de considérer la santé comme un niveau de fonctionnalité parfaitement permis par le type de sol considéré (restant à ces valeurs communément observées pour l'ensemble des sols du même type), et la santé comme le pourcentage d'ajustement de ce niveau de fonctionnalité effectivement observé du fait des pressions anthropiques exercées plus particulièrement sur le sol étudié. À l'heure actuelle, ces connaissances manquent toutefois pour quantifier cette ratio sur l'ensemble des fonctions et suivant différentes hypothèses de perturbation, sachant que la situation de référence « sol non perturbé » n'est, pour de nombreux types de sols et notamment en France, plus disponible dans la réalité.

##### ▪ A la recherche d'une approche générique de la qualité : les fonctions des sols

Les sols sont le lieu de réalisation d'un nombre très élevé de processus qui contribuent à réaliser et réguler les grands cycles hydrobiogéochimiques indispensables au maintien de la vie sur terre. Ces processus s'inscrivent dans des échelles d'échelles couvrant tout l'éventail des dimensions spatiales et temporelles (par ex. l'évolution rapide et très locale des communautés de microorganismes et de leur métabolisme, et l'évolution plus lente qui en résulte à l'échelle planétaire de la teneur de l'atmosphère en gaz à effet de serre). La notion de fonction écologique est un concept permettant de structurer l'analyse de ces processus en assemblant ceux qui ont entre eux le plus d'interactions.

Les fonctions écologiques des sols ont donc été choisies dans cette étude comme objet d'évaluation de la qualité et de la santé des sols. Elles constituent en effet un compromis entre une approche anthropocentrique trop réductrice (car ne reposant sur une partie des dimensions de la qualité des sols), et une approche écosystémique moins directement utilisable pour la décision (car en écologie tout objet a une pertinence écosystémique, il n'y a pas de « bonnes » ou « mauvaises » qualités de sol).

L'évaluation des fonctions écologiques est ainsi considérée comme une approche pouvant être commune à l'ensemble des types de sols et d'usages. L'intérêt de cette généralité est notamment de mesurer ou estimer les impacts des changements d'usages (entre espaces naturels, agriculture, sylviculture, urbanisation) et d'en tenir compte pour les choix fonciers.

Cette approche par les fonctions est toutefois moins souvent en rapport avec la valeur patrimoniale de la nature et des sols. En effet, évaluer la qualité des sols à la seule aune de leur fonctionnalité met sur le même plan ces sols naturels dont les fonctionnalités sont déjà préservées et des sols construits présentant les mêmes résultats dans la mesure des fonctions.

Enfin, une perspective enracinée émergente est proposée en s'inspirant de la notion de rareté fonctionnelle utilisée en écologie. Elle consiste à considérer, à l'échelle d'un territoire donné, les unités de sol présentant un profil fonctionnel original et rare par rapport à l'ensemble des sols du territoire.

#### ▪ La qualité du sol, une part souvent négligée du foncier

Agiles des dernières dé focalisation sur la productivité des sols, les autres fonctions qu'ils assurent et leurs liens avec et les avantages qu'en tire la société commencent à être reconnus. Dans le domaine agricole, des pratiques sont spécifiquement promues pour la préservation des différentes fonctions des sols comme par exemple, la réduction du travail du sol, intégration des prairies dans les rotations, ou l'arbre dans le paillage. Dans le domaine de l'urbanisme, l'enjeu de limiter l'héritage des fonctions du sol est désormais inscrit dans le droit. Enfin, des initiatives reliant des ressources scientifiques et une implication citoyenne ont permis ces dernières années de développer une sensibilité aux enjeux liés aux sols.

Pourtant, la valeur économique des terres n'a rien à voir avec ces cas très particuliers (cachettes, sites AOC, par exemple) d'indicateurs de qualité des sols. Ce sont les critères relatifs au foncier qui préminent notamment : la proximité des bassins urbains, infrastructures, filières économiques, et dans une moindre mesure, la valeur agronomique au regard de productions plus ou moins bien valorisée (veger, vignes, céréale, prairie, etc.).

À l'heure actuelle, les modalités de planification de l'urbanisme tiennent peu en compte la qualité écologique des sols, au-delà des démarches volontaires de certaines collectivités associées à des projets de recherche (M.IGE, L.O.U.A, ISOLET, etc.). Même lorsque le droit se veut attentif à la qualité des sols, comme dans le cadre des opérations d'aménagement foncier, sa prise en compte s'avère peu décisive dans les arbitrages finaux, par comparaison aux enjeux socio-spatiaux du foncier. Pourtant, à travers l'application de régimes juridiques prélevant d'autres enjeux tels que la lutte contre le changement climatique, la préservation des zones humides ou de la qualité de l'eau, alors le contrôle fait par l'administration du marché des fonctionnalités du sol est manifeste.

### 7.1.2. Le système d'indication : une finalité, des indicateurs et un référentiel d'interprétation

En amont de l'interprétation de chaque indicateur, une stratégie adéquate doit être élaborée en fonction de la finalité de l'évaluation, en ce qui concerne notamment la complémentarité entre les indicateurs utilisés, leur éventuelle pondération, l'échantillonnage des mesures, le traitement statistique et/ou cartographique des résultats. L'articulation de l'ensemble de ces éléments constitue le système d'indication.

La présente étude met en évidence les étapes de la démarche d'évaluation au cours desquelles des choix doivent être assumés par l'utilisateur des résultats. C'est à partir de ces choix que l'expertise scientifique peut ensuite décliner les options méthodologiques pertinentes.

#### ▪ La finalité : une base à mieux expliciter

Etape souvent négligée, expliciter la finalité de l'évaluation est pourtant indispensable pour sélectionner les indicateurs pertinents, reconnaître le caractère temporel et spatial de leur valeur et prendre en compte celle des types de sols, de climats et d'usages. Par exemple, une évaluation visant à établir un soutien dans le terrains des fonctions de l'environnement des sols d'un territoire sera forcément de manière très différente d'une étude localisée visant à choisir l'implantation d'un projet industriel, ou d'un diagnostic local identifiant les impacts sur les fonctions écologiques des modalités de gestion d'un site pour y appporter des ajustements. Or, il est constaté que dans la littérature scientifique, le choix des indicateurs et la définition des modalités de leur interprétation sont rarement explicités au regard de la finalité. Les études s'inscrivent le plus souvent dans un domaine d'utilisation donné (par ex. agriculture, forêt, urbanisme), et s'appuient sur des pratiques usuelles sans les relier à un cadre théorique ou méthodologique.

#### ▪ Acquis stabilisés pour la plupart des indicateurs

La liste des paramètres élémentaires qui interviennent dans la caractérisation et l'évaluation de la qualité des sols semble bien stabilisée dans la littérature, et permet d'identifier une cinquantaine d'indicateurs principaux. Compte tenu de l'ancériorité continue du travail et de la mise à disposition des données sur ces indicateurs, une première base de connaissances permet de procéder à l'évaluation de la qualité des sols dans ses dimensions physiques, chimiques et biologique pour le territoire français. Pour approfondir cette évaluation dans une approche basée sur les fonctions écologiques des sols, des indicateurs ont été identifiés comme en maturation au cours du développement, notamment des indicateurs analogiques (v. *voir Fiches de recherche*)

#### ▪ Questions débattues sur les méthodes de mesure ou d'estimation

Le degré d'homogénéisation des méthodes est un sujet récurrent de discussion. C'est un sujet important car les écarts constatés entre ceux-ci peuvent être davantage liés à des méthodes de mesure différentes qu'à des réalisations différentes. En ce qui concerne les méthodes de mesure, leur standardisation adossée à des normes est surveillée pour éviter les erreurs d'interprétation. Une réflexion est ainsi conduite et reste encore ouverte, sur les éléments ou étapes méthodologiques les plus pertinents à standardiser. L'objectif est d'obtenir des résultats normalisés et comparables tout en préservant la flexibilité nécessaire à une bonne adéquation des pratiques scientifiques aux objectifs de chaque étude et aux particularités du territoire.

Le degré d'agrégation de l'information produite fait également l'objet de points de vue divergents. Des résultats exprimés sous la forme d'une diversité d'indicateurs évoluant suivant des dynamiques qui sont parfois contrastées ou contradictoires, peuvent nuire à la possibilité pour des utilisateurs non-experts d'en tirer des enseignements. Ainsi dans ces cadres très globaux de gouvernance et de communication (OMM, I.F., objectifs nationaux relatifs à l'artificialisation), les appels sont régulièrement tendus à l'élaboration d'un index unique permettant de communiquer sur l'évolution globale de la qualité des sols. Les propositions qui en découlent (par exemple baromètre de la dégradation des sols au niveau UF, artificialisation nette au niveau national) font malheureusement consensus. Elles présentent le risque d'une surpondération de certaines dimensions de la qualité, ou de compensation entre dimensions avec tout ce manège antagoniste au risque de rendre invisibles certains types de dégradation. Ainsi, l'information agrégée peut être associée à des résultats élémentaires sur chaque sol cible pour permettre une explication des évolutions observées et l'identification des possibilités d'amélioration.

La question des incertitudes est également cruciale pour une interprétation pertinente des résultats de l'évaluation. Les méthodes existent pour quantifier les incertitudes liées aux méthodes de mesure, de calcul, et des marges de progrès devraient permettre leur exploitation plus systématique dans les planifications sectorielles. Cette étape permettra en effet de mieux saisir ces incertitudes lors des opérations d'aggrégation et de spatialisation.

Enfin, les concepts et modèles établis sont les liens entre une fonction écologique et ses indicateurs sont rarement établis. Le choix des indicateurs est le plus souvent effectué sur des bases empiriques.

#### ▪ Lacunes à combler sur le référentiel d'interprétation des indicateurs

Les valeurs obtenues pour un indicateur n'ont du sens qu'au regard du référentiel d'interprétation associé. Ce lien est établi en tenant compte de la finalité poursuivie, et du contexte pédagogique de l'évaluation. Evaluer nécessite de commencer par caractériser la qualité du sol connue à, sans une approche descriptive à partir des valeurs d'existence. Si la finalité poursuivie est en contre-normative, c'est-à-dire que l'on cherche à porter un jugement sur la plus ou moins bonne qualité du sol connue pour décider des mesures de préservation ou de restauration à mettre en œuvre, les valeurs des indicateurs seront comparées à des valeurs seuil établies.

Les valeurs d'existence, seuls établis, sont les valeurs de référence. Elles dépendent de la situation de référence au regard de laquelle l'état du sol est évalué. Les modalités de choix de la situation de référence ont été récapitulées, et font l'objet de questions en cours non résolues :

- Partir d'un objectif politique (par ex. limiter les risques pour la population d'exposition à des polluants). Les valeurs peuvent alors être ciblées suivant le pays ou la région.

- Partir d'un objectif de gestion (par ex. un objectif productif pour un exploitant agriculteur forestier), sachant qu'il y a un biais à considérer le seul bénéfice productif comme reflétant la qualité du sol. Cela ne permet pas de déterminer à partir du rendement liée à la qualité du sol de celle qui est liée aux intervenants humaines, par exemple l'apport d'inputs. En effet, dans cet exemple, un sol de risil autre qualité peut présenter des rendements très élevés par hectare dans le cas d'une conduite économique en intrants et en aménagements
- Viser l'état d'un sol de même type non perturbé (ou « naturel »), même si dans les faits une telle situation reste souvent difficile notamment dans les territoires européens, car les activités humaines et les évolutions des écosystèmes se sont conjuguées à travers l'histoire. L'évaluation non perturbée considérée comme référence est ainsi bien souvent une situation reconstituée par modélisation
- Repérer scientifiquement les seuils de changement d'état de l'écosystème sol. Dans une approche par les fonctions, il s'agit de repérer les points de basculement écologique au tour desquels certaines fonctionnalités peuvent significativement dégradées ou améliorées. Ce domaine de recherche est encore très ouvert, en lien avec les travaux en écologie sur la dynamique des écosystèmes.

En pratique, la plupart des seuils sont connus dans la littérature scientifique provenant de la distribution statistique des valeurs d'existence. Le repérage des valeurs seuils est ainsi progressivement amélioré grâce à la compilation continue des bases de données. Un sol est alors considéré comme en « bonne santé » lorsque l'est dans l'intervalle normal des valeurs existantes pour l'environnement sol comparables. Cette stratégie d'évaluation au regard de l'existant est mise en œuvre facile de mieux, mais constitue un point de vigilance pour l'interprétation des résultats, car elle n'a rien de compte du niveau de dégradation ou de régénération de l'ensemble des sols qui font référence. En effet, si les sols qui font référence ont déjà été dégradés, le sol étudié sera considéré comme présentant un état correct même si l'a été également dégradé, et inversement pour un ensemble de sols qui aurait été amélioré.

La question se pose différemment lorsqu'il s'agit d'évaluer dans une situation donnée, les effets dans le temps de pratiques de gestion mises en œuvre. Dans ce cas la situation de référence est clairement l'état du sol au démarquage de l'étude. La question est alors davantage liée à la possibilité de discerner les effets des pratiques d'une évolution liée à des facteurs tels que les changements climatiques.

#### ▪ Les données : un point-clé de l'opérationnalité

La disponibilité de données de référence servant de base comparative pour caractériser la qualité d'un sol reste l'un des freins majeurs à la mise en œuvre opérationnelle du système d'indication. Certains indicateurs n'ont pas de valeurs seuils car celles-ci sont dépendantes de l'usage et du contexte, et les bases de données existantes ne sont pas consolidées à un niveau suffisamment fin pour les étudier. À ce jour en effet, les valeurs seuils proposées sont le plus souvent globales. La France dispose d'un système d'information dont la performance est exemplaire au regard d'autres pays (cf. Encadré 7). En revanche, les valeurs d'existence peuvent être relevées dans des bases de données spécifiques, ou dans des articles scientifiques. Mais compte tenu de la diversité des gradients pédologiques et climatiques et d'occupation des sols rencontrés sur le territoire, les bases de données restent à améliorer pour une bonne couverture de cette diversité, dans l'espace et dans le temps. Peu de données sont disponibles en ce qui concerne plus particulièrement les sols urbains.

En outre, pour que le système français de suivi et de gestion des connaissances sur les sols contribue pleinement à l'objectif à long terme des indicateurs, à libre accès à l'ensemble de ces données pour les utilisateurs tiers à assurer.

### 7.1.3. Vers un régime intégré de préservation de la qualité des sols

#### ▪ Une définition de la qualité pour améliorer la sécurité juridique

Les études de droit mettent en évidence l'absence de définition juridique de la qualité du sol et les enjeux de : articulation du droit et de sécurité juridique qu'il existe une qualité des sols fait ainsi l'objet d'un thème paradoxal dans les instruments de gouvernance : tout en étant reconnue comme condition fondamentale de la possibilité de vie et d'activité des êtres humains, elle reste indéfinie, incommeasurable, et donc largement absente des règles normatives.

Progressivement, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme intègrent ces concepts issus de l'écologie et des sciences de l'environment en général. L'enjeu est donc du concept de fonction : la littérature juridique en particulier, comme le droit positif français et européen, font directement référence au bon état écologique des milieux s'agissant de l'eau et l'air, mais à ce stade pas encore qui concerne les sols.

Fait à part, si bien que les critères définissant justement la bonne qualité d'un sol ne sont actuellement pas établis, il est d'ores et déjà possible de tenir compte des caractéristiques pédologiques pour y associer des dispositifs visant à préserver l'environnement.

#### ▪ Manque de recul sur la restauration écologique des sols

Les sols ont une capacité de résilience face à leurs fonctions écologiques, mais passer certains seuils, les dégradations sont irréversibles, ce qu'on appelle alors opérations de restauration écologique. La principale spécificité des sols dans le domaine de la restauration écologique est qu'ils ont une dynamique d'évolution beaucoup plus lente que celle des successions écologiques plus directement observables. Le retour effectif des fonctions des sols peut ainsi intervenir sur un pas de temps supérieur à celui nécessaire à l'apparition de certaines biomarques végétales. Le pas de temps du droit et des politiques publiques risque d'être en inadéquation avec les exigences de la mesure d'une restauration effective des fonctions du sol. Des indicateurs de qualité du sol sont ainsi à prévoir pour juger effectivement l'efficacité de restauration.

Les indicateurs de qualité des sols ne peuvent toutefois pas à eux seuls juger de la restauration écologique dont le protocole de suivi devra nécessairement être enrichi d'indicateurs écologiques pour l'ensemble de l'écosystème, et d'indicateurs économiques, sociologiques et culturels. Ces derniers seront déterminants dans la pérennisation d'une telle opération, lorsque le pourra notamment être garantie par le recours à des mécanismes de contractualisation ou de maîtrise financière affectée à la santé du sol.

Les travaux scientifiques qui documentent de telles trajectoires ont été réalisés jusqu'à présent sur des durées qui ne permettent pas de conclure quant à l'effectivité de la restauration écologique des sols étudiés. Il y a ainsi un manque de recul sur les opérations d'ingénierie pédologique qui amène à la prudence. Dans cette optique, et suivant la séquence faire-reduire-compenser (FRC), la priorité doit être accordée au recyclage des surfaces déjà dégradées plutôt qu'à ces stratégies de restauration mises en œuvre en compensation de toutes les dégradations.

#### ▪ Calibration des dispositifs incitatifs

L'éditeur en droit connaît plusieurs formes et est contrôlé par différentes autorités, publiques (Etat et sol en propriété) comme privées. Si demain la santé des sols était consacrée comme un objectif juridiquement contraignant et qu'un système d'incitation était créé pour contrôler sa réalisation, il appartiendrait au législateur de décrire de la sorte un régime de police administrative spéciale ou de mécanismes incitatifs sous forme de contrats ou de certifications, les deux n'étant pas exclusifs l'un de l'autre, mais renvoyant à des logiques d'adhésion différentes.

La littérature économique s'intéresse à la calibration en proportion des instruments incitatifs juridiques car elle fait que les acteurs de la dégradation des sols ne sont souvent pas ceux qui en subissent le plus fortement les conséquences. Celles-ci peuvent se reporter dans l'espace à diverses échelles (par ex : coulées de boues résultant de pratiques qui favorisent l'érosion, pollution résultant de la perte d'infrastructure, impacts sur le climat tel que réchauffement résultant des émissions de GES, régression résultant de la perte de la capacité d'absorption de l'eau), ainsi que dans le temps (sachant que parallèlement dégradées, conséquences futures des dégradations présentes). Les régulations portant sur la qualité des sols seront d'autant moins justifiées que leurs conséquences économiques rendront plus sévères les contraintes et les rendront d'autant plus performantes que les reposent sur des données environnementales et économiques fiables.

L'information sur la qualité des sols est à moi à plusieurs titres un élément clé tant pour les usagers directs du sol que pour ceux qui, sur un territoire donné, voient leur cadre de vie modifié.

#### **• Lacunes de connaissances sur les conséquences des usages et pratiques sur les sols**

La littérature rend compte de la pertinence de baser les incitations sur ces négociations de moyens (usages, pratiques), sous réserve d'améliorer et actualiser les fondements scientifiques sur lesquels leur définition repose, et d'assurer la cohérence globale des dispositions en cours en œuvre. En effet, les négociations à préserver la qualité des sols s'appuient, à de rares exceptions, sur des connaissances empiriques et des expérimentations concrètes dont les résultats sont ensuite extrapolées, qui établissent certains usages et pratiques comme bénéfiques pour la qualité des sols. Mais le résultat réellement obtenu n'est que très rarement vérifié. Dans certains cas, les connaissances scientifiques sont défaut pour procéder à l'évaluation de l'impact réel (par ex. stockage de carbone). Des améliorations sont alors à apporter à la fois dans le domaine des méthodes pour certains indicateurs, et dans le domaine de la compréhension du lien entre la pratique mise en œuvre et le résultat observé en situation, tout en tenant des autres paramètres intervenants (par ex. les changements climatiques).

#### **• Importance de l'implication des acteurs**

Le lien est désormais établi entre la qualité des sols et des domaines tels que par exemple les phénomènes d'inondation, et la qualité de vie procurée par exemple par les îlots de fraîcheur et ville ou la diversité des paysages. Ce point d'entrée constitue un levier majeur et concret de sensibilisation.

Le système d'indication crée un espace de dialogue aspirant à impacter, dans le développement de la connaissance et dans l'action, l'ensemble des usagers d'un sol. C'est pourquoi l'est si important qu'il ne se limite pas dans sa mise en œuvre, à des politiques publiques sectorielles, mais qu'il serve au contraire d'outil intégrateur de problématiques d'alimentation, d'urbanisation, de changement climatique, etc. Cette appropriation des enjeux se poursuit avec la hiérarchisation collective des priorités concernant les fonctions des sols.

Faire à la complexité du fonctionnement du sol et aux questions soulevées par la définition de sa santé, la littérature scientifique souligne l'intérêt des dispositifs participatifs. L'inclusion des acteurs dans l'élaboration, la réalisation et l'interprétation du suivi, favorise une perception partagée de la qualité et de la santé des sols, et contribue à réguler les rapports de pouvoir. Le développement de kits et manuels pédagogiques de terrain peu coûteux en équipement, ainsi que la mise en place de structures d'animation (telles que des living labs, par exemple) sont attendus pour développer les possibilités d'implication et des lieux d'échange autour du sol, de ses usages et de sa santé.

## **7.2. Pistes de recherche**

#### **• Approfondir l'approche par les fonctions**

L'appréciation de la qualité des sols par la réalisation de ses fonctions est bien adaptée à des démarches collaboratives pour la préservation de la qualité des sols. Elle permet de mettre en évidence les adénariats sol-usages, les compromis entre fonctions, ainsi d'en faire les arbitrages en termes de choix. Elle est en revanche moins bien adaptée au survol sur un territoire (ou micromilieu), où il implique de dépasser certaines difficultés comme la prise en compte de différentes fonctions dans un résultat unique, ou le fait que le seul indicateur fonction soit le plus souvent très difficilement modélisable, et ce ce n'est pas des bases empiriques. Il reste en outre difficile de distinguer les indicateurs correspondant à des facteurs qui déterminent la réalisation de la fonction, de ceux qui mesurent directement cette réalisation.

Pour autant, à l'image de l'écologie fonctionnelle, il apparaît que la biologie fonctionnelle est un domaine de recherche susceptible d'appartenir au dossier difficiles et dans lequel beaucoup reste à faire. Mieux documenter la relation entre la réalisation des fonctions qui renvoie à des indicateurs encore peu matures, et les déterminants, plus faciles à mesurer, suppose alors :

- la définition et la sélection des indicateurs de réalisation, pour lesquelles la présente étude fournit une base de travail
- le développement d'un réseau de mesure de la fonctionnalité des sols, qui aurait moins volonté à couvrir de manière non ciblée toutes les situations envisageables, qu'à servir de jeu de données d'apprentissage et de validation. Ce jeu pourrait notamment s'appuyer sur les réseaux de dispositifs expérimentaux de longue durée existants dans lesquels nombre de fonctions sont étudiées et de à寿vies et dont il s'agirait alors de poursuivre la bancalisation.

- Le développement de stratégies de modélisation et leur calibration sur les situations mesurées (point précédent)
- L'extension des modélisations sur l'ensemble des points géographiques de suivi des déterminants où elles mettent en jeu, toute sur la totalité du territoire français en se basant sur les cartes numériques des sols par exemple

#### **▪ Equilibrer le corpus scientifique dominé par les problématiques agricoles**

La littérature scientifique traitant de ce qui est des sols porte très majoritairement sur des problématiques agricoles. En conséquence, la sélection des indicateurs et le calibrage des valeurs de référence sont proposés fréquemment dans une optique de réponse à ces problématiques agricoles. C'est en effet dans ce domaine que les conséquences des régulations sont le plus directement perçues par les acteurs, notamment en ce qui concerne les propriétés dynamiques qui sont les plus sensibles aux modifications de gestion des sols. Or le développement des connaissances sur les conséquences à long terme de la généralisation et de l'intensification des pressions anthropiques sur les sols montre la nécessité d'élargir leur domaine d'étude. Par exemple, des espaces peu productifs comme les landes et zones humides remettent parmi leurs fonctions hydrologiques, écologiques et climatiques essentielles. Les sols urbains sont majoritairement abordés sous l'angle des risques pour la santé humaine associés aux pollutions, des risques d'inondation ou d'instabilité de la structure du sol et très peu sous l'angle de leurs fonctionnalités écologiques. Les sols forestiers font l'objet d'une préoccupation importante car des thématiques assez oubliées telles que l'érosion et le任期ement, qui nécessitent le développement d'outils spécifiques adaptés à la difficulté d'accès de ces terrains.

#### **▪ Développer les indicateurs biologiques**

Si une batterie d'indicateurs biologiques existe et est plus ou moins reconnue depuis 10 ans, on peut aussi noter l'absence de mobilisation de certains de ces indicateurs. Les organismes du sol et la végétation jouent pourtant un rôle important dans le réseau complexe d'interactions qui existent entre eux et avec le milieu environnemental (abiotique), contribuant au maintien d'une multitude de services liés au fonctionnement du sol. Il apparaît donc nécessaire d'élargir la palette de indicateurs mobilisés dans les évaluations de santé des sols. Certains organismes pourtant peu prisés dans les diagnostics de santé des sols, sont connus comme représentant un poids important dans la biomasse de l'édaphon<sup>27</sup>, comme c'est le cas des protozoaires, ou comme jouant un rôle critique pour le fonctionnement du sol comme par exemple les enchytrées, ou les fourmis. Il apparaît aussi important de prendre en compte les organismes altérant les fonctions, ainsi certaines larves d'insectes psychrophages consommant des racines végétales (par ex. larves de tauvois ou de barrelet) dont aucun siège n'est présenté en vulgarisation, un effet de crise sur le développement de la végétation. Enfin, au-delà de l'indicateur lui-même, ce sont aussi de nouvelles méthodes qu'il convient de développer, sur la complexité des interactions biologiques dans les sols et sur le lien avec les fonctions, comme cela est développé en milieux aquatiques.

Les approches par réseau trophique et par traits fonctionnels, développées en écologie et applicables aux communautés du sol, sont généralement considérées comme particulièrement prometteuses pour dépasser la classique caractérisation de la structure des écosystèmes au profit de leur fonctionnement. Basées sur des critères morphologiques plus ou moins simples (par ex. forme et taille des pièces mortes ou couleur et taille des organismes), elles ont abouti à la création de groupes écologiques ou groupes fonctionnels regroupant différents taxons (par ex. nématodes, collemboles, acariens, vers de terre) les approches partagées permettent en outre de séparer les contraintes liées à la détermination à l'échelle de l'espèce qui pose souvent difficulté. Elles constituent également une piste de recherche sur les microbes en s'appuyant sur la caractérisation de l'ADN du sol, mais se heurtent souvent à la difficulté à tel et aussi en taxonomique et fonctionnelle de groupes de fonction. Leur développement reste toutefois limité à la description des composantes vivantes des écosystèmes, mais n'a à notre connaissance, avoir été appliquée au sol sur la base de ses fonctions, en intégrant ses composantes abiotiques et biotiques.

#### **▪ Convenir d'une métrique pour la charge polluante globale**

Les concentrations en polluants sont rarement incluses dans les indices globaux de qualité des sols, et constituent un jeu d'indicateurs séparé. Les polluants les plus étudiés sont les éléments traces métalliques et métalloïdes (ETMM) et certains

<sup>27</sup> : cependant ensemble ces organismes jouent dans le sc

polluants organiques (HAP, pesticides). Les polluants dits émergents (par ex : micro et nanoplastiques, nanoparticules manufacturières, PFAS) sont très rarement, voire jamais, pris en compte. Certaines approches globales de la pollution s'appuient sur des indicateurs biologiques utilisant des organismes (par ex. les escargots avec l'indicateur de somme des excès de transfert - SET-test) ou les plantes avec la Charge métallique totale - CMT(végétaux) dont la sensibilité permet de rendre compte de la contamination par les polluants et de leur biodisponibilité. Il reste dans un champ de recherche ouvert sur la définition d'indicateur permettant d'apprécier la charge globale en polluant dans les situations de pollution diffuse.

#### ▪ Développer des techniques non destructrices

La télédétection et la proxidétection offrent la possibilité d'assurer des mesures fréquentes sur une même unité de sol sans destruction, à des résolutions spatiales malaisables sur la base de prélèvements d'échantillons. Elles restent toutefois dépendantes d'une mesure indirecte des propriétés du sol pour ce faire les modèles permettant de déconvoler et interpréter l'information contenue dans le signal détecté. Dans le cas de la télédétection, elles ne portent en effet que sur l'horizon de surface. Pour évaluer les nombreux paramètres des sols actuels, les grands réseaux de télédétection et de proxidétection sont servis extensivement de ces derniers des variables de choix dans des approches de monitoring et de cartographie numérique des sols. Elles sont particulièrement pertinentes pour le premier repérage de situations d'alerte, dont l'état des lieux peut ensuite être approfondi sur la base de prélèvements. Une piste a exploré par exemple sur d'autres modalités d'interprétation du signal qui ne passerait pas par une déconvolution pour obtenir des propriétés élémentaires, mais consisterait à l'analyser comme mesure directe de la santé des sols.

#### ▪ Définir le bon état écologique d'un sol

À l'instar de ce que l'on observe dans d'autres champs traitant du concept de santé, en particulier de la santé humaine, le « bon état » reste difficile à définir. En effet, il est plus classique d'identifier une limite correspondant à une dégradation (ou diagnostic d'une maladie) qu'un tableau de « bonne santé ». Par exemple, les sols de formations végétales de type « landes » sont acides et pauvres en minéraux, mais ne peuvent pas être considérés comme en mauvais état écologique. Ils jouent un rôle important dans le stockage du carbone, et incisent sur leurs caractéristiques par fertilisation et chaulage lorsque de conduire à la perte de ces formations végétales devient les rares. Pour faciliter la définition d'un bon état écologique, il manque dans la littérature courante sur les sols, une réflexion compliquée sur les seuils correspondant à une défaillance des fonctions, et aux seuils correspondant à ce bon état écologique.

Compte tenu de la diversité des échelles spatiales et temporelles auxquelles se produisent les différents processus qui contribuent à une même fonction, et des contraintes que le sol subit, une double reflexion théorique et opérationnelle est à conduire sur la mesure de processus imbriqués : la connaissance de la dynamique de fonctionnement du système devrait conditionner la fréquence du suivi. C'est par exemple recommandé de faire des mesures temporelles répétées dans un contexte pédologique cohérent, et de privilier les intervalles (problèmes, automne) qui sont la période d'activité biologique la plus intense. Mais comment déterminer la périodicité ou les fréquences d'enquêteurs ? En d'autres termes, quelles fréquences normales de mesure existent-il et où elles sont ? Soient-elles comparables avec des impératifs socio-économiques ?

#### ▪ Évaluer l'intérêt et les limites des proxies

Faute à la difficulté d'arbitrage entre les différentes fonctions ou d'agréation de l'ensemble des fonctions qui sont des problèmes non résolus actuellement, une méthode pragmatique sera à ce stade de choisir un indicateur comme proxy d'un fonctionnement optimum du sol. La littérature révèle que le carbone est déjà largement adopté dans une optique. Pour autant, bien qu'il soit un déterminant important de la biomasse biologique dans les sols (abondance, biomasse, diversité), il ne permet pas de rendre compte de la richesse taxonomique qui rapporte directement la diversité des fonctions au sol (richesse qui serait par exemple un autre proxy envisageable). Le caractère multifonctionnel devrait ainsi être pris en compte indirectement, en s'assurant que l'augmentation de la fonction de stockage de carbone ne se fasse pas au détriment des autres. Certains indices biologiques ont également été proposés comme reflétant le niveau global de fonctionnalité du sol (par ex. Soil Biological Quality, SBQ qui se base sur les micro-arthropodes du sol). Cependant, de tels indices présentent des limites car ils ne tiennent pas compte de l'ensemble de la biodiversité (exclusion des microorganismes, des nématodes,

der verre de terre). En outre, pour pouvoir considérer la biodiversité comme un proxy des fonctions, il apparaît nécessaire de mieux documenter la relation entre les deux, et ce déployer des programmes de recherche afin d'affiner les connaissances en écologie fonctionnelle.

#### ▪ *Territorialiser le suivi de la qualité des sols*

Les travaux sur la gouvernance de la qualité des sols soulignent l'importance d'envisager la territorialisation de l'action publique à une échelle locale ou régionale pour assurer la cohérence des dispositifs mis en œuvre et l'impliquer des acteurs. En outre, la proposition de directive européenne de Soil monitoring and resilience initialement publiée en juillet 2023 a évoqué la délimitation de « sols » (pour la gouvernance) et de « sols en I » (pour le suivi) au sein de chaque Etat membre. La définition de ces entités reste toutefois à ce stade encore très ouverte. La littérature souligne toutefois la nécessité de la délimitation de l'aire géographique pertinente et des compétences associées, met en évidence les difficultés à approcher qui s'appuient sur : i) des unités administratives existantes (par ex. les SCOT), ce qui permet la cohérence avec la planification territoriale mais ne correspond pas nécessairement à la réalité de la qualité des sols ; ii) des unités homogènes quant au type et à l'usage des sols (les Petites Régions agricoles – PRA - en sont l'exemple le plus apparent) ; iii) des unités pertinentes pour la prise en compte intégrée des enjeux environnementaux, auquel cas les bassins versants apparaissent comme de bons candidats.

#### ▪ *Evaluer les leviers juridiques d'une approche intégrée de la qualité des sols*

Les objectifs à mettre en place au sein des territoires appellent aussi davantage de recherche sur la capacité d'intégration d'un objectif de qualité des sols par les documents de planification existants. À cet égard, ceux dédiés et de la mise en œuvre de la loi Climat et résilience sont-ils suffisants ou bien limités ? Par ailleurs, ne s'agit-il pas de la clé d'une opportunité pour améliorer, d'une part, le droit à l'information environnementale en matière de sols, et d'autre part, la participation des citoyens à la gouvernance des sols ? Car le droit à l'information en ce domaine reste limité pour l'essentiel au registre des sols publics ainsi qu'à la planification de l'urbanisme. Bien que ce droit puisse être étendu par constitutionnellement protégés par la Charte de l'environnement, il a jusqu'ici été mis de côté. Une réflexion tente à conduire sur le format et la mise en place d'instruments démocratiques et de sens des défis à cette gouvernance, s'appuyant sur des systèmes de données assurant l'information des citoyens et l'effectivité des actions.

La régulation des usages des sols susceptible d'en dérouler entraînerait-il à une atteinte injustifiée à l'exercice du droit de propriété privée ? Face à la montée en puissance de la reconnaissance de la multitude d'intérêts que la loi offre à préserver les sols, il serait intéressant de voir comment évoluent, voire s'espacent, les constats juridiques jusqu'alors identifiés comme reflétant toute tentative d'évolution du droit, et qui s'avèrent en réalité davantage politiques.

#### ▪ *S'appuyer sur les dispositifs participatifs*

Les programmes de sciences et recherches participatives contribuent à une amélioration de la prise en compte des connaissances, en fait du caractère inclusif de l'échantillon, du choix et de la mobilisation des bénéficiaires. Ils peuvent également à priori faciliter le recueil de données à un gainfin, dans une diversité de contextes, y compris dans des espaces peu accèsibles pour la recherche et les institutions. Leur principale fragilité réside dans la difficulté à maîtriser les méthodes d'échantillonnage et de mesure mises en œuvre. Elle est en partie compensée lorsque les programmes sont largement déployés, par la masse des données recueillies qui permet l'application de méthodes basées sur les statistiques pour le repérage des anomalies.

À ce titre, l'implication des acteurs français dans ces dispositifs participatifs, et leurs liens avec le Réseau européen des laboratoires vivants (EuropaSoil, GénérSoil, Living Soils, ENO 1), pourraient être renforcées en ce qui concerne les sols. Les conditions de succès de telles démarches reposent dans la diversité des parties prenantes impliquées (y compris, par exemple, les gestionnaires locaux, les fournisseurs de technologies, les prestataires de services, les acteurs institutionnels concernés, les utilisateurs finaux professionnels, résidentiels). L'importance est également tout gré d'une répartition claire des rôles entre scientifiques, utilisateurs et décideurs politiques. L'intérêt de ce type de dispositif est de produire des résultats en conditions de contextes réels, sur des problèmes partagés entre l'acteur, et faisant l'objet de suivi et d'évaluation sur le plan des acquis de connaissances, des retombées écologiques, sociales et économiques.



## **Annexes**

**Annexe 1.** L'état des lieux initial : initiatives institutionnelles pour l'évaluation de la qualité des soins

**Annexe 2.** Valeurs de référence pour les indicateurs sélectionnés

**Annexe 3.** Opérationnalité : méthodes de mesure, modalités de quantification

## Annexe 1. Etat des lieux initial : initiatives institutionnelles pour l'évaluation de la qualité des sols aux différents niveaux de gouvernance

**Tableau A1 Principales initiatives institutionnelles récentes visant à établir un référentiel d'indicateurs de la qualité des sols aux différents niveaux de gouvernance.**

Régi- on géographique étudiée	Nom du projet	Projet	Respon- sabilité de plus forte	Fonction institutionnelle	Type d'approches de la qualité	Type d'usage	Type de planification territoriale	Ordre de de- couverte du sol	Demandeur et/ou délivrant
Afri- que	AFRI- SOIL	AFRI-SOIL	UN affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-african-countries.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-african-countries.html</a>
	AFRI- SOIL collaboration européenne	AFRI-SOIL collaboration européenne (2013-2016) (partie AFRI-SOIL + AFRI- SOIL)	UN affilié	alté/paysannes	quelles sont les enjeux sociaux et économiques à court et moyen termes	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-african-countries.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-african-countries.html</a>
Union européenne	EEA- SOIL	EEA-SOIL	UE affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote)	UE affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote)	UE affilié	alté/paysannes	quelles sont les enjeux sociaux et économiques à court et moyen termes	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	soil	terre	économie et espaces urbains	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
	EEA- SOIL	EEA-SOIL (phase pilote) et le rapport sur la situation des sols dans les pays européens	UE affilié détaché	alté/paysannes européennes	terre	terre	développement durables	+	<a href="http://eeasoil.eu/">http://eeasoil.eu/</a>
Améri- ques	ASCE- SOIL	ASCE-SOIL	UN affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html</a>
	ASCE- SOIL	ASCE-SOIL	UN affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html</a>
	ASCE- SOIL	ASCE-SOIL	UN affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html</a>
	ASCE- SOIL	ASCE-SOIL	UN affilié	alté/paysannes	soil	terre	développement durables	+	<a href="http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html">http://www.un.org/esa/dsd/soil/sustainable-management-of-soils-in-the-americas.html</a>

Argo- graphique Ouvrage	Projet	Résultat la plus tôt	Fonction ou fonctionnalité	Type d'approche d'évaluation	Type d'usage	Type de paramètre évalué	Outil de dé- tection	Demandes ou vues d'amélioration
France	2012- 0000	Modélisation et détection de risques	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	comparaison	<a href="#">Prévention et détection de risques</a>
	2012- 0000	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes	évalué	classeur utilisant algorithmes	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Prévention et détection de risques pour les autoroutes</a>
	2012-002	Modélisation et détection de risques	évalué	classeur	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Prévention et détection de risques</a>
	2012-007	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides	évalué	algorithmes utilisant des fonds	stratégie/développement	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides</a>
	2013	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires</a>
	2013	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires</a>
	2013	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires</a>
	2013	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides et les routes secondaires</a>
international	2012	Modélisation et détection de risques	évalué	classeur	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Prévention et détection de risques</a>
	2012-000	2012- 0000	évalué	classeur	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Prévention et détection de risques</a>
	2012-002	Modélisation et détection de risques	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques</a>
	2012-002	Modélisation et détection de risques	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques</a>
	2012-002	Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides	évalué	classeur utilisant algorithmes de fonds	qualitative	ad hoc	détection des anomalies	<a href="#">Modélisation et détection de risques pour les autoroutes et les voies rapides</a>

## Annexe 2. Valeurs de référence pour les indicateurs sélectionnés

Tableau A2. Valeurs d'espérance pour les indicateurs sélectionnés

Indicateur	Gamme de valeurs par occupation du sol						Référence	
	Valeurs minimales	Valeurs moyennes	Valeurs maximales	Valeurs minimales	Valeurs moyennes	Valeurs maximales		
Habitat	Indicateur d'occupation des pâturages et des terres							
Taux d'humidité	Indicateur d'humidité des sols							
Conductivité-Teneur	Indicateur d'occupation des pâturages et des terres							
Masses volumiques apparentes ( $\rho_a$ ) épaisseur 0-20 cm	0,16 à 0,29 0,16 à 0,37 0,16 à 0,38 0,16 à 0,39	0,2 à 0,32 0,2 à 0,34 0,2 à 0,36 0,2 à 0,37	0,24 à 0,36 0,24 à 0,38 0,24 à 0,39 0,24 à 0,4	0,16 à 0,25 0,16 à 0,33 0,16 à 0,34 0,16 à 0,35	0,18 à 0,27 0,18 à 0,34 0,18 à 0,35 0,18 à 0,36	0,2 à 0,3 0,2 à 0,33 0,2 à 0,37 0,2 à 0,39	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
Masses volumiques apparentes ( $\rho_a$ ) épaisseur 30-50 cm	0,16 à 0,27 0,16 à 0,36 0,16 à 0,37 0,16 à 0,38	0,2 à 0,32 0,2 à 0,34 0,2 à 0,36 0,2 à 0,38	0,24 à 0,36 0,24 à 0,38 0,24 à 0,39 0,24 à 0,4	0,16 à 0,26 0,16 à 0,33 0,16 à 0,34 0,16 à 0,35	0,18 à 0,27 0,18 à 0,34 0,18 à 0,35 0,18 à 0,36	0,2 à 0,3 0,2 à 0,33 0,2 à 0,37 0,2 à 0,39	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
Teneur en éléments nutritifs	Indicateur d'occupation des pâturages et des terres							
Stabilité structurelle (Mold)	0,1 à 0,7 0,1 à 0,6 0,1 à 0,7	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,4 0,18 à 0,3 0,18 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Mold moyen évalué à 0,40	
Conductivité électrique (σ) épaisseur 0-20 cm	Indicateur d'occupation des pâturages et des terres							
Conductivité hydraulique à saturation (Ks) cm h <sup>-1</sup> épaisseur de surface							0,1 à 0,5 10 <sup>-7</sup> 0,1 à 0,5 10 <sup>-4</sup> 0,1 à 1,57 10 <sup>-5</sup> 0,1 à 0,747 10 <sup>-5</sup>	
Air Capacity	Indicateur d'occupation des terres							
Évacuation d'eau utilisable (EDU) épaisseur 0-20 cm épaisseur de surface	0,1 à 0,11 0,1 à 0,07 0,1 à 0,12	0,2 à 0,47 0,2 à 0,37 0,2 à 0,51	0,3 à 0,52 0,3 à 0,44 0,3 à 0,56	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,47 0,18 à 0,37 0,18 à 0,51	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Évacuation EDU 0,12 épaisseur de surface	
Évacuation d'eau utilisable (EDU) épaisseur 0-20 cm épaisseur profonde	0,1 à 0,12 0,1 à 0,08 0,1 à 0,13	0,2 à 0,47 0,2 à 0,38 0,2 à 0,58	0,3 à 0,52 0,3 à 0,44 0,3 à 0,57	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,48 0,18 à 0,38 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Évacuation EDU 0,12 épaisseur profonde	
Water Holding Capacity (WHC)	Indicateur d'occupation des terres							
cH <sub>100</sub> épaisseur 0-20 cm	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,49 0,18 à 0,41 0,18 à 0,51	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
cH <sub>100</sub> épaisseur 30-50 cm	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,43 0,18 à 0,53	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
CEC am. 100 g de sol épaisseur 0-20 cm	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,42 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
CEC am. 100 g de sol épaisseur 30-50 cm	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,42 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
Teneur en total Ptot/100	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,42 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
Teneur en Ptot disponible (Ptotdis) Ptot/100	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,42 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	
Teneur en Ptot disponible (Ptotdis) Ptot/100	0,1 à 0,5 0,1 à 0,4 0,1 à 0,5	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	0,3 à 0,7 0,3 à 0,6 0,3 à 0,8	0,1 à 0,4 0,1 à 0,3 0,1 à 0,5	0,18 à 0,51 0,18 à 0,42 0,18 à 0,52	0,2 à 0,5 0,2 à 0,4 0,2 à 0,6	RPTA, rec. en cours, Valeurs moyennes à 0,30	

Teneur en K disponible kg/ha	0 - 7,7 0,0 - 1,1 0,0 - 2,0 0,0 - 2,9	0 - 1,33 0,0 - 0,7 0,0 - 1,0 0,0 - 1,3	0 - 1,7 0,0 - 1,0 0,0 - 1,3 0,0 - 1,6	0 - 2,7 0,0 - 1,7 0,0 - 2,2 0,0 - 2,7	0 - 3,7 0,0 - 2,4 0,0 - 2,7 0,0 - 3,0	0 - 4,7 0,0 - 3,0 0,0 - 3,3 0,0 - 3,6	0,02% reconstitué Valide : 0 < K < 10
Teneur totale en ETMN kg/ha	0 - 1,0 0,0 - 0,5 0,0 - 1,0 0,0 - 1,5	0 - 0,2 0,0 - 0,1 0,0 - 0,2 0,0 - 0,3	0 - 0,2 0,0 - 0,1 0,0 - 0,2 0,0 - 0,3	0 - 0,2 0,0 - 0,1 0,0 - 0,2 0,0 - 0,3	0 - 0,2 0,0 - 0,1 0,0 - 0,2 0,0 - 0,3	0 - 0,2 0,0 - 0,1 0,0 - 0,2 0,0 - 0,3	
Teneur partielles (extraites) en ETMN : kg/ha	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	0 - 0,00 0,0 - 0,01 0,0 - 0,02 0,0 - 0,03	
Teneur en polluants organiques HAP : kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,67						
Teneur en polluants organiques : RCR : kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,65 0,0 - 0,85	0 - 0,57 0,0 - 0,58 0,0 - 0,86	0 - 0,57 0,0 - 0,61 0,0 - 1,40	0 - 0,57 0,0 - 0,61 0,0 - 1,01	0 - 0,57 0,0 - 0,62 0,0 - 1,20	0 - 0,57 0,0 - 0,62 0,0 - 1,20	0,02% reconstitué
Teneur en polluants organiques : dérivés, huiles kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,68 0,0 - 0,86 0,0 - 0,95	0 - 0,57 0,0 - 0,58 0,0 - 0,86	0 - 0,57 0,0 - 0,61 0,0 - 0,86				
Teneur en polluants organiques : pesticides (organochlorés) kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,67 0,0 - 0,74	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,74					
Teneur en polluants organiques : pesticides (inorganiques) kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,67 0,0 - 0,74	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,74	0,02% reconstitué Supplément : 0 < P < 10				
Teneur en polluants organiques : pesticides (organochlorés) kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,67 0,0 - 0,74	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,74					
Teneur en carbure organique kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,67 0,0 - 0,74	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,74	0,02% reconstitué Valide : 0 < C < 10				
Teneur en carbure organique kg/ha	0 - 0,57 0,0 - 0,67 0,0 - 0,74	0 - 0,57 0,0 - 0,60 0,0 - 0,74	0,02% reconstitué Valide : 0 < C < 10				
Papillon Chrysodeixis	0 - 0,07 0,0 - 0,07 0,0 - 0,08	0,02% reconstitué Valide : 0 < C < 10					
Stock de carbone : tC/m <sup>2</sup> couche 0-30 cm	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Stock de carbone : tC/m <sup>2</sup> couche 0-50 cm	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Fonction du carbone physique grandeur POC kgC · m <sup>-2</sup>	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Fonction du carbone chimique POC : MADR kgC · m <sup>-2</sup>	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Fonction du carbone : chimineutritive C <sub>n</sub> kgC · m <sup>-2</sup>	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Fonction du carbone : chimique stable C <sub>n</sub> kgC · m <sup>-2</sup>	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0,02% reconstitué
Fonction du carbone oxydable	0 - 0,77 0,0 - 1,17 0,0 - 1,68 0,0 - 2,12	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	0 - 0,74 0,0 - 1,02 0,0 - 1,51 0,0 - 2,02	

Indicateur	Gamme de valeurs par occupation du sol						Références
	Valeurs minimales	Valeurs maximales	Densité moyenne	Occupation des sols	Unité de mesure		
Exposé C N couche 0-10 cm							
	0 - 5	0 - 20	0 - 10	0 - 100	0 - 100		
Exposé C N couche 0-20 cm	0 - 5 0 - 10,7 0 - 10,9 0 - 10,1	0 - 5 0 - 17,0 0 - 10,3 0 - 10,5	0 - 5 0 - 17,7 0 - 15,1 0 - 16,5	0 - 10,7 0 - 10,8 0 - 10,5	0 - 10,7 0 - 17,7 0 - 12,3		
Exposé C N couche 30-50 cm	0 - 5 0 - 14,5 0 - 10,1 0 - 13,9	0 - 5 0 - 17,0 0 - 10,2 0 - 10,6	0 - 5 0 - 17,7 0 - 13,2 0 - 14,8	0 - 10,7 0 - 10,4 0 - 10,8	0 - 10,7 0 - 17,7 0 - 12,3 0 - 10,9		
Type de l'humus leucier							
	0 - 5 0 - 10 0 - 10 0 - 10	0 - 5 0 - 10 0 - 10 0 - 10	0 - 5 0 - 10 0 - 10 0 - 10	Humus argileux Humus siliceux			
Somme des matières minérales solides (g/m²)	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5		
Somme des matières minérales solides (g/m²) couche 0-10 cm	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5	0 - 10 0 - 30,7 0 - 38,5		
Coéfфиcient binaire du sol (0-10 cm)	0 - 1 0 - 1,07 0 - 0,88	0 - 1 0 - 1,07 0 - 0,88	0 - 1 0 - 1,07 0 - 0,88	0 - 1,00 0 - 1,07 0 - 0,88	0 - 1 0 - 1,07 0 - 0,88		
Potentiel de minéralisation du sol C	En cours d'élaboration pour la version 2010 du sol C						
PLR totaux couche 0-10 cm	0 - 5,5 0 - 10,4 0 - 14,9	0 - 10,4 0 - 16,6 0 - 23,4	0 - 5,5 0 - 10,4 0 - 14,9	0 - 10,4 0 - 16,6 0 - 23,4	0 - 5,5 0 - 10,4 0 - 14,9		
Densité des bactéries en sol couche 0-10 cm (10^6/g)	0 - 104 0 - 300 0 - 500	0 - 104 0 - 300 0 - 500	0 - 104 0 - 300 0 - 500	0 - 104 0 - 300 0 - 500	0 - 104 0 - 300 0 - 500		
Densité des bactéries du sol en couche 0-10 cm bactéries (10^6/g) couche 0-10 cm	0 - 1150 0 - 3000 0 - 5000	0 - 1150 0 - 3000 0 - 5000	0 - 1150 0 - 3000 0 - 5000	0 - 1150 0 - 3000 0 - 5000	0 - 1150 0 - 3000 0 - 5000		
Densité des champignons du sol en couche 0-10 cm bactéries (10^6/g) couche 0-10 cm	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120		
Densité des champignons du sol en couche 0-10 cm bactéries (10^6/g) couche 0-10 cm	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120	0 - 120 0 - 120 0 - 120		
Ratio champignons/bactéries	0 - 0,03 0 - 0,29 0 - 1,05	0 - 0,03 0 - 0,29 0 - 1,05	0 - 0,03 0 - 0,29 0 - 1,05	0 - 0,03 0 - 0,29 0 - 1,05	0 - 0,03 0 - 0,29 0 - 1,05		
Absorptivité des sols humifères	En cours d'élaboration pour la version 2010 du sol C						
Absorptivité des humus sols humifères (10^-2)	0 - 0 0 - 917 0 - 723	0 - 0 0 - 917 0 - 723	0 - 0 0 - 917 0 - 723	0 - 0 0 - 917 0 - 723	0 - 0 0 - 917 0 - 723		
Densité des humifères couche 0-10 cm	0 - 0 0 - 11 0 - 5	0 - 5 0 - 11 0 - 9	0 - 0 0 - 9 0 - 3	0 - 0 0 - 10 0 - 3	0 - 0 0 - 10 0 - 3		
Absorptivité des humifères couche 0-10 cm (10^-2)	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66		
Densité des humifères totales couche 0-10 cm (10^-2)	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66	0 - 0,77 0 - 1,11 0 - 1,66		
Absorptivité des microorganismes couche 0-10 cm (10^-2)	0 - 0 0 - 1,03 0 - 4,153	0 - 0 0 - 1,03 0 - 12,103	0 - 0 0 - 1,03 0 - 1,81	0 - 0 0 - 1,03 0 - 1,81	0 - 0 0 - 1,03 0 - 1,81		

<b>Diversité des micro-invertébrés</b>										
<b>Nombre total</b>										
<b>Nombre moyen</b>										
<b>Abondance des micro-invertébrés</b>	0	1,07	0	0,63	0	1,72	0	1,07	0	1,07
<b>Densité (m⁻²)</b>	0	1,65	0	1,03	0	2,07	0	1,65	0	1,65
<b>Nombre moyen</b>	0	4756	0	2825	0	12823	0	6755	0	6755
<b>Diversité des micro-invertébrés</b>										
<b>Densité</b>										
<b>Abondance des larves</b>										
<b>Abondance des larves</b>	0	0	0	0,46	0	0,31	0	0	0	0
<b>Densité moyenne</b>	0	1,12	0	0,73	0	0,53	0	0,73	0	0,73
<b>Nombre moyen</b>	0	4,52	0	3,52	0	2,19	0	3,52	0	3,52
<b>Abondance des larves</b>	0	0	0	0,47	0	0	0	0	0	0
<b>Densité moyenne</b>	0	1,13	0	0,74	0	0,53	0	0,74	0	0,74
<b>Nombre moyen</b>	0	4,63	0	3,72	0	2,57	0	3,72	0	3,72
<b>Abondance des larves</b>	0	0	0	0,34	0	0,27	0	0	0	0
<b>Densité moyenne</b>	0	1,13	0	0,74	0	0,53	0	0,74	0	0,74
<b>Nombre moyen</b>	0	4,50	0	3,66	0	2,51	0	3,66	0	3,66
<b>Abondance des larves</b>	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0
<b>Densité moyenne</b>	0	25,3	0	20,78	0	17,32	0	20,78	0	20,78
<b>Nombre moyen</b>	0	10,24	0	8,05	0	7,04	0	10,24	0	10,24
<b>Abondance des larves</b>	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0
<b>Densité moyenne</b>	0	29,2	0	24,07	0	20,85	0	24,07	0	24,07
<b>Nombre moyen</b>	0	13,23	0	10,53	0	9,87	0	13,23	0	13,23
<b>Abondance des larves</b>										
<b>Densité</b>										
<b>Nombre moyen</b>										

**Tableau A3. Valeurs seuils pour les indicateurs sélectionnés**

Indicateur	Usage du sol	Nature des sols	Classification des sols						Référence
Fraction d'argile	Tous sols	-	Solvatation et échange de cations						
Taux d'humidité ( $\theta/\%$ )	Tous sols	2	Taux d'humidité des sols (taux d'humidité fondamental < 7 %)						SFR 2022
Conductivité électrique	Tous sols	-	Solvatation et échange de cations						
Masse volumique appositive (MVA) (densité de la matrice) ( $\text{kg}/\text{cm}^3$ )	Stagnation temporaire des eaux	Alluvie	Masse volumique appositive						SFR 2022
Masse volumique appositive (MVA) (densité de la matrice) ( $\text{kg}/\text{cm}^3$ )	Stagnation permanente	4	$0,9 \leq \rho \leq 1,2$ - - - -	1,2 - 1,5	1,6 - 1,8	1,8 - 2,0	2,0 - 2,5	-	SFR 2022
	Stagnation permanente	5	stagnation permanente matrice saturée de l'eau de 1,75	matrice permanente de 1,75	matrice permanente de 1,85	matrice permanente de 1,85	matrice permanente de 1,95	matrice permanente de 2,05	SFR 2022
Teneur en éléments toxiques (TE)	Tous sols	Indépendant de l'usage	Teneur en éléments toxiques						
Stabilité structurelle (MSD) EN 13	Stagnation temporaire des eaux	5	MSD < 0,4; stable	0,4 - 0,6	0,6 - 0,8	0,8 - 1,0	1,0 - 2	MSD > 2; instable	EN ISO 14688-1
Conductivité électrique ( $\sigma$ ) EN 13/m	Stagnation temporaire des eaux	2	$\sigma < 4 \text{ S/m}$						SFR 2022
	Stagnation permanente	2	$\sigma < 4 \text{ S/m}$						SFR 2022
Conductivité hydrique à saturation (SH) EN 13	Stagnation temporaire des eaux	3	$\text{SH} < 10^5 \text{ m}$ - -	$\text{SH} < 10^5 \text{ m}$ - -	-	-	-	-	
	Stagnation permanente	Alluvie	Conductivité hydrique à saturation						SFR 2022
	Stagnation permanente	2	$18 \times 1,16 \times 10^5 \text{ m}$						SFR 2022
Air-dry weight	Stagnation temporaire des eaux	2	$\text{SH} < 150$						SFR 2022
	Stagnation permanente	?	Conductivité hydrique à saturation						SFR 2022
Évacuation des déchets utilisables (EDU) Maximum/tonne	Tous sols	Indépendant de l'usage	Évacuation des déchets utilisables						
Water Holding Capacity (WHC) Tonnes	Stagnation temporaire des eaux	?	Évacuation des déchets utilisables						SFR 2022
pH (pH)	Stagnation temporaire des eaux	?	Évacuation des déchets utilisables						SFR 2022
CEC Tonnes d'équivalents	Stagnation temporaire des eaux	?	Évacuation des déchets utilisables						SFR 2022
Trame minérale Tonnes	Stagnation temporaire des eaux	?	Évacuation des déchets utilisables						EN ISO 14688-1
Teneur en phosphore (P) Tonnes	Stagnation temporaire des eaux	2	$[P] < 40 \text{ mg/L}$						EN ISO 14688-1
	Stagnation permanente	2	$[P] < 20 \text{ mg/L}$						EN ISO 14688-1
	Stagnation permanente	Alluvie	Évacuation des déchets utilisables						SFR 2022
Teneur en potassium	Stagnation temporaire des eaux	?	Évacuation des déchets utilisables						SFR 2022

Teneur totale en ETMM (-/-)	Stress de l'environnement	Ajouter	Teneur totale en ETMM					VIF : 272
Teneur partielle en ETMM (-/-)	Stress de l'environnement	-	Teneur partielle en ETMM					VIF : 272 211,8
Teneur (%) en polluants organiques THAP (-/-)	Stress de l'environnement	4	Is. 7000 µg/L seulement si s'il y a des traces	700-1.200 µg/L s'il y a des traces	200-1.1000 µg/L s'il y a des traces	Is. 10000 µg/L s'il y a des traces	Teneur (%) en polluants organiques	
Teneur (%) polluants organiques (PCB) (-/-)	Stress de l'environnement (en fonction de traces)	2	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$ As (ppm) : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$ (modèle pour les traces de mercure dans le sol)					VIF : 272
Teneur (%) polluants organiques halogénés (Lindane) (-/-)	Stress de l'environnement	-	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Teneur (%) polluants organiques hexachlorobutadiène (HCB) (-/-)	Stress de l'environnement	-	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Teneur (%) halogène organique chlore 0-30 µM	Stress de l'environnement (pour les traces de sol)	2	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					VIF : 272
Papillon Cabbage	Stress de l'environnement (pour les traces de sol)	2	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					VIF : 272
Sucre de carbone (0-10 cm)	Stress de l'environnement (pour les traces de sol)	-	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Sucre de carbone (0-100 cm)			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Fraction de carbone (physiques et chimiques)			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Fraction de carbone organique			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Espèce C N	Stress de l'environnement (pour les sols)	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					VIF : 272
Probiotique (100000)	Stress de l'environnement	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Biomasse maléable (-/-)	Stress de l'environnement	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Biomasse indégradable			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
PLA (%)			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des bactéries du sol			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des champignons du sol			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des nematodes			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des nematodes			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des lepidoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des lepidoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des hyménoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des hyménoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des homoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des homoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des lepidoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des lepidoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des hyménoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des hyménoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des homoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Diversité des homoptères			As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Parasite chlamydeux des larves de la C	Stress de l'environnement	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Abondance des arthropodes	Stress de l'environnement	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					
Population caniculaire solaire de N et C	Stress de l'environnement	?	As (ppm) : modélisation : $y = 0,0011x^2 - 0,62x + 10$					

Annexe 3. Opérationnalité : méthodes de mesure, modalités de quantification

**Tableau A4.** Méthodes de critique conceptuelle pour l'analyse de l'opérationalité des indicateurs

Grappe	Indicateur	Métrique élémentaire	Référence
Chimiques	Concentration en fer dans la grappe	Concentration en fer dans la grappe	Bonhomme et al., 2000
	Etat de maturité	Etat de maturité	Wittig et al., 1997, 1998
	Concentration en sucre dans la grappe	Concentration en sucre dans la grappe	Wittig et al., 1997, 1998
	Acidité totale	Acidité totale	Reich et al., 1997
	Concentration en sucres solubles		Reich et al., 1997
	Concentration en potassium et calcium		Reich et al., 1997
	Concentration en potassium et magnésium		Reich et al., 1997
	Concentration en calcium et magnésium		Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
Physiques	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
Calculées	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
Biologiques	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
Autres	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997
	taux d'effeuillage	taux d'effeuillage	Reich et al., 1997

**Tableau A5. Marquage de quantification des critères d'opérationnalité des indicateurs**

Groupe	Critère	Type	Niveau	Score
Opérationnalité Technique-Credibilité	Bases scientifiques et conceptuelles	Chiffre	0 ou 1	0 1
	Valide et standardisé pour décrire l'état des fonctions de l'écosystème	Nombre	0 - Non valide et non démontré le fait que ce n'est pas 1 - Recherche encore dans la littérature sur les normes et les méthodes pour établir une grille de validation 2 - Non valide mais théorique et conceptuelle mais pas encore validée ou utilisée (ex : 2)	0 1 2
Opérationnalité Technique-Faisabilité	Faisabilité technique	Chiffre	0 ou 1	0 1
	Existence de bases de données	Nombre	0-1, probabilité que les 1 - Disponibilité des données et leur pertinence pour le suivi et l'évaluation (ex : 2) 2 - Disponibilité des données et leur pertinence et leur pertinence pour la performance (ex : 1)	0 1 2
Opérationnalité Technique-Capacité à informer	Sensible et mobilisable pour du monitoring	Nombre	0-3 ou 1 - Un peu sensible mais difficile à mobiliser et il faut un certain temps pour démontrer la pertinence 2 - Un peu sensible mais peut être mobilisé malgré le temps 3 - Très sensible et mobilisable rapidement	0 1 2 3
	Compréhensible et utilisable pour réaliser un bilan/diagnostic pour l'avoir à la base de décision	Nombre	0-1, pertinence des données pour les décisions permettant d'arriver à une recommandation 1 - Donc utilisables et disponibles pour faire un diagnostic et prendre des décisions pour la gestion (ex : 2) 2 - Donc utilisables et disponibles pour faire un diagnostic et prendre des décisions pour la gestion (ex : 1)	0 1 2
Opérationnalité d'usage-Capacité à informer	Pertinence des informations et sensibilisation des usages pour l'action	Nombre	0-3 ou 1 - Un peu pertinente mais nécessitant que les utilisateurs soient formés pour être utilisées (pour l'interprétation) 2 - Un peu pertinente mais nécessitant que les utilisateurs soient formés pour être utilisées (pour l'interprétation)	0 1 2
	Utilisation des indicateurs pour répondre à un objectif précis	Chiffre	0 ou 1	0 1
Opérationnalité d'usage-Légitimité	Acceptation des indicateurs	Chiffre	0 ou 1	0 1
Opérationnalité d'usage-Transférabilité (cadre) & Modularité (échelle)	Cadre de mise en œuvre intégrée au niveau de l'indicateur, fonction de l'objectif, fonction de l'indicateur, fonction de l'indicateur	Nombre	0 à 5 ou 6 ou 7 ou 8 ou 9 0 : pas de cadre 1 : cadre 2 : cadre 3 : cadre 4 : cadre 5 : cadre 6 : cadre 7 : cadre 8 : cadre 9 : cadre	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
	Platage des actions découlant de l'usage des indicateurs	Nombre	0 à 4 ou 5 ou 6 ou 7 ou 8 ou 9 0 : pas d'actions 1 : action 2 : deux actions 3 : trois actions 4 : quatre actions 5 : cinq actions 6 : six actions 7 : sept actions 8 : huit actions 9 : neuf actions	0 1 1 1 2

# Sigles et abréviations

ACP	Analysé en composantes principales
ADEME	Agence de l'environnement et de l'énergie
ADN	Agence décentralisée nationale
AEEAEEA	Agence européenne de l'environnement
AFNOR	Association française de normalisation
AOC	Auvergne - Bourgogne contrôlée
DGAE	Direction générale : agriculture et énergie renouvelable
DAT	Base de données des données énergétiques
DEETM	Base de données des éléments-taches installés
DEMI	Diagramme de liaison interchangeante
CASH	Compteur avec stockage et fonctionnalité
CCP	Coefficient de consommation potentielle
CCS	Cartographie carbone thermique paysagée
COTA	Carte détaillée nationale des terres agricoles
CRC	Capacité d'échange sol-air
CREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques environnementaux et sanitaires (Par émergence)
COS	Conseil régional de l'environnement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CSIF	Coopération - Sécurité - Développement - Technologie (Célestine - Capacité - Développement - Défense - Technologie)
CSMS	Cartographie des surfaces sous des couvertures géologiques
DDT	Directive dépendant de la nature
DEPE	Direction de l'expertise scientifique et technique de la prospective et des risques (DIREPRIS)
DonoSol	Base de données nationale des sols et autres matériaux géologiques
DPSIR	Pression - Processus - Risque - Impact - Réponse (processus - pressions - risques - impacts - réponses)
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture et de l'alimentation et de la forêt
Eco	Énergie propre électrique
ENAF	Épanouissement, agroforesterie et foresterie
ENS	Épanouissement des sols
ENS	Évaluation environnementale des sols
EPGI	Étude préliminaire publique et intégration sociale
ERC	Écouter - Recueillir - Comprendre l'épicerie
ETMM	Émissions et émissions - que ce soit métallique
EUSO	Europe n'a rien à l'observer (Observatoire européen des sols)
FAQ	Frequently asked question (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FPT	Forum sur le pétrole alternatif
GES	Gaz à effet de serre
GIS Sol	Géoprévision d'interactions sol-sol
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IGCS	Intervention, gestion et amélioration des sols
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (depuis 2020)
IOS	Indice de qualité des sols
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
JRC	Joint research centre (centre commun de recherche Union européenne)
LBC	Label bio certifié
MAEC	Mesures agroécologiques et économiques
MASAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
MDS	Minéral des sols
MINMM	Minéral non métallique naturelle
MO	Matrice organique

MOS	Marquez un point de salut
MTECOPR	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Climat et de la préservation des ressources
NASA	National Aeronautics and Space Administration (États-Unis)
OAD	Organisation à administrer
OCS GE	Où ça pousse, où ça grandit évidemment
ODD	Objectif ou cible opérationnel durable
OFB	Office français de la carte terrestre
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPVT	Observation participative des ressources de terre
PAC	Politique agricole communautaire
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PCB	Polychlorobiphenyles
PEAN	Permettre de protéger des espèces naturelles et rares pour préserver
PIFA	Programme International d'Assistance à la faune
PIU	Plan local d'urbanisme
PIUJ	Plan local d'urbanisme intégré métropolitain
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PRA	Per se régénérante
PSN	Plan stratégique nature
RMQS	Recueil et mesures de la qualité des sols
RRP	Reférentiel régional pédo-sédimentaire
RW	Reservoir en eau souterraine
RIVSLE	Réseau International des Sols Équivalents
SAP	Surface agricole utilisée
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SER	Système d'évaluation régionale
SIG	Système d'information géographique
SHS	Sciences humaines et sociales
SMAF	Système Management des sols agricoles
SMRL	Système de Monitoring et de Reporting Européen de la Directive sur la surveillance et la réglementation des sols
SND	Stratégie nationale pour le sol durable
SQI	Système Qualité International
SRA	Sciences et recherches pratiques
TRL	Technologie et résultats de recherche et développement
UCS	Unité de régulation quantitative
UE	Union européenne
USA	United States of America (États-Unis)
USDA	United States Department of Agriculture (ministère de l'agriculture des États-Unis)
UTCATE	Utilisation des terres, changement climatique, sols et terrains et le système
UTS	Unité technique pour le sol
VDT	Valeurs critiques
VESS	Vérité en matière d'effacement
WHIC	Weight holding capacity
WoS	Web of Science
WRB	World Reference Base for Soil Resources
ZAN	Zone à amélioration naturelle
ZAP	Zone à grande protection

## Sources bibliographiques

- Abdullaham, M. & L. 2023. An overview of soil degradation, classification and management using GIS: no remote sensing applications. *Geodiscovery Geoscience Journal* 14(1): 66-90. <https://doi.org/10.13071/1221-0233/1553>
- Afshar, R.; Smith, J. R.; Colling, H.; Hajer, C.; Asturias, B. & Ongena, P. E. 2022. Mapping Water-hazard Soil Degradation Using Apparent Electrical Conductivity, Image Processing and Machine Learning. *Agroforestry* 12: 150-161. <https://doi.org/10.1350/agrofor.1205704>
- Amigues, S.; Parker, D. L.; Cambardella, C. A. 2004. The soil management index for environmental quality: a quantitative soil quality evaluation method. *Soil Science Society of America Journal* 48(15): 1845-1852. <https://doi.org/10.2136/sssaj2002-1925>
- Anton, F.; Geoffrey, S.; Clément, J.; Vérot, G.; Mauduit, N. J.; Christophe, S. 2013. Towards an operational methodology to optimize ecosystem services provided by urban soils. *Landscape and Urban Planning* 115: 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2013.11.014>
- Arribalzaga, M. A.; Berdugo, S. I.; van der Valk, M. C. A. 2023. Integrating soil health security. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 120(13): 9. <https://doi.org/10.1073/pnas.2302464120>
- Autier, V.; Amigues, D.; Bégin, A.; Brissaud, M.; Le Bay, C.; Stengel, P.; Gilmanov, I.; Boizec, D.; Bourassa-Berthe, J.; Böse, A.; Blanquet, Y.; Boulanger, C.; Briand, C.; Caballero, J.-M.; Camus, C.; Choyard, M.; Chrys, P.; Coqueret, D.; Courau, C.; Courtois, A.; Decadou, T.; Demeritt, P.; Dennerle, C.; Dennerle, M.; Desbordes, S.; Dupuis, L.; Faure, J.-C.; Fouet, I.; Gobelle, G.; Guérard, C.; Guérard, M.; Hauet, J.; Héritier, C.; Lévy, M.; Léveillé, C.; Léveillé, P.; Le Bel, C.; Le Maître, H.; Lehmann, S.; Lévesque, B.; Lévesque, S.; Maitre, J.-P.; Martin, M.; Mazzoni, R.; Mikelsky, J.-C.; Monin, J.; Morand, P.; Moret, S.; Paganini, C.; Pérez, G.; Pennin, J.-L.; Perrin, F.; Rourard, L.; Ruchat, S.; Ruchat de Lorges, A.; Roger-Labeyrie, J.; Roy, M.; Soulet, J.; Sylvestre, R.; Stengel, P.; Vilbert, M.-A.; Villeneuve, J.; Waller, C. 2021. Letat des sols de France - Géosystème et état des sols. *Sols*. <https://www.sols.gouv.fr/actualites/actualites-sols/etat-des-sols-de-france-2-329>
- Augerot, J.; Laroche, C.; Le Houérou, L.; Oury, C.; Portebois, R. 1993. Restauration et amélioration des biotopes des écosystèmes arides et semi-arides d'Algérie. 1. Avis des jeunes. *Restoration Ecology* 1(1): 8-17. <https://doi.org/10.1111/j.1526-1008.1993.tb00008.x>
- Augerot, J.; Laroche, C.; Le Houérou, L.; Oury, C.; Portebois, R.; 1993. Restauration et amélioration des biotopes des écosystèmes arides et semi-arides d'Algérie. 2. Avis des jeunes. *Restoration Ecology* 1(1): 18-27. <https://doi.org/10.1111/j.1526-1008.1993.tb00009.x>
- Augerot, J.; Laroche, C.; Le Houérou, L.; Oury, C.; Portebois, R.; 1993. Restauration et amélioration des biotopes des écosystèmes arides et semi-arides d'Algérie. 3. Avis des jeunes. *Restoration Ecology* 1(1): 28-37. <https://doi.org/10.1111/j.1526-1008.1993.tb00010.x>
- Augerot, J.; Laroche, C.; Le Houérou, L.; Oury, C.; Portebois, R.; 1993. Restauration et amélioration des biotopes des écosystèmes arides et semi-arides d'Algérie. 4. Avis des jeunes. *Restoration Ecology* 1(1): 38-47. <https://doi.org/10.1111/j.1526-1008.1993.tb00011.x>
- Bal, B. & Boles, T. M. 2017. The assessment of soil structural quality-a development of the Peer concept tool. *Soil Use and Management* 33(4): 329-337. <https://doi.org/10.1111/1477-8070.12013>
- Barnard, L.; O'Sullivan, C.; McAlonan, C.; Brandon, T.; Stengel, P.; Hrynkewich, C. B.; Shatto, P. J.; Jones, A.; Stens, J.; Stoddard, S.; Toljaić, A.; Giesler, R. L.; Debelpak, M. 2019. Harnessing European knowledge on soil functions and soil management using multilevel decision analysis. *Soil Use and Management* 35(1): 6-20. <https://doi.org/10.1111/1477-8070.12503>
- Barkowicz, C.; Gault, S. 2013. Leverage points for governing agricultural soils by A review of empirical studies of European farmers' decisions-making. *Agroforestry* 10(1): 31-48. <https://doi.org/10.1080/10911798.2013.751149>
- Barkowicz, C.; Gault, S.; Lévy, M.; Stoddard, W.; Weigert, J.; Stoddard, M. V. 2021. Fertilizers by modelled results: A model design for agro-environmental schemes. *Land Use Policy* 102: 105230. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105230>
- Borja, F. C.; Borja, J.; Gómez, J. 2016. Soil Ecosystem Services and Natural Capital: Critical Appraisal of Research on Uncertainties and Frontiers. *Environ Monit Assess* 231(4): 1-11. <https://doi.org/10.1007/s10661-016-3034-1>
- Bosch, H. E.; Zimmerman, A. L.; Meyer, J. R.; Mengelkoch, M.; Eng, A.; Wood, C. J. 2018. Present and future Kappa-Goedeke soil classification system: a comparison against the Soil Taxonomy. *Soil Taxonomy*: 107-124. <https://doi.org/10.1007/s10713-018-0214-2>
- Bouyou, Z.; Saha, D.; Brooker, R.; Agbenon, S. C.; Mumba, S.; Carl, G. 2022. A review of effective soil health monitoring tools for ecosystem restoration and sustainable horticulture. *Agroforestry* 19: 25. <https://doi.org/10.1080/10911798.2022.886911>
- Bout, P. 2016. La place et le rôle de la qualité des sols dans le droit français. In: Bout, P.; Gauthier, C.; Maitre, L.; Sapporoffsky, J.; Soubelet, H.; Oury, C. 2016. *Les sols : un patrimoine en lutte contre le changement climatique et pour la sécurité alimentaire*. Versailles: Editions Quae/Syros. 279 p. <https://www.cairn.info/revues/11-02-2-007-22279.pdf>
- Bout, P. 2016a. *La Qualité des sols et le développement durable*. Paris: M. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. 404 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/2126279>







- Jouhaux, R., 2012. Dynamique et régulation d'un système écosystémique avec deux types d'usages sur Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat en géographie. <https://theses.biblio.ensgs.enpc.fr/3637398>
- Jeffrey, S.; Vermeij, J. G. A., 2020. A new soil health policy paradigm: Pay for practice not performance. *Journal of Soil Science Policy*, 11(2), 171-193. <https://doi.org/10.1080/2020.101305>
- Jensen, H. S.; Rosenthal, B.; Jensen, T. M.; Kristoffersen, T. M.; Rasmussen, E.V., 2016. Soil indicators for sustainable development – A transdisciplinary approach for indicator development using expert stakeholders. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 232, 172-184. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2016.03.002>
- Jongman, M.; Jongman, R.; Bartke, S., 2018. A tool to analyse instruments for soil governance: the ELL-framework. *Journal of Sustainable Agriculture & Planning*, 15(1), 145-151. <https://doi.org/10.1080/15230833.2018.1474711>
- Jongman, M.; Jongman, R.; Bartke, S., 2019. Soil governance in the transition towards a sustainable bioeconomy – A review. *Journal of Soil and Sedimentation*, 17(9), 1529-1538. <https://doi.org/10.1007/s10267-019-10429>
- Karim, B.; Aguiar-Almeida, M.; Desquidt, S.; Ferat, S.; Raoufi, L., 2019. Ateliers tunisien des bonnes pratiques pour améliorer la qualité du sol dans le secteur public. Paris : Institut Pasteur collection. 44, 192 p. <https://daten.ingestes.sciencesup.fr/10.17172/2019-00000000012>
- Karim, B.; Aguiar-Almeida, M.; Desquidt, S.; Ferat, S.; Raoufi, L., 2019. Ateliers tunisien des bonnes pratiques pour améliorer la qualité du sol dans le secteur public. Paris : Institut Pasteur collection. 44, 192 p. <https://daten.ingestes.sciencesup.fr/10.17172/2019-00000000012>
- Karim, B.; Aguiar-Almeida, M.; Desquidt, S.; Ferat, S.; Raoufi, L., 2019. Ateliers tunisien des bonnes pratiques pour améliorer la qualité du sol dans le secteur public. Paris : Institut Pasteur collection. 44, 192 p. <https://daten.ingestes.sciencesup.fr/10.17172/2019-00000000012>
- Keller, U.; Lambert-Habouzit, M.-L.; Robert, S.; Amigot, J.-P.; Agut, I., 2012. Méthodologie pour évaluer en compte les sols dans les documents d'aménagement : application à une terminaison du programme Nord-Ouest canopée. Réseau géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, 13(1), 1-24. <https://doi.org/10.4000/nordouest.172>
- Kerckamp, J.A.; Dangereux, P.J.; Lebon, T.; Saucet, J.M.; Veling, M.M., 2013. The Big Index : a novel approach to collect soil horizon data across ecosystems. *Methods in Ecology and Evolution*, 4 (11), 1940-1952. <https://doi.org/10.1111/2041-210X.12094>
- Kibblewhite, M.J.; Pitt, K.; Smith, M.J., 2006. Soil Health in agricultural systems: Philosophical, theoretical and practical. *Book of Biological Horizons*, 16(3), 585-601. <https://doi.org/10.1080/09672400600621196>
- Lam, J. S. A., 2015. L'apport des土壤 au suivi de la qualité des sols agricoles par le moyen des services écosystémiques. Revue de géobiologie, 1 (2015), 29-53. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352231915000042>
- Lanou, Y. L.; Fava, J. J., 1997. Conservation and enhancement of soil quality. *Landscapes for sustainable land management in the developing world*, 2.
- Lebel, A., 2012. Methods for estimating the effect of litterbag biomass on decomposition. *Ecological Indicators*, 26(2), 65-68. <https://doi.org/10.1016/j.ecind.2011.09.011>
- Lehmkuhl, J.; Börsig, O. A.; Regel-Krueger, C.; Rüling, M. A., 2020. The concept and future prospects of soil health. *Soil Health & Management*, 1(13), 542-553. <https://doi.org/10.1007/s43237-020-00033-3>
- Liu, Q.; Huo, D.-H.; Chen, S.; Xie, H.-q.; Yang, X.-q., 2021. Spatial distribution between tree regeneration and soil nutrient in secondary Picea forest in Changbai Mountains. *Chinese Journal of Applied Ecology*, 32 (7), 2362-2370. <https://doi.org/10.13334/j.1001-9113.2021.07198>
- Lin, Z. P.; Schmid, A.; Steverink, I.; Nguyen, C., 2016. Building soil management systems governing the linkage quality  $c^2$  occur in in agriculture soils using a mechanistic model. *Agroforestry Systems*, 97 (7-8), 58-107. <https://doi.org/10.1007/s10442-015-9753-5>
- Lu, Q. L.; Liu, J. L.; Wang, H. G.; Dou, Z. L.; Wang, R. B., 2019. An effective laboratory ecological indicators for the assessment of soil health. *Journal of Agricultural Science of Engineering*, 7 (7), 271-281. <https://doi.org/10.11113/jase.2019.0327>
- Martinez, P.; Garcia-Pous, J.; Gonzalez, A.; Allar, L.; Macias, L. T.; Martí, G.; Whitham, M. J.; Iglesias, M., 2018. Building ecosystem resilience through soil health. *Soil Health and Crop Productivity*, 2 (2), 22-26. <https://doi.org/10.1007/s43133-018-0461-1>
- Maryghane, F., 2012. Maryghane, F.; Bouceta, M.; Mekhora, A.; Migeon, B.; Mekhora, M.; Lissener, A.; Agut, I., Press. <https://doi.org/10.13130/2019-0-579432>
- Maryghane, F.; Bouceta, M.; Lissener, A.; Migeon, B.; Mekhora, M.; Lissener, A.; Agut, I., Press. <https://doi.org/10.13130/2019-0-579432>
- Maryghane, F.; Migeon, B.; Bouceta, M.; Lissener, A.; Mekhora, M.; Lissener, A.; Agut, I., 2013. Opting for a better development of soil health in the framework of the agroforestry system. In: *Soil health and crop productivity*, 2 (3), <https://doi.org/10.11113/jase.2013.0328>
- Mazzoni, M.; Corrao, L.; Giudice, C.; Campanelli, G.; Bergo, S.; Mazzoni, C., 2017. Organizational versus organic management and cooperation of simple and complex industries to assess soil quality. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 232, 19-37. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2017.12.013>
- McIntire, R.; Lusk, D.L.; Koch, A., 2014. The dimensions of soil security. *Geoderma*, 213, 200-212. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2013.10.013>
- McGinnell, R. L., 1993. An economic model of soil conservation. *American Journal of Agricultural Economics*, 75 (1), 113-119. <https://doi.org/10.2307/1244520>
- Meyer, A., 2020. Solvay et ses réseaux sociaux de l'entrepreneuriat. 250 (Thesis). 122 p.

- Mouquet, M.A.; Pateyrolles, M.L.; Schlegel, C.H.; Staelin, J.; Verstraete, F.J.; Verburg, P.H.; Vos, S. 2017. How do ecosystem services and biodiversity quality across European landscapes change? *Nature* 543: 271-280. <https://doi.org/10.1038/nature21326>
- Neel, C.; Booth, A.; Léonard, L.; Bourgoin, C.; Le Gouvello, C.; Ménard, R.; Odehet, B.; Masse, A.; François, P. 2022. Quality assessment of environmental sustainability and ecological value: definition of a framework. *Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse*. <https://www.eau-rhone-meditterannee.fr/sites/28041815/57348/paper-hydrocalibretarif-prix-ecologique-et-prix-de-qualite.html?fbclid=IwAR3fz280418157348>
- Neyton, S.; J.-A.; Léger, F. 2003. Soil fertilization methods used to estimate phosphorus availability across Europe given environmental variability? *Journal of Soil Science Society of America* 46(4): 422-424. <https://doi.org/10.1002/j.1541-4360.2002.tb1152>
- Niermann, D.; de Boer, R.S. 2005. A tiered approach framework for selecting environmental targets for soils. *Agriculture, Ecosystems & Environment* 101: 14-25. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2005.01.012>
- Nierlje, S.; Léon, M.C. 2021. Factors that Determine the Adoption of Mineral Fertilizers in Agriculture: their Impact on Soil and Water Pollution. *Environ Monit Assess* 187(9): 20. <https://doi.org/10.1007/s10661-021-05671>
- O'Connor, L.; Wall, C.; Urquhart, R.; George, T.; Schulte, R.F.O. 2019. Environmental Land Management: Bridging the Three-Dimensional via a multi-stakeholder science-policy interface. *Agriculture* 27(2): 216-223. <https://doi.org/10.1007/s11750-018-0651-x>
- Oliver, F.; Steffler, M.; Gobat, Y.; Chevallier, H.; Férey, G.; Léon, M.; Reych, A.; Vieille-Comte, M.; Hébert, Y. 2016. Multidimensional metrics to evaluate the effects of repeated organic amendment application on soil and crop quality. *Agriculture, Ecosystems & Environment* 232: 163-179. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2016.03.002>
- Orgaz, A.; Beccaria, C.; Pintor, P.; Jones, A.; Fernández-Gallego, Q. 2013. 100% by 2021: the largest organic fertilizer dataset for Europe – a review. *European Journal of Soil Science* 64(1): 120-123. <https://doi.org/10.1111/1365-274X.12289>
- Ost, J. 1995. La lutte contre la déforestation et le déclin des écosystèmes tropicaux. Paris: La Découverte. 126 p.
- Perry, J.F.; Sautter, J.; Lox, M.; Müller, R. 2014. Classification of soils of classmate 1000 tons per ha for organic agriculture. Methods of adaptation in the absence of rules of organic crop soils. 21: 61-76. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4324641/>
- Pfeifer, S.; Baudron, J.; Bouley, H.; Goutte, L.; Grimaldi, D.; Guichard, F.; Marin, S.; Breyer-Brandstetter, A. 2023. The upcoming European Soil Health Law – challenges and challenges for an effective soil protection. Scientific Opinion Paper. European Environment Agency. 21 p. <https://www.eea.europa.eu/report/european-soil-health-law-challenges>
- Pirot, D.; Belcadi, H.; Beldjadj, D.; Peltier, G.; Mallard, V.; Chardon, C. 2017. The role of earthworm biodiversity to improve soil assessment of soil structure. *Soil & Tillage Research* 173: 3-57. <https://doi.org/10.1016/j.still.2016.10.012>
- Plant, B.; Marnet, P.; Puerto, U.; Corbe, L.; Brezonik, L. 2021. Se faire à l'agroforesterie intelligente: cultiver les systèmes agroforets pour faire évoluer nos sols et nos écosystèmes ? Les terres agricoles face à l'agroforesterie. De l'industrie à l'exploitation : quelles enjeux ? Bruxelles : 3. Vente et éditions Cadre Europe. 86. <https://cadre-europe.be/agroforesterie.html>
- Pollard, L.; O'Connor, L.M.; Makinson, K.; Rosser, C.; Tallyn, M.J.; Butler, W. 2020. Protecting Biodiversity from Agricultural Complexity. *Advances in Biology and Medicine* 68(12): 1-19-1-30. <https://doi.org/10.11116/ice.2020.00315>
- Pollard, L.; Butler, W.; Jez, W. 2017. Large conservation gains possible long-term soil biodiversity losses. *Agrofor. Syst.* 105(1): 141-142. <https://doi.org/10.1080/01775063.2017.1223652>
- Prager, E.; Léonard, J.; Hartung, E.; Zandbergen, F.; Ruytenberg, T.; Hogendoorn, E. 2021. Soil degradation: farming practices and future land policy resources. An analysis framework. *Land Degradation & Development* 32(11): 32-46. <https://doi.org/10.1002/ldr.379>
- Prager, E.; Ruytenberg, T. 2005. Indicating development pressure boundaries: learning between agricultural and forest managers. *Science and Sustainable Development* 33(10): 723-728. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9596.2005.00349.x>
- Rabot, L.; Bourassa, M.; Fontaine, Y.; Angevin, M.; Esteban, C.; Lajugue, S. 2022. Development and specification of a soil potential in information system for agriculture (POTAGRI) at the regional scale: Case study in the Occitanie region (France). *Soil Security* 5: 100032. <https://doi.org/10.1016/j.ssecu.2022.100032>
- Ramond, L. 2015. Agroforesterie multifonctionnelle : deux typologies de sols et deux types d'agroforesterie. [https://www.recherche-sols.fr/ressources/fiches/21596\\_4001324.pdf](https://www.recherche-sols.fr/ressources/fiches/21596_4001324.pdf)
- Ramond, L. 2020. Soiress anticipatives au service de la qualité des sols et qualité des sols. *Sciences Ecologiques*. <https://doi.org/10.5195/rev-1-pe11-2020>
- Ramond, L.; Comte, J.; Léonard, L.; Denegri, A. 2017. Validation of the soil biological functioning index (BFI) using a multi-indicator statistical approach. *Agriculture, Ecosystems & Environment* 249: 282-289. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2017.03.002>
- Ramond, L. 2019. Définir l'index sols et sols de culture. *Revue nationale des sciences agronomiques et de l'agriculture* 10: 1-10. [https://www.sciences-agronomiques.fr/pdf/2019/10/10/190101\\_RNSA\\_10-1-10.pdf](https://www.sciences-agronomiques.fr/pdf/2019/10/10/190101_RNSA_10-1-10.pdf)
- Rabot, L.; Aguirre-Morales, I.; Ambrona, J.F.; Boulard, M.; Comte, J.; Coquet, S.; Keller, C.; Larbioui-Habib, M.; Ramond, L. 2019. Diagnostic et amélioration des sols et qualité des sols et zone culture et gazonnage - Application du logiciel de diagnostic. *Ademe*, 27/9-9, rapport de recherche. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02437019>
- Rabot, L.; Léonard, L.; Denegri, A.; Baudry, B.; Comte, J.; Léonard, L.; Marnet, P.; Ramond, L. 2014. On the value of soil resources in the context of natural capital and ecosystem service delivery. *Journal of Soil Science* 65(2): 695-703. <https://doi.org/10.1111/j.1365-230X.2014.01697.x>

- Rouven Böhme, M.; Gossel, L.; Le Saux, C.; Martin, M.; 2019. Recurrent functions for predicting available water capacity in French soils: the map, its domain and associated uncertainty. *Geoderma*, 332, 91-97. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2018.08.023>
- Rox, G.D.; Lehmann, L.; M. -off, L.; 2011. Nitrogen mineralization: a review and meta-analysis of the predictive value of soil tests. *European Journal of Soil Science*, 62 (1), 162-173. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2389.2010.01742.x>
- Ryan, D.J.; 1995. Sustainable land evaluation: why and how? *Soil Use and Management*, 11 (3), 134-143. <https://doi.org/10.1111/j.1467-2423.1995.tb00511.x>
- Ryu, J.; Chon, M.P.; Lee, J.G.; 2020. Soil quality assessment of constructed landscapes: toward the soil profile prioritizing strategy for land reclamation, waste management and the recovery of soil health. *Soil Use and Management*, 36 (1), 1-10. <https://doi.org/10.1111/su.13156>
- Schulze, R.F.O.; Correia, J.; Barros, M.; Coyle, C.; Cremer, P.; D'Urso, P.; Fornara, C.; Ghosh, P.J.; Jordan, P.; Kudravci, H.; O'Donnell, C.; O'Halloran, L.; Rutgers, M.; So, J.; Tolk, G.; van Vliet, D.; 2015. Making the Most of Our Land: Managing Soil Long-term Sustainability Techniques in Degraded Landscapes. *J. Geod.*, 39 (1). <https://doi.org/10.1007/s00190-014-0831-1>
- Semences, J.; Vincent, C.; 2014. Cadre régional des activités agricoles pour améliorer la connaissance des espaces agricoles périurbains : référence à partir du cas de l'agglo-réseau de l'ouest guyanais. *Géographie, économie*, 16 (5), 289-312. <https://doi.org/10.3166/gre.16.289-312>
- Springer, S.; 2006. *Food Security: A Field Guide to Assessing Foodborne Pathogen Risk*. <https://doi.org/10.5890/10>
- Sterk, C.; Herdt, M.; Grange, H.; Lachout, E.; Schenck, A.; Dusel, R.; Steffely, J.-L.; 2021. Méthode Label Soil Catalogue. *Cultures*, 49 (2). <https://doi.org/10.1347/cult.1.14534>
- Spalek, R.; Brzozka-Bartnicka, M.P.; Glawis, S.A.; Górecki, C.; Górecka, I.; Gorbanevski, M.; Janczak, Z.B.; van Sils, R.; Kowal, J.; Ladejko, I.; Rogg, F.; Varga, Z.S.; Xu, W.J.; Cress, J.M.; 2022. Detecting the effects of tillage change in the Agroforestry Agroecological Management Strategy. *Agronomy*, 12, 793-821. <https://doi.org/10.3390/agronomy120303613>
- Stal, J.; Griggemeier, J.P.; 1989. *Intertropical Ecology: Transitions and Boundary Structure: Patterns and Processes*. Smithsonian Institution of Natural History, Washington, DC, USA.
- Stevens, A.W.; 2010. The science is also in the news! Policy. *SD*, 19. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9596.2010.00303.x>
- Sterk, C.; Lachout, E.; 2018. What is the Best Reference Strategy for Mapping Soil Function? An Example of Mapping Soil Aggregate Water Capacity over Large Areas. *Soil Use and Management*, 34 (2), 17. <https://doi.org/10.1111/su.12933>
- Talukdar, C.; Jeppe, J.; 2023. Potential usage of geospatial technologies to target soil and management knowledge gaps in agriculture. <https://doi.org/10.1101/514711.v5>
- De Wulf, S.; Górecki, H.; Commerat, J.-H.; Antip-Korshuk, Y.A.; 2020. The need for green and agro-physical water governance: Why integrated spatial planning? *SD*, 29. <https://doi.org/10.1111/su.12933>
- Teruel, S.; Charrueau, M.; Górecki, H.; P.A.; Le Guen, M.; Roig, V.; Inyang, J.; Regnier, E.; Lajollie, C.; Amalberti, P.; Vanacker, F.; Gobet, C.; Karm, B.; Dapic, A.; Meyer, P.-A.; Puyraga-Boissac, H.C.; Rangam, L.; 2017. Mapping and predictive validation of soil saturated hydraulic radius. *Soils*, 12 (12), 1-9. <https://doi.org/10.1111/j.1747-653X.2017.00375.x>
- Torres, P.; Dominguez, A.; De la Torre, J.; 2019. Development of the curve 30 to predict  $\text{NO}_3^-$ -K and methyl iodide derived from the 'global cultural' soil 30 m. *Soil Science*, 184 (6). <https://doi.org/10.1016/j.soil.2019.03.002>
- Torrey, J.; 1964. Colloidal Properties of Soil: A Comparison Between the BII and FCC Assay. *Soil Biology & Biochemistry*, 16 (6), 603-614. [https://doi.org/10.1016/0038-0704\(64\)90067-7](https://doi.org/10.1016/0038-0704(64)90067-7)
- Tourtelot, P.; Fink, D.; 2009. Relation entre la nature des sols phénologique et leur aptitude à la conservation. *Sols*, 11, 5-21. <https://doi.org/10.3917/sols.006.0005>
- Tylor, J.; Tark, J.; 2022. Optimal topographic parameters for soil texture by profile Rating for semi-arid terrain use. *Precision Agriculture*, 23 (1), 52-59. <https://doi.org/10.1007/s11119-021-00529-3>
- Turkmen, L.; Hatzigeorgiou, M.; Ljubkova, N.; 2007. The critical interface between the two faces of science and policy. *Ecological Indicators*, 7 (2), 215-220. <https://doi.org/10.1016/j.ecind.2007.01.002>
- United Nations Conference to Combat Desertification; 2022. *The Global Land Outlook – Beyond Climate, Land Degradation, Soil Recovery and Resilience to 2050*. [https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-04/080123\\_0412\\_swiss.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-04/080123_0412_swiss.pdf)
- Van Beekoven, C.C.L.; Commerat, J.-H.; de Verteuil, J.; Berre-Legue, C.; 2019. The evolution of soil conservation policies targeting soil erosion and soil conservation. A review. *Land Use Policy*, 82, 174-186. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.01.018>
- Verguts, K.; Sels, B.; Verheyen, R.A.; Gevers, B.J.; Goethier, A.R.; 2017. Survey data for soil health assessment. *Geoderma*, 303, 55-61. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2017.05.011>
- Verguts, K.; Verheyen, R.A.; Gevers, B.J.; Goethier, A.R.; 2018a. Assessment of denitrified soil quality by Agro-physical and functional approaches. *Journal of Soil Contamination*, 5 (1), 290-1292. <https://doi.org/10.1007/s10919-018-0391-1>
- Verguts, K.; Verheyen, R.A.; Gevers, B.J.; Goethier, A.R.; 2018b. Impact of predicted soil rheological properties on crop yields: a meta-analysis. *Soil Use and Management*, 34 (2), 17-27. <https://doi.org/10.1111/su.12933>
- Verguts, K.; Verheyen, R.A.; Gevers, B.J.; Goethier, A.R.; Boucsein, B.; Boulanger, N.; 2020. Possible futures of soil mapping in Europe. *Geoderma Regional*, 1 (2), 11. <https://doi.org/10.1016/j.gdere.2020.100074>

- Wederow, A.; Myrold, D.D.; Lusk, R.M.; 2019; Off-site sampling for carbon stock surveys. *European Journal of Soil Science*, 70(5): 979-989. <https://doi.org/10.1111/ejss.13793>
- Wendt, H.; Vogl, C.R.; Eigner, J.; 2016; Soil loss key action in the construction of farmers' identities: The example of farming in the Austrian province of Burgenland, *Geoderma*, 219: 193-203. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2015.12.022>
- Wong, M.L.; Tolosa, J.H.; Chen, W.F.; Li, X.M.; Shrestha, R.; 2015; Effects of land-use intensity on the net soil carbon storage capacity of urban soils in Beijing. *Chemosphere* and Environmental Safety, 117: 88-93. <https://doi.org/10.1016/j.scs.2014.11.018>
- Wu, P.B.; Iglesias, K.R.; Stone, M.A.; Gruber, J.C.; Sarmiento-Joly, J.; 2009; Estimating surface carbon fluxes: quantifying a weighted method for estimating long-term soil C storage. *Journal of Alternative Agriculture*, 19 (1): 3-17. <https://doi.org/10.1080/15420162.2009.968922>
- Wuyperink, M.; Begueret, S.; Juliani, R.; Gillet, F.; 2019; Uncertainty of setting uncertainty of the net loss due to uncertainty of the net gain. *Biogeochemistry*, 137: 203-209. <https://doi.org/10.1007/s10628-018-0636>
- Wuyperink, M.; Uebelohre, L.; Gillet, F.; Lüthig, B.; van der Valk, M.; Marin-Spiotta, E.; van Weyenberg, B.; Rabot, L.; Levy, M.; Guité, J.; Franssen, M.; Welling, E.; gen. O.; Vogel, H.J.; Kegel-Knijnenburg, I.; 2019; Soil organic carbon storage as a key long-term objective - A review of concepts and indicators at various scales. *Geoderma*, 332: 149-162. <https://doi.org/10.1016/j.geoderma.2018.07.025>
- Wygant, L.; Joly, J.; van der Valk, A.; Wygant, J.; Belandier, A.; Leterrier, J.; 2013; Soil biological activity as an indicator of soil pollution with pesticides - A review. *Applied Soil Ecology*, 74: 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.apsoil.2012.09.005>
- Zanella, A.; Prange, J.; Leprieur, G.; Carter, G.; Kelly, E.; Galbraith, J.M.; Le Bayon, P.C.; Aupperle, M.; De Wael, A.; Van Der Heijden, B.; Verguts, A.; Serra, G.; Chenu, C.; Andrade, A.; Cañas, M.; English, M.; Hager, I.; Kibenge, E.; Kibenge, A.; De Nysula, C.; Teste, A.; Bermon, N.; Gómez, U.; Juárez, J.; Barros, J.; Gómez, A.; Gómez, S.; Galván, F.; Campeche, A.; Lázaro, L.; Torrealba, M.; Menalled, R.; Centeno, L.; Lazo, C.; Zeng, B.; de la Mata, C.; Pugnaire, I.; P.; Carlett, P.; Langford, R.; C.; Jiménez, D.; Bush, S.; Meekins, G.; Vogl, ...; 2018; Monitoring of soil biological function patterns and figures: A general terminology diagnosis checklist. *Applied Soil Ecology*, 122: 56-74. <https://doi.org/10.1016/j.apsoil.2017.07.005>

# Collectif de travail

## Pilotes scientifiques

**Isabelle COUSIN (DR)**: INRAF - AgroBioSystem\*, UR Info&Sol (Fiat, fonctionnement, suivi la vie des sols, évaluation des services et des sécs, impacts, santé et qualité des sols, gestion de données environnementales), Dijon. Physique du sol, Fonctions et services écosystémiques

**Maylis DESROUSSEAU (MCIF)**: École d'Urbanisme de Paris (Urbanisme et aménagement), Champs sur Marne. Droit de l'environnement, Protection des sols

## Experts scientifiques

**Denis ANGERS (DR)**: Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Centre de recherche et de développement de Québec, Québec. Géologie du sol, Agronomie, Carbure du sol

**Laurent AUGUSTO (DR)**: INRAF - ECOFRV\*, UMR ISPA (Interactions sol-plante-atmosphère) (effets des changements globaux sur les écosystèmes, fluxants de matière et d'énergie), Villejuif. Ecologie des sols fonctionnelles, Fonctions des sols

**Jean-Sauveur AY (CR)**: INRAF - ECOSOCIO\*, UMR CESAER (Centre d'Economie et de Sociologie Rurales Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux), Dijon. Économie foncière, Politique de l'environnement, Politiques publiques

**Adrien BAYSSE-LAINÉ (CR)**: CNRS - IMR Pacte (Géographie, aménagement, urbanisme, science politique, sociologie) Grenoble. Géographie du droit et géographie normée de l'environnement, Fonction agricole et fonctioen, Rapports propriétés-gestion-usages

**Philippe BRANCHU (R)**: CEFEMA, Equipe TFAV (Hydrologie urbaine, sciences de l'eau environnement). Trappes. Géomorphologie, Solutions fondées sur la nature (au sol), Sols urbains

**Alain BRAUMAN (DR)**: IRD, IMR Eco&Sol (Ecologie fonctionnelle des sols, rôle des organismes dans les cycles biogéochimiques), Montpellier. Ecologie des sols

**Nicolas CHEMIDLIN PRÉVOST BOURÉ (Pr)**: Institut Agro Dijon, I.MR Agroécologie (Microbiologie des sols, agronomie, interactions plantes-microorganismes, génétique) Dijon. Ecologie microbienne des sols. Biogéographie. Impact des pratiques agricoles

**Claude COMPAGNONE (Pr)**: Institut Agro Dijon, I.MR CESAER (Centre d'Economie et de Sociologie Rurales Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux), Dijon. Sociologie

**Raphaël GROS (Pr)**: Aix-Marseille Université, UMR IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale) (Biodiversité et systèmes socio-économiques), Marseille. Ecologie des sols et de la restauration

**Carole HERMONI (Pr)**: Université Toulouse Capitole, UR IEJUC (Institut d'études juridiques de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement) (Droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, droit immobilier, droit rural, droit des biens) Toulouse. Droit de l'environnement, Agriculture, Géodéveloppement

**Catherine KELLER (Pr)**: Aix-Marseille Université, UR CEREGE (Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement) (Géosciences, développement durable, risques, climats, environnements actuels, formation et déformation de la surface terrestre), Aix-en-Provence. Biogéochimie, Caractérisation (phyto)remédiation, Sols urbains

**Gérmain MIEULEMANS (CR)**: CNRS - IMR Centre Alexandre-Koyné (Histoire sociale et culturelle des sciences, des savoirs et des techniques), Paris. Anthropologie de l'environnement, étude des sciences et des techniques (STS)

**David MONTAGNE (MCIF)**: AgroParisTech - IMR EcoSys (Ecologie fonctionnelle et écoxicologie des agro-écosystèmes), Saclay. Pédologie, Pédogenèse, Services écosystémiques

\* Départements IMR : AgroBioSystem : Agronomie et sciences de l'eau environnement pour les agro-écosystèmes ; ECOFRV : géologie et biodiversité ; EcoSys : économie et sciences sociales

**Guénola PERRÈS (MCF):** Institut Agro - IIVR SAS (Sol Agro hydrosystème SpatialisatioN) (Interactions agriculture - environnement), Rennes. Ecologie fonctionnelle du sol, biodiversité, fonctionnements, fournisseurs de services écosystémiques

**Nicolas SABY (IR):** INRAE - AgroFonSytem\*, UR Info&Sol (Etat, fonctionnement, surveillance des sols, évaluation des services et des sols, impacts, santé et qualité de sols, gestion de données environnementales), Orléans. Géostatistiques, Surveillance, Modélisation, Analyse qualitative, Système d'information statistique

**Jean VILLERD (IR):** INRAE - AgroFonSytem\*, UMR LAE (Laboratoire Agronomie et Environnement) (fonctionnement de la plante, des cultures, des systèmes de production agricole et des territoires), Nancy/Dijon. Modélisation, Analyse de données, Développement logiciel

**Cyrille VIOLLE (DR):** CNRS - IIVR CEPF (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive) (Biodiversité, écologie, biologie évolutive). Montpellier. Ecologie fonctionnelle, biodiversité, dynamique éco-évolutive, biogéographie

### Experts scientifiques - contributeurs ponctuels

**Bertrand LAROCHE (IF):** INRAE - AgroFonSytem\*, I.R. Info&Sol (Etat, fonctionnement, surveillance des sols, évaluation des services et des sols, impacts, santé et qualité de sols, gestion de données environnementales), Orléans. Pédologie, Coordination du programme national Biodiversité (action en Conservation des Sols (GFS))

**Emmanuelle VAUDOUX (DR):** INRAE - IIVR EcoSys (Ecologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes) (Ecologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes). Saclay. Pédologie, Télédétection, Analyse qualitative, Cartographie

### Chargées de mission

**Julie ITEY (R):** INRAE - DPEP, Paris. éléments de contexte, étude de la pertinence

**Marie-Caroline BRICHIER (R):** INRAE - Info&Sol, Orléans. Phase de test

**Claire FROGER (R):** INRAE - Info&Sol, Orléans. Phase de test

### Documentation

**Sybille DE MARESCHAL:** INRAE - D pSO (Direction pour la science ouverte, pôle Agro). Bordeaux.

**Virginie LEELIEVRE:** INRAE - AgroFonSytem\*, Avignon.

### Graphisme

**Sacha DESROSIERES:** INRAE - AgroFonSytem\*, Orléans. Design graphique

**Maëlle JOLY:** graphiste indépendante. Illustration

### Direction de l'expertise scientifique collective, de la prospective et des études (DEPE)

**Sophie LEENHARDT:** Coordination du projet, rédaction

**Claire VELIN FR:** Appui à la coordination du projet

**Kim GIRARD:** Appui communication et gestion administrative

**Sandrine GREGOIRE:** Gestion logistique et administrative

**Isoha LE SAVILL:** Appui administratif

\* Département INRA : AgroFonSytem. Agro nomme et sciences de l'environnement pour les agroécosystèmes

## **Comité de suivi**

Membres : ADPMF (Viriam BILLERACO, Antoine PIFRART), OFB (Nolwenn BOUINON, Kathleen MONOD), MTEFCFF/CGDD (Véronique ANTOINE pour Benjamin TRUCHON, Irénée JOURASSARD), MASAF/DGFR (Patricia LAVILLE), INRAE DS Environnement enjoint (Pierra RENALUT), INRAE DFFF (Guy RICHARD).

## **Comité consultatif d'acteurs**

**Organisations participantes :** Association de coordination technique agricole (ACTA), Association française d'agronomie (AF4), Aménagement forestier agricole, forestier et environnemental (AFFAE), Association française pour l'étude des sols (AFES), Association pour le promotion de l'agriculture durable (APAD), Autorité permanente des Chambres d'agriculture (APCA), Association des régions de France (ARF), Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité, Centre national de la propriété forestière (CNPF), Fédération nationale d'Agriculture biologique des régions de France (FNAB), Fédération nationale des SCOT (FN-SCoT), France Nature Environnement (FN.F), Fondation pour la nature et l'homme (FNH), Fédération nationale des Sociétés d'aménagement forestier et d'établissement rural (FN-SAFFER), Humanité et biodiversité, Laboratoire d'initiatives territoriales et territoriales innovantes (LITI), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Terre de Liens-Fédération, Union des consultants et ingénieurs en environnement (UCI), Union professionnelle agricole et rurale (UPCR)

Ce document est la synthèse du rapport d'étude dont les auteurs sont le comité d'experts et les contributeurs ponctuels sollicités par les experts, comme cités dans la référence ci-dessous.

Irène le Cousin (coord.), Maylis Desrousseaux (coord.), Denis Angers, Laurent Auger, Jean-Baptiste Ay, Adrien Baysselin, Philippe Branchu, Alain Braultman, Nicolas Chemin (Précost-Baure), Claude Cornaggione, Baptiste Cros, Cécile Hermenau, Catherine Keller, Bertrand Larivière, Germain Meurisse, David Montagne, Guénola Pérez, Nicolas Saby, Emmanuel Le Vandour, Jean Villerd, Cyrille Violeau, Virginie Beliveau, Sybille de Varenchon, Marie-Céline Brichler, Claire Frager, Julie Ley; Sophie Leentjens (coord.) (2024). *Préserver la qualité des sols : vers un référentiel indicateur*. Rapport d'étude, INRAE (France)

Les auteurs de la synthèse remercient les contributeurs ponctuels et les relateurs du rapport et de la présente synthèse.

Designer graphique : © S. DESBOURDES - INRAE  
Illustration de couverture : photo © INRAE - Bertrand NICOLAS - 2021

Novembre 2024



**Centre-siège Paris Antony**

Direction de l'expertise scientifique  
collective, de la prospective et des études  
147 rue de l'Université - 75338 Paris cedex 07  
Tél. +33 (0)1 42 75 94 90

Rejoignez-nous sur :



inrae.fr



**Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

